I.I. B. 34

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III

NAPOLI

L1
B
34

HISTOIRE ROMAINE.

TOME TROISIEME.

HISTOIRE ROMAINE

DEPUIS LA FONDATION DE ROME JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM:

C'eſt-à-dire juſqu'à la fin de la République.

Par M. ROLLIN, *ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, Profeſſeur d'Eloquence au Collége Roial, & Aſſocié à l'Académie Roiale des Inſcriptions & Belles-Lettres.*

TOME TROISIEME.

A PARIS,

Chez la Veuve ESTIENNE, Libraire, rue ſaint Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre, à la Vertu.

M. DCC. XL.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

LI
B
54

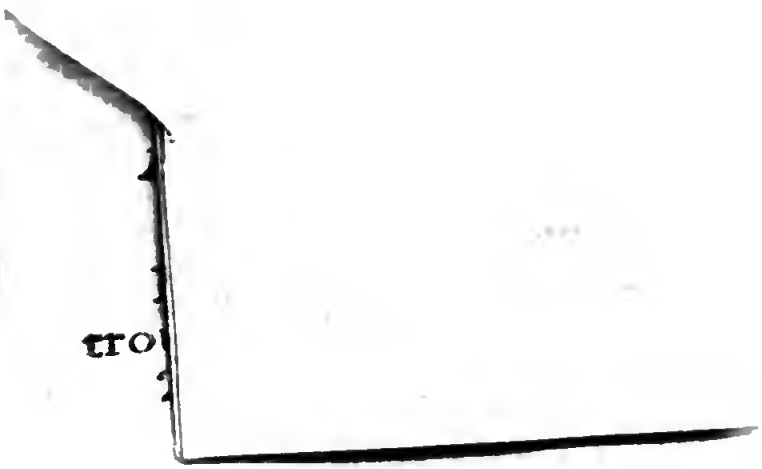
tro

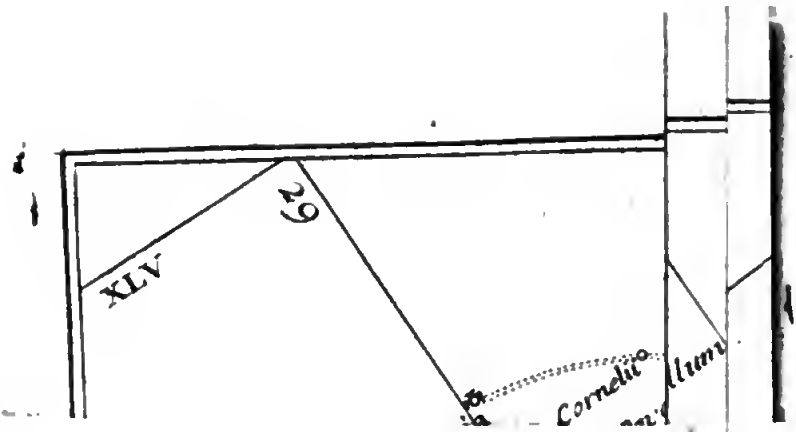
XLV
69

SUITE
DE L'HISTOIRE
ROMAINE.

AVANT-PROPOS.

CET AVANT-PROPOS renferme trois Articles : dont le premier traite de l'Edilité ; le ſecond roule ſur trois grands ouvrages de Rome, qui ont quelque raport à l'Edilité ; le troiſiéme expoſe le dur traitement que les créanciers exerçoient à Rome ſur leurs débiteurs.

ARTICLE PREMIER.

Deſcription ſommaire des fonctions de l'Edilité.

LES fonctions de l'Edilité auroient trouvé leur place naturelle à la fin du

Tome précédent, conjointement avec celles de la Préture : mais, pour ne point trop ſurcharger ce Volume, j'ai cru en devoir remettre l'expoſition au commencement de ce troiſiéme Tome.

Les Ediles étoient ainſi appellés du mot latin *ædes*, qui ſignifie *bâtiment*, *édifice* : on verra bientôt le raport de ce nom avec leurs fonctions.

AN. R. 261. *Dionys. Halicarn. lib.* VI. *pag.* 411. Les premiers Ediles furent établis la même année que les Tribuns du Peuple. C'étoient pour lors des Officiers ſubalternes, deſtinés à exécuter les ordres des Tribuns, qui ſe déchargeoient ſur eux du ſoin de quelques affaires moins importantes. Ils avoient l'intendance des édifices tant publics que particulier, d'où leur vint leur nom ; celle des Jeux qu'on donnoit au Peuple ; & celle de la Police, qui les obligeoit de veiller à la ſureté & à la propreté de la ville, à ce qui concerne les vivres, & à beaucoup d'autres ſoins pareils, dont on comprend que le détail devoit avoir beaucoup d'étendue.

Liv. III. Il fut ordonné auſſi dans la ſuite que les Décrets du Sénat, auſſitôt après qu'ils auroient été arrêtés par la Compagnie, ſeroient remis entre leurs mains, pour être dépoſés dans le temple de Cérès, afin

afin que les Conſuls ne fuſſent point maîtres d'y faire aucun changement. On éliſoit les Ediles tous les ans au nombre de deux dans la même Aſſemblée que les Tribuns ; & ils étoient toujours tirés du corps du Peuple.

Les Plébeïens demeurérent ſeuls chargés des fonctions de l'Edilité pendant l'eſpace de cent vingt-ſept ans, juſqu'à l'an de Rome 388. Le Sénat alors, qui venoit de ſe réconcilier avec le Peuple en accordant à ceux de ce corps une des deux places de Conſuls, crut devoir marquer aux dieux ſa reconnoiſſance pour un événement auſſi conſidérable que celui-là, qu'il n'attribuoit qu'à un effet ſingulier de leur protection. Il ordonna donc qu'on célébrât *les Grands Jeux*, & qu'aux trois jours que duroient les *Féries Latines*, qui étoient toujours accompagnées de ces Jeux, on en ajoutât un quatriéme. Les Ediles aiant refuſé dans cette occaſion de donner les Grands Jeux, dont ils avoient peine à faire la dépenſe à leurs propres fraix, les Jeunes Patriciens offrirent de bonne grace & avec joie de s'en charger, à condition qu'on leur accorderoit les honneurs de l'Edilité. Leur offre fut acceptée avec

AN. R. 388. *Livius* VI. 42.

de grandes marques d'approbation & de reconnoiſſance, & il fut ordonné par un Décret du Sénat que tous les ans on procéderoit à l'élection de deux Ediles tirés du corps des Patriciens. Ainſi il y eut, depuis ce tems-là, deux ſortes d'Ediles à Rome. Les uns furent appellés *Ediles Plébeiens*; les autres, *Ediles Curules*, parce qu'ils avoient le droit de la Chaiſe Curule ornée d'ivoire, & qui ſe plaçoit ſur le char dans lequel ils ſe feſoient porter: diſtinction attachée aux grandes charges de la République.

Jules Céſar aiouta, pour avoir l'inſpection ſur les blés, deux Ediles, qui furent nommés par cette raiſon *Cereales*. Mais ceux-ci, outre qu'ils ne ſont venus que fort tard, ſont moins connus dans l'Hiſtoire. C'eſt pourquoi nous ne parlerons que des Ediles Plébeïens, & des Ediles Curules.

Il eſt difficile de définir au juſte la différence des fonctions de ces deux ſortes d'Ediles. [a] Cicéron, dans la derniére des

[a] Nunc ſum deſignatus Ædilis: habeo rationem quid à populo Romano acceperim. Mihi Ludos ſanctiſſimos maxima cum cæremonia Cereri, Libero, Liberæque faciundos: mihi Floram matrem populo plebique Romanæ ludorum celebritate placandam: mihi lu-

des Verrines, marque celles des Ediles Curules qui étoient les principales; & il les réduit à l'Intendance des Jeux qu'on célébroit en l'honneur de différentes divinités, au ſoin des édifices ſacrés, & à la police générale de la Ville. Enſuite il raporte les diſtinctions d'honneur accordées aux Ediles, telles qu'étoient le droit de dire ſon avis dans le Sénat, non ſuivant la datte de ſa réception dans la Compagnie, mais dans un rang plus honorable; la robe bordée de pourpre, la chaiſe Curule, le droit d'image * ſi propre à illuſtrer les familles dans la poſtérité: tous priviléges attachés à l'exercice des grandes charges de l'Etat. Il eſt vraiſemblable que les Patriciens n'avoient pris dans l'Edilité que ce qu'elle

dos antiquiſſimos, qui primi Romani ſunt nominati, maxima cum dignitate ac religione Jovi, Junoni, Minervæque eſſe faciundos: mihi ſacrarum ædium procurationem: mihi totam urbem tuendam eſſe commiſſam. Ob earum rerum laborem & ſolicitudinem fructus illos datos: antiquiorem in Senatu ſententiæ dicendæ locum, togam prætextam, ſellam curulem, jus imaginis ad memoriam poſteritatemque prodendæ. *Verr.* VII 36.

* *Les Romains dont les peres ou les ancêtres avoient poſſédé des charges Curules, rangeoient leurs portraits dans leurs ſales, & on les portoit en pompe dans leurs funérailles.*

avoit de plus important pour le bien public, & de plus honorable pour eux; & les trois objets que nous préſente le paſſage de Cicéron, les Jeux ſolennels, les Edifices ſacrés & publics, la police générale de la Ville, paroiſſent aſſez de ce genre. Entre toutes ces fonctions, je conſidérerai ici principalement celles qui regardent les Jeux ſolennels, parce que c'eſt la matiére qui revient le plus ſouvent dans l'Hiſtoire; & je ne la toucherai que légérement, parce qu'elle me conduiroit fort loin, ſi j'entreprenois de la traiter à fond.

Les Jeux ſolennels étoient chez les Romains, auſſi bien que chez les Grecs, des cérémonies de religion, & ils ſe célébroient en l'honneur des dieux, ou pour implorer leur ſecours dans les dangers & les malheurs publics, ou pour les remercier de la protection qu'on en avoit reçue: c'eſt [a] pourquoi ils étoient précédés, accompagnés, & ſuivis de beaucoup de ſacrifices.

Les principaux de ces Jeux étoient ceux du Cirque, *Circenſes*; appellés auſſi

[a] In ludis quanta ſacra, quanta ſacrificia præcedunt, intercedunt, ſuccedunt! *Tertuil. de ſpect. cap. 7.*

ſi *les Grands Jeux*, *les Jeux Romains*, *Ludi magni*, *Ludi Romani*; & ceux du Théatre, *Ludi Scenici*.

Les premiers ſont preſque auſſi anciens que Rome même, puiſqu'ils furent établis par Romulus en l'honneur de *Conſus* dieu des Conſeils, que quelques-uns croient avoir été le même que Neptune; & on les nomma *Conſualia*. Ce fut dans ces Jeux que les filles des Sabins furent enlevées. *Liv.* I. 9.

Nec procul hinc Romam, & raptas ſine more Sabinas
Conſeſſu caveæ, magnis Circenſibus actis
Addiderat. *Virgil.* VIII. 635.

C'eſt par anticipation que Virgile les appelle Jeux du Cirque, qui n'exiſtoit point encore.

Tarquin l'Ancien bâtit le Cirque dans la vallée *Murcia*, entre les mons Palatin & Aventin. Il y fit des ſiéges pour les ſpectateurs, ſur leſquels on étoit aſſis à couvert. Avant ce tems-là on étoit placé ſur de mauvais amphithéatres, conſtruits de planches, & ſoutenus de ſimples perches. Cet édifice devint dans la ſuite l'ouvrage le plus magnifique & le plus ſurprenant de Rome. Il avoit *Liv.* I. 35. *Dionys.* III. 200.

deux mille cent quatre-vingts ſept piés de long, & neuf cens ſoixante de large. Il pouvoit contenir, ſelon les uns cent cinquante mille ſpectateurs, ſelon les autres deux cent ſoixante ou trois cens mille. On l'appelloit le Grand Cirque.

Le Cirque ſervoit à la courſe des chevaux & des chariots, aux Jeux *gymniques* des Athlétes, aux combats à pié & à cheval. La courſe du char étoit le principal & le plus ordinaire des Jeux. Le char de ces ſortes de courſes étoit extrêmement petit & bas. Il y avoit des chars à deux chevaux, *bigæ*: d'autres à quatre chevaux de front, *quadrigæ*: quelquefois auſſi, mais fort rarement à ſix chevaux de front, *ſejuges*. Sous les Empereurs, ceux qui conduiſoient les chars étoient diviſés en factions ſelon la couleur de leur habit. D'abord il n'y en eut que deux: la blanche, *alba*; & la rouge, *rubra* ou *ruſſea*. Puis on y en ajouta deux autres: la verte, *praſina*: & la bleue, *veneta*. Ces factions du Cirque diviſoient le peuple, les uns prenant parti pour une faction, & les autres pour une autre: & comme il faut peu de choſe pour émouvoir la populace, ces diſputes ſouvent s'échaufoient juſqu'à cauſer des

des ſéditions, où il y avoit beaucoup de ſang répandu.

Je n'entre point ici dans le détail de ces courſes & de ces combats: j'en ai parlé ailleurs avec aſſez d'étendue. Je me contente de remarquer qu'ils feſoient un plaiſir extrême au Peuple Romain, & qu'ils lui rendoient le ſéjour de Rome infiniment agréable. Je parle des pauvres mêmes, qui étoient contens, & ſe trouvoient heureux, pourvû qu'ils euſſent du pain & des ſpectacles. *Hiſtoire Anc. Tome V.*

Duas tantùm res anxius optat, *Juvenal.*
Panem & Circenſes.

Il ne doit pas paroitre étonnant qu'un peuple guerrier, & qui ne reſpiroit que les armes, eût un goût ſi marqué pour des ſpectacles qui étoient une vive image de la guerre, & qui lui repréſentoient, dans le ſein même de la paix, des combats & des victoires. Mais à ces combats innocens on en ajouta dans la ſuite de cruels & d'inhumains, qui deshonorérent une nation d'ailleurs ſi eſtimable. En effet, comment pourroit-on pardonner aux Romains, ni allier avec le caractére de bonté & d'humanité dont ils ſe piquoient, ſur tout dans les

derniers tems de la République & ſous les Empereurs, le plaiſir inhumain & barbare qu'ils prenoient à voir couler le ſang humain, à mettre aux priſes des hommes avec des bêtes féroces, à faire déchirer par des ours & par des lions de jeunes vierges uniquement parce qu'elles refuſoient d'abjurer JESUS-CHRIST, & à repaître, pendant des journées entiéres, leurs yeux d'un ſpectacle qui fait horreur à la nature, ſans que les perſonnes même du ſexe, naturellement tendres & compatiſſantes, paruſſent en être touchées en aucune ſorte?

Les Jeux Scéniques, c'eſt-à-dire les repréſentations de Théatre, offroient au peuple de Rome des ſpectacles plus doux & plus humains, mais non moins pernicieux aux bonnes mœurs. Ces Jeux paroiſſoient ne pas convenir beaucoup à un peuple belliqueux comme étoient les Romains. Auſſi ne furent-ils mis en uſage parmi eux que près de quatre cens ans après la fondation de Rome. Ce [a] fut un motif de religion qui y donna lieu, pour appaiſer la colére des dieux, &

Liv. VII. 2.
AN. R. 391.

[a] Victis ſuperſtitione animis, ludi quoque ſcenici, nova res bellicoſo populo... inter alia cœleſtis iræ placamina inſtituti dicuntur. *Liv.*

& faire ceſſer une peſte qui feſoit de grands ravages dans la ville. On voit ici juſqu'où alloit l'abſurdité de la religion des Romains. Ils croioient fléchir la colére des dieux dans la peſte, dans la famine, dans les défaites des armées, & dans d'autres malheurs publics, en célébrant des Jeux qui conſiſtoient en danſes, en chanſons groſſiéres, & en bouffonneries. Les Généraux d'armée, le Sénat croioient faire une action d'une vertu bien méritoire en vouant de pareils Jeux pour obtenir la victoire. Quel aveuglement! quelle perverſité!

Les commencemens de ces Jeux furent d'abord très-ruſtiques & très imparfaits. C'étoient des farces groſſiéres, ſans ſuite, ſans plan, ſans unité de deſſein. Plus de cent ans après, le Poéte Livius Andronicus donna à ces repréſentations une forme plus réguliére, en traitant un ſujet, une action, diviſée, ſelon les régles de l'art, en Actes & en Scénes. Le Poéte étoit lui-même Acteur, mélant à la prononciation le chant & la danſe. Les choſes ſe perfectionnérent peu à peu, & prirent une face toute nouvelle par les divers changemens qu'on introduiſit dans la repréſentation de ces AN. R. 512.

piéces. Les [a] théatres répondirent d'abord, comme cela étoit naturel, à la groſſiéreté des piéces qu'on y jouoit, mais ils furent portés dans la ſuite, comme nous le verrons bientôt, à une magnificence qu'on a peine à comprendre.

Je me hâte de revenir aux Ediles, dont je ne pouvois expoſer les fonctions ſans donner auparavant une légére idée des jeux du Cirque & du Théatre.

Pour commencer par les jeux du Cirque, il faut remarquer que les uns étoient ordinaires & réglés, d'autres extraordinaires, & qu'on célébroit pour différentes cauſes & différens beſoins qui ſurvenoient. Parmi les derniers, ceux qu'on appelloit votifs, *Ludi Votivi*, ſont ceux dont il eſt parlé le plus ſouvent dans l'Hiſtoire. Dans les malheurs publics, comme dans une maladie contagieuſe, ou après la perte d'une bataille, on célébroit des Jeux ſolennels pour appaiſer la colére des dieux, à laquelle on attribuoit ces malheurs. Souvent les Généraux en partant pour la campagne, & quelquefois

[a] Inter aliarum parva principia rerum, ludorum quoque prima origo ponenda viſa eſt: ut appareret, quàm ab ſano initio res in hanc vix opulentis regnis tolerabilem inſaniam venerit. *Liv.* VII. 2.

ois dans le feu même du combat, s'en-
ageoient par vœu à faire célébrer des
eux en l'honneur des dieux, s'ils leur
ccordoient la victoire: car ils étoient in-
imement persuadés que c'étoit la Divi-
ité qui régloit tous les événemens.
Quand le Peuple Romain eut arrêté *Liv.* XXXVI. 2.
u'on feroit la guerre contre Antiochus
Roi de Syrie, le Consul Acilius, à qui
e département étoit échu par le sort, fit
ar l'ordre du Sénat le vœu suivant, dont
e grand Pontife lui dictoit les paroles.
*Si la guerre que le Peuple Romain a ordon-
né qui soit faite à Antiochus, réussit & se
ermine selon les desirs du Sénat & du Peu-
le Romain; alors, grand Jupiter, le Peu-
le Romain fera celébrer les Grands Jeux
endant dix jours de suite, & l'on offrira
des présens à tous les grands dieux: Et
'on emploiera pour ces cerémonies la som-
me d'argent qui sera fixée par le Sénat.*

Dans ces Jeux extraordinaires & vo-
tifs c'étoit le Public qui en fesoit les
frais; & la somme qu'on y emploioit é-
toit quelquefois réglée sur *un nombre ter-
naire*, fort respecté chez les Anciens, &
regardé comme religieux & sacré. A-
près la défaite de Flaminius par Anni-
bal près du Lac de Trasiméne, les Ro-
mains,

mains, pour appaiſer la colére des dieux, s'engagérent [a] par vœu à faire célébrer les Grands Jeux, & à y emploier la ſomme * de trois cens trente trois mille, trois cens trente trois, & un tiers d'As. Les Généraux obligeoient les ennemis qu'ils avoient vaincus, & ſouvent même les Alliés du Peuple Romain, à contribuer pour la dépenſe de ces Jeux. M. Fulvius avoit tiré de pluſieurs villes pour cet uſage cinquante-cinq mille livres, *centum decem pondo auri.* Le Sénat, qui trouvoit cette ſomme trop conſidérable, conſulta les Pontifes, pour ſavoir s'il étoit néceſſaire de l'emploier toute entiére à cet uſage. Ils répondirent que non: & en conſéquence on permit à Fulvius d'en prendre ce qu'il voudroit, pourvû que cela ne paſſât pas la ſomme de quatre-vingts mille as, c'eſt-à-dire quatre-mille livres. Quelques années après le Sénat fixa la même ſomme à Q. Fulvius ſur celle qu'il avoit tirée des Eſpagnols. Ce [b] qui avoit donné lieu à cette derniére

Liv. XXXIX. 5. An. R. 565

Liv. XL. 44. An. R. 573.

[a] Ejuſdem rei cauſa ludi Magni voti, æris trecentis triginta millibus, trecentis triginta tribus & triente. *Liv.* XX. 10.

* *Cette ſomme monte à un peu plus de 1660 livres.*

[b] Decreverat id Senatus, propter effuſos ſumptus factos in ludos

iére fixation, c'étoient les dépenſes ex-raordinaires qu'on avoit faites pour les eux repréſentés par Ti. Sempronius Edile, & qui avoient été à charge, non eulement à l'Italie & aux Alliés Latins, ais aux provinces même du dehors.

Dans ces Jeux votifs, nous ne voions oint quelle étoit la part qu'y prenoient es Ediles, ſi ce n'eſt qu'il eſt vraiſem-lable qu'ils étoient chargés, en qualité le Magiſtrats de la police, d'y mainte-ir le bon ordre. Il n'en étoit pas ainſi les Jeux dont la repréſentation étoit at-achée à leur charge, c'eſt-à-dire des eux de Cérès, des Jeux Floraux, & les Grands Jeux, ou Jeux Romains. La célébration de ces Jeux ſe feſoit aux rais & aux depens des Ediles: & il en toit de même des Jeux Plébeïens pour es Ediles du Peuple.

Comme les Jeux étoient toujours pré-cédés d'une Proceſſion ſolennelle, où l'on portoit en pompe les images & les ſtatues des dieux; où les Pontifes, les Prêtres, les Augures, & tous les Offi-ciers attachés au culte des dieux & de la reli-

Ti. Sempronii Ædilis, qui graves non modò Italiæ ac ſociis Latini nominis, ſed etiam provinciis externis fuerant. *Liv.*

religion, marchoient en habits de cérémonie: les Ediles étoient chargés de tenir les rues & les places par où devoit paſſer la Proceſſion, ornées le plus magnifiquement qu'il étoit poſſible, de tapis, d'étofes précieuſes, de tableaux, de ſtatues. Ils mettoient pour cela à contribution, pour ainſi dire, tous leurs amis & les provinces même où ils avoient quelque crédit. C'étoit auſſi aux Ediles à fournir les chars, les chevaux, les écuiers qui les conduiſoient, les gladiateurs, les récompenſes qu'on donnoit aux vainqueurs. Une de leurs grandes attentions étoit de ramaſſer le plus qu'ils pouvoient de bêtes rares & curieuſes, comme des lions, des tigres, des panthéres, ſpectacle fort agréable au peuple. Sylla attribuoit le refus qu'il avoit éprouvé la premiére fois qu'il demanda la Préture, au deſſein qu'avoit le peuple de le forcer à prendre l'Edilité, parce que ſon amitié avec Bocchus feſoit eſpérer au peuple de beaux Jeux, où l'on verroit des bêtes rares qui lui ſeroient envoiées d'Afrique. On peut voir dans les lettres de Cœlius avec quelle vivacité il preſſoit Cicéron qui étoit dans ſon gouvernement de Cilicie, de ſe donner du

Plut. in Syll. pag. 453.

Ferè literis omnibus tibi de

du mouvement pour lui procurer des panthéres. Tous ces ſoins, & beaucoup d'autres que je paſſe, entraînoient néceſſairement de grandes dépenſes. panthe-ris ſcrip-ſi. *Epiſt. Famil.* VIII.

Il en faut dire autant des *Jeux Scéniques.* Il n'y avoit point à Rome de théatre: Il faloit que les Ediles en fiſſent conſtruire un nouveau tous les ans; & vû la quantité du peuple qui devoit y trouver place, à quels frais un tel ouvrage ne montoit-il point? Il faloit l'orner & l'embellir de tout ce qu'il y avoit de plus précieux & de plus magnifique. C'étoient les Ediles qui paioient les Acteurs ou Comédiens, auſſi bien que la Muſique. Car on n'exigeoit rien des ſpectateurs. C'étoient eux auſſi qui paioient au Poéte le prix de la piéce qui devoit être repréſentée. Suétone nous apprend que Térence eut pour la Comédie intitulée *l'Eunuque* huit mille piéces, *octo millia nummûm*, (ou *ſeſtertiûm*, ce qui eſt la même choſe) c'eſt-à-dire mille livres, ce qui étoit en ce tems-là une ſomme fort conſidérable. *Sueton in vit. Terentii.*

Quiconque aſpiroit aux honneurs, ne pouvoir ſe diſpenſer de ces dépenſes. L'Edilité étoit la premiére des dignités Curules de Rome: l'âge d'entrer dans l'exer-

l'exercice de cette charge étoit 37 ans. Deux ans après venoit la Préture : & après un pareil intervalle de deux autres années, le Conſulat. Or la maniére dont on s'étoit conduit dans l'Edilité, & dans la repréſentation des Jeux, contribuoit beaucoup à gagner ou à aliéner le peuple par raport aux dignités qui devoient ſuivre. Mamercus, homme très-riche & très-puiſſant, dans la demande qu'il fit du Conſulat, eſſuia un refus honteux, parce qu'il s'étoit diſpenſé de paſſer par l'Edilité, dans la crainte des dépenſes que cette charge entraînoit néceſſairement. Le peuple, comme je l'ai déja remarqué, étoit infiniment ſenſible au plaiſir des ſpectacles ſoit du Cirque, ſoit du Théatre, & il y paſſoit des journées entiéres ſans s'ennuier. L'Eunuque de Térence dont j'ai parlé fut repréſentée deux fois en un ſeul jour, d'abord le matin, puis l'après-midi ; & c'étoit ſur les demandes empreſſées du peuple que les piéces de Théatre étoient ainſi réitérées. Ce peuple vouloit être obéi, & l'étoit. L'Hécyre, [a] autre Comédie du même Poéte, eut un ſort tout contraire, & fut deux

Offic. II. 58.

[a] Novum intervenit vitium & calamitas.
Ut neque ſpectari, neque cognoſci potuerit:

deux fois interrompue, parce que le peuple voulut voir des danſeurs de corde, ou autre ſpectacle pareil. Il [a] préféroit ceux du Cirque à ceux du Théatre, & aimoit beaucoup mieux voir des bêtes extraordinaires, des tigres, des panthéres, un éléphant blanc, que d'entendre déclamer les meilleurs Acteurs. C'eſt ce qui fait dire agréablement à Horace, que ſi Démocrite eût aſſiſté à ces Jeux, ce n'auroient été ni les panthéres, ni les éléphans, qui lui auroient ſervi de ſpectacle, mais le peuple qui lui auroit paru plus ſtupide & plus bête que les bêtes mêmes.

Cicéron n'étoit pas ſi rigide. Il [b] n'eſt pas

Ita populus ſtudio ſtupidus in funambulo
Animum occuparat. *In Prologo.*

[a] Media inter carmima poſcunt,
Aut urſum, aut pugiles: his nam plebecula gaudet...
Si foret in terris, rideret Democritus, ſeu
Diverſum confuſa genus panthera camelo,
Sive elephas albus vulgi converteret ora:
Spectaret populum ludis attentius ipſis,
Ut ſibi præbentem mimo ſpectacula plura.
Horat. Epiſt. ad Auguſt.

[b] Si noſmetipſi, qui & ab delectatione omni negotiis impedimur, & in ipſa occupatione, delectationes alias multas habere poſſumus, ludis tamen oblectamur & ducimur; quid tu admirere de multitudine indocta? *Pro Mur. n. 39.*

pas étonnant, dit-il, que la multitude ſoit ſi fort ſenſible à la magnificence des Jeux, puiſque nous-mêmes, à qui les affaires ne laiſſent aucun moment de loiſir, & qui d'ailleurs pourrions trouver au milieu de nos occupations beaucoup d'autres délaſſemens, ſentons néanmoins du plaiſir dans les ſpectacles du Cirque, & dans les repréſentations du Théatre. Cicéron plaidoit contre le Juriſconſulte Servius Sulpicius, qui voioit avec dépit que Muréna avoit gagné les ſuffrages & la faveur du peuple par la magnificence des Jeux qu'il avoit repréſentés en qualité de * Préteur, & qu'en conſéquence il lui avoit été préféré dans le Conſulat.» [a] Croiez-vous, lui dit-il, «que cette ſcéne ornée par Muréna de «décorations d'argent, ſur laquelle vous «vous efforcez de jetter du ridicule, «ne lui ait pas donné de l'avantage ſur «vous par rapport au Conſulat: d'au«tant plus que vous ne vous êtes jamais «trouvé dans le cas de donner des Jeux «au peuple? «Cicéron, dans ce qu'il dit ici

* *Les Préteurs étoient chargés auſſi de donner de certains Jeux. Ceux dont il s'agit ici, étoient les Jeux Apollinaires.*

[a] Tibi, qui caſu nullos [ludos] feceras, nihil hujus iitam ipſam, quam irrides, argenteam ſcenam adverſatam putas? *Ib. n.* 40.

ci de ſon goût particulier pour les ſpec-
acles, parle comme orateur, aiant be-
oin pour lors de relever l'agrément de
es Jeux pour le bien de ſa cauſe: mais
lans le fond il penſoit bien différem-
nent, comme [a] on le voit par une fort
elle lettre qu'il écrit à un de ſes amis,
lans laquelle il le félicite de ce qu'il ne
'eſt point trouvé aux ſpectacles que
ompée avoit donnés au peuple pour la
édicace de ſon théatre, ſuppoſé que ce
ie ſoit point la maladie qui l'en ait em-
éché, mais que ce ſoit par choix & par
ugement qu'il ait négligé ce que les au-
res admirent & recherchent ſans raiſon.
Au reſte, lui dit-il, les Jeux ont été fort
eaux, mais point du tout de votre goût,
ar j'en juge par le mien... En effet quel
laiſir une perſonne ſérieuſe & raiſonna-
le peut-elle prendre à voir, ou un hom-
ne foible déchiré par une bête très-for-
e, ou une bête fort belle percée par un
avelot? C'é-

[a] Si te dolor aliquis corporis, aut infirmitas valetudinis tuæ tenuit, quo minùs ad ludos venires: fortunæ magis tribuo, quàm ſapientiæ tuæ. Sin hæc, quæ ceteri mirantur, contemnenda duxiſti, & cùm per valetudinem poſſes, venire tamen noluiſti: utrumque lætor, & ſine dolore corporis te fuiſſe, & animo valuiſſe, cùm ea quæ ſine cauſa mirantur alii, neglexeris... Omnino, ſi quæris, ludi ap-

C'étoit donc un puiſſant moien de plaire au peuple, & de ſe le rendre favorable dans la diſtribution des charges, que de lui procurer des Jeux & des ſpectacles qui lui étoient ſi agréables. Les citoiens les plus ſages & les mieux intentionnés étoient obligés de ménager ſa délicateſſe, qui ſur ce point étoit extrême: mais ils [a] le feſoient avec retenue & modération, évitant avec un égal ſoin les deux excès oppoſés, d'une avarice ſordide, & d'une prodigalité faſtueuſe; & réglant la quantité de leurs dépenſes ſur celle de leurs revenus. C'eſt [b] ainſi que Cicéron ſe conduiſit dans ſon édilité. Il nous apprend lui-même que les frais qu'il y fit ne montérent qu'à une ſomme très médiocre, & que cependant la

paratiſſimi, ſed non tui ſtomachi: conjecturam enim facio de meo... Quæ poteſt eſſe homini politico delectatio, cum aut homo imbecillus à valentiſſima beſtia laceratur, aut præclara beſtia venabulo tranſverberatur? *Epiſt.* 1. *lib.* VII.

[a] In his mediocritatis regula optima eſt... Si poſtulatur à populo... faciendum eſt, modò pro facultatibus, nos ipſi ut fecimus. *Offic.* II. 58. 59.

[b] Nobis quoque licet in hoc quodammodo gloriari. Nam pro amplitudine honorum, quos cunctis ſuffragiis adepti ſumus noſtro quidem anno... ſanè exiguus ſumptus ædilitatis fuit. *Ibid.*

Préture & le Conſulat lui furent dé-
rés par le peuple avec des marques de
iſtinction très-flateuſes pour lui. Julius
gricola ſe conduiſit avec la même pru-
ence dans les Jeux que ſa charge de
réteur l'obligea de donner au public. Il
garda dans cette frivole cérémonie un
ge tempérament entre une raiſon trop
ıſtére qui interdit tout, & une magni-
cence qui ne connoit point de bornes,
vitant un luxe faſtueux, mais em-
loiant pour ces Jeux une noble dé-
enſe capable de lui faire honneur. Ci-
éron avoit ſu mériter l'eſtime & la fa-
eur de ſes concitoiens par des qualités
lus ſolides & plus eſſentielles, dont le
euple même, tout léger qu'il paroit,
ıarque dans l'occaſion qu'il fait réelle-
ıent plus de cas, que de l'appareil des
eux le plus ſuperbe & le plus magnifi-
ue, qui ne le touche que pour des mo-
ıens, & dont il perd le ſouvenir preſ-
ue auſſitôt que le ſpectacle a diſparu.

Les petits eſprits, dont tout le mérite
ınſiſte dans leurs richeſſes, font conſi-
er leur gloire à en faire parade, & à les
don-

Ludos & inania ho-
ris modo rationis
que abundantiæ du-
xit, uti longè à luxuria,
ita famæ proprior. Ta-
cit. in Agric. cap. 6.

donner en ſpectacle au peuple. C'eſt ce qui fit porter, dans les derniers tems de la République, la magnificence des Jeux à des dépenſes énormes & incroiables, auxquelles Tite-Live a raiſon de dire que le revenu des Princes les plus opulens auroit à peine ſuffi.

L'Edilité de M. Scaurus que l'on peut placer lan de Rome 694, nous en fournit un mémorable exemple. Le [a] bâtiment qu'il conſtruiſit, étoit, ſelon Pline, le plus grand ouvrage qui eût été fait juſques-là de main d'homme : auſſi ſolide que s'il eût dû ſubſiſter éternellement, & il ne devoit néanmoins durer qu'un mois tout au plus. C'étoit un Théatre. La Scéne avoit trois rangs de colones, dont le nombre montoit juſqu'à trois cens ſoixante. La partie inférieure de la Scéne, étoit de marbre : celle du milieu, de verre ou de criſtal, luxe inoui devant & après: celle d'en-haut de planches dorées. Les colones d'en bas avoient trente-huit piés de hauteur. Il y avoit trois mille ſtatues d'airain placées entre les colones. Le parterre & l'am-

Plin. XXXVI. 15.

Plin. XVII. 1.

[a] Hic fecit in Ædilitate ſua opus maximum omnium, quæ unquam fuere humana manu facta, non temporariâ morâ, verum etiam æternitatis deſtinatione. *Plin.*

amphithéatre pouvoient contenir qua-
e-vingts mille hommes. Les étoffes
récieuſes, les tapis & tapiſſeries, les
bleaux, en un mot tout l'appareil &
ornement du Théâtre montoit à une
mme ſi énorme, que ce qui en reſta
rès que Scaurus en eut emploié une
rande partie pour orner ſa maiſon de
ille, aiant été tranſporté à Tuſcule dans
maiſon de campagne, & entiérement
ulé dans un incendie, la perte fut eſti-
ée douze millions cinq cens mille li-
es. *HS millies*, c'eſt-à-dire *ſeſtertiûm*
illies centena millia. Quand le tems du
ectacle fut fini, Scaurus fit conduire
utes les colonnes dans ſa maiſon. L'En-
epreneur chargé de l'entretien des é-
outs, exigea de cet Edile qu'il s'enga-
eât à paier le dommage que le tranſ-
ort de tant de colonnes ſi peſantes pour-
it cauſer aux voutes, qui depuis Tar-
uin l'Ancien, c'eſt-à-dire depuis près
e cinq cens ans, étoient toujours de-
euré fermes ſans aucune altération : &
les ſoutinrent encore une ſi violente
couſſe ſans s'ébranler.

Pline a raiſon de s'écrier que l'Edilité
e Scaurus acheva de ruiner & de ren-
erſer les mœurs publiques : *Cujus neſ-* *Plin.* XXXVI. 15.

cio an Ædilitas maximè proſtraverit mo-
ibid. cap. 3. *res civiles.* Croiroit-on qu'en ſi peu de tems le luxe eût pu faire de ſi rapides progrès ? On avoit fait un crime à L. Craſſus d'avoir fait porter dans ſa maiſon ſix petites colonnes de marbre, qui n'avoient que douze piés de hauteur ; c'étoient les premiéres qu'on eût vûes à Rome : & trente ans après, ou environ, les Magiſtrats voient porter dans celle de Scaurus trois cens ſoixante colonnes d'une hauteur extraordinaire. Ils [a] le voient, & le ſouffrent ; & cela, dit Pline, à la vûe & ſous les yeux du grand Jupiter & des autres dieux, dont les ſtatues n'étoient que de terre & d'argile. Mais les Magiſtrats reconnoiſſent leur impuiſſance, & avouent que le luxe eſt plus fort que les Loix ; & ils aiment mieux ne point faire de réglemens, que de les voir violer avec hardieſſe & impunité.

C'eſt une maxime quelquefois néceſſai-

[a] Tacuere tantas moles in privatam domum trahi præter fictilia deorum faſtigia. [Fictilem effigiem Jovis. *Lib.* 35. *c.* 12.] Nimirum iſta omiſere moribus victis ; fruſtraque interdicta quæ vetuerant cernentes, nullas potius, quam irritas, eſſe leges maluerunt. *Plin.* XXXVI. 3.

ire dans la Politique, dont Tibére fit
âge dans une occaſion aſſez ſemblable
celle-ci. Sur les plaintes des Ediles au
jet du luxe porté à un point qui ne
uvoit plus ſe ſouffrir, le Sénat qui a-
it été conſulté, remit l'affaire à la pru-
nce de l'Empereur. [a] Tibére, après
oir lontems délibéré de l'ordre qu'on
pourroit apporter : ſi le reméde ne ſe-
it point plus dangereux que le mal ;
mbien il lui ſeroit honteux d'entre-
endre une choſe dont il ne pourroit
nir à bout, ou dont l'exécution ſeroit
ale aux plus illuſtres familles : inſinua
Sénat, dans une belle & longue ré-
nſe qu'il lui fit, que dans l'état où
ient les choſes, il ſeroit peutêtre plus
e de ne point toucher à des deſordres
i par une longue impunité avoient
s le deſſus, que d'entreprendre une

[a] Tiberius, ſæpe a-
ſe penſitato, an
reeti tam effuſæ cu-
nes poſſent ; num
reitio plus damni
emp. ferret ; quàm
corum attrectare
d non obtineretur,
retentum ignomi-
& infamiam viro-
inluſtrium poſce-
ret : poſtremò literas
adSenatum compoſuit.
Tacit. Annal. III. 52.

Neſcio an ſuaſurus
fuerit omittere potius
prævalida & adulta vi-
tia, quàm hoc adſequi,
ut palam fieret quibus
flagitiis impares eſſe-
mus. *Ib. cap.* 53.

réforme qui ne ſerviroit qu'à mettre en évidence la foibleſſe & l'impuiſſance des réformateurs.

Offic. II. 56. Cicéron, dans le ſecond livre des offices, nous apprend le jugement que nous devons porter de ces ouvrages magnifiques & de ces dépenſes énormes qui n'ont pour but que le divertiſſement du peuple, & je finirai par là ce petit Traité ſur les fonctions des Ediles. Comme il reſpectoit le ſouvenir de Pompée, il ne veut pas condanner par lui-même les grands ouvrages, par leſquels cet illuſtre ami avoit prétendu éterniſer la mémoire de ſon nom, mais il le fait d'une maniére moins expreſſe par la bouche des autres. «Quant [a] aux dépenſes, dit-«il, qui ſe font en théatres, en porti-«ques, & même en nouveaux temples, «la conſidération de Pompée me rend «plus réſervé à les blâmer: mais je voi «de très-habiles gens qui ne les approu-«vent pas.» Pompée, au retour de la guerre contre Mithridate, avoit fait bâtir un ſuperbe théatre, qui, ſelon Pline, pouvoit contenir quarante mille Spectateurs.

[a] Theatra, porticus, nova templa verecundiùs reprehendo propter Pompeium: ſed doctiſſimi non probant.

eurs. Il étoit à demeure & pour toû-
ours, au lieu qu'auparavant les théa-
res, ceux même qui avoient couté le
lus, n'étoient que pour un tems fort
ourt. A la vûe d'un ouvrage ſi grand,
& en apparence ſi néceſſaire, ne s'atten-
roit-on pas que Cicéron ſe répandît en
uange & en admiration ? On a vû
omme il s'explique.

Il avoit mis auparavant ſur la ſcéne
eux célébres Philoſophes, qui étoient
artagés de ſentimens ſur cette matiére.
Je ne puis aſſez admirer, dit-Cicéron,
que Théophraſte, dans un Livre qu'il
a fait des richeſſes, & où il dit beau-
coup de bonnes choſes, ait pu tomber
dans une ſi grande abſurdité, que de
louer l'appareil & la magnificence des
ſpectacles que l'on donne au peuple ;
& de faire conſiſter l'avantage de l'o-
pulence à pouvoir faire de ces ſortes de
profuſions.

«Combien y a-t-il plus de ſageſſe &
le vérité dans les reproches qu'Ariſ-
ote * nous fait, de n'être point épou-
antés de voir faire de telles profu-

 «ſions

* *On croit qu'il y a eu dans ce nom, parce qu'on ne trouve point dans les ouvrages d'Ariſtote ce paſſage que Cicéron en raporte.*

«ſions pour le divertiſſement du peuple. «Quand on apprend, dit ce Philoſophe, «que dans une ville aſſiégée un verre «d'eau a été acheté cinquante francs, «(*minam*) il n'y a perſonne qui n'en «ſoit frapé, & on ne le pardonne qu'à la «néceſſité qui y contraint. D'où vient «donc qu'on trouve ſi peu étranges ces «dépenſes prodigieuſes, qui ne ſont pour «le ſoulagement d'aucune ſorte de né-«ceſſité, & qui ne ſont point capables «d'augmenter ce qu'on peut avoir de «conſidération & de dignité? Le plaiſir «même qu'elles [a] font au peuple n'eſt «qu'un plaiſir de quelques momens, qui «ne touche que ce qu'il y a de moins ſo-«lide & de plus mépriſable parmi ce «peuple, & dont il perd la mémoire auſ-«ſitôt preſque qu'il a ceſſé d'en jouir.

A ces dépenſes frivoles, & en même tems énormes, Cicéron en ſubſtitue d'autres, qui entraînent moins de frais, & font plus d'honneur: la conſtruction «des murs de la ville, celle des havres «& des ports, les conduites d'eaux, [les «grands

[a] Cùm ipſa illa delectatio multitudinis fit ad breve exiguumque tempus, eaque à leviſſimo quoque: in quo tamen ipſo una cum ſatietate memoria quoque moriatur voluptatis.

grands chemins,] & toutes les autres choſes qui ſont utiles à la République. Celles qui ſont comme des préſens de la main à la main, font un plaiſir plus vif & plus ſenſible : mais celui qui revient de ces autres ouvrages, eſt bien plus ſolide & plus durable.

Cicéron parle ici en vrai Romain, & n Romain des bons ſiécles. Six vingts ns avant lui, P. Cornelius Scipio Naica penſoit de même. Les Cenſeurs récédens avoient chargé des Entrepreneurs de bâtir de pierres de taille un Théatre ſtable & permanent. J'ai déja emarqué qu'auparavant on en élevoit à neſure qu'on en avoit beſoin. Les Cenſeurs repréſentoient qu'il paroiſſoit bien lus raiſonnable, & bien plus conforme la dignité de la République, d'en avoir n qui fût à demeure : que cette entrepriſe, à en bien juger, étoit une épargne uſte & néceſſaire, & que par une dépenſe faite une fois pour toujours on épargnoit aux Ediles & aux Magiſtrats a néceſſité preſque inévitable de ſe ruier chaque année, ou du moins d'affoiblir conſidérablement leurs revenus: outre que, de la ſorte, les Spectateurs ſe rouveroient bien plus à leur aiſe.

Liv. Epiſt. 48. Vell. I. 15. Appian. Civil. l. 1. pag. 367.

Il faut l'avouer : ces raiſons paroiſſoient fort plauſibles. Cependant Scipion Naſica, alors grand Pontife, homme d'un rare mérite & d'une ſageſſe généralement reconnue, s'oppoſa vivement à cette entrepriſe comme à une nouveauté contraire aux anciens uſages, pernicieuſe aux bonnes mœurs, & qui pourroit avoir de très-fâcheuſes ſuites. Il exhorta les Sénateurs à ne pas donner lieu au luxe & à la molleſſe des Grecs d'énerver & de corrompre le courage mâle des Romains, & à ne pas inviter en quelque ſorte le peuple, déja trop porté par lui-même au plaiſir des ſpectacles, à s'y livrer ſans meſure, & à y paſſer les journées entiéres avec d'autant plus de ſatisfaction, qu'il y trouveroit deſormais toutes ſes commodités.

Le Sénat, touché de ces remontrances, fit [a] paroitre une ſage & ferme ſévérité, que Paterculus regarde comme une preuve des plus éclatantes du zêle de cette Compagnie pour le bien public. Il ordonna que l'ouvrage, qui étoit déja fort avancé, ſeroit interrompu; qu'on abbat-

[a] Cui, in demoliendo, eximia civitatis ſeveritas & Conſul Scipio reſtiterunt. Quod ego inter clariſſima publicæ voluntatis argumenta numeraverim. *Vell.* I. 15.

battroit ce qui étoit bâti ; & qu'on en endroit les démolitions. Il défendit de lus d'élever ſoit dans la ville, ſoit au ehors à plus près que mille pas de la ille, aucun théatre où il y eût des ſiéges pour s'aſſeoir, & ordonna que le peuple aſſiſteroit debout aux ſpectacles, afin que cette attitude & cette poſture peu ommode montrât que les Romains portoient juſques dans leurs divertiſſemens même un caractére de vigueur mâle, & 'une patience capable de ſoutenir les lus dures fatigues : & ſans doute auſſi our ne leur pas laiſſer la tentation & envie de prolonger la durée des ſpecacles.

Pompée ne fut pas ſi délicat. Tertullien, dans ſon livre des ſpectacles, raorte que Pompée n'oſa pas, dans ſon Edit d'invitation à la dédicace de cet uvrage, nommer le Théatre, mais l'apella un temple de Vénus, auquel, dit-, nous avons joint des degrés & des éges pour la commodité de ceux qui ſſiſteront aux ſpectacles. Auſſi [b] Tacite ous apprend-il que les anciens & les

Lib. de ſpectac.

[a] Ut ſcilicet remiſſioi animorum juncta andi virilitas, propria omanæ gentis nota eſſet. *Val. Max.* II. 4.

[b] Erant qui Cn. quoque Pompeium incuſatum à ſenioribus

plus ſages de la République lui ſurent fort mauvais gré d'avoir conſtruit un Théatre à demeure, au lieu qu'auparavant on attendoit, pour en préparer un un, qu'il falût célébrer les Jeux. Et même en remontant plus haut, on trouvoit que le peuple avoit aſſiſté debout aux ſpectacles: & que, de lui préparer des ſiéges, c'étoit comme l'exhorter à paſſer les jours entiers au Théatre dans l'oiſiveté & la nonchalance.

ARTICLE SECOND.

ENTRE les monumens de la magnificence Romaine, les trois qu'on admiroit le plus, étoient les grands chemins de l'Empire, les aquéducs, & les cloaques ou les égouts: nous avons vû qu'ils avoient quelque raport à l'Edilité. Je les traiterai ſuccinctement, pour en donner une légére idée, & ne pas enſevelir tout-à-fait dans le ſilence une matiére plus

ferrent, quòd manſuram theatri ſedem poſuiſſet: nam antea ſubitariis gradibus, & ſcena in tempus ſtructa, ludos edi ſolitos; vel, ſi vetuſtiora repetas, ſtantem populum ſpectaſſe. Si conſideret, theatro dies totos ignaviâ continuaret. *Tacit. Annal.* XIV. 20.

lus capable qu'aucune autre de faire nnoitre la grandeur du Peuple Ro-ain. Je ferai uſage de ce qu'en a écrit Savant Bénédictin Dom Bernard de lontfaucon.

§. I.

Des grands chemins.

LE PREMIER de tous les Romains ui s'eſt rendu célébre par la conſtruc-on d'un grand chemin, eſt le Cenſeur ppius Claudius, dont nous verrons ientôt l'hiſtoire. Ce chemin fut appel-de ſon nom *La Voye Appienne.* Il la nduiſit depuis la porte de Rome nom-ée Capéne juſqu'à la ville de Capoue : domaine des Romains ne s'étendoit s alors plus loin. Elle fut enſuite con-nuée, ſoit par Jules Ceſar, ſoit par uguſte, juſqu'à la ville de Brunduſe. Brindes.) Sa longueur, dans toute tte étendue, étoit d'environ trois cens nquante milles, c'eſt-à-dire de cent inze de nos lieues. C'étoit la plus an-enne & la plus belle de toutes les Voies omaines. Auſſi en étoit-elle appellée Reine.

Statius ſylv. 1. 12.

Qua limine noto
Appia longarum teritur Regina viarum.

Le centre de tous ces grands chemins étoit la pierre milliaire, qu'on appelloit *milliarium aureum*, plantée au milieu de Rome par Auguſte. De là les chemins ſe diviſoient en un grand nombre de branches, qui s'étendoient dans toutes les parties de l'Empire Romain.

Dio. LIII. 526.

Plut. in vit. Grach. pag. 837.

C. Gracchus, s'appliqua avec un ſoin particulier à rétablir & à redreſſer les grands chemins. Il les partagea par eſpaces égaux qu'on appelle *milles*, parce qu'ils contiennent mille pas géométriques. (Le mille eſt à peu près de huit * ſtades.) Pour marquer ces milles, il fit planter de grands piliers de pierre, des colonnes, ſur leſquelles étoit inſcrit le nombre des milles. De là cette locution ſi fréquente dans les Auteurs, *tertio*, *quarto*, *quinto lapide ab urbe*. Ces milles ſont encore aujourdhui d'une grande utilité dans la Géographie, pour connoître la véritable diſtance des lieux dont parlent les Auteurs anciens. Ils étoient [a] auſſi fort commodes pour les voiageurs,

* *Il en faut vingt pour notre lieue commune, qui eſt de* 2500. *pas.*

[a] Facientibus iter multum detrahunt fatigationis inſcripta lapidibus ſpatia. Nam &

geurs, qui ſont bien aiſes de ſavoir au uſte ce qu'ils ont fait de chemin, & ombien il leur en reſte encore à faire, e qui eſt pour eux une eſpece de délaſ-ement.

Gracchus ajouta encore à ces che-nins une choſe d'une grande commodi-é, en y feſant planter aux deux côtés de elles pierres debout à une moindre diſ-ance l'une de l'autre, afin qu'elles ai-laſſent les voiageurs à monter à cheval ſans le ſecours de perſonne : car ancien-nement on ne ſe ſervoit point d'étriés.

La longue & ſtable durée de ces ou-vrages, dont une partie s'eſt conſervée uſqu'à nous, montre avec quelle atten-tion & quelle habileté ils avoient été conſtruits, ce qui n'a été imité depuis par aucune nation. Quoique la voie Ap-pienne ait environ deux mille ans d'an-tiquité, on la voit encore en ſon entier l'eſpace de pluſieurs milles du côté de Fondi, ſans parler de pluſieurs autres endroits où l'on en trouve de grands reſtes. Mais les pierres de deſſus étant ébran-

exhauſti laboris noſſe menſuram, voluptati eſt, & hortatur ad reliqua fortius exequenda, ſcire quantum ſuperſit. Nihil enim longum videri neceſſe eſt, in quo quid ultimum ſit certum eſt. *Quintil.* IV. 5.

ébranlées ou détachées, on évite ce pavé comme extrêmement incommode aux caléches & aux autres voitures roulantes.

En d'autres endroits on trouve de longs eſpaces, où la ſurface du pavé s'eſt très-bien conſervée. & eſt unie par deſſus comme une glace. Les pierres de ce pavé ſont de couleur de fer, & d'une dureté qui paſſe le marbre. Elles ſont ſi bien jointes enſemble, qu'en pluſieurs endroits on ne ſauroit faire paſſer entre deux pierres la pointe d'un couteau. La ſurface en eſt, comme nous avons dit, toute unie comme une glace ; ce qui fait qu'en tems de pluie les chevaux gliſſent, & qu'en tout tems dans les endroits les plus nets & les plus unis, on ne peut guéres y aller vite. Ces pierres qui ſont la ſurface ont d'épaiſſeur environ un pié de roi. Ces chemins ſont plus élevés que le terrain voiſin. Il eſt des endroits où l'on a coupé des montagnes, & même de grandes roches pour les continuer. Cela ſe voit principalement à Terracine, où le rocher coupé a près de ſix vingts piés de haut. On a laiſſé en bas pour chemin la roche plate, mais ſillonnée, afin que les piés des chevaux y puiſſent tenir ſans gliſſer.

Cette

Cette ſolidité merveilleuſe de la voie ppienne, & des autres, vient non ſeu- ment de la groſſeur & de la dureté des ierres bien unies, mais auſſi du grand aſſif qui les ſoutient. J'ai obſervé, dit P. de Montfaucon, une partie de la oie Appienne, dont on avoit ôté toutes s grandes pierres de deſſus, ce qui me onna lieu de conſidérer à loiſir la ſtruc- ure de ce maſſif. Le fond en eſt de moi- on, ou de blocaille miſe en œuvre avec n ciment très-fort, & qu'on a grande eine à rompre. Au deſſus eſt une cou- he de gravois cimenté de même, entre- êlée de petites pierres rondes. Les roſſes pierres qui feſoient le pavé s'en- haſſoient aiſément dans cette couche e gravois encore molle. On y trouvoit a profondeur néceſſaire pour ces pierres l'épaiſſeur inégale. Tout ce grand maſ- if, avec les pierres, pouvoit avoir en- iron trois piés de haut.

Il y avoit des lieux où ces grands hemins avoient des banquettes pour les ens de pié. Leur largeur étoit de moins le deux piés, & la hauteur d'un pié & lemi, ou environ. La largeur ordinaire les chemins eſt d'un peu moins de qua- orze piés: ce n'eſt préciſément que ce qu'il

qu'il faloit pour deux chariots. Cette largeur répond mal, ce me ſemble, à la beauté du reſte de l'ouvrage.

Nous avons dit que les Romains ſe feſoient des grands-chemins à travers les Montagnes. Nous en avons un exemple permanent à la grotte de Pouzzol, où la montagne eſcarpée, qui eſt entre cette ville & Naples, eſt percée d'un bout à l'autre, enſorte qu'on y va de plein pié. Aux deux extrémités, l'ouverture fort haute & relevée va toujours en baiſſant, & cela pour donner du jour au paſſage le plus loin que l'on a pu. Et comme cela n'empéchoit pas que la route ne fût extrêmement obſcure, lorſqu'on avançoit un peu en dedans, on a fait vers le milieu des ouvertures, qui percent la montagne, & portent le jour du haut en bas. Malgré toutes ces précautions, l'obſcurité régne toujours ſur le milieu: enſorte que les voitures roulantes, qui viennent à la rencontre les unes des autres, s'y entrechoqueroient, ſi les voituriers & les cochers n'avoient ſoin de s'avertir les uns les autres de prendre ou du côté de la mer, ou du côté de la montagne.

L'at-

L'attention des Romains à rendre ommodes les grands chemins dans tou- e l'étendue de l'Empire, a fait un hon- ieur infini à ce peuple, & doit nous don- ier une idée bien avantageuſe de la ſa- geſſe d'un gouvernement, dont les vûes toient ſi grandes, ſi nobles, & occu- ées uniquement du bien public. C'eſt n beau modéle pour ceux qui tiennent es rénes d'un Etat.

§. II.

Des Aqueducs.

UN AQUEDUC eſt une conſtruction le pierre faite dans un terrain inégal pour conſerver le niveau de l'eau, & la conduire par un canal d'un lieu à un au- tre. Il y a des Aquéducs ſous terre, & d'autres qui ſont portés par des arcades.

Les Aquéducs étoient une des mer- veilles de Rome. La grande quantité qu'on y en avoit conſtruits, les frais immenſes pour faire venir des eaux de pluſieurs endroits éloignés de trente, quarante, ſoixante milles, & encore plus, ſur des arcades, ou continuées juſqu'à Rome, ou ſuppléées par d'au- tres travaux : tout cela nous ſurprend & nous étonne, d'autant plus que nous ne

ne ſommes point accoutumés à faire de ſi hardies entrepriſes, ni à acheter ſi chérement la commodité publique. Si l'on [a] conſidére, dit Pline, la quantité incroiable d'eaux qu'on avoit fait venir à Rome pour l'uſage du public, pour les fontaines, les bains, les viviers, les maiſons particuliéres, les jardins, les maiſons de campagne; ſi l'on ſe repréſente des arcades conſtruites à grands frais & conduites pendant un très-long eſpace de chemin, des montagnes coupées, des roches percées, des vallées profondes comblées: on avouera qu'il ne s'eſt rien vû de plus merveilleux dans tout l'univers. Pline fait mention, dans le même endroit, d'un Aquéduc achevé par l'Empereur Claude, conduit à Rome pendant l'eſpace de quarante milles, & qui y portoit de l'eau juſques ſur les montagnes les plus élevées: ouvrage qui revenoit à des ſommes immenſes.

Front. de Aquæduct. Lib. 1.

Les Romains, pendant plus de quatre

[a] Si quis diligentiùs æſtimaverit aquarum abundantiam in publico, balineis, piſcinis, domibus, euripis, hortis, ſuburbanis, villis, ſpatioque advenientis aquæ exſtructos arcus montes perfoſſos, convalles æquatas; fatebitur nihil magis mirandum fuiſſe in toto orbe terrarum. *Plin.* XXXVI. 15.

:e cens quarante ans, ſe contentérent es eaux que leur fourniſſoient le Ti-re, les puits, les fontaines de la ville, c celles qui ſe trouvoient dans le voiſi-age. Mais la ville s'étant conſidérable-ıent augmentée par le nombre des habi-ans, & par l'étendue du terrain, on fut bligé d'y faire venir des eaux de loin ar le moien des Aquéducs. L'an de ome 442, Appius Claudius pendant ı Cenſure, (car le ſoin des eaux regar-oit les Cenſeurs & les Ediles) fit venir es eaux depuis la ſource de Prénefte *Paleſtri-* ıſques dans la ville par des canaux ou *ne.* outenus ſur des arcades, ou conduits ans des voutes ſouterraines. Trente euf ans après, M. Curius Dentatus, ui étoit pour lors Cenſeur avec Papi-ius Curſor, y en fit venir auſſi des en-irons de Tibur, & emploia à cet ouvra- *Tivoli.* e une partie des ſommes qui ſe trouvé-ent dans le butin fait ſur Pyrrhus. D'au-res travaillérent encore depuis ſur le ıême plan & dans les mêmes vûes.

Mais Agrippa enchérit infiniment ur tous ceux qui l'avoient précédé. On onnut alors que la véritable gloire des Ediles ne conſiſtoit pas tant à faire célé-rer les Jeux ſolennels, fonction que le devoir

devoir de leur charge exigeoit d'eux indiſpenſablement ; qu'à conſtruire des ouvrages utiles au public, & dont la vûe ſeule fît paſſer leur nom & leur mémoire juſqu'à la poſtérité la plus reculée. Il ſemble que c'étoit pour en donner un illuſtre exemple, qu'Agrippa, qui étoit tout-puiſſant auprès d'Auguſte, qui avoit été trois fois Conſul, & qui avoit paſſé par tous les emplois les plus brillans, voulut bien exercer l'Edilité. Il la rendit célébre par tout ce que les Ediles avoient coutume de pratiquer, mais principalement par le ſoin qu'il prit d'enrichir Rome d'une quantité infinie de belles eaux, ſoit en nettoiant les anciens canaux & les anciens aquéducs, ſoit en y en ajoutant de nouveaux : ce qui fait la beauté & la commodité d'une ville, & contribue beaucoup à y entretenir la propreté & un air ſain, avantages qui ne ſont pas indiférens pour la ſanté, ſur tout à Rome. Agrippa donna donc tous ſes ſoins à cette partie de la police, qui étoit une des principales fonctions de l'Edilité. Il fit cent trente réſervoirs pour contenir les eaux, cent cinquante fontaines pour l'uſage des citoiens, ſept cens abreu-

Plin. XXXVI. 15.

abreuvoirs pour les chevaux & les autres bêtes de ſomme. Et pour décorer tous ces ouvrages, il y répandit trois cens ſtatues d'airain ou de marbre, & quatre cens colonnes de marbre : magnificence véritablement eſtimable, quand elle eſt ainſi jointe & mariée avec l'utilité. Ces ſtatues, ces colonnes feſoient bien plus d'honneur à Agrippa, placées ainſi en public dans les rues & dans les places de Rome, que ſi, par un amour propre mal entendu, il les eût renfermées & tenues comme en priſon dans ſon palais & dans ſes jardins. Tout cela fut achevé dans l'année de ſon Edilité. Et il ne la borna pas à ces glorieux travaux. Il en entreprit un autre, qu'on peut regarder, ce me ſemble, comme plus important encore que les premiers. Il en ſera parlé dans le paragraphe ſuivant.

On n'entreprend rien aujourdhui de pareil à ces anciens ouvrages dont la beauté & la grandeur nous paroiſſent, par les précieux reſtes qui s'en ſont conſervés juſqu'à nous, au deſſus même de ce qu'on en trouve dans les livres. On voit encore en divers endroits de la campagne de Rome de grands reſtes de ces

ces Aquéducs, des arcades continuées pendant un long eſpace, au deſſus deſquelles étoient les canaux qui portoient l'eau à la ville. Ces arcades ſont quelquefois baſſes, quelquefois d'une grande hauteur, ſelon que l'inégalité du terrain l'exigeoit. Il y a quelquefois des Aquéducs à deux arcades l'une ſur l'autre; & cela de crainte que la trop grande hauteur ne rendit la ſtructure moins ſolide. Ils ſont ordinairement de brique ſi bien cimentée, qu'on a peine à en détacher des morceaux. Tout le monde a entendu parler du Pont-de-gard, qui eſt à trois rangs d'arcades les unes ſur les autres, & qu'on croit avoir été bâti par les Romains pour conduire un Aquéduc à la ville de Nîmes, dont il n'eſt éloigné que de trois lieues. Depuis dix-ſept ſiécles, il fait encore l'admiration de tous ceux qui le voient. Quand le terrain étoit ſi haut qu'on ne pouvoit trouver la pente néceſſaire, on feſoit des canaux ſoûterrains bien bâtis, qui portoient l'eau dans les Aquéducs élevés ſur la terre, & bâtis dans les fonds & dans les pentes des montagnes. Si l'eau ne pouvoit trouver ſa pente qu'au travers d'une roche, on perçoit cette

cette roche à la hauteur de l'Aquéduc ſupérieur, pour porter l'eau dans l'Aquéduc inférieur. On voit encore au deſſus de Tibur (*Tivoli*) un canal ſemblable dans la roche vive, percée pendant l'eſpace de plus d'un mille. Ce canal a environ cinq piés de haut, & quatre de large.

Il n'eſt pas poſſible de refuſer ſon admiration à des ouvrages tels que les Aquéducs, qui contribuoient non ſeulement aux beſoins & aux commodités des habitans de Rome, mais encore à l'embelliſſement de la ville en général, & des maiſons & des jardins des particuliers par des fontaines & de grandes piéces d'eau qui en feſoient la principale beauté. Mais nous en allons voir un autre uſage, qui doit paroitre encore plus eſtimable, quoiqu'il ait moins d'apparence & d'éclat.

§. III.

Des Cloaques, des Egouts.

JE PRIE les Lecteurs de ne ſe pas laiſſer prévenir & rebuter par le nom, par le titre de l'ouvrage dont j'entreprends

prends de les entretenir, qui n'annonce rien que de bas & de dégoutant, mais dont néanmoins Tite-Live dit, en le joignant au grand Cirque conſtruit à peu près dans le même tems, que ſous Auguſte même, Rome, parvenue alors à ſon plus haut degré d'élévation, pouvoit à peine rien montrer qui pût entrer en comparaiſon avec la grandeur & la magnificence de ces deux ouvrages.

Liv. I. 55. *Quibus duobus operibus vix nova hæc magnificentia quicquam adæquare potuit.*

Liv. I. 38. Ce fut Tarquin l'Ancien qui forma le projet de l'ouvrage dont il s'agit ici, & qui, en un certain ſens, l'acheva. Rome, comme tout le monde le ſait, avoit dans ſon enceinte pluſieurs montagnes. Les eaux des pluies & des fontaines inondoient les rues & les places ſituées dans les bas lieux, & incommodoient fort les habitans par les boues & la fange qu'elles y formoient, & encore plus par les mares d'eaux croupiſſantes, d'où il ſortoit des exhalaiſons qui infectoient l'air, & cauſoient de fréquentes maladies. Tarquin, en grand Roi qui a de nobles vûes, & qui ne ſe croit placé ſur le trône que pour travailler au bonheur de ſes ſujets, forma le deſſein de délivrer

Rome

Rome de toutes ces incommodités, & de la rendre plus habitable & plus ſaine.

Pour cela, il fit bâtir des voutes ſoûterraines d'une ſolidité incroiable, comme la ſuite le fera connoitre. Elles ſe diviſoient en pluſieurs branches, qui après avoir parcouru tous les quartiers de la ville, aboutiſſoient toutes à la place publique dans le grand Egout, appellé *Cloaca maxima*, lequel enſuite, par un unique canal, alloit ſe décharger dans le Tibre. Ces voutes avoient ſeize piés de large, & treize de haut, enſorte qu'une charette chargée de foin pouvoit y paſſer aiſément. On avoit laiſſé en haut d'eſpace en eſpace des ouvertures, par où les habitans y jettoient leurs immondices, ce qui conſervoit toujours la ville nette & propre. La quantité incroiable d'eaux qu'apportoit à Rome le grand nombre d'Aquéducs, qui y voituroient des fleuves entiers, & qui ſe déchargeoient dans ces cloaques, jointe à d'autres ruiſſeaux qu'on y feſoit paſſer exprès, & ſur tout la pente qu'on avoit eu grand ſoin de ménager dans ces voutes ſoûterraines, feſoient que les immondices n'y pouvoient pas ſéjourner lon-

tems, & que tout étoit emporté promtement dans la riviére.

Liv. I. 55. Tarquin le Superbe mit la derniére main au grand Egoût, & fut peut-être obligé de l'aggrandir, parce que la ville s'étant aggrandie elle-même par l'adjonction de pluſieurs montagnes, il falut ſans doute conſtruire dans les nouveaux quartiers des Egouts particuliers, qui alloient ſe décharger dans le grand.

Liv. V. 55. L'incendie de Rome par les Gaulois, ſuivi de près du rétabliſſement de la ville, dérangea beaucoup l'ordre de cet admirable ouvrage. Comme tout s'y fit à la hâte, & qu'on ne ſongeoit qu'à ſe procurer au plutôt un logement, chacun bâtit où il lui plut, ſans prendre d'alignemens, & ſans ſuivre un plan fixe & arrêté. De là vint que la plupart des rues étant fort étroites & obliques, les voûtes ſouterraines, qui auparavant alloient directement le long des rues & des places publiques, ſe trouvérent la plupart ſous les maiſons particuliéres, ce qui paroiſſoit y devoir cauſer un dommage conſidérable. Cependant l'ouvrage demeura toujours dans ſon entier, ſans que tous les accidens qui purent arriver dans l'eſpace de pluſieurs ſiécles y donnaſſent atteinte.

atteinte. C'eſt ce que Pline nous fait remarquer, en parlant du ſoin que prit Agrippa des Egouts pendant ſon Edilité. Aiant [a] ouvert les écluſes qui retenoient dans ſept grands réſervoirs les eaux apportées à Rome par autant d'Aquéducs, il lâcha dans les voûtes ſouterraines comme ſept riviéres, qui s'y précipitant avec une rapidité incroiable, entraînérent avec elles toutes les ordures qui s'y étoient amaſſées inſenſiblement malgré l'attention des Cenſeurs & des Ediles comme cela eſt inévitable, & peut-être auſſi par la négligence de quelques-uns de ces Magiſtrats. Agrippa réuſſit ſi parfaitement à nettoier les Egouts, que de ces voutes ſoûterraines il en fit pour ainſi dire ſes galeries, & qu'il eut le plaiſir de s'y promener en batteau depuis

 l'en-

[a] A Marco Agrippa in Ædilitate poſt Conſulatum, per meatus corrivati ſeptem amnes, curſuque præcipiti torrentium modo rapere atque auferre omnia coacti, inſuper moles imbrium concitati, vada ac latera quatiunt: aliquando Tiberis retro infuſi recipiunt fluctus, pugnantque diverſi aquarum impetus intus: & tamen obnixa firmitas reſiſtit... Pulſant ruinæ, ſponte præcipites, aut impactæ incendiis: quatitur ſolum, terræ motibus. Durant tamen a Tarquinio Priſco annis DCC. prope inexpugnabiles. *Plin.* XXXVI. 15.

l'entrée du grand Egoût juſqu'à ſa ſortie dans le Tibre. Il faloit que ces voûtes fuſſent d'une ſolidité à l'épreuve de tout, pour être en état de ſoutenir le poids des maiſons bâties deſſus, & à qui elles tenoient lieu de fondement; le poids du pavé des rues, qui de la maniére dont nous avons vû qu'il étoit préparé devoit être fort peſant; enfin le poids des voitures ſans nombre qui traverſoient continuellement les rues de Rome. Ajoutez à tout cela, avec Pline, la chute des maiſons ruinées par caducité ou par les incendies, les tremblemens de terre qui ſe feſoient ſentir de tems en tems, l'impétuoſité de ces eaux qui tomboient comme des torrens dans les Egoûts, & qui ſouvent étoient repouſſées violemment par les flots du Tibre lorſqu'il ſe débordoit. Cependant, dit Pline, ces voûtes ſubſiſtent depuis Tarquin l'Ancien juſqu'à nous, c'eſt-à-dire depuis plus de ſix cens cinquante ans, auſſi ſolides preſque qu'au commencement.

Voila des ouvrages véritablement dignes de la grandeur Romaine; & je ne crains point de dire qu'à juger ſainement du prix des choſes, les Egoûts de

de Rome, quoiqu'enfoncés & enſevelis dans la terre, doivent l'emporter ſur les maſſes énormes des Pyramides d'Egypte qui s'élévent preſque juſqu'aux nues, que le même Pline a raiſon de définir, «Une folle oſtentation de la «richeſſe des Rois, qui ne ſe termine «à rien d'utile, *Regum pecuniæ otioſa ac ſtulta oſtentatio.* *Plin.* XXXVI. 12.

Il ſemble que la ville de Paris, animée par le zêle & le bon goût de ſon Prévôt des Marchans, ſe propoſe d'imiter l'ancienne Rome. Les dépenſes conſidérables qu'elle fait pour des ouvrages qui n'ont pour but que la commodité ou l'embelliſſement de la Capitale du Roiaume, ſont des dépenſes bien placées, & qui feront beaucoup d'honneur au ſage Magiſtrat qui y préſide, & à ceux qui forment ſon Conſeil. *M. Turgot.*

ARTICLE TROISIEME.

Courte Diſſertation ſur le dur traitement des créanciers à l'égard de leurs débiteurs.

LA MANIERE dont les débiteurs étoient traités à Rome par leurs créan-

ciers, y a toujours été une ſource de trouble & de diviſion entre les deux Ordres de l'Etat. C'étoit un droit établi à Rome, apparemment dès la fondation de la Ville, ſoit par une Loi expreſſe, ſoit par le ſimple uſage, que les débiteurs, qui étoient hors d'état de paier leurs dettes, fuſſent livrés à leurs créanciers, pour être emploiés par eux aux mêmes travaux que leurs eſclaves. Il paroiſſoit une ſorte de juſtice dans cette conduite, en ce que les débiteurs ne pouvant s'acquitter de leurs dettes en argent, on les obligeoit à s'en acquitter par les ſervices qu'ils rendoient à leurs créanciers, qui les envoioient par exemple à leur campagne labourer la terre, ou les occupoient dans leurs maiſons aux mêmes travaux que leurs eſclaves. Et afin qu'ils ne puſſent pas s'enfuir, ils étoient liés avec des chaînes ſoit à la campagne, ſoit à la ville, d'où vient qu'on les appelloit *Nexi*.

Si l'on s'étoit contenté d'exiger d'eux ces ſortes de ſervices & de travaux, peutêtre ſeroit-il difficile, comme nous le ferons voir plus bas, de taxer cette pratique d'injuſtice. Mais les créanciers, qui étoient preſque tous uſuriers

riers de profeſſion, ne s'en tenoient pas là. Il n'y a point de duretés, point de mauvais traitemens, point d'opprobres qu'ils ne leurs fiſſent ſouffrir. Ce que Denys d'Halicarnaſſe fait dire à ces pauvres debiteurs par la bouche de Sicinnius, Chef de la faction qui ſoutenoit leurs intérêts, montre juſqu'à quel excès alloit leur miſére. «Nous «nous ſommes vûs réduits à la dure «néceſſité de cultiver nos propres terres «au profit de ces tyrans inſatiables, de «bécher, de planter, de labourer, de «garder les troupeaux; devenus les com«pagnons des eſclaves que nous avions «acquis par les armes, traités en tout «comme eux, les uns les mains liées, les «autres les fers aux piés, & le carcan au «cou comme les bêtes les plus féroces; «ſans parler des outrages, des inſultes «amères, de l'inſolence, & de la cruau«té de ces barbares, qui a été ſouvent «juſqu'à nous déchirer le corps à coups «de verges.

Dionyſ. VI. 402.

On pourroit regarder ces plaintes comme une exagération outrée. Mais on voit dans le même Hiſtorien un vieillard, qui s'étoit trouvé à vingt-huit batailles, & avoit reçu pluſieurs récom-

Id. pag. 361.

penſes de ſa valeur ; lequel n'étant point en pouvoir de paier ſes dettes, avoit été livré avec ſes enfans à ſon créancier. S'étant échapé de ſa priſon, il ſe préſenta devant le Peuple pour implorer ſa miſéricorde, montrant ſa poitrine couverte de bleſſures reçues pour la défenſe de la patrie, & ſon dos encore tout enſanglanté des coups qu'il venoit de recevoir. Tite-Live [a] raconte le même fait, & avec les mêmes circonſtances.

An. R. 258. C'eſt ce fait qui donna lieu à la premiére ſédition du Peuple, & à ſa retraite ſur le Mont-Sacré. Après beaucoup de délibérations, on convint enfin d'un accommodement. Il eſt étonnant que parmi les conditions de ce Traité, Tite-Live ne diſe pas un ſeul mot de ce qui regarde les dettes, qui avoient été l'unique cauſe de ce tumulte : il ne parle que de l'établiſſement des Tribuns du Peuple. Denys d'Halicarnaſſe y ſupplée. Voici, ſelon lui, les paroles que Ménénius Agrippa porta au Peuple de la part des Sénateurs. «Nous croions, «par

Dionyſ. VI. 405.

[a] Ductum ſe ab creditore, non in ſervitium, ſed in ergaſtulum & carnificinam eſſe. Inde oſtentare tergum fœdum recentibus veſtigiis verberum. *Liv.* II. 23.

«par raport à ceux qui ſont hors d'é-«tat de paier leurs dettes, qu'il eſt ju-«ſte de leur en faire remiſe: & s'il y a «quelques débiteurs arrétés pour n'a-«voir pas paié au jour de l'échéance, «nous voulons qu'on les mette en liber-«té. Nous ordonnons pareillement que «ceux, contre qui les créanciers ont ob-«tenu des Juges une priſe de corps, «ſoient rendus libres, & nous caſſons «les ſentences portées contre eux.» Toutes ces clauſes regardoient le paſſé. On convint que, pour l'avenir, le Sénat & le Peuple feroient de concert un réglement ſur les dettes qui tiendroit lieu de Loi. On ne voit point qu'il s'en ſoit fait aucun. Apparemment le Peuple jugea que l'établiſſement du Tribunat étoit une barriére ſuffiſante contre l'injuſtice & la violence des créanciers.

Si c'en fut une d'abord, cette eſpéce de ſauvegarde ne dura pas lontems, & elle ne mit pas le Peuple en ſureté. Parmi les Loix des Douze Tables, c'eſt-à-dire moins de cinquante ans après, on en trouve une, qui donnoit en termes exprès aux créanciers ſur leurs débiteurs les mêmes droits qui excitérent la ſédition dont je viens de parler, & qui por-

AN. R. 304. *Aul. Gell.* XX. 1.

toit les choſes encore bien plus loin. Les Juges accordoient au débiteur trente jours, pour chercher un moien de s'acquitter de ſes dettes. S'il laiſſoit paſſer ce tems ſans les paier, il étoit livré à ſes créanciers, à qui la Loi permettoit de le tenir dans les fers; & il y reſtoit ſoixante jours. Pendant cet intervalle, on le feſoit comparoitre devant le Préteur trois jours de marché de ſuite, & l'on publioit à haute voix quelle étoit la ſomme dont il avoit été reconnu & déclaré être débiteur. Et ſi le troiſiéme jour de marché il ne la paioit pas, ou ne donnoit pas des ſuretés ſuffiſantes, il étoit [a] condanné à perdre la tête, ou à être vendu comme eſclave en terre étrangére au delà du Tibre. Cette peine de mort pour de ſimples dettes, fait frémir. La Loi ne s'en contentoit pas. Pour [b] inſpirer par une Ordonnance ſi atroce & ſi affreuſe une plus grande horreur du violement de la bonne foi dans le commerce de la vie & de la ſociété civile, (car il paroit que c'étoit là le motif d'une

[a] Capite pœnas dabant, aut trans Tiberim peregre venum ibant.

[b] Eam capitis pœnam ſanciendæ, ſicut dixi, fidei gratia, horrificam atrocitatis oſtentu noviſque terroribus metuendam reddiderunt

d'une ſi étrange loi) elle permettoit aux créanciers, s'ils étoient pluſieurs, de couper en différentes parties le cadavre du débiteur commun, & de le partager entr'eux.

Je ne ſai ſi dans toute l'antiquité payenne il y a rien de plus horrible que cette Loi. Auſſi, [a] abrogée par le non uſage, & par la déteſtation générale que cauſa dans les eſprits une ſi cruelle inhumanité, elle ne fut jamais miſe en exécution. La premiére partie de cette Loi, qui livroit les débiteurs à leurs créanciers, conſerva dans la ſuite toute ſa force & ſa vigueur, & cauſa les mêmes plaintes & les mêmes violences qui avoient donné lieu à la retraite du Peuple ſur le Mont-ſacré. C'eſt le prétexte que prit Manlius pour parvenir à ſes fins ambitieuſes, [b] ſachant qu'il ne pouvoit AN. R. 379.

c 6 em-

[a] Sunt quædam non laudabilia naturâ, ſed jure conceſſa, ut in XII. tabulis debitoris corpus inter creditores dividi licuit: quam legem mos publicus repudiavit. *Quintil.* III. 6.

Judicatos in partes ſecari à creditoribus leges erant, conſenſu tamen publico crudelitas poſtea eraſa eſt. *Tertull. Apolog. c.* 4.

[b] Fidem moliri cœpit: acriores quippe æri alieni ſtimulos eſſe, qui non egeſtatem modò atque ignominiam minentur, ſed nervo ac vinculis corpus liberum territent, *Liv.* VI. 11.

emploier de voie plus propre pour irriter la populace & pour ſe l'attacher, que l'affaire des dettes, qui entraînoit après elle l'indigence, l'ignominie, la ſervitude, les tourmens. Cette oppreſſion du Peuple alla toujours en croiſſant dans les années ſuivantes. On [a] voioit des troupes de pauvres citoiens livrés à la cruauté de leurs créanciers par ſentence des Juges, & pluſieurs maiſons des Patriciens changées en de triſtes priſons où ces malheureux étoient détenus piés & mains liés.

AN. R. 386.

AN. R. 429. *Liv.* VIII. 28.

Un peu plus de quarante ans après, la criminelle paſſion & l'inhumaine cruauté d'un créancier à l'égard d'un jeune citoien, qui parut en public le dos tout déchiré de coups de verges, réveillérent un peu l'indolence du Sénat. Les Conſuls eurent ordre de propoſer au Peuple une Loi qui défendoit de mettre aux fers aucun citoien pour dette, & qui ne donnoit droit aux créanciers que ſur les biens & non ſur la

[b] An placeret fœnore circumventam plebem ... corpus in nervum ac ſupplicia dare? & gregatim quotidie de foro addictos duci? & repleri vinctis nobiles domos? &, ubicumque patricius habitet, ibi carcerem privatum eſſe? *Liv.* VI. 36.

la perſonne de leurs débiteurs. La Loi paſſa. En conſéquence, tous ceux qui étoient retenus pour dette furent mis en liberté, & il fut fait défenſe pour l'avenir de mettre aux liens les débiteurs. Il ſemble que Tite-Live improuve tacitement cette Loi, en diſant: «Que [a] le «crime d'un ſeul homme donna en ce «jour une rude atteinte à la foi publique, «qui eſt le plus ferme lien de la ſociété.

Cette Loi fut un foible rempart contre l'avarice & la violence des créanciers, puiſque près de quarante ans après il falut la renouveller pour un ſujet tout pareil, lorſque le Peuple ſe retira ſur le Janicule. AN. R. 465. *Val. Max.* VI. 1.

La matiére que je traite ici, qui regarde les dettes, a toujours excité à Rome de grands troubles juſques à la fin de la République. Elle laiſſe dans l'eſprit des Lecteurs un ſecret mécontentement contre le Sénat, qui paroit, ſinon favoriſer ouvertement ce deſordre, du moins le ſouffrir trop patiemment, & ne pas s'y oppoſer avec toute la fermeté que demandoient l'importance de l'affaire, & le devoir d'une Com-

[a] Victum eo die ob impotentem injuriam unius ingens vinculum fidei. *Liv.*

Compagnie qui devoit ſe regarder comme chargée par état de la défenſe des pauvres, & établie pour maintenir le bon ordre & l'union entre les citoiens.

Mais il faut faire attention aux motifs ſur leſquels les Magiſtrats régloient leur conduite par raport aux débiteurs. Leur grand principe étoit, comme le dit en termes exprès Appius dans Denys d'Halicarnaſſe, *Que jamais il ne faut retrancher de la ſocieté humaine le gage ſacré de la foi publique.* Cicéron, dans le ſecond livre des Offices où il traite cette matiére avec aſſez d'étendue, établit le même principe. *Si* [a] *la foi n'eſt gardée*, dit-il, *nulle République ne ſauroit ſubſiſter: & il n'y a plus de foi, dès que les débiteurs peuvent s'exemter de paier leurs dettes.* Le devoir des Magiſtrats, ſelon lui, ſeroit d'empécher, comme on le peut par mille moiens, que les citoiens ne s'en détachaſſent d'une maniére qui pût tirer à conſéquence pour la République. Du moins, quand ce malheur eſt arrivé, ils doivent les ſoulager autant qu'il eſt en

[a] Nec enim ulla res vehementiùs rempublicam continet, quàm fides: quæ eſſe nulla poteſt, niſi erit neceſſaria ſolutio rerum creditarum. *Offic.* II, 84.

en eux, & prévenir les ſuites funeſtes que peut cauſer la miſére extrême du peuple. Et c'eſt ce que nous avons vû qu'avoit fait le Sénat. Il fixe l'intérêt de l'argent prété à un pour cent : il ſemble qu'on ne pouvoit pas le porter plus bas. Cependant, dix ans après, il le réduit à la moitié. Tantôt il donne du tems aux débiteurs pour s'acquitter en différens paiemens : tantôt il paie leurs dettes des deniers du Tréſor public, en prenant les ſuretés convenables pour l'Etat : quelquefois il les décharge de tous les arrérages, & les oblige ſeulement à paier le fond. Il défend aux créanciers de maltraiter les débiteurs qu'on leur abandonnoit : puis il défend abſolument de les leur livrer. Il eſt vrai que tous ces moiens ne ſoulageoient pas entiérement les pauvres, & les laiſſoient toujours dans une ſorte de miſére. Mais, [a] outre qu'il y a ſouvent du côté des débiteurs ou de la fraude, ou du moins de la négligence, le Sénat étoit moins touché de leur état, quoique digne de compaſſion, que du ſoin

[a] Et ſic quoque parte plebis affecta, fides tamen publica privatis difficultatibus potior ad curam Senatui fuit. *Liv.* VII. 27.

ſoin de ne point donner atteinte à la foi publique.

Pour ne point condanner légérement la conduite d'une Compagnie auſſi ſage qu'étoit le Sénat Romain, il faut remonter plus haut, & conſidérer ce qui ſe paſſoit chez les Hébreux, qui avoient eu Dieu même pour Légiſlateur.

Tout Hébreu qui avoit engagé ſes fonds pour dettes, ne pouvoit rentrer dans la poſſeſſion de ſes terres, qu'après avoir acquitté ſes dettes par la jouiſſance des fonds abandonnés aux Créanciers, ou dans l'année du Jubilé, où toutes les terres retournoient à leurs premiers poſſeſſeurs. Sans cette ſévérité, dont Dieu a voulu être le garant & l'inſtituteur, tout particulier auroit été porté à emprunter dans la confiance de ne paier jamais: ou plutôt perſonne n'auroit prété, par la crainte & par une aſſurance morale de ne revoir jamais ſon prêt. Que deviendroit alors la ſociété, où toute bonne foi auroit été anéantie par la protection même des Loix & des Magiſtrats? A qui pourroit-on avoir recours dans un beſoin preſſant?

Pour les mêmes raiſons, celui qui n'avoit

n'avoit point de fonds dont il pût abandonner la jouiſſance pour dédommager & rembourſer ſon Créancier, lui étoit abandonné par la Loi de Dieu pour en être l'eſclave juſqu'à la ſeptiéme année, avant laquelle le Débiteur ne pouvoit eſpérer de liberté.

Juſques-là, & dans ces deux cas, la police Romaine, parfaitement ſemblable à celle des Hébreux, étoit dans une exacte juſtice, & l'on ne peut la blâmer, ſans accuſer Dieu même qui avoit établi une pareille Loi parmi ſon peuple.

Il eſt vrai qu'à Rome les Créanciers en abuſoient; comme parmi les Hébreux quelques Créanciers en abuſoient auſſi. Dieu en fait des reproches à ces maîtres durs & inhumains, il les menace, il les exhorte à la douceur, il leur rappelle le ſouvenir de leur eſclavage en Egypte, & il leur déclare qu'il les punira de leur inhumanité. Mais ces inconvéniens que Dieu avoit prévûs, & qu'il annonce par avance, ne le portérent jamais à abolir la Loi dont les maîtres abuſoient quelquefois, comme les paſſions ont coutume d'abuſer de ce qu'il y a de plus légitime. Les inconvéniens

&

& les violences ne tomboient que ſur un petit nombre de particuliers, ce qui ne pouvoit pas détruire les liens de la ſociété : au lieu que l'impunité générale des Débiteurs n'auroit pas manqué de renverſer entiérement la République des Hébreux, auſſi bien que celle des Romains.

Depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme, dans les Etats les plus modérés & les plus religieux on met en priſon tous ceux qui n'acquittent point les lettres de change & les obligations dans les tems marqués. On a droit de priſe de corps contre tous ceux qui y manquent, & on les retient juſqu'à la mort dans les priſons s'ils ne ſatiſfont leurs créanciers. Le maintien des Etats les a ſoumis par tout à cette rigueur malgré la compaſſion naturelle pour des malheureux inſolvables, parce qu'on a cru devoir prendre toutes les précautions poſſibles contre la mauvaiſe foi, bien plus naturelle à l'homme & plus ordinaire que la cruauté.

Pour juger donc équitablement de la conduite du Sénat dans l'affaire dont il s'agit, il faut ſéparer la Loi qui regardoit les dettes, pleine d'équité & de juſti-

juſtice en elle-même, de l'abus injuſte qu'on en feſoit. Les Tribuns du Peuple, qui ne ſongeoient qu'à s'attacher la populace par quelque voie que ce fût, & qui n'avoient point en vûe le bien public, propoſoient ſouvent la remiſe entiére des dettes, ce que l'on appelloit en latin *novas tabulas*. Chacun avoit ſur ſon régître particulier les ſommes qu'il avoit prétées, avec la ſignature de ceux qui avoient emprunté ces ſommes: & c'eſt ce qui feſoit la ſureté du créancier. L'abolition de ces régîtres entraînoit, comme on le voit, l'abolition des dettes. Solon, lorſqu'il établit de nouvelles Loix à Athénes, emploia ce moien, qui a été regardé avec raiſon comme une injuſtice criante. Quel droit avoit-il de diſpoſer ainſi du bien des particuliers? A ce premier appas, ſi propre à gagner la populace, les Tribuns en joignoient un ſecond non moins dangereux, ni moins injuſte: c'étoit un nouveau partage de terres. L'hiſtoire Romaine retentit par tout des cris & des tumultes excités par ces deux demandes ſéditieuſes des Tribuns, auxquelles ſe ſont toujours fortement oppoſés, comme à des entrepriſes qui entraîneroient infailliblement la ruine

ne de l'Etat & de la liberté, ce qui eſt effectivement arrivé.

Quoique dans la primitive acquiſition ou invaſion de ces terres il put y avoir quelque injuſtice, on ne pouvoit, après pluſieurs ſiécles de poſſeſſion, ſonger à réformer cet abus, ſans cauſer un bouleverſement général dans la fortune des particuliers. Aratus, chez les Grecs, ſentit bien cet inconvénient, & ce n'eſt point ſans raiſon que Cicéron reléve extrêmement la ſageſſe qu'il fit paroitre dans une pareille conjoncture. Etant rentré dans Sicyone, & aiant fait mourir le Tiran Nicoclès, il rappella ſix cens des plus illuſtres citoiens que les Tyrans avoient chaſſés après leur avoir ôté tout leur bien. Mais il ſe trouva dans un grand embarras. D'un côté, il ne lui paroiſſoit pas juſte qu'ils fuſſent dans l'indigence, pendant que d'autres jouiſſoient des terres & des maiſons qu'on leur avoit ôtées. Mais il trouvoit auſſi quelque ſorte d'injuſtice à troubler une poſſeſſion de cinquante ans ; d'autant plus que, pendant ce tems-là, une grande partie de ces biens aiant paſſé de main en main par des ſucceſſions, des ventes, ou des mariages, étoient poſſédés

Offic. II. 81. 82.

Plut. in Arato, pag. 1031.

ſédés de bonne foi par ceux qui en étoient actuellement ſaiſis. (C'eſt le cas où ſe trouvoient à Rome les poſſeſſeurs des terres.) Pour dédommager les poſſeſſeurs, il faloit des ſommes conſidérables. Aratus eut recours à la libéralité de Ptolémée Philadelphe Roi d'Egypte, ſon hôte & ſon ami, lequel, ſur le récit que lui fit Aratus de l'embarras où il ſe trouvoit, lui donna en pur don cent cinquante talens, c'eſt-à-dire cent cinquante mille écus. Voila être Roi, & connoitre le prix & le véritable uſage de l'argent! Aratus, de retour à Sicyone, accommoda tout, ſans donner à perſonne aucun ſujet de plainte. *O le grand homme*, s'écrie Cicéron! *O qu'il auroit été digne d'être né dans notre République*!

A Rome, dans les bons tems de la République, les Sénateurs & les Magiſtrats bien intentionnés penſoient comme Aratus, & ſur le partage des terres, & ſur la remiſe des dettes; & de là venoit l'oppoſition ſi perſévérante qu'ils apportérent toujours à ces deux demandes

[a] O virum magnum, | tra republica natus eſt | dignumque qui in noſ- | tet!

des des Tribuns. Il en fut de même dans
Offic. II. 78. les derniers tems. «Cicéron dit nette-«ment qu'entreprendre de faire déclarer «quittes, par l'autorité du Magiſtrat, «ceux du peuple qui ſont chargés de det-«tes, ou de faire paſſer cette Loi tant «de fois propoſée ſur le partage des ter-«res, c'eſt ſapper les deux principaux «fondemens de la République: dont «l'un eſt la paix entre les citoiens, «qui ne ſauroit ſubſiſter quand on fe-«ra perdre le bien au créancier, en «déchargeant le débiteur; & l'autre la «juſtice, qui eſt renverſée de fond en «comble, dès que perſonne ne pourra «plus s'aſſurer de demeurer paiſible poſ-«ſeſſeur de ce qui lui appartient.» La Loi Agraire, qui avoit pour objet un nouveau partage des terres poſſédées par les Riches, & qui fut propoſée ſi vivement par les Gracques, mit la République à deux doits de ſa perte, & couta la vie à ces deux illuſtres fréres, eſtimables d'ailleurs par beaucoup d'excellentes qualités. L'affaire des dettes fut miſe auſſi en mouvement ſous le Conſulat de Cicéron, comme lui-même nous l'apprend, & fut pouſſée avec beaucoup de
Lb. n. 84. vivacité. «On ne fit jamais, dit-il, tant «d'ef-

«d'efforts pour faire déclarer les débiteurs «quittes, que pendant que j'étois Con-«ſul. On en vint juſqu'à prendre les ar-«mes, & à mettre des troupes ſur pié; «& il entra dans le complot toute ſorte «* de gens & de toutes conditions. Mais «ils trouvérent en moi une ſi vigou-«reuſe réſiſtance, que la République ſe «vit entiérement délivrée de ce péril. Il «n'y eut jamais plus de gens endettés; «& jamais les paiemens ne ſe firent ni «avec plus de fidélité, ni avec moins «de peine pour les créanciers. Car, «dès qu'on ſe vit hors d'état d'em-«ploier la fraude, chacun ne penſa «plus qu'à s'acquitter.

L'uſure étoit ſans doute permiſe par les Loix Romaines: mais la mauvaiſe conduite des emprunteurs mettoit ceux qui leur prétoient dans l'occaſion d'exercer l'uſure avec moins de réſerve. Auſſi voit-on par tout ce que j'ai raporté juſqu'ici, que l'uſure, l'une des cauſes principales des dettes que contractoient les pauvres, n'a jamais pu être réprimée à Rome, quelque attention qu'euſſent les Magiſtrats à arréter le cours

* *Ils étoient ſuſcités par Catilina, & ſoutenus par Jules Céſar.*

cours de ce desordre par de sages Ordonnances, que l'avarice des usuriers rendoit toujours inutiles. *Multis plebiscitis obviam itum fraudibus: quæ totiens repressæ, miras per artes rursum oriebantur.*

Tacit. Ann. VI. 16.

LIVRE

LIVRE HUITIEME.

CE HUITIEME LIVRE contient l'hiſtoire de trente ſept ans, depuis l'accuſation de Manlius an de Rome 393. juſqu'à la Dictature de Papirius Curſor, qui veut faire mourir Q. Fabius Général de la Cavalerie, pour avoir combattu pendant ſon abſence & malgré ſa défenſe contre les Samnites, an de Rome 430.

§. I.

Manlius eſt obligé de ſe démettre de la Dictature. Accuſé par les Tribuns, il eſt ſauvé par ſon fils. Tribuns des Légions nommés par le Peuple. M. Curtius ſe dévoue aux dieux Manes, & ſe jette dans un abyme. Malheureux ſuccès du premier Conſul Plébeïen. Herniques défaits par le Dictateur Appius Claudius. Victoire ſignalée du jeune Manlius ſur un Gaulois. Alliance renouvellée avec les Latins. Nouvelle

défaite des Gaulois par le Dictateur Sulpicius. Loi qui régle les intérêts de l'argent prété, à un pour cent. Autre Loi portée dans le camp, pour impoſer un nouveau droit ſur l'affranchiſſement des eſclaves. Défenſe d'aſſembler le Peuple hors de la ville. Licinius Stolon condanné par ſa propre Loi. Dictateur tiré du Peuple pour la premiére fois. Deux Conſuls Patriciens. Vengeance tirée des habitans de Tarquinies. Le Peuple Romain pardonne à la ville de Céré. Les Plébeïens remis en poſſeſſion du Conſulat. Affaire des dettes terminée.

AN. R. 392. AV. J.C. 360.

CN. GENUCIUS.
L. ÆMILIUS II.

Manlius eſt obligé de ſe démettre de la Dictature.

Liv. VII. 3-5.

Nous avons vû dans le Tome précédent que Manlius, nommé Dictateur pour attacher le clou dans le temple de Jupiter, ne renferma pas l'exercice de ſa Magiſtrature dans la fonction religieuſe pour laquelle il avoit été créé Dictateur. Il voulut porter la guerre chez les Hernïques, & pour cela ſe mit en devoir de faire des levées de ſoldats. Aiant trouvé de

de la réſiſtance dans la jeuneſſe Romaine, il uſa de violence. Il condanna les uns à des amendes, fit battre de verges les autres, en envoia quelques-uns dans les priſons : juſqu'à ce qu'enfin, tous les Tribuns du Peuple s'étant ſoulevés contre lui, il fut obligé de céder, & de ſe démettre de la Dictature. AN. R. 392. AV. J.C. 360.

Q. SERVILIUS AHALA II. L. GENUCIUS II.

AN. R. 393. AV. J.C. 359.

Dès que Manlius eut abdiqué, il fut accuſé devant le Peuple par le Tribun M. Pomponius. L'accuſation intentée contre lui rouloit ſur ſa conduite irréguliére & rigoureuſe dans la Dictature. Mais le Tribun travailloit encore à le rendre odieux par ſon caractére féroce, & par la cruauté qu'il exerçoit, non ſeulement ſur des étrangers, mais ſur ſes proches, & ſur ſon propre fils. Il [a] lui reprochoit »qu'aiant un fils en âge de »paroitre & d'entrer dans le monde, »contre lequel il n'avoit aucun ſujet de »plainte, il le releguoit loin de la ville, »de

Manlius accuſé par les Tribuns, eſt ſauvé par ſon fils. *Liv.* VII. 3-5.

[a] Crimini ei Tribunus inter cetera dabat, quòd filium juvenem nullius probri compe-

AN. R. 393. AV. J. C. 359.

»de la maiſon paternelle, de ſes dieux »Pénates, de la place publique, de la »compagnie de ceux de ſon âge, & le »condannoit à des travaux ſerviles, & »preſque à une priſon d'eſclave : où ce »jeune homme, d'une ſi illuſtre naiſſan»ce, fils d'un Dictateur, avoit lieu d'ap»prendre tous les jours par la miſére à »laquelle il étoit réduit, qu'il étoit né »d'un pére qui portoit à juſte titre le »ſurnom d'*Impérieux*. Et pour quel cri»me eſt-il traité avec tant de rigueur? »parce qu'il ne parle pas aiſément. Un »pére, s'il avoit quelque choſe des ſen»timens de la nature, ne devroit-il pas »travailler à corriger doucement un pa»reil défaut, plûtôt que de le rendre en»core plus remarquable par la dureté »dont il uſe envers ſon fils? Les bêtes »mêmes n'en nourriſſent pas avec moins »de

tum, extorrem urbe, domo, penatibus, foro, luce, congreſſu æqualium prohibitum, in opus ſervile, prope in carcerem atque in ergaſtulum dederit: ubi ſummo loco natus Dictatorius juvenis quotidianâ miſeriâ diſceret, verè imperioſo patre ſe natum eſſe. At quam ob noxam? Quia infacundior ſit, & lingua inpromptus. *Liv.*

Relegatus à patre ob adoleſcentiam brutam & hebetem. *Senec. de benef.* III. 37.

»de ſoin & de tendreſſe ceux de leurs »petits qui ont quelque difformité. Man- »lius au contraire, par la maniére dont il »gouverne ſon fils, ajoute mal ſur mal. »Il augmente encore ſa lenteur naturel- »le; &, s'il y a dans ce jeune homme »quelque ſemence, quelque étincelle »d'heureuſes diſpoſitions, il l'éteint & »l'étoufe par une vie champêtre, par une »éducation ruſtique, & en le réduiſant »à la compagnie des bêtes. AN. R. 393. AV. J.C. 359.

Ces invectives révoltérent contre Manlius tous les citoiens, excepté celui-là ſeul qui étoit l'objet de cette rigueur tant reprochée à ſon pére. Ne pouvant ſupporter qu'on entreprît à ſon occaſion de le rendre odieux comme il apprit qu'on le feſoit, il voulut, par une action éclatante, faire connoitre aux dieux & aux hommes, que bien loin de favoriſer les accuſateurs de ſon pére, il prétendoit prendre ſa défenſe, & le ſecourir. Il [a] prit donc une réſolution, qui véritablement ſe reſſentoit de la férocité dans laquelle il avoit été élevé, & qui

[a] Capit conſilium, rudis quidem atque agreſtis animi, &, quanquam non civilis exempli, tamen pietate laudabile. *Liv.*

AN. R. 393. AV. J.C. 359.

étoit ſans doute d'un exemple dangereux dans un Etat, mais cependant louable par le motif d'où elle partoit. Un matin, ſans en avertir perſonne, il vient à la ville armé d'un poignard, & va droit chez le Tribun M. Pomponius, qui étoit encore au lit. Il ſe fait annoncer, & ſur le champ eſt introduit, parce que le Tribun ne doutoit point que ce jeune homme, indigné contre ſon pére, ne vînt lui ſuggérer quelque nouveau ſujet d'accuſation, ou lui donner quelque conſeil ſur la maniére dont il devoit conduire l'affaire. Le jeune Manlius lui demande un moment d'entretien particulier: & dès qu'il ſe vit tête à tête avec le Tribun, il tire ſon poignard, le lui porte ſous la gorge, & lui déclare qu'il le percera ſur le champ, s'il ne jure dans le moment même, ſelon la formule qu'il va lui dicter, *qu'il ne tiendra jamais d'aſſemblée du Peuple pour accuſer ſon pére.* Le [a] Tribun tout tremblant, qui voioit le fer briller à ſes yeux, qui étoit ſeul, ſans défenſe, attaqué par un jeune homme robuſte, &, ce qui n'étoit pas moins à

[a] Pavidus Tribunus (quippe qui ferrum antе oculos micare, ſe ſolum, inermem, illum

à craindre, plein d'une confiance brutale en ſa force, fit le ſerment qu'on lui demandoit, & dans la ſuite avoua avec une ſorte de complaiſance, & avec une ſincérité qui marquoit aſſez qu'il ne s'en repentoit pas, que c'étoit cette violence qui l'avoit obligé de ſe déſiſter de ſon entrepriſe. AN. R. 393. AV. J. C. 359.

Cette action eſt ſans doute irréguliére en elle-même: mais ce défaut eſt couvert en quelque façon par la généroſité & la piété filiale qui y brillent dans leur plus grand éclat. Et c'eſt ſur ce pié-là qu'en jugea le Peuple Romain. Il eût ſouhaité avoir toute liberté de ſévir contre un accuſé cruel & ſuperbe tel qu'étoit Manlius Impérioſus: mais il ne put déſapprouver néanmoins la démarche hardie de ce fils pour ſauver ſon pére. Il la trouvoit même d'autant plus louable, que la ſévérité exceſſive de Manlius à ſon égard n'avoit pu éteindre en lui les ſentimens de la nature. Le Peuple ſe crut obligé

prævalidum juvenem, & quod haud minùs timendum erat, ſtoïdè ferocem viribus ſuis cerneret) adjurat in quæ adactus eſt verba. *Liv.*

AN. R. 393. AV.J.C. 359.

de récompenſer une action ſi généreuſe, & ſi pleine de piété, comme je le marquerai bientôt.

Nous voions ici dans la perſonne du jeune Manlius un illuſtre exemple de ce que peuvent & doivent opérer les ſentimens de la nature dans le cœur d'un fils, & du dernier degré juſqu'où il doit porter le reſpect & la tendreſſe pour ſon pére. Les Ecrivains du Paganiſme ont fort bien connu toute l'étendue de ce devoir, & ont fortement & fréquemment inſiſté ſur l'obligation où ſont les enfans, non [a] ſeulement de diſſimuler & de couvrir par le ſilence les mauvais traitemens qu'ils peuvent recevoir de leurs péres & méres, mais de les ſouffrir avec une douceur & une patience qui ſoient à l'épreuve des injuſtices les plus criantes. Un fils fut-il jamais maltraité plus injuſtement par ſon pére, que Manlius par le ſien? Et c'eſt dans le tems même qu'il éprouve de ſa part les rigueurs les plus dures, dont il pourroit ſe voir vengé & délivré ſans y rien contribuer de ſon côté, qu'il court à

[a] Facilè intelligo, non modò reticere homines parentum injurias, ſed etiam animo æquo ferre oportere. *Cic. pro Cluent. n.* 17.

à ſa défenſe, & qu'uniquement occupé du deſir de ſauver ſon pére, & de la penſée qu'il eſt fils, il oublie tous les autres devoirs. AN. R. 393. AV. J.C. 359.

De ce principe les mêmes Payens inféroient un autre devoir, ſelon eux encore plus indiſpenſable, qui étoit de demeurer inviolablement attaché à la patrie, quelque injure qu'on en eût reçue. C'eſt [a] à elle de témoigner ſa reconnoiſſance pour les ſervices que lui rendent les citoiens: mais les plus mauvais traitemens, & les ſupplices même, ne doivent pas faire repentir un citoien qui a une véritable grandeur d'ame de l'avoir ſervie avec zèle & fidélité. C'eſt l'importante leçon que nous a donné Camille. Il eſt vrai que dans le premier moment de ſon affliction il lui échapa contre ſa patrie ingrate un deſir peu digne de lui, qui marque combien [b] les plus grands hommes ſont ſenſibles à l'ignominie. Mais après ce premier mou-

[a] Populi grati eſt præmiis afficere bene merito de rep. cives: viri fortis, ne ſupplicis quidem moveri, ut fortiter feciſſe pœniteat. *Cic. pro Mil. n.* 82.

[b] Habet quemdam aculeum contumelia, quem pati prudentes ac viri boni difficillimè poſſunt. *Cic. Ver. 4. n. 95.*

AN. R. 393. AV J.C. 359.

vement, il revint bientôt aux ſentimens naturels de ſon cœur, & ſon exil ne ſervit qu'à allumer & augmenter ſon zèle pour cette même patrie, & à le faire paroitre avec plus d'éclat.

Dans une monarchie, les ſujets doivent au Roi, tout ce que dans un gouvernement républicain les citoiens doivent à la patrie.

Tribuns des Légions nommés par le Peuple.

J'ai dit que l'action du jeune Manlius fut récompenſée par le Peuple, qui le nomma Tribun dans une Légion: grace conſidérable, & qui ne fut accordée qu'au zèle qu'il avoit témoigné pour ſon pére, puiſque ce jeune Romain, élevé juſqu'alors à la campagne, n'avoit pu ſe faire connoitre par un autre endroit.

C'eſt ici la premiére fois que le Peuple commença à donner ces dignités militaires, que l'on compare aſſez ordinairement à celle de Colonel dans nos troupes. Mais il y a néanmoins une différence conſidérable. Les Tribuns étoient au nombre de ſix dans chaque Légion, & ils ne commandoient pas chacun une portion déterminée de la Légion, mais tour-à-tour la Légion entiére. Deux avoient le commande-

ment

ment pendant deux mois, & enſuite étoient remplacés par deux autres, & ainſi de ſuite. Juſqu'à ce tems-ci les Conſuls avoient conféré ces emplois. C'étoient vingt-quatre places importantes qu'ils avoient à donner. Car, comme nous venons de le dire, il y avoit ſix Tribuns dans chaque Légion, & le nombre des Légions qu'on levoit chaque année étoit ordinairement de quatre, deux pour chaque Conſul. Le Peuple commença cette année à nommer ſix de ces places, & il donna la ſeconde à Manlius. Cinquante ans après, des vingt-quatre places de Tribuns, il en donna ſeize.

AN. R. 393. AV. J.C. 359.

Liv. IX. 30.

On dit que cette même année il ſe forma tout d'un coup dans la place publique de Rome une eſpéce de gouffre très-profond, que l'on ne put jamais venir à bout de combler, quoiqu'on y jettât une fort grande quantité de terre. On conſulta les Devins, ſelon l'uſage ordinaire dans des cas pareils; & il fut répondu qu'il faloit jetter dans cet abyme ce qui faiſoit la principale force des Romains, ſi l'on vouloit que l'Empire durât à jamais. On fut embarraſſé quelque tems

M. Curtius ſe dévoue aux Dieux Manes, & ſe jette dans un abyme, qui ſe referme auſſitôt.

Liv. VIII. 6. 8.

AN. R. 393. AV. J.C. 359.

sur le sens de cette réponse, lorsqu'un jeune homme qui se nommoit M. Curtius, & qui s'étoit distingué à la guerre par un grand nombre de belles actions, vint tout-d'un-coup au milieu de la place publique armé de pied en cap, & monté sur un cheval superbement harnaché. Il témoigna être étonné que l'on doûtat un moment que le bien le plus propre aux Romains fût la valeur & les armes; & après s'être dévoué aux dieux Manes, il se jetta dans le gouffre, lequel ensuite, dit-on, se referma. Cet endroit fut appellé depuis *le Lac Curtius*. Tite-live [a] raconte ce fait, sans s'en rendre garand, ne le trouvant appuié que sur un bruit populaire, par où il témoigne assez clairement qu'il le regarde comme fabuleux; & il a raporté au Livre premier, sous le régne de Romulus, une origine du nom de *Lac Curtius*, moins merveilleuse, mais plus vraisemblable.

Malheureux succès du premier Consul Plébeïen.

Après cet événement, quel qu'il ait été, l'armée Romaine marcha contre les Herniques sous la conduite de Génucius

[a] Nunc fama rerum standum est, ubi certam derogat vetustas fidem. *Liv.*

nucius à qui ce département étoit échu par le ſort. C'étoit le premier Conſul Plébeïen qui eût eu une guerre à conduire. C'eſt pourquoi la République en attendoit l'événement avec inquiétude, parce qu'on ne manqueroit pas de juger par ce premier ſuccès ſi l'on avoit eu raiſon ou non d'admettre les Plébeïens au Conſulat. Génucius donna malheureuſement dans une embuſcade, où il fut tué, & l'armée miſe en déroute. Quand la nouvelle en fut arrivée à Rome, les Sénateurs, moins affligés du danger public, que triomphans du malheureux ſuccès d'un Conſul Plébeïen, feſoient entendre de tous côtés mille reproches, diſant aux Plébeïens avec inſulte, »Qu'ils changeaſ»ſent à leur gré les anciens uſages, »qu'ils créaſſent des Conſuls du Peu»ple, qu'ils troublaſſent l'ordre des »Auſpices & des Cérémonies ſacrées. »Qu'on avoit bien pu, par une Or»donnance du Peuple, chaſſer les Pa»triciens des honneurs qui leur ap»partenoient: mais cette Ordonnance »illégitime avoit-elle eu quelque pou»voir contre les dieux immortels? Qu'ils »avoient vengé eux-mêmes leur divini-

An. R. 393. Av. J.C. 359.

»té

AN. R. 393. AV. J.C. 359.

»té mépriſée. Que le violement des »Auſpices puni par la déroute de l'ar»mée, & par la mort du Général qui »en avoit profané la ſainteté, étoit une »terrible leçon qui devoit apprendre au »Peuple à ne plus troubler dans les Aſ»ſemblées, comme il avoit fait, les droits »& les priviléges des familles. »Le Sénat & la place publique retentiſſoient de pareils diſcours.

Herniques défaits par le Dictateur.

On nomma pour Dictateur Appius Claudius qui avoit été le plus oppoſé à cette Loi, & il choiſit pour Général de la Cavalerie Servilius. Avant qu'ils fuſſent arrivés à l'armée, le Lieutenant Sulpicius avoit déja remporté quelque avantage ſur les ennemis. Comme ceux-ci comptoient bien qu'il viendroit de nouvelles troupes de Rome, ils avoient auſſi groſſi les leurs, & avoient mandé toute la fleur de leur Jeuneſſe. Dès que les deux armées furent en préſence, on donna le ſignal. L'action fut des plus vives, & le ſuccès longtems douteux. La perte fut conſidérable de part & d'autre, & tomba principalement ſur les Officiers qui étoient acharnés au combat. Il y périt beaucoup de Cavaliers Romains, qui avoient mis pied

pied à terre pour soutenir l'Infanterie. Mais enfin les Herniques furent enfoncés, & mis en fuite. La nuit empêcha de les poursuivre. Le lendemain ils abandonnérent leur camp, dont les Romains se rendirent maîtres. An. R. 393. Av. J.C. 359.

C. Sulpicius II.
C. Licinius II.

An. R. 394. Av. J.C. 358.

Victoire signalée du jeune Manlius sur un Gaulois. *Liv.* VII. 9. 11.

Les Romains eurent dans les années suivantes quelques guerres peu importantes contre des peuples voisins: celle contre les Gaulois leur donna plus d'inquiétude, & fit nommer un Dictateur. Ils s'étoient avancés à trois milles de Rome. Les Romains marchérent à leur rencontre. Les deux armées demeurérent quelque tems en présence sans faire aucun mouvement, séparées seulement par le pont qui étoit sur l'Anio: (*Le Tévéron.*) Un Gaulois d'une grandeur énorme s'avança sur le pont, & cria à haute voix: *Que le plus brave des Romains vienne se mesurer avec moi, afin que le succès du combat fasse connoître lequel des deux peuples a le plus de valeur.* Sa taille extraordinaire intimidoit les plus courageux. T. Manlius, celui-là même-

AN R. 364 AV. J.C. 358. même qui s'étoit ſignalé par ſa piété à l'égard de ſon pére, vint ſe préſenter au Dictateur. *Je n'ai garde*, lui dit-il, *de m'engager ſans votre ordre dans un combat extraordinaire, non pas même quand je ſerois aſſuré de remporter la victoire. Mais, ſi vous m'en donnez la permiſſion, j'apprendrai à cet inſolent qui vient nous braver, que je ſuis d'une famille qui a précipité les Gaulois du haut du Roc Tarpeïen.* Le Dictateur, après l'avoir comblé de louanges, l'exhorte à aller ſoutenir & venger l'honneur du nom Romain. Le brave champion prend ſes armes, & marche vers le pont, où il trouve le Gaulois, qui fier de ſa force énorme triomphoit déja par avance, & tiroit ſa langue, (car Tite-Live raporte cette circonſtance, marquée dans les anciens Hiſtoriens) par dériſion & par inſulte. A en juger par l'extérieur, la partie ne paroiſſoit point égale. Tout le brillant étoit du côté du Gaulois : une taille extraordinaire, un habit bigâré de différentes couleurs, des armes peintes & ciſelées en or. Le Romain étoit d'une grandeur raiſonnable, & telle qu'on la ſouhaite dans un guerrier. Il avoit des armes plus maniables pour l'uſage, que bril-

brillantes par la beauté. On ne lui entendoit point pouſſer des cris en l'air, & on ne le voioit point ſe donner des agitations violentes avec ſes armes. Plein d'un courage intrépide, & d'une ſecrette indignation, il réſervoit toutes ſes forces pour le combat même. Quand ils furent près l'un de l'autre ſur le pont à la vûe des deux armées, inquiétes l'une & l'autre du ſuccès, & flotantes entre l'eſpérance & la crainte, le Gaulois, comme une maſſe haute & peſante, avançant de la gauche ſon bouclier devant lui, décharge avec un grand bruit un coup de ſon ſabre ſur les armes du Romain, lequel aiant relevé la pointe du ſabre avec ſon bouclier, & s'étant mis hors de la portée de ſes coups en s'inſinuant adroitement entre ſes armes & ſon corps, lui perce le ventre de ſon épée, & le renverſe mort par terre. Enſuite il le dépouille, & lui enléve ſeulement le hauſſecol qu'il mit lui-même ſur le champ autour de ſon cou. Pendant que la fraieur & l'étonnement tiennent les Gaulois comme immobiles & hors d'eux-mêmes, les Romains pleins de joie s'avancent au devant du jeune Vainqueur, & le comblant de louan- An. R. 394. Av. J. C. 358.

AN. R. 394. AV. J. C. 358. louanges à l'envi le conduiſent au Dictateur comme en triomphe. Parmi leurs acclamations de joie on entendit le ſurnom de * *Torquatus* que les ſoldats lui donnoient, & il demeura toujours depuis à ſa poſtérité, & devint un titre honorable pour ſa famille. Le Dictateur lui fit préſent d'une couronne d'or, & releva par de grandes louanges l'éclat de ſa victoire en préſence de toutes les troupes. Elle eut un prompt & heureux effet; & les Gaulois, regardant le ſuccès de ce combat ſingulier comme un mauvais augure pour eux, abandonnérent leur camp la nuit ſuivante, & ſe retirérent en déſordre ſur les terres des Tiburtiens, qui, ſelon quelques Auteurs, les avoient engagés dans cette guerre.

Tibur *s'appelle maintenant* Tivoli.

AN. R. 395. AV. J. C. 357. *Liv.* VII. 11.

C. PETELIUS BALBUS.
M. FABIUS AMBUSTUS.

La guerre contre les Herniques échut par le ſort à Pétélius, celle contre les Tiburtiens à Fabius. Les Gaulois s'approchérent de Rome. A cette nouvelle,

* *Ce ſurnom vient du mot latin* torques, *qui ſignifie* collier, hauſecou. *C'étoit l'ornement des Gaulois.*

le, on créa un Dictateur, ſelon l'uſage établi alors dans les guerres contre les Gaulois. Il y eut un combat, qui fut vif, & la victoire lontems diſputée. Enfin les Gaulois furent mis en fuite, & ſe retirérent à Tibur. Les deux Conſuls réuſſirent auſſi chacun de leur côté. AN. R. 395. AV. J. C. 357.

M. POPILIUS LÆNAS.
CN. MANLIUS. AN. R. 396. AV. J. C. 356.

Les Tiburtiens eurent auſſi la hardieſſe de s'approcher de Rome: mais ils en furent repouſſés avec perte.

C. FABIUS.
C. PLAUTIUS. AN. R. 397. AV. J. C. 355.

Une nouvelle attaque de la part des Gaulois oblige les Romains de ſe remettre en campagne. Ces peuples étoient fort acharnés contre Rome. Outre l'eſpérance du butin, ils cherchoient à venger les défaites de leurs compatriotes. D'ailleurs les peuples voiſins & ennemis de Rome, quelque incommodes que fuſſent ces hôtes, les retenoient chez eux le plus lontems qu'ils pouvoient, dans l'eſpérance de détruire s'ils pouvoient, ou d'humilier au moins la puiſſance Romaine. Au milieu de ces allarmes, les Ro- *Liv.* VII. 12-15. Alliance re-

AN. R. 397. AV. J.C. 355.

Romains furent beaucoup consolés par le secours qu'ils reçurent des Latins, avec qui ils venoient de renouveller l'ancien Traité, qui avoit été lontems suspendu & sans exécution. Après avoir choisi pour Dictateur Sulpicius, ils marchérent contre les Gaulois. De part & d'autre les troupes brûloient d'envie d'en venir aux mains. Le Dictateur, qui étoit sage & expérimenté, ne se livra point à cette ardeur inquiéte & empressée. Il ne crut [a] pas devoir hâter sans nécessité le combat contre un ennemi dont les troupes dépérissoient chaque jour dans un pays étranger, où il n'avoit fait aucun amas de vivres, ni aucuns retranchemens, & qui d'ailleurs, soit pour les forces du corps, soit pour le courage, n'avoit qu'un premier feu & une vivacité momentanée, qui s'amortissoit & s'éteignoit pour peu qu'on la laissât refroidir par le délai. Pour ces raisons le Dictateur traînoit la guerre en longueur, & avoit défendu sous

nouvellée avec les Latins.

Nouvelle défaite des Gaulois par le Dictateur Sulpicius.

[a] Dictatori neutiquam placebat, quandò nulla cogeret res, fortunæ se committere adversùs hostem, quem tempus deteriorem in dies & locus alienus faceret, sine præparato commeatu, sine firmo munimento manentem; ad hoc iis animis corporibusque, quorum omnis in impetu vis esset, parvâ eadem langueſceret morâ. *Liv.*

sous de grosses peines de combattre sans ordre. Les soldats, souffrant avec peine cette défense, s'en plaignoient entr'eux dans les corps de garde, parlant fort mal du Dictateur, & s'en prenant quelquefois au Sénat entier, sur ce qu'il n'avoit point confié le soin de cette guerre à des Consuls. Ils disoient d'un ton railleur, »Qu'il avoit choisi un excellent Général, »un Chef d'un mérite unique, qui se fla»toit que la victoire lui tomberoit du ciel »dans les mains sans qu'il se donnât au»cune peine.« Ils tenoient ensuite les mêmes discours ouvertement, & alloient encore plus loin en déclarant »qu'ils »combattroient sans l'ordre du Dicta»teur, ou qu'ils retourneroient tous en»semble à Rome.« Les Centurions se joignoient aux soldats, & ce n'étoit plus seulement par pelotons qu'ils s'entretenoient de la sorte, mais s'attroupant en foule autour de la tente du Général, ils demandoient à haute voix qu'on les menât au Dictateur, & que ce fût Sex. Tullius qui portât la parole pour eux. AN. R. 397. AV. J.C. 355.

C'étoit un des plus braves Officiers de l'armée, qui étoit alors pour la septiéme * fois premier Capitaine d'une Légion, Septimùm primum pilum ducebat.

* *Alors chez les Romains, les Légions & leurs Of-*

AN. R. 397. AV. J.C. 355. gion, & qui s'étoit diſtingué par mille belles actions. Il ne put pas ſe refuſer à l'empreſſement des troupes, & s'avança avec elles juſqu'au tribunal de Sulpicius, qui fut fort ſurpris de voir arriver une ſi grande multitude de ſoldats, & encore plus de voir à leur tête un Officier qui ne s'étoit pas moins diſtingué juſques-là par ſa ſoumiſſion & ſon obéiſſance, que par ſon courage. *Toute l'armée*, dit-il en s'adreſſant au Dictateur, *croiant que vous la condannez de lâcheté, & que pour l'en punir vous la tenez en quelque ſorte deſarmée*, m'a prié de venir plaider ſa cauſe devant vous. Certainement, quand on pourroit nous reprocher d'avoir mal fait notre devoir en quelque occaſion, d'avoir fui devant l'ennemi, d'avoir honteuſement abandonné nos drapeaux, je croirois pourtant avoir lieu de vous demander par grace que vous nous permiſſiez de réparer notre faute, & d'en effacer la honte par quelque action glorieuſe. Les mêmes Légions qui avoient été miſes en déroute près d'Al-*

ficiers étoient licentiés tous les ans à la fin de la campagne, & l'année ſuivante on feſoit une nouvelle levée de troupes, & une nouvelle création d'Officiers.

* *Il fait alluſion à un genre de punition uſité alors par rapport aux ſoldats, à qui, lorſqu'ils avoient manqué à leur devoir, on ôtoit les armes.*

d'Allia, ont recouvré peu après par leur courage Rome & leur patrie, qu'elles avoient perdue par leur conſternation précipitée. Pour nous, graces à la protection des dieux, auſſi bien qu'à votre bonheur & à celui du Peuple Romain, l'état de nos affaires & notre gloire ſont encore dans leur entier. Quoique pourtant à peine oſé-je dire que notre gloire n'a point reçu de flétriſſure, pendant que les ennemis nous voiant renfermés comme des femmes dans notre camp nous accablent de mille reproches outrageans; &, ce qui nous eſt infiniment plus ſenſible, pendant que vous notre Général vous regardez votre armée comme n'aiant ni courage, ni armes, ni bras, & qu'avant de nous avoir mis à l'épreuve, vous deſeſpérez entiérement de nous, comme ſi vous n'aviez pour ſoldats que des hommes qui ne ſuſſent faire uſage ni de leurs mains, ni de leurs épées. Pour quelle autre raiſon, en effet, pouvons-nous croire qu'un Général ancien dans le métier & brave comme vous l'êtes, demeure ici, comme on dit ordinairement, les bras croiſés, & ſans rien faire? Car, quoi qu'il en ſoit, il eſt bien plus vraiſemblable & plus raiſonnable que ce ſoit vous qui aiez douté de notre courage, que nous du vôtre.

AN. R. 397. AV. J.C. 355.

Mais

AN. R. 397. AV. J.C. 355.

Mais ſi le plan que vous ſuivez ne vient pas de vous, & vous eſt ſuggéré; ſi ce n'eſt pas la guerre contre les Gaulois, mais un complot & une ſorte de conſpiration des Sénateurs, qui nous tient éloignés de la ville & de nos dieux Pénates, je vous prie de regarder ce que je vais prendre la liberté de vous dire, comme le diſcours, non des ſoldats à leur Général, mais du Peuple aux Sénateurs, qui a ſes intérêts à ſoutenir, comme vous les vôtres. Qui peut trouver mauvais en effet, que nous nous regardions comme des ſoldats, non comme vos eſclaves? comme envoiés à la guerre, non comme relegués en exil? que nous demandions qu'on nous donne le ſignal, pour combattre comme il convient à des hommes de courage & à des Romains: ſinon, qu'on nous laiſſe jouir du repos à Rome, plutôt que dans le camp? Voila comme nous parlerions aux Sénateurs. Mais ici, ſoldats ſoumis nous vous adreſſons nos priéres comme à notre Général, vous demandant de nous donner la permiſſion de combattre. Nous ſouhaitons vaincre, mais vaincre ſous vos ordres, vous déférer le glorieux laurier de la victoire, entrer triomphans avec vous dans Rome, & vous ſuivre au Capitole pleins de gloire & de joie

pour

pour y rendre au grand Jupiter de ſolennelles actions de graces. Le diſcours de Tullius fut ſuivi des priéres de toute la multitude qui environnoit le tribunal du Dictateur, & tous demandoient qu'on donnât le ſignal, & qu'on leur permît de prendre les armes. AN. R. 397. AV. J. C. 355.

Quoique le Dictateur vît bien que cette demande, bonne en elle-même, pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes, il promit de faire ce qu'on ſouhaitoit de lui, & aiant tiré à part Tullius, il lui témoigna ſa ſurpriſe ſur la commiſſion dont il s'étoit chargé. Tullius commença par le prier »de lui faire la juſtice de »croire que s'il en avoit uſé ainſi, ce »n'étoit ni par mépris de la diſcipline »militaire, ni par oubli de ce que lui ſim»ple Officier il étoit, & de l'obéiſſance »qu'il devoit à ſon Général. Qu'il n'a»voit pas refuſé ſon miniſtére à la mul»titude animée, laquelle pour l'ordinai»re ſuit l'impreſſion de ſes Chefs, de »peur qu'elle n'en prît quelque autre »tel qu'elle a coutume de les choiſir dans »ces ſortes d'émeutes: que pour lui, il »ſeroit toujours ſoumis à ſes ordres. »Mais que le Dictateur ne devoit pas »croire qu'il lui fût facile de demeu-

AN. R. 397. AV. J.C. 355. »rer maître des mouvemens de l'armée, »& que la choſe demandoit qu'il y pen»ſât ſérieuſement. Que dans l'empor»tement & la chaleur que montroient »les ſoldats, tout délai étoit dangereux; »& qu'ils pourroient bien trouver eux»mêmes le lieu & le tems de la bataille, »ſi le Général refuſoit de le leur accor»der.

Pendant qu'ils s'entretenoient ainſi enſemble, il arriva qu'un Gaulois emmena des chevaux qui paiſſoient dans la prairie: deux ſoldats Romains les leur enlevérent. Pluſieurs Gaulois pourſuivirent ces deux Romains à coups de pierres. Il ſurvint du monde de part & d'autre, & l'on en ſeroit venu à un combat dans les formes, ſi les Centurions n'euſſent fait retirer les troupes. Cet événement fit voir au Dictateur combien ce que Tullius lui avoit dit étoit fondé en vérité. La choſe ne ſouffrant plus de retardement, il fit ſavoir aux troupes que la bataille ſe donneroit le lendemain.

Comme le Dictateur comptoit plus ſur leur courage que ſur leur nombre, il chercha en lui-même s'il ne pourroit point par quelque ruſe, par quelque

que adreſſe, jetter de la terreur parmi les ennemis. En effet il trouva un moien, que depuis pluſieurs Généraux ont mis en uſage avec ſuccès, entre autres Marius dans la bataille contre les Teutons. Ce fut d'ôter à des mulets leur bât, de leur laiſſer ſur le dos à chacun deux piéces d'étoffe ſeulement qui pendoient de côté & d'autre, & de les faire monter par des valets de l'armée à qui l'on auroit donné les armes priſes ſur l'ennemi, & celles des malades. On en équipa de la ſorte mille à peu près, auxquels on joignit cent Cavaliers, & on les fit monter de nuit ſur les hauteurs qui étoient au deſſus du camp, avec ordre de ſe cacher dans les bois, & de n'en point ſortir avant qu'on leur en eût donné le ſignal. Après qu'on eut ainſi diſpoſé ce vain appareil de terreur, qui ſervit preſque plus que les forces effectives & réelles, on ſe prépara à l'action. Sulpicius, dès la pointe du jour, commence à étendre ſes troupes en longueur au pié des montagnes, afin que les ennemis ſe plaçaſſent vis-à-vis. Les Chefs des Gaulois crurent d'abord que les Romains n'avanceroient point en pleine campagne: mais quand ils virent qu'ils

An. R. 397. Av. J.C. 355.

AN. R. 397. AV. J.C. 355. ſe mettoient en mouvement, comme ils deſiroient avec ardeur d'en venir aux mains, ils s'avancérent auſſi, & l'action commença avant qu'on eût donné le ſignal.

Les Gaulois attaquérent vivement l'aile droite, & elle n'auroit pu ſoutenir leur attaque, ſans le Dictateur qui s'y trouva, & qui appellant Sex. Tullius par ſon nom lui demanda avec de vifs reproches, »ſi c'étoit ainſi qu'il avoit pro»mis que combattroient ſes ſoldats? »qu'étoient devenus ces cris avec leſ»quels ils demandoient qu'on leur laiſſât »prendre les armes? ces menaces de com»battre ſans l'ordre du Général? *Le voici*, ajouta-t-il, *votre Général, qui vous appelle à haute voix au combat, & qui vous en donne l'exemple, paroiſſant armé à votre tête. Où ſont ces braves, qui devoient me prévenir? Me ſuivent-ils au moins? fiers dans le camp, timides dans l'action!* Ces reproches étoient fondés. Auſſi ils en furent piqués ſi vivement, qu'inſenſibles au danger ils ſe jettérent tête baiſſée ſur les ennemis comme des furieux. Cette premiére attaque commença à ébranler les Gaulois: la Cavalerie acheva de les mettre en deſordre. Le Dicta-

Dictateur aussitôt passa à son aile gauche où il vit que les ennemis se portoient en grand nombre & avec une grande vivacité, & il donna à ceux qui étoient sur les hauteurs le signal dont il étoit convenu. Aussi-tôt voila un nouveau cri qui s'éléve, de nouveaux combattans qui s'avancent, & qui prenant la montagne de côté paroissent marcher vers le camp des Gaulois. Alors ceux-ci, dans la crainte d'être coupés, cessérent de combattre, & se retirérent précipitamment vers leur camp. Mais y aiant trouvé Valére Général de la Cavalerie, lequel, après la déroute de l'aile gauche des Gaulois, avoit conduit ses escadrons aux retranchemens des ennemis, ils tournérent leur marche vers les montagnes & les forêts, où ils furent reçus par la fausse Cavalerie, qui en fit un grand carnage. Nul Général, après Camille, nè remporta le triomphe sur les Gaulois à plus juste titre que Sulpicius. Il dépose aussi au Capitole dans le Tréson construit de grosses pierres de taille une assez grande quantité d'or, qui fesoit partie des dépouilles. AN. R. 397. AV. J.C. 355.

Cette même année les Consuls combattirent contre quelques peuples voi-

AN. R. 397. AV. J.C. 355.

ſins de Rome, mais avec un ſuccès bien différent. Plautius vainquit & ſubjugua les Herniques. Fabius ſon Collégue s'engagea témérairement dans une action contre ceux de Tarquinies. La perte dans le combat ne fut pas conſidérable en elle-même : mais elle le devint par le meurtre de trois cens ſept priſonniers que ceux de Tarquinies immolérent à leur vengeance.

Les Privernates & les Véliterniens firent auſſi quelques courſes ſur les terres des Romains.

On ajouta deux nouvelles Tribus aux anciennes, ce qui fit le nombre de vingt-ſept.

On célébra les Jeux que Camille avoit voués.

Ce fut pour la premiére fois qu'on porta, en cette même année, une Loi contre la brigue, pour arréter l'ambition des hommes nouveaux, c'eſt-à-dire des Plébeïens, qui ſe donnoient beaucoup de mouvement pour parvenir au Conſulat. On ne marque point ce que contenoit cette Loi.

C. MARCIUS.
CN. MANLIUS II.

AN. R. 398. AV. J.C. 354.

Loi qui régle les intérêts de l'argent prété, à un pour cent. *Liv.* VII. 16.

On porta cette année une Loi fort gréable au Peuple. Elle regardoit les ntérêts de l'argent prété, qu'elle fixoit ı un pour cent par an. C'eſt ce qu'on ıppelloit *unciarum fœnus*. Chez les Romains *uncia* eſt la douziéme partie d'un tout quelconque. Les intérêts à un pour cent par mois, douze pour cent par an, étoient ce qu'ils appelloient *centeſimæ uſuræ*. Le *fœnus unciarium* étoit la douziéme partie des *uſuræ centeſimæ*, & par conſéquent donnoit un pour cent par an.

C'eſt ainſi que Gronove & le plus grand nombre des Savans expliquent le *fœnus unciarium*, c'eſt-à-dire *un pour cent par an*; & [a] c'eſt le point où les Loix des douze Tables avoient fixé l'intérêt qu'elles permettoient d'exiger.

[a] Primò duodecim Tabulis ſanctum, ne quis unciario fœnore amplius exerceret cùm antea ex libidine locupletium agitaretur Dein, rogatione Tribunicia, ad ſemuncias redacta. Poſtremò vetita verſura multiſque plebiſcitis obviam itum fraudibus, quæ totiens repreſſæ, miras per artes rurſum oriebantur. *Tacit. Annal.* VI. 16.

AN. R. 398. AV. J.C. 354.

iger. Quelque médiocre qu'il fût, il parut encore exceſſif, & dix ans après, comme nous le verrons bientôt, cet intérêt fut réduit à la moitié. Enfin il fut entiérement défendu. Il eſt vrai que quelque ſoin que priſſent les Magiſtrats d'arréter ce deſordre par de ſages ordonnances, l'avarice plus forte que toutes les Loix trouvoit toujours le moien ou d'échaper par adreſſe à leur pourſuite, ou d'en forcer ouvertement les foibles barriéres. Mais l'eſprit de la Loi eſt clair, & à moins que de vouloir s'aveugler ſoi-même, il faut avouer que pluſieurs d'entre les payens ont compris l'iniquité de l'uſure, & ſon oppoſition à la Loi naturelle. Car de quel autre principe pouvoit partir la défenſe abſolue de préter à uſure? L'intérêt d'un demi pour cent par an, *ſemunciarium fœnus*, par exemple de trente ſols pour cent écus, étoit-il capable de ruiner les particuliers? Le Paganiſme cependant l'a rigoureuſement condanné. [a] Cicéron, & après lui ſaint Ambroiſe, nous ont conſervé

[a] A quo (Catone) cùm quæreretur quid maxime in re familiari expediret, reſpondit, *Bene paſcere*... Et cùm ille qui quæſierat dixiſſet, *Quid fœnerari?* Tum Cato: *Quid homi-*

rvé une réponſe mémorable de * Ca- An. R. 398. Av. J.C. 354.
n l'ancien, à qui on demandoit ce
u'il penſoit de l'uſure, & qui répondit
ec indignation : *Eh! que peut-on pen-*
r de l'homicide? Cette parole dit beau-
up. *Vous me demandez*, diſoit-il, *quel*
al il y a à préter à uſure? Et moi je vous
mande quel mal il y a à tuer un homme?
es plus ſages politiques l'ont regardée
mme la ruine des Etats ; & la ſeule
ſtoire Romaine en fournit beaucoup
preuves. Que doivent donc penſer
s Chrétiens, à qui Dieu en a fait une
preſſe défenſe en une infinité d'en-
oits de l'Ecriture Sainte ? Je n'en ra-
rterai qu'un ſeul. *Vous ne donnerez*
int votre argent à uſure à votre frére ;
vous n'exigerez point de lui plus de
ain que vous ne lui en aurez donné.
oila la régle claire & nette, contre
quelle tous les raiſonnemens ſont inu-
es, pour ne rien dire de plus. Quand

m, inquit, *occidere? c. Offic.* II 89. *Apud nbroſ de Tobia. cap.*

Ce qu'on lit dans la de ce même Caton r Plutarque, montre dans la pratique il ne fut pas toujours ſi rigide ſur la matiére de l'uſure.

a Pecuniam tuam non dabis ei (fratri) ad uſuram, & frugum ſuperabundantiam non exiges. *Levit.* XXV. 37.

AN. R. 398 AV. J.C. 396.

le Maître parle, & quel Maître ! il faut ſe taire, & obéir.

Les deux guerres qu'on fit contre les Faliſques & les Privernates, furent peu conſidérables.

Loi portée dans le camp au ſujet des Affranchiſſemens.

L'un des deux Conſuls, c'étoit Cn. Manlius, qui étoit près de Sutrium, aiant aſſemblé ſes troupes par Tribus, porta une Loi dans le camp, ce qui étoit ſans exemple. Cette Loi étoit au ſujet des Affranchiſſemens, & ordonnoit que celui qui affranchiroit un Eſclave, paieroit au Tréſor public le vingtiéme du prix que valoit cet Eſclave. Les Sénateurs confirmérent cette Loi, parce qu'elle étoit d'un revenu conſidérable pour le Tréſor, qui n'étoit pas riche : ce qui marque que les Affranchiſſemens étoient communs & fréquens. Les Tribuns, touchés moins de la Loi en elle-même, que des ſuites que pouvoit avoir un tel exemple, défendirent ſous peine de mort qu'on aſſemblât ainſi le Peuple hors de la ville, & loin des yeux des Magiſtrats. En effet, il n'y avoit point de Loi, quelque pernicieuſe qu'elle fût, qu'on ne pût faire paſſer à des ſoldats obligés par ſerment d'obéir au Conſul.

Défenſe d'aſſembler le Peuple hors de la ville.

Cette

Cette coutume d'affranchir les eſclaves montre que l'humanité & l'équité des maîtres étoit fort grande à Rome, puiſqu'ils étoient ſi portés à donner la liberté aux eſclaves dont ils étoient contens, & qu'ils n'étoient point arrêtés par la crainte de perdre les avantages qu'ils retiroient d'un ſerviteur induſtrieux & appliqué au travail. D'un autre côté, on ne peut aſſez admirer l'attention qu'avoit la République d'augmenter le nombre des citoiens, en donnant le droit de bourgeoiſie à un eſclave auſſitôt que ſon maître l'avoit affranchi. An. R. 398. Av. J.C. 354.

Cette même année, à la pourſuite de M. Popillius Lænas, on condanna à une amende de dix * mille As C. Licinius Stolon, parce que, contre la Loi que lui-même avoit portée, il poſſédoit mille arpens de terre, dont il avoit mis la moitié ſous le nom de ſon fils, qu'il avoit fait émanciper pour frauder la Loi. Licinius Stolon condanné par ſa propre Loi.

* *Cinq cens livres.*

M. Fabius Ambustus II. An R. 399.
M. Popillius Lænas II. Av. J C. 353.

Le premier de ces Conſuls fut chargé de la guerre contre ceux de Tibur, qui n'eut point d'événement conſidéra- *Liv.* VII. 17.

AN. R. 399. AV. J. C. 353.

ble. L'autre marcha contre les Faliſques & ceux de Tarquinies. Les Prêtres de ces deux peuples s'étant préſentés au combat armés de flambeaux ardens & d'eſpéces de * ſerpens, dont ils avoient contrefait la figure avec des rubans de différentes couleurs, jetterent d'abord le trouble par cet appareil de Furies dans les troupes Romaines. Mais bientôt, ſur les railleries piquantes du Conſul & des autres Officiers, elles revinrent de cette vaine fraieur, & ſe dédommagérent bien de la honte qu'elle leur avoit cauſée par la défaite des ennemis, dont ils pillérent le camp.

Dictateur tiré du Peuple pour la premiére fois.

La guerre d'Etrurie étant ſurvenue, on créa un Dictateur, qui pour lors fut tiré du Peuple pour la premiére fois. Il s'appelloit C. Marcius Rutilus: il nomma pour Général de la Cavalerie C. Plautius, qui étoit comme lui de l'ordre du Peuple. Cette nouvelle entrepriſe affligea beaucoup le Sénat, qui tâcha en vain de traverſer l'expédition du Dictateur Plébeïen. Il partit de

* *Anguibus prælatis.* Liv. id eſt, ut ſcribit Florus de Fidenatibus agens. *Liv.* 1. *cap.* 12. *Diſcoloribus ſerpentum in modum vittis.*

e Rome, marcha contre les ennemis, :s défit en pluſieurs occaſions, en tua n aſſez grand nombre, & fit ſur eux uit mille priſonniers. De retour à Rome, il triompha en vertu d'un Dé-:ret du Peuple, ſans que l'autorité du Sénat y intervînt. AN. R. 399. AV. J.C. 353.

C. SULPICIUS PÆTICUS III.
M. VALERIUS PUBLICOLA.

AN. R. 400. AV. J.C. 352.

Deux Conſuls Patriciens. *Liv.* VII. 18.

Ce ne fut qu'après pluſieurs interrégnes que ces Conſuls furent nommés. Ils étoient tous deux Patriciens. Il s'étoit paſſé onze ans, depuis que les Plébeïens avoient été admis au Conſulat.

Les guerres du dehors occupérent peu les Romains: mais les diſputes furent vives au dedans entre les deux Corps de l'Etat, ſur tout lorſqu'il s'agit de tenir l'Aſſemblée pour l'élection des Magiſtrats. Les Conſuls penſoient qu'étant deux Patriciens qui avoient reçû le Conſulat, c'étoit pour eux, non ſeulement une action de vigueur & de courage, mais un engagement d'honneur, de le tranſmettre pareillement à deux Patriciens. Ils ne pouvoient ſouffrir de partage, & ſe perſua-

AN. R. 400. AV. J. C 352. ſuadoient qu'il faloit ou l'abandonner entiérement au Peuple, ou le lui enlever entiérement. Les Plébeïens de leur côté, frémiſſant de colére, diſoient »Qu'ils ſeroient indignes de »vivre, & d'être comptés au nombre »des citoiens, ſi, un privilége que le »çourage de deux d'entr'eux leur avoit »acquis, (c'étoient Sextius & Licinius) »tous enſemble ils ne pouvoient le »conſerver. Qu'il faloit plutôt ſouf»frir la domination des Rois, ou celle »des Décemvirs, ou toute autre, fut»elle encore plus odieuſe, que de laiſ»ſer deux Patriciens remplir enſemble »le Conſulat, & de conſentir que des »deux Ordres de l'Etat qui doivent »partager également entr'eux l'autori»té, l'un demeure toujours maître du »gouvernement, & l'autre ſoit condam»né à une éternelle ſervitude.

Les Tribuns ne manquoient pas d'allumer le feu de la diſcorde, mais les eſprits étoient ſi généralement & ſi vivement échaufés, que dans le ſoulévement univerſel à peine les Chefs ſe feſoient-ils diſtinguer. On recommença pluſieurs fois l'Aſſemblée, ſans pouvoir rien conclure. Enfin le Peuple, con-

ontraint de céder à l'opiniâtre perſé- AN. R. 400. AV. J. C. 352.
érance des Conſuls, ſe retira outré de dépit, & ſuivit ſes Tribuns qui lui cri-oient que c'en étoit fait de la liberté, & qu'il faloit quitter, non ſeulement le champ de Mars, mais la ville même, réduite à un honteux eſclavage ſous l'autorité deſpotique des Patriciens. Les Conſuls, abandonnés par une partie du Peuple, ne laiſſérent pas de continuer l'Aſſemblée quelque peu nombreuſe qu'elle fut. On nomma pour Conſuls

M. FABIUS AMBUSTUS III. AN. R. 401. AV. J. C. 351.
T. QUINTIUS.

Les deux guerres qu'on fit cette année, l'une contre les Tiburtiens, l'autre contre ceux de Tarquinies, eurent un ſuccès heureux. La défaite des derniers fut ſanglante. Parmi les priſonniers, dont le nombre fut conſidérable, on en choiſit trois cens cinquante-huit des plus qualifiées, qui furent envoiés à Rome, le reſte fut mis à mort. Rome ne traita pas avec moins de ſévérité ceux qui avoient été réſervés. Par droit de repréſaille pour les Romains qui avoient été immolés à Tar- Vengeance tirée des habitans de Tarquinies.

AN. R. 401. AV. J. C. 351. Tarquinies dans la place publique, ils furent battus de verges dans la grande place de Rome, & périrent ſous la hache.

Les Romains font alliance avec les Samnites, qui leur avoient envoié demander leur amitié.

Les créanciers continuent de vexer cruellement leurs débiteurs. C'eſt ce qui fait que le Peuple, plus touché de ſes maux particuliers que de l'honneur de ſon Corps & de l'intérêt public, s'embarraſſe peu du ſuccès des élections. On nomme encore deux Conſuls Patriciens.

AN. R. 402. AV. J. C. 350.

C. SULPICIUS PÆTICUS IV.
M. VALERIUS PUBLICOLA II.

Le Peuple pardonne à la ville de Ceré.

T. Manlius eſt créé Dictateur pour porter la guerre contre la ville de Céré, qui avoit aidé les Tarquiniens à ravager les terres de Rome. La déclaration de la guerre ouvrit les yeux aux malheureux Cérites, & leur fit ſentir & leur tort, & l'impuiſſance où ils étoient de réſiſter à force ouverte aux Romains. Ils emploient donc des armes plus efficaces, & ont recours à leur clémence. »Après »avoir fait l'aveu de leur crime, qu'ils »re-

regardent comme l'effet d'une eſpéce de phrénéſie aveugle & involontaire, »plutôt que d'une réſolution priſe de »ſang froid, ils font reſſouvenir le Peu»ple Romain par leurs Ambaſſadeurs de »l'honneur qu'ils ont eu autrefois de re»cevoir chez eux ſes dieux fugitifs avec »tout l'appareil de leur religion, & le »conjurent d'épargner une ville qui a »été pendant quelque tems dépoſitaire »de ce que les Romains ont de plus ſacré, »& qui peut être regardée à juſte titre »comme l'aſyle de leurs Prêtres & de »leurs Veſtales, & en quelque ſorte com»me le temple & le ſanctuaire de Rome. Le Peuple, plus ſenſible aux anciens ſervices que la ville de Céré lui avoit rendus, qu'à la faute récente qu'elle avoit commiſe, lui rendit ſon amitié, & fit avec elle une tréve de cent ans. AN. R. 402. AV. J.C. 350.

La diſpute au ſujet du Conſulat ſe ralluma de nouveau, & empêcha la tenue des Aſſemblées, chaque parti refuſant opiniâtrement de ſe rendre. Le Dictateur abdiqua, ſon tems étant expiré, avant que l'on eût pu rien conclure. Il y eut enſuite juſqu'à onze Interrois, ce qui marque un eſpace de cinquante-cinq jours. Enfin, ſous le onziéme, le

Sénat

Sénat consentit que la Loi Licinia fût exécutée.

AN. R. 403. AV. J.C. 349.

P. VALERIUS PUBLICOLA.
C. MARCIUS RUTILUS.

Les Plébeiens remis en possession du Consulat.

Le dernier de ces Consuls fut tiré du Peuple. La réunion entre le Sénat & le Peuple étant déja bien avancée, les deux nouveaux Consuls travaillérent à terminer l'affaire des dettes, qui y mettoit encore quelque obstacle; & pour cet effet firent nommer cinq * Commissaires, qui furent chargés de ce soin.

Affaire des dettes terminée.

La Commission n'étoit pas aisée ni agréable parce que dans ces sortes d'affaires on mécontente toujours une des parties intéressées, & souvent toutes les deux. Ici les Commissaires se conduisirent avec toute la modération & toute la prudence possible. Comme la plupart des débiteurs tardoient de payer leurs dettes, moins par impuissance, que par négligence & par défaut d'ordre dans leurs affaires, l'Etat se mit en la place des créanciers, & aiant fait dresser des comptoirs

* *Ils furent appellés* Mensarii, *que l'on traduit ordinairement* Banquiers. *Mais ce sont ici des personnes revêtues de l'autorité publique, & travaillant sans intérêt.*

toirs dans la place avec de l'argent, paia les dettes, après avoir pris ſes ſuretés: ou bien, feſant eſtimer à un prix raiſonnable les fonds de terre & les maiſons des débiteurs, il les adjugeoit à leurs créanciers. Par ce moien, ſans faire injuſtice à perſonne, & ſans donner aucun ſujet de plainte, un grand nombre de dettes furent acquitées. AN. R. 403. AV. J.C. 349.

§. II.

Cenſeur tiré du Peuple. Guerre contre les Gaulois & des Pirates de Gréce. Valére tue un Gaulois dans un combat ſingulier, & eſt ſurnommé Corvus. Il eſt créé Conſul à vingt-trois ans. Les Pirates ſe retirent. Peſte à Rome. Traité avec les Carthaginois. Intérêt réduit à la moitié de ce qu'il étoit. Volſques, Antiates, Aurunces vaincus. Temple érigé à Junon Monéta. Les Romains, à la priére des habitans de Capoue, portent leurs armes contre les Samnites, nouveaux & formidables ennemis. Ils remportent ſur eux une victoire conſidérable ſous la conduite du Conſul Valére. L'autre armée, par l'imprudence du Conſul Cornélius, eſt expoſée à un extrême danger, dont

dont le courage de Décius Tribun Légionaire la délivre heureuſement. Les Samnites ſont entiérement défaits. Valére gagne une nouvelle bataille.

AN. R. 404. AV. J.C. 348.

C. SULPICIUS PÆTICUS V. T. QUINTIUS PENNUS.

Cenſeur tiré du Peuple. *Liv.* VII. 22.

Ces deux Conſuls étoient Patriciens. Sous leur Conſulat, on accorda aux Faliſques & aux Tarquiniens une tréve de quarante ans.

Comme le paiement des dettes avoit cauſé beaucoup de changemens dans les fortunes des particuliers, & que bien des terres & des maiſons avoient paſſé à de nouveaux maîtres, on jugea qu'il étoit néceſſaire de faire le Dénombrement. L'Aſſemblée étant indiquée pour l'élection des Cenſeurs, Marcius Rutilus Plébeïen ſe préſenta parmi ceux qui demandoient cette charge. C'étoit lui qui le premier avoit fait entrer la Dictature dans l'ordre du Peuple; & il ſe fit un point d'honneur d'y faire entrer auſſi la Cenſure. Il trouva une grande réſiſtance de la part des Conſuls, tous deux Patriciens, & fort zélés pour leur Corps. Mais ſon mérite ſupérieur aux plus grandes charges de l'Etat,

&

& les efforts extraordinaires du Peuple l'emportérent, & il fut nommé Cenſeur avec Cn. Manlius. Cette charge, depuis ſon établiſſement, c'eſt-à-dire depuis quatre-vingts douze ans, étoit toujours demeurée entre les mains des Patriciens. An. R. 404. Av. J. C. 348.

Feſtus [a] parle d'une Loi propoſée par le Tribun Ovinius, qui tranſmettoit aux Cenſeurs le pouvoir de créer les Sénateurs, qui, avant cette loi, avoit réſidé dans les Conſuls ou les Tribuns militaires, & de les exclure du Sénat. Feſtus eſt le ſeul qui faſſe mention de cette Loi. Il n'en marque point le tems. On conjecture qu'elle fut portée dans l'année dont il s'agit ici.

M. Popillius Lænas III.
L. Cornelius Scipio. An. R. 405. Av. J. C. 347.

Le Peuple rentra en poſſeſſion du Conſulat, en nommant à cette charge M. Popillius Lænas.

Une victoire conſidérable remportée par ce Conſul ſur les Gaulois dans un combat où il reçut une bleſſure, lui fit beaucoup d'honneur, & à tout l'Ordre du

[a] Donec Ovinitia Tribunitia intervenit, qua ſanctum eſt ut Cenſores ex omni ordine optimum quemque curiatim è Senatu legerent. *Feſt. in* Præteriti Senatores.

AN. R. 405. AV. J.C. 347.

du Peuple, qui lui accorda l'honneur du triomphe avec une grande joie. Ils ſe demandoient les uns aux autres avec une ſecrette complaiſance ſi l'on avoit lieu d'être mécontent d'un Conſul Plébeïen.

Le Conſulat néanmoins fut donné l'année ſuivante à deux Patriciens.

AN. R. 406. AV. J.C. 346.

L. FURIUS CAMILLUS. AP. CLAUDIUS CRASSUS.

Guerre contre les Gaulois & des Pirates de Gréce.

Rome eut deux ſortes d'ennemis à repouſſer. D'un côté les Gaulois, qui ne lui laiſſoient guére de repos : de l'autre des Pirates de Gréce, qui infeſtoient les côtes de l'Italie. Mais ce qui lui cauſa le plus d'inquiétude, fut le refus que firent les Latins de fournir le contingent de troupes auquel ils étoient tenus par le Traité, marquant qu'ils jugeoient plus à propos de combattre pour leur propre liberté, que pour la domination d'un peuple étranger. Rome fut donc obligée de ſe contenter de ſes forces domeſtiques : & par cette raiſon elle augmenta conſidérablement le nombre des troupes qu'elle avoit coutume de mettre ſur pié. On leva dix Légions, qui étoient chacune de quatre mille deux cens hommes de pié,

&

& de trois cens chevaux : ce qui feſoit en tout quarante-cinq mille hommes. [a] Tite-Live ajoute, que du tems même d'Auguſte, lorſque Rome étoit ſi puiſſante, il eût été difficile de lever une armée auſſi nombreuſe : c'eſt-à-dire de la lever ſur le champ, *novum exercitum.* Car Rome, du tems d'Auguſte, avoit ſous les armes, même en tems de paix, vingt-trois ou vingt-cinq Légions; mais répandues, pour la plupart, dans les diverſes provinces de l'Empire. Il faut pourtant avouer que les expreſſions de Tite-Live forment quelque obſcurité. AN. R. 406. AV. J.C. 346. *Diod. lib.* 57.

Le Conſul Appius Claudius mourut pendant l'appareil de la guerre, dont le ſoin retomba entiérement ſur le ſeul Camille. On crut que ce ſeroit faire tort à ſon mérite que de le ſoumettre à l'autorité d'un Dictateur : d'ailleurs ſon nom parut d'un bon augure pour la guerre contre les Gaulois. Il laiſſa deux Légions pour la garde de la ville, & partagea le reſte avec le Préteur L. Pinarius, qui fut chargé de défendre les côtes contre l'incurſion des Pirates. Pour lui il mar-

[a] Quem nunc novum exercitum, ſi qua externa vis ingruat, hæ vires populi Romani, quas vix terrarum capit orbis, contractæ in unum haud facile efficiant. *Liv.* VII. 25.

AN. R. 406. AV. J.C. 346. marcha contre les Gaulois, & s'étant avancé juſqu'au territoire Pomptin, il y établit ſon camp dans un lieu favorable, réſolu de ne point donner de bataille en pleine campagne s'il n'y étoit forcé, & ſe contentant, par de gros détachemens qu'il envoioit de côté & d'autre, d'empêcher les Gaulois de piller. Il comptoit qu'en ſe conduiſant de la ſorte, c'étoit un moien ſûr de domter un ennemi, qui n'aiant fait aucun amas de vivres, ne pouvoit faire ſubſiſter ſon armée que par le pillage.

Valére tue un Gaulois dans un combat ſingulier, & eſt ſurnommé Corvus.

Pendant que de côté & d'autre les troupes étoient dans l'inaction, un Gaulois, remarquable par la grandeur de ſa taille & par l'éclat de ſes armes, s'avance au milieu des deux armées, frapant de ſa lance ſon bouclier. Après qu'il eut fait faire ſilence, il défie au combat par un truchement le plus brave des Romains pour combattre contre lui. Valére, jeune Officier, qui ne ſe crut pas moins capable que Manlius d'acquerir cette gloire, reçoit le cartel, & après avoir pris les ordres du Conſul, ſe préſente d'un air hardi & intrépide devant le Gaulois. Une protection du ciel trop marquée, dit Tite-

Tite-Live, diminua quelque choſe du mérite de ſa victoire. S'il en faut croire la Renommée, qui ſe plait à mettre du merveilleux dans les grands événemens, dès que le Romain eut commencé d'en venir aux mains avec ſon adverſaire, un Corbeau vint tout d'un coup ſe repoſer ſur ſon caſque, & ſe tint toujours tourné contre le Gaulois. Valére regardant cette avanture comme un augure heureux, pria le dieu ou la déeſſe qui le lui avoit envoié de lui être propice. Le Corbeau, non ſeulement n'abandonna point ſon poſte, mais toutes les fois que le combat recommençoit, s'élevant ſur ſes ailes il donnoit ſur le viſage & dans les yeux du Gaulois avec ſon bec & ſes grifes, & ne le quitta point, juſqu'à ce qu'effraié par un prodige qui lui fit perdre & l'uſage des yeux, & la préſence d'eſprit, Valére l'eut couché mort par terre. Alors le Corbeau, quitte de ſa commiſſion, ſe retira du côté de l'Orient, & diſparut. An. R. 406. Av. J. C. 346.

Juſques-là les deux armées étoient demeurées tranquilles. Quand Valére ſe mit en devoir de dépouiller l'ennemi qu'il venoit de tuer, les Gaulois ne ſe tinrent plus dans leur poſte, & les Ro-

An. R. 406. Av. J.C. 346. Romains coururent au ſecours de leur brave Officier. Le combat s'engagea d'abord autour du corps du Gaulois étendu par terre, & devint bientôt une action générale. Camille exhorte ſes troupes, animées déja par la victoire de Valére & par la protection viſible des dieux, à fondre ſur l'ennemi, & leur montrant de la main le jeune vainqueur couvert de glorieuſes dépouilles : *Allez*, leur dit-il, *ſoldats, & marchant ſur les traces de votre brave Tribun, achevez ce qu'il a commencé.* Il fut obéi, & le ſuccès ne fut pas douteux, tant le ſort des deux premiers combattans ſembloit avoir, par avance, décidé du ſort des deux armées. Le combat fut vif & ſanglant entre ceux qui d'abord en étoient venus aux mains autour du Gaulois : du reſte les Romains ne trouvérent aucune réſiſtance. Leurs ennemis, avant même que d'avoir lancé leurs traits, prirent la fuite. Ils ſe retirérent d'abord dans le pays des Volſques & de Falerne : puis ils paſſérent dans l'Apulie vers la mer ſupérieure. Le Conſul, aiant convoqué l'Armée, donna de grandes louanges au jeune Tribun, & lui fit préſent de dix bœufs, & d'une couronne d'or. Cette avan-

La Pouille en Italie.

vanture ſinguliére lui procura le ſurnom de *Corvus*, qui ſignifie Corbeau, & qui paſſa à ſa poſtérité. AN. R. 406. AV. J.C. 346.

Le Sénat aiant chargé enſuite Camille de marcher contre les Pirates Grecs, il joignit ſes troupes à celles du Préteur. Mais comme cette guerre traînoit en longueur, il créa, par ordre du Sénat, T. Manlius Torquatus Dictateur, pour préſider à l'élection des Conſuls. Le choix tomba ſur M. Valérius Corvus quoiqu'il fut abſent, & âgé ſeulement de vingt-trois ans, ce qui n'empécha pas le Peuple de lui donner ſes ſuffrages d'un commun conſentement. Le Dictateur de ſon côté fut ravi de contribuer à la gloire d'un jeune Officier, lequel, marchant ſur ſes traces, s'étoit ſignalé dans un pareil combat que lui. Lontems après, Auguſte crut devoir encore honorer la victoire merveilleuſe de ce jeune & illuſtre Romain, & en conſacrer la mémoire, en lui érigeant dans une place de Rome une ſtatue, ſur la tête de laquelle le Corbeau ſembloit encore voltiger. Corvus eut pour Collégue M. Popillius Lænas.

Corvus eſt créé Conſul à vingt-trois ans.

Aul. Gell. IX. 11.

AN. R. 407. AV. J.C. 345. M. VALERIUS CORVUS. M. POPILLIUS LÆNAS IV.

Les Pirates se retirent. Il n'y eut aucune action mémorable dans la guerre contre les Pirates Grecs, qui ne savoient point combattre par terre, non plus que les Romains sur mer. Etant repoussés des côtes, & l'eau commençant à leur manquer aussi bien que les vivres, ils quittérent l'Italie. On ne sait pas préciſément quel peuple montoit cette flote, ni de quelle partie de la Gréce ils étoient venus. Tite-Live croit que c'étoit les Tyrans de Sicile qui l'avoient armée : car la Gréce proprement dite étoit pour lors assez occupée à se défendre de l'invasion de Philippe pére d'Alexandre le grand.

Peste à Rome. Une peste qui survint à Rome, obligea de recourir à la cérémonie appellée *Lectisternium.*

Les habitans d'Antium établissent une Colonie à Satrique, & rebâtissent cette ville que les Latins avoient détruite.

Traité avec les Carthaginois. Les Carthaginois aiant envoié des Ambassadeurs à Rome pour demander à faire amitié & alliance avec les Romains, on conclut avec eux un Traité.

Tite-

Tite-Live ne parle point d'un Traité antérieur à celui-ci de plus de cent cinquante ans, conclu avec les mêmes Carthaginois l'année même de l'expulsion des Rois. Polybe nous en a conservé la teneur, aussi bien que de celui dont il s'agit ici, qui est le second. Enfin Polybe en cite un troisiéme, fait dans le tems que Pyrrhus passa en Italie. Je différe à rendre compte de ces Traités, lorsque je serai arrivé à la premiére guerre Punique. AN. R. 407. AV. J.C. 345. *Polyb. l. 3. pag. 176-181.*

T. MANLIUS TORQUATUS.
C. PLAUTIUS.

AN. R. 408. AV. J.C. 344.

Dix ans auparavant, on avoit fixé l'intérêt de l'argent emprunté à un pour cent par an; *unciarium fœnus*: cette année on le réduisit à la moitié; *semunciarium fœnus*. On donna aux débiteurs trois ans pour s'acquiter de leurs dettes en quatre paiemens différens: dont le premier devoit se faire actuellement, & les trois autres d'année en année. Il s'en faloit bien que ce fût un entier soulagement pour le peuple, qui demeuroit toujours fort chargé, & souffroit beaucoup: mais le Sénat, moins sensible à la misére des particuliers, ne pouvoit se résou- Intérêt reduit à la moitié de ce qu'il étoit.

AN. R. 408. AV. J. C. 344. réſoudre à donner atteinte à la foi publique, en déclarant les débiteurs quittes de leurs dettes. Ce qui ſoulagea un peu les débiteurs, c'eſt que cette année on ne fit point de levées, & l'on n'exigea point de tributs.

AN. R. 409. AV. J. C. 343. M. VALERIUS CORVUS II.
C. POETELIUS.

Volſques, Antiates, Aurunces vaincus. L'année ſuivante, on prévint les Volſques & les Antiates, qui ſe préparoient à entrer ſur les terres des Romains. Ils furent vaincus, la ville de Satrique priſe & brulée, le butin abandonné aux ſoldats. On fit plus de quatre mille priſonniers, qui précédérent le char du Conſul dans ſon triomphe, (c'étoit Valérius Corvus) & furent vendus au profit du public. Quelques Auteurs croient que c'étoient des eſclaves.

AN. R. 410. AV. J. C. 342. M. FABIUS DORSO.
SER. SULPICIUS CAMERINUS.

Temple érigé à Junon *Monéta*. Les Aurunces bientôt après furent ſoumis, & les Volſques vaincus de nouveau. On bâtit un temple à la déeſſe Junon, ſurnommée depuis * *Monéta*.

C.

* *Junon fut appellée Monéta, à cauſe d'un ſalutaire avis qu'elle donna.* A monendo. *Cic. lib. 1. de Div. n. 101.*

C. MARCIUS RUTILUS III. AN. R. 411.
T. MANLIUS TORQUATUS II. AV. J.C. 341.

On nomma un Dictateur pour veiller à l'expiation de quelques prodiges.

M. VALERIUS CORVUS III. AN. R. 412.
A. CORNELIUS COSSUS. AV. J.C. 340.

Nous parlerons desormais de guerres beaucoup plus considérables que celles qui ont précédé, soit par les forces & la puissance des ennemis, soit par la longueur du tems qu'elles ont duré, soit enfin par l'éloignement des lieux qui en ont été le théatre. Jusqu'ici les Romains avoient eu affaire aux Sabins, à la partie de Toscane la plus voisine de Rome, aux Latins, aux Herniques, aux Eques, aux Volsques, & à tous ces petits peuples voisins de Rome. Cette année ils entreprirent la guerre contre les Samnites, nation puissante & belliqueuse, qui ne cédoit aux Romains ni en courage, ni en discipline militaire, & qui avoit, comme Rome, des sujets & des alliés attachés à sa fortune. On sait comment [a] Horace parle de la Jeunesse des Samnites,

Liv. VI. 29.

[a] Sed rusticorum mascula militum
Proles, Sabellis docta ligonibus
Versare glebas, & severæ
Matris ad arbitrium recisos
Portare fustes. *Horat. Od.* III. 6.

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

tes, accoutumée de bonne heure aux plus dures fatigues, & à la plus ſouple obéiſſance. Après cette guerre, où les ſuccès furent lontems balancés, parut ſur la ſcéne Pyrrhus, & après lui les Carthaginois. Pendant cet intervalle, [a] quelle foule d'événemens conſidérables, & combien de fois ſe vit-on expoſé aux plus extrêmes dangers! Ce furent là comme les degrés, dit Tite-Live, par leſquels l'Empire eſt parvenu à ce point de grandeur & de puiſſance, dont à peine pouvons-nous ſoutenir le poids.

Euſébe, dans ſa Chronique, parle d'un Dénombrement fait par les Cenſeurs, qui paroit convenir à cette année, & où le nombre des citoiens montoit à cent ſoixante mille.

Les Romains, à la priére des Campaniens, portent leurs armes contre les Samnites.

Les Samnites, avec leſquels les Romains commencérent alors à meſurer leurs armes, habitoient la région de l'Italie qui répond à peu près à ce que nous appellons aujourdhui l'Abruzze. Cette guerre fut ſuſcitée par une cauſe étrangére, car ils étoient pour lors alliés & amis du Peuple Romain. Les Samnites aiant

[a] Quanta rerum moles! Quoties in extrema pericula ventum, ut in hanc magnitudinem, quæ vix ſuſtinetur, erigi imperium poſſet! *Liv.*

iant attaqué les Sidicins ſans autre rai- AN. R. 412. AV. J.C. 340.
on ſinon qu'ils étoient les plus forts, tes, nouveaux & formidables ennemis.
eux-ci forcés, pour couvrir leur foi-
leſſe, de recourir à un peuple plus puiſ-
unt, firent alliance avec les Campaniens,
ui leur prétérent un grand nom, mais
e leur furent pas en effet d'un grand
:cours, & qui prirent leur défenſe avec
lus d'oſtentation que de forces. Per-
us de luxe & de molleſſe, ils ne purent
as tenir contre les Samnites endurcis
: accoutumés par une vie dure & la-
rieuſe à tous les exercices de la guer-
, & aiant été défaits dans un combat
ui ſe donna ſur les terres des Sidicins,
: attirérent ſur eux-mêmes tout l'effort
: la guerre. Ils furent vaincus une ſe-
nde fois aſſez près de leur capitale dans
ie action où ils perdirent la plus gran-
partie de leur Jeuneſſe, de ſorte qu'il
leur reſta plus d'autre reſſource que
ſe renfermer dans leur ville. Mais ne
croiant pas en ſureté, ils eurent re-
ars aux Romains.

Leurs Ambaſſadeurs aiant été intro-
its dans le Sénat, y parlérent à peu
:s en ces termes. *Si nous venions, ·es conſcripts, vous demander vôtre itié dans un tems où notre ville ſeroit*

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

floriſſante, peutêtre nous l'accorderiez-vous plus promtement, mais auſſi auriez-vous peutêtre moins de lieu de compter ſur une fidélité durable de notre part: au lieu que délivrés par votre ſecours d'ennemis qui ont juré notre perte, nous ne pourrons pas ne point conſerver une reconnoiſſance éternelle pour un ſervice ſi important. Nous ne croions pas que votre union avec les Samnites ſoit un obſtacle à la grace que nous vous demandons. Car en feſant alliance avec eux, vous n'avez pas prétendu ſans doute vous lier les mains, ni vous ôter la liberté de conclure aucun autre Traité. Quoiqu'il ne nous convienne pas, dans l'état où nous ſommes, de parler de nous-mêmes avantageuſement, nous pouvons dire néanmoins, ſans nous faire trop valoir, que Capoue ne le cédant qu'à Rome ſeule, ſoit pour l'étendue de la ville, ſoit pour la fertilité des terres qui en dépendent, l'alliance que vous voudrez bien faire avec nous, pourra ne vous être point inutile. Au premier mouvement que feront contre vous les Eques & les Volſques, vos perpétuels ennemis, notre ſituation nous met en état de tomber auſſitôt ſur eux par les derriéres: & ce que vous aurez fait les premiers pour notre conſervation, nous le

ferons

rons toujours pour votre gloire & pour accroiſſement de votre Empire. L'aveu ue nous ſommes obligés de vous faire, eſt riſte pour nous, mais d'une néceſſité indiſenſable. Nous en ſommes au point d'être rcés de tomber ſous la dépendance ou de os amis, ou de nos ennemis : de vous, ſi ous prenez notre défenſe; des Samnites, vous nous abandonnez. Vous avez donc délibérer ſi vous voulez que Capoue & ute la Campanie accroiſſe à vos forces, à celles des Samnites. Nous parlons ici un Peuple que nulle crainte n'empêche entreprendre des guerres fondées ſur la ſtice. Mais il n'en ſera pas même beſoin ns cette occaſion. Montrez ſeulement s armes, & nous ſerons en ſureté à l'ome de votre ſecours, & même de vôtre n ſeul. Que ne pouvons-nous vous reéſenter la triſte ſituation où ſe trouve acellement Capoue, qui attend dans une uelle inquiétude la réponſe que nous lui rterons de vôtre part, qui lui annoncera le ſalut & la liberté, ou l'eſclavage & mort.

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

Les Ambaſſadeurs, après ce diſcours, tant retirés, le Sénat délibéra ſur leur mande. Elle parut mériter beaucoup ttention, & pouvoir apporter de

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

grands avantages à l'Etat. Capoue étoit la ville la plus grande & la plus opulente, & ſes terres les plus fertiles de toute l'Italie. Le voiſinage où elle étoit de la mer, qui facilitoit extrêmement le tranſport des blés, pouvoit la rendre comme le grenier du Peuple Romain. Cette alliance pouvoit avancer beaucoup la conquête du pays qui ſe trouvoit entre Rome & Capoue, & tous ces motifs devoient être d'un grand poids dans l'eſprit d'un Peuple ambitieux & conquérant. Cependant l'équité & la bonne foi prévalurent, & firent diſparoitre toutes ces vûes d'intérêt ſi puiſſantes pour l'ordinaire dans les délibérations & dans les Conſeils ſoit des Princes, ſoit des Républiques, mais qui parurent à cette auguſte & ſage Compagnie baſſes & indignes de la grandeur Romaine. Le Conſul, aiant fait rentrer les Ambaſſadeurs, leur fit cette réponſe au nom de la Compagnie. *Le Sénat, Campaniens, eſt touché de l'état où vous vous trouvez, & ſouhaiteroit pouvoir vous ſecourir avec bienſéance: mais la juſtice ne ſouffre pas qu'en feſant avec vous une nouvelle alliance, nous en violions une autre plus ancienne.*

Nous

ous [a] *ſommes liés avec les Samnites par* AN. R. 412. AV. J. C. 340.
i Traité ſolennel, & nous ne prendrons int contre eux des armes qui offenſe- ient les dieux encore plus que les hom- es. Tout ce que nous pouvons faire pour us en cette occaſion, eſt d'emploier no- médiation auprès des Samnites, & les prier par nos Députés de vouloir n ne vous point maltraiter. On voit combien la foi des Traités étoit ſpectée chez les Romains, & que toit parmi eux un principe con- nt, qu'une nouvelle alliance ne de- it point donner d'atteinte à une au- plus ancienne.

Les Ambaſſadeurs, conſternés par te réponſe qui les livroit à la haine à la fureur des Samnites, uſérent d'un re moien ſelon le pouvoir qu'ils en ient reçu en partant pour leur com- ſſion. *Puiſque vous ne voulez pas*, ent-ils, *prendre la défenſe de notre le & de nos biens contre l'injuſtice & iolence qu'on nous fait, vous ne pour- pas certainement vous diſpenſer de endre une ville qui ſera devenue votre bien.*

[a] Samnites nobiſcum ere juncti ſunt. Ita- arma, deos priùs, quàm homines viola- tura, adverſus Samnites vobis negamus. *Liv.*

AN. R. 412. AV. J. C. 340.

bien. Nous vous abandonnons, Romains, en toute propriété, dès ce moment, le Peuple Campanien, la ville de Capoue, ſes terres, les temples des dieux, en un mot tout ce qu'elle poſſéde. Nous vous reconnoiſſons pour nos Souverains. Ainſi tout le mal qui nous arrivera deſormais, ce ſera à vos ſujets qu'il arrivera. Après cette déclaration, baignés de larmes, & tendant les mains vers les Conſuls, ils ſe proſternérent tous dans le veſtibule du Sénat. Ce ſpectacle étoit des plus touchans. Un Peuple riche & puiſſant, diſtingué juſques-là par ſa fierté & ſon luxe, dont peu de tems auparavant ſes voiſins avoient imploré le ſecours, réduit à ce point d'humiliation de ſe livrer lui & tous ſes biens à un Peuple étranger! Le Sénat crut que c'étoit alors la juſtice même & la bonne foi qui ne permettoient pas qu'on trahît & qu'on abandonnât un Peuple qui ſe livroit, ſans réſerve aux Romains; & que les Samnites agiroient contre l'équité, s'ils continuoient d'attaquer une terre & une ville qu'ils ſauroient appartenir maintenant en propre aux Romains depuis la ceſſion que les Campaniens leur en avoient faite.

On

On envoia donc ſur le-champ des mbaſſadeurs aux Samnites, «pour eur repréſenter la ſupplication & la re- uête des habitans de Capoue, la répon- e que le Sénat d'abord y avoit faite, qui narquoit clairement les égards qu'il voit à l'amitié des Samnites, enfin la eſſion que les Campaniens avoient ite à Rome de leur ville & de tout ce u'ils poſſédoient. Ils avoient ordre de lemander aux Samnites qu'en conſé- uence de l'amitié & de l'alliance qu'ils voient contractée avec Rome, ils 'attaquaſſent point un pays qui deſor- nais étoit devenu un domaine du Peu- le Romain; &, ſi ces voies de dou- eur ne réuſſiſſoient pas, ils étoient hargés de dénoncer en termes exprès ux Samnites de la part du Peuple Ro- nain & du Sénat, qu'ils euſſent à ne oint approcher de Capoue, & ne miſ- nt point le pié ſur les terres qui en épendoient.» Cette déclaration faite Samnites en plein Conſeil les mit ns une telle fureur, que non ſeulement répondirent qu'ils continueroient la erre commencée, mais que leurs Ma- rats, au ſortir du Conſeil, firent ve- nir

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

AN. R. 412. AV. J. C. 340.

nir les Commandans & les Officiers de l'armée, & leur ordonnérent à haute voix en préſence des Ambaſſadeurs de partir ſur le champ, d'aller ravager les terres de Capoue, & d'y mettre tout à feu & à ſang.

Sur cette réponſe le Sénat, autoriſé par le Peuple, envoie les Féciaux vers les Samnites pour demander ſatisfaction au ſujet d'une conduite ſi violente; &, ſur leur refus, ils leur déclarérent la guerre dans toutes les formes. Les deux Conſuls eurent ordre de partir ſur le champ. Valére pour la Campanie, Cornélius pour le Samnium. Le premier campa vers le mont Gaurus, l'autre près de Saticule.

Les Romains remportent une victoire conſidérable ſur les Samnites ſous la conduite du Conſul Valére.

Les Légions des Samnites marchérent à la rencontre de Valére: ils s'étoient bien douté que le fort de la guerre ſe porteroit de ce côté-là, & d'ailleurs, ils étoient animés de coléré & de vengeance contre les Campaniens, également promts à porter & à faire venir du ſecours contr'eux. A la premiére vûe du camp Romain, leurs Chefs, pleins de hardieſſe & de fierté, demandent avec empreſſement de combattre, aſſurant que les Romains auroient le même ſuccès

ès en portant du ſecours aux Campa- AN. R. 412. AV. J. C. 340.
iens, que ceux-ci en ſecourant les Si-
icins. Valére, après avoir laiſſé paſſer
uelques jours en ſimples eſcarmouches
our tâter l'ennemi, donna le ſignal du
ombat, & exhorta ſes troupes en peu
e paroles. Il leur repréſenta, »que cet-
te guerre nouvelle & cet ennemi nou-
veau ne devoient point les effraier.
Que plus il s'éloigneroient de Rome,
plus ils trouveroient des ennemis foi-
bles & peu aguerris. Qu'ils ne de-
voient pas juger du courage des Sam-
nites par les défaites des Sidicins & des
Campaniens. Que ceux-ci avoient été
vaincus plus par leur propre molleſſe
& leur luxe, que par les forces de leur
ennemis. Devoit-on compter pour
beaucoup deux ſuccès heureux des
Samnites pendant l'eſpace de tant de
ſiécles, en comparaiſon de tant d'ac-
ions glorieuſes des Romains, qui, de-
puis la fondation de Rome comptoient
preſque un plus grand nombre de
triomphes que d'années; qui avoient
ſomté par les armes tout ce qui les en-
vironnoit, Sabins, Toſcans, Latins,
Herniques, Volſques, Eques, Au-
unces; qui avoient défait tant de fois

»en

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

»en bataille rangée les Gaulois, & qui, »en dernier lieu, avoient repouſſé avec »tant de courage & de bonheur les Pi»rates Grecs de deſſus leurs côtes? Qu'ils »devoient, en ſe préſentant au combat, »y porter chacun en particulier la juſte »confiance que leur inſpiroient leur bra»voure éprouvée en tant d'occaſions, & »leurs belles actions paſſées : mais qu'ils »devoient auſſi ſe ſouvenir ſous les auſ»pices & ſous les ordres de quel Géné»ral ils combattoient. *Soldats*, leur dit-il, *ce ne ſont pas mes paroles que je vous exhorte à ſuivre, mais bien mes actions. Ce n'eſt point aux cabales uſitées parmi les Nobles, mais à ce bras, que je ſuis redevable de trois Conſulats, & de la gloire où je ſuis parvenu. Il a été un tems où l'on pouvoit dire : Quelle merveille ? vous étiez Patricien, & deſcendu des Libérateurs de la patrie, & le Conſulat eſt entré dans votre famille la même année que cette ville a commencé à avoir des Conſuls. Maintenant le Conſulat nous eſt ouvert à tous également, aux Plébeïens comme aux Patriciens. Il n'eſt plus le fruit de la naiſſance, mais du mérite. Vous devez, ſoldats, porter vos vûes juſqu'aux premiéres dignités. Le nouveau ſurnom de Corvus que vous m'a-*

j'avez donné comme par ordre des dieux AN. R. 412. AV. J. C. 340.
ièmes, ne m'a pas fait oublier l'ancien
rnom de Publicola attaché à ma famille.
'en ai toujours ſoutenu l'honneur & les
evoirs. En paix & en guerre, ſimple parti-
ulier & élevé aux premiéres places de
e l'Etat, j'ai toujours été attaché au Peu-
le, & le ſerai toute ma vie. Il s'agit
'aintenant de marcher avec moi, ſous la
rotection des dieux, contre les Samnites,
ur mériter un triomphe tout nouveau;
' dont vous aurez les prémices.

Jamais [a] Général ne fut plus famier avec ſes ſoldats que Valére : il pargeoit avec eux ſans peine tous les traaux & toutes les fonctions militaires. ans les Jeux guerriers, où l'on établit s combats d'homme à homme, & où n propoſe des prix pour la viteſſe dans courſe & pour la force du corps, facile

[a] Non aliàs militi x familiarior fuit, nia inter infimos mium haud gravate mu- obeundo. In ludo eterea militari, cùm ocitatis viriumque er ſe æquales certa na ineunt, comiter ilis, vincere ac vinvultu eodem; nec quemquam aſpernari parem, qui ſe offerret; factis benignus pro re, dictis haud minus libertatis alienæ quàm ſuæ dignitatis memor: &, quo nihil popularius eſt, quibus artibus pererat magiſtratus, iiſdem gerebat. *Liv.*

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

cile & populaire il acceptoit le défi avec le premier venu, ſavoit vaincre & être vaincu du même air. Libéral & bienfeſant, il plaçoit ſes graces à propos. Attentif, dans ſes diſcours, à ne bleſſer en rien la liberté des autres, il ne l'étoit pas moins à ſoutenir ſa dignité, & il poſſédoit parfaitement l'art de s'abaiſſer ſans s'avilir. En un mot, il conſervoit dans l'exercice des Magiſtratures les vertus qui les lui avoient méritées; conduite infiniment agréable à la multitude, & bien rare parmi ceux qui parviennent aux grandes dignités.

On juge facilement combien, avec un tel caractére, ſon diſcours devoit faire d'impreſſion ſur les eſprits. Auſſi fut-il reçu avec un applaudiſſement général. Les troupes, remplies d'allégreſſe & d'ardeur, ſortent du camp pour aller au combat. De part & d'autre il y avoit pareille eſpérance, & forces égales. Chacun étoit plein de confiance en ſoi-même, mais ſans mépris pour l'ennemi. Les derniers ſuccès preſque encore tout récens, ces deux importantes victoires remportées par les Samnites, leur enfloient extrêmement le courage: mais une gloire de quatre cens ans, & auſſi ancien-

ıncienne que Rome même, inſpiroit AN. R. 412. AV. J.C. 340.
›ien une autre fierté aux Romains. Ce
ıui donnoit aux uns & aux autres quel-
ue inquiétude, étoit un ennemi nou-
eau, & juſques-là mutuellement incon-
ıu. Le combat marqua effectivement
uelles étoient leurs diſpoſitions. Il fut
ontems douteux, ſans que la victoire
›anchât ni d'un côté, ni d'un autre. Le
Conſul, voiant que malgré tous ſes ef-
›rts il ne pouvoit enfoncer les ennemis,
›our jetter du deſordre parmi eux, fit a-
ancer la Cavalerie, qui n'eut pas plus
le ſuccès, ne pouvant pas faire ſes évo-
ıtions dans un eſpace ſi reſſerré. Alors
Valére, ſautant en bas de ſon cheval :
oldats, dit-il en s'adreſſant à l'Infante-
ie, *ce combat nous regarde : ſuivez-moi.*
e vais vous ouvrir un chemin dans ces
oupes que vous voiez hériſſées de lances.
En même tems, la Cavalerie s'étant re-
liée par ſon ordre ſur les deux ailes, il
ıarche contre l'ennemi, & tue de ſa
ıain le premier qui ſe préſente à ſa ren-
›ntre. Les ſoldats animés par la vûe de
ur Chef qui affronte ainſi les dangers,
›nt des efforts extraordinaires. Les
amnites n'en font pas moins de leur
›té, & tiennent ferme ſans pouvoir

être

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

être ébranlés, quoiqu'ils euſſent plus de bleſſés que les Romains. Le combat avoit déja duré quelque tems; le carnage étoit grand dans les premiers rangs des Samnites, mais ils demeuroient toujours dans leurs poſtes ſans ſonger à fuir, tant ils avoient pris une ferme réſolution de n'être vaincus & de ne céder que par la mort. Les Romains donc, ſentant que leurs forces s'épuiſoient par la laſſitude, & qu'il ne reſtoit pas encore beaucoup de jour, animés de colére & du deſir de vaincre, font un dernier effort, & ſe jettant tête baiſſée contre les ennemis. Le deſordre commence à ſe mettre dans les rangs des Samnites, ils ſe retirent, & bientôt prennent la fuite avec précipitation. Il y en eut un très grand nombre ou tués, ou faits priſonniers, & il n'en ſeroit pas beaucoup reſté, ſi la nuit n'eut mis fin à la victoire plutôt qu'au combat. Les Romains avouoient qu'ils n'en étoient jamais venus aux mains avec un ennemi ſi opiniâtre: & les Samnites, de leur côté, lorſqu'on leur demandoit quelle étoit la premiére cauſe, qui, malgré leur acharnement au combat, avoit pu les déterminer à la fuite, répondoient que voiant les

: yeux des Romains éteincelans de feu, AN. R. 412. AV. J.C. 340.
tout leur visage enflammé de colé-
d'une espéce de fureur, ils n'a-
ient pu soutenir un regard si terri-
e. Leur fraieur parut, non seule-
ent par le succès du combat ; mais
r leur retraite précipitée, étant par-
de nuit sans rien emporter avec eux.
es Romains trouvant le lendemain ma-
leur camp abandonné, y firent un
tin considérable ; & toute la mul-
ude des Campaniens y accourut,
ur marquer au vainqueur sa recon-
issance.

La joie de cette victoire fut bien- L'autre armée, par l'imprudence du Consul Cornélius, est exposée à un extrême danger ; dont le courage de Décius Tribun Légionaire la délivre heu-
après troublée par l'extrême danger
se trouva exposée l'autre armée. Le
nsul Cornélius, étant parti de Sati-
e, la conduisit imprudemment dans
: forêt où l'on ne pouvoit arriver que
une vallée assez profonde, sans a-
r pris la précaution d'envoier devant
quelque détachement pour recon-
tre les lieux, & pour apprendre des
velles des ennemis. Il ne s'aperçut
ils s'étoient emparés des hauteurs,
qu'ils étoient sur sa tête, que lorsqu'
il n'étoit plus en état de rebrousser
min. Les Samnites ne tardant à l'at-

ta-

AN. R. 412. AV. J.C. 340. reuſement. Les Samnites ſont entiérement défaits. *Liv.* VII. 34-37.

taquer que juſqu'à ce qu'il eut engagé toute ſon armée dans le vallon, P. Décius, Tribun des ſoldats, aperçoit dans la forêt une colline élevée qui commandoit le camp des ennemis, d'un accès fort difficile pour un corps de troupes embarraſſées de bagages, mais aiſé pour des ſoldats qui ne porteroient que leurs armes. Cet Officier trouvant le Conſul dans un grand embarras: *Voiez-vous*, lui dit-il, *cette hauteur, qui eſt au deſſus de l'ennemi, & dont il n'a pas eu l'attention de s'emparer? Notre ſalut dépend de nous y loger. Je ne vous demande que les* * *Princes & les Haſtaires d'une Légion. Quand je ſerai arrivé au ſommet de cette hauteur, pourſuivez votre chemin ſans crainte, ſûr de vous conſerver vous & votre armée. L'ennemi, expoſé à nos coups, ne pourra faire aucun mouvement, ſans ſe mettre en danger de périr. Pour nous, ou la bonne fortune du Peuple Romain, ou notre courage, nous tireront d'affaire.* Le Conſul l'aiant fort loué, & lui aiant donné le détachement qu'il demandoit, l'Officier s'avance à travers la forêt, ſans

* *Les Princes & les Haſtaires étoient deux corps de troupes, qui ſoient environ deux mille quatre cens hommes.*

ans être aperçu de l'ennemi, que lorſ- AN. R.
u'il fut tout près du lieu vers lequel il 412.
narchoit. La ſurpriſe des Samnites fut AV. J.C.
grande, & ils avoient tous les yeux atta- 340.
hés ſur Décius & ſa troupe; ce qui laiſ-
à au Conſul le tems de conduire ſon ar-
née dans un lieu ſûr. Pour Décius, il
'arréta ſur le haut de la colline.

Pendant que les Samnites, dans l'in-
ertitude & l'embarras où ils ſont, déli-
érent ſur le parti qu'ils doivent pren-
re, ils ſe mettent eux-mêmes hors d'é-
t d'agir, ne pouvant, ni pourſuivre le
onſul à moins que de s'engager dans
même vallon par où il avoit paſſé avec
nt de danger, ni faire monter leurs
oupes vers la hauteur dont s'étoit em-
ré Décius. Ils s'arrétérent néanmoins
ce dernier deſſein, déterminés par
deſir de ſe venger de ceux qui leur
oient enlevé une ſi belle occaſion,
r la proximité du lieu, & par le pe-
nombre de troupes dont étoit com-
ſé ce détachement. Ils ſongent donc,
tôt à environner de toutes parts la
line de gens armés, pour leur cou-
toute iſſue vers le Conſul; tantôt
eur laiſſer le paſſage libre, afin de
attaquer à leur deſcente de la Col-

AN. R. 412. AV. J. C. 340.

line. Pendant qu'ils héſitent & qu'ils flotent entre ces deux partis, la nuit ſurvient. Décius avoit compté d'abord qu'ils viendroient l'attaquer, & ſe préparoit à les bien recevoir du lieu ſupérieur où il étoit poſté. Il fut bien ſurpris enſuite quand il vit qu'ils ne ſe déterminoient ni à venir à lui, ni au moins, en cas que le deſavantage du lieu les en détournât, à l'enfermer de retranchemens pour lui ôter toute eſpérance de s'échaper. Aiant aſſemblé les Centurions: *Nous ſommes bien heureux*, leur dit-il, *d'avoir affaire à des ennemis, qui ignorent abſolument le métier de la guerre, & qui ſont d'une lenteur & d'une négligence inconcevable. Pendant qu'ils délibérent, & qu'ils font tant de mouvemens irréguliers & incertains, ils auroient déja pu nous environner de retranchemens de tous côtés. Mais c'eſt à quoi ils ſongent le moins. Nous leur reſſemblerions, ſi nous demeurions ici plus lontems qu'il ne nous convient. Suivez-moi donc, & pendant qu'il nous reſte encore un peu de jour, allons reconnoître où ils poſent des corps de garde, & par quel endroit nous pouvons nous tirer d'ici.* C'eſt ce qu'ils firent ſur le champ, aiant pris des caſaques

ıes de ſimples ſoldats, pour ne point AN. R. 412. AV. J. C. 340.
ınner de ſoupçon aux ennemis, & en être point reconnus.

Il diſpoſa enſuite des ſentinelles, & porter un ordre aux ſoldats de le ve- trouver en ſilence & armés au ſignal 'on leur en donneroit à la ſeconde ille de la nuit: c'étoit la derniére moi- de l'eſpace qui s'écoule depuis le cou- ır du ſoleil juſqu'à minuit. Quand ſe furent rendus auprès de lui ſui- ıt l'ordre qu'ils en avoient reçu, il r parla de la ſorte. *Il faut, ſoldats, ob- ver en m'écoutant le même ſilence que 's avez gardé en venant ici. Quand je s aurai expoſé mon avis, ceux qui l'ap- uveront, paſſeront à la droite ſans fai- e bruit: on ſuivra l'avis du plus grand bre. Voici ce que je penſe. Si l'ennemi vous tient ici envelopés, ce n'eſt ni lâ- é ni lenteur de votre part. Votre cou- vous y a conduits: il faut que votre age vous procure les moiens d'en ſor- En venant ſur cette colline, vous avez é l'armée du Peuple Romain: il faut ıtenant vous ſauver vous-mêmes, en nt de ce lieu. Nous avons affaire à nemi qu'on peut appeller véritable- aveugle, & qui pouvant hier ruiner*

AN. R. 412. AV. J. C. 340.

toute notre armée dans le vallon où elle s'étoit engagée, nous empêcher de nous établir sur cette colline, ou nous y enfermer par de bons retranchemens, n'a rien vû & rien fait de tout cela. Après l'avoir ainsi trompé en plein jour & lorsqu'il avoit les yeux ouverts, il est nécessaire que vous le trompiez encore maintenant qu'il dort. Je dis nécessaire: Car n'aiant ici que nos armes & notre courage, & devant périr de faim & de soif si nous y restons, il faut nécessairement en sortir. Il s'agit seulement de voir si c'est de nuit ou de jour qu'il le faut faire. Or c'est sur quoi je trouve encore moins de lieu au doute & à la délibération. Car si nous attendons le jour, qui nous répondra que l'ennemi, que vous voiez répandu tout autour de notre colline, ne l'environnera pas de fossés & de retranchemens? Que si la nuit seule nous convient pour l'exécution de notre plan, comme cela est inconteſtable, l'heure de la nuit où nous sommes est pour nous le tems le plus favorable, parce que c'est celui où le sommeil est le plus profond. Trouvant donc tous les soldats endormis, ou vous passerez au travers d'eux sans qu'ils le sentent; ou, s'ils s'éveillent, vous jetterez parmi eux la terreur en poussant tout-

d'un-

un-coup de grands cris. Après m'avoir AN. R. 412. AV. J. C. 340.
ivi pour venir ici, ſuivez-moi encore
aintenant pour en ſortir. Pour moi, je
'abandonne à la même fortune qui nous
a conduits. Que ceux qui approuvent
on avis, paſſent à droite.

Tous y paſſérent ſans exception, & ivirent Décius par les endroits où il n'y oit point de ſentinelles. Ils avoient dé- paſſé la moitié du camp, lorſqu'un ſol- t aiant heurté le bouclier d'une ſenti- lle qui étoit endormie, l'éveilla: celui- en éveilla d'autres. Ils ne ſavoient ſi toient amis, ou ennemis: ſi c'étoit le tachement qui fût deſcendu de la col- e, ou le Conſul qui ſe fût rendu maî- du camp. Décius, dans le moment, t jetter de grands cris à toute ſa trou- .

Les Samnites, encore demi-endor- s, & ſaiſis de fraieur, ne purent ni ndre leurs armes promtement, ni ppoſer au paſſage des Romains, ni pourſuivre. Ceux-ci, profitant de ce uble & de cette confuſion, vont tou- rs en avant, tuant tout ce qui s'oppo- à leur paſſage. Quand ils furent en de ſûreté, comme il reſtoit enco- n peu de nuit, Décius y arréta ſa pe. *Votre valeur, ſoldats*, leur dit-

AN. R. 412. AV. J. C. 340.

il, *eſt digne d'admiration. Tous les ſiécles applaudiront à votre hardie & heureuſe entrepriſe. Mais il ne faut pas que la nuit couvre de ſes ſombres voiles un retour ſi glorieux. Attendons ici le jour, afin que le ſoleil éclaire votre entrée triomphante dans le camp.* Il fut obéi.

Dès qu'il fut jour, on ſe mit en marche, après avoir dépêché un courier au Conſul. La nouvelle de leur retour s'étant répandue dans le camp, y cauſa une joie incroiable. Ils s'empreſſent d'aller au devant de ces généreux & intrépides ſoldats, qui s'étoient expoſés pour eux à un péril certain. Ils les louent, ils les félicitent, ils les appellent tous en général, & chacun en particulier, leurs ſauveurs, leurs libérateurs. Ils rendent graces aux dieux d'une protection ſi ſenſible, & ſi éclatante : ils comblent de louanges Décius, & l'élévent juſqu'au ciel. Ce jour fut pour lui un jour de triomphe. Il marchoit au travers du camp avec ſa troupe victorieuſe au milieu des applaudiſſemens de toute l'armée qui avoit les yeux attachés ſur lui, & qui, par les titres d'honneur qu'elle lui donnoit à l'envi, égaloit en tout le Tribun au Conſul. Déja le Conſul, aiant convoqué l'Aſſemblée com-

ommençoit à relever par de juſtes louan- AN. R. 412. AV. J.C. 340.
es l'action de Décius: mais celui-ci l'in-
rrompant, lui repréſenta qu'il n'y a-
oit point de tems à perdre, & que tous
s momens étoient précieux. Il l'enga-
e donc à faire marcher les troupes con-
e les ennemis, qui n'étoient pas enco-
revenus de leur fraieur nocturne, qui
oient diſperſés ſans ordre autour de la
lline, & dont il croioit que pluſieurs,
voiés pour le pourſuivre, erroient çà
là dans la forêt. Les Légions par-
nt ſur le champ, & arrivent à l'enne-
i, qu'elles attaquent lorſqu'il s'y at-
ndoit le moins. La plupart des ſoldats,
andus de côté & d'autre, n'avoient
ni ſe réunir en un ſeul corps, ni pren-
e leurs armes, ni ſe retirer dans les re-
nchemens. Les Légions les pourſui-
nt dans le camp, & s'en emparent. El-
firent main baſſe ſur tout ce qu'elles
encontrérent: le nombre en montoit
ente mille.

Le Conſul pour lors, libre de tout au-
ſoin, convoque une ſeconde fois l'Aſ-
nblée, & rend la juſtice qui étoit dûe à
généreuſe entrepriſe de Décius, à la
ire duquel la derniére action venoit
nettre le comble. Outre les autres pré-

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

ſens militaires, il lui donne une couronne d'or, cent beufs, & en outre un beuf de couleur blanche, d'une grande beauté, & qui avoit les cornes dorées. Aux ſoldats de ſa troupe, il donne pour toujours à chacun double ration de froment, & pour le préſent à chacun auſſi un beuf, & deux tuniques. Après que le Conſul eut diſtribué ſes récompenſes, les Légions mirent ſur la tête de Décius une couronne *Obſidionale:* c'étoit le témoignage de reconnoiſſance que des ſoldats délivrés d'un mauvais pas où ils avoient été inveſtis par les ennemis, donnoient au Chef qui les en avoit délivrés; elle étoit de gazon. Les ſoldats de ſon détachement lui en donnérent une pareille. Décius offrit le beuf aux cornes dorées au dieu Mars, & donna les cent beufs aux ſoldats qui l'avoient accompagné dans cette action. Les Légions firent préſent à chacun de ces mêmes ſoldats d'une livre de farine, & d'une * chopine de vin. Tous ces préſens militaires étoient accompagnés des cris & des applaudiſſemens de l'armée, preuves non douteuſes d'une joie ſincére & générale.

Il

* Sextarius *étoit la ſixiéme partie du* Conge, *& paſſoit un peu notre chopine.*

Il ſe donna un troiſiéme combat contre le même peuple. Les Samnites, que Valére avoit mis en fuite dans une premiére bataille, aiant ramaſſé toute leur Jeuneſſe, réſolurent de faire un dernier effort, & s'aſſemblérent près de Sueſſula. Les habitans de cette ville en donnérent avis auſſitôt à Valére, implorant ſon ſecours. Il partit ſur le champ ſans bagages, laiſſant une forte garniſon pour défendre le camp en cas d'attaque, s'approcha de l'ennemi, & choiſit près de lui un endroit d'une médiocre étendue pour y camper. Les Samnites d'abord lui préſentérent bataille, & voiant qu'il ne remuoit point, ils s'approchent de ſon camp comme pour l'inſulter. Jugeant du petit nombre de ſes troupes par le peu d'étendue de ſon camp, leur ardeur redouble, & ils demandent qu'on leur permette de le forcer. La guerre auroit été terminée par cette entrepriſe téméraire, ſi les Chefs n'avoient arrêté leur impétuoſité. Comme les vivres commençoient à leur manquer, on diſperſa une partie des troupes dans la campagne pour y aller fourrager pendant que la crainte, à ce qu'ils penſoient, retenoit les Romains enfermés dans leur

AN. R. 412. AV J.C. 340.

Valére gagne une nouvelle bataille contre les Samnites. Liv. VII. 37.

An. R. 412. Av. J. C. 340.

camp. Ils ſe flatoient même que bientôt les ennemis ſouffriroient de la diſette, n'aiant de blé que ce qu'ils avoient pu en apporter avec eux ſur leurs épaules. Le Conſul voiant les ennemis répandus de côté & d'autre dans la campagne, & peu de corps de troupes pour les ſoutenir, aiant animé ſes ſoldats par une courte exhortation, il les méne au camp des ennemis, & s'en rend maître à la premiére attaque. Il y en eut un grand nombre de tués, plus dans leurs tentes qu'aux portes du camp, & aux retranchemens. Aiant fait mettre en un monceau les drapeaux qu'on avoit pris, & laiſſé un corps de troupes conſidérable pour la défenſe du camp qu'on venoit d'emporter, avec défenſe expreſſe de toucher au butin avant ſon retour, il marche en bon ordre contre les Samnites répandus dans la campagne, qu'il avoit eu ſoin de faire environner auparavant par ſa Cavalerie, afin de les prendre comme dans un filet, de maniére qu'ils ne puſſent lui échaper. En effet le carnage fut très-grand, parce qu'ils ne ſavoient ni à quel ſignal il falloit ſe réunir, ni s'ils devoient ſe retirer dans le camp, ou tourner leur fuite d'un autre côté. On prit juſqu'à qua-

quarante-mille boucliers, non que le nombre des morts fût si grand, mais parce que l'allarme & la fuite avoient été générales; & les drapeaux, en comptant ceux qu'on avoit déja pris dans le camp, montoient à cent soixante & dix. Cette expédition achevée, on retourna dans le camp des ennemis, & tout le butin fut abandonné aux soldats. AN. R. 412. AV. J. C. 340.

L'heureux succès de cette campagne contre les Samnites arrêta les mauvais desseins de quelques peuples voisins de Rome qui songeoient à lui faire la guerre. Le bruit s'en répandit même jusqu'à Carthage, qui en fit faire des complimens aux Romains par ses Ambassadeurs, & leur envoia une couronne d'or de vingt-cinq livres pesant, pour être placée au Capitole dans la chapelle de Jupiter.

Les deux Consuls triomphérent des Samnites. Décius suivoit leur char, avec les présens dont on avoit honoré son courage. Les soldats, dans leurs chansons où régnoit une liberté militaire, égaloient par leurs louanges le Tribun aux deux Consuls.

§. III.

Les ſoldats Romains envoiés en quartier d'hiver à Capoue, trament une conſpiration contre les habitans. Elle eſt découverte. Ils ſe révoltent contre la République même. Valérius Corvus Dictateur appaiſe la ſédition. Les Samnites demandent la paix. Les Latins demandent avec hauteur aux Romains qu'ils leur accordent une des deux places de Conſuls. La guerre leur eſt déclarée. Songe des deux Conſuls. Manlius Torquatus fait mourir ſon fils, parce qu'il avoit combattu contre ſa défenſe. Décius, l'autre Conſul, ſe dévoue pour l'armée, qui remporte une célébre victoire ſur les Latins. Réflexions ſur l'action de Torquatus. On pourſuit la guerre contre les Latins. On porte trois loix fort contraires au Sénat. Tous les peuples Latins ſont vaincus, & entiérement ſoumis à la domination Romaine. Veſtale condannée. La Préture accordée à un Plébeïen. Dames Romaines convaincues d'empoiſonnement, & punies.

LES DEPUTES de Capoue & de Sueſſula, s'adreſſent au Peuple Romain, & lui

ui demandent avec inſtance de vouloir bien leur envoier des garniſons en quartier d'hiver, pour les défendre contre les courſes des Samnites, qui feſoient de fréquentes incurſions dans leur pays, & ravageoient leurs terres. Cette grace, qu'ils n'eurent pas de peine à obtenir, penſa leur devenir funeſte. Les Romains d'un côté, accoutumés juſques-là à une vie dure & ſobre, ignoroient combien une ville noiée dans les délices, comme Capoue, pouvoit leur être nuiſible : & les Campaniens, de l'autre, ne ſavoient pas combien il eſt dangereux d'admettre une garniſon étrangére. Ils en firent bientôt, de part & d'autre, une triſte épreuve.

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

Les ſoldats envoiés en quartier d'hiver à Capoue, trament une conſpiration contre les habitans. *Liv.* VII. 38. 42.

Capoue, [a] plongée dans le luxe, & très-propre dès lors à corrompre la diſcipline militaire, amollit bientôt les ſoldats que Rome y avoit envoiés, par les délices & les plaiſirs dont elle leur fourniſſoit la matiére en abondance, & leur fit oublier abſolument leur patrie. Pendant les quartiers d'hiver, on prenoit des meſures pour ôter aux Campaniens leur ville par * le même crime, par lequel eux-mêmes

[a] Jam tum minimè ſalubri militari diſciplinæ Capua, inſtrumento omnium voluptatum, delinitos militum animos avertit à memoria patriæ.

* *Voiez ce qui en eſt dit Tome II. pag. 281.*

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

mes l'avoient enlevée à ſes anciens habitans, & l'on emploioit leur propre exemple contr'eux. Ces ſoldats Romains ſe prétendoient bien fondés en raiſon. *Car enfin*, diſoient-ils, *eſt-il raiſonnable que les Campaniens, incapables de défendre par eux-mêmes ni leurs perſonnes ni leurs biens, poſſédent les terres les plus fertiles de l'Italie, & habitent une ſi belle ville, préférablement à une armée victorieuſe, qui au prix de ſes ſueurs & de ſon ſang en a chaſſé les Samnites?* Ils formérent donc entr'eux le barbare deſſein d'égorger les habitans de Capoue, & de s'y établir en leur place.

AN. R. 413. AV. J.C. 339.

C. MARCIUS RUTILUS IV. Q. SERVILIUS.

La conſpiration étant découverte, les ſoldats ſe révoltent contre la République même. Valérius

La conſpiration ne put être tenue ſi ſecrette, que les premiers Magiſtrats n'en euſſent connoiſſance. Le département de la Campanie étoit échu par le ſort à Marcius. C'étoit un homme de tête & d'expérience. Il étoit Conſul pour la quatriéme fois, & avoit été Dictateur & Cenſeur. Aiant appris, à ſon arrivée, tous les projets qui s'étoient formés, il crut devoir travailler à les diſſiper par adreſſe

&

sans éclat. Le premier moien qu'il employa, fut de répandre le bruit que les soldats demeureroient encore l'année suivante en quartiers d'hiver dans les mêmes villes, car ils étoient disperſés en différens cantons, mais tous étoient entrés dans le complot, & agiſſoient de concert. Par là il leur laiſſoit croire qu'ils auroient tout le tems de faire éclore leur deſſein quand ils le jugeroient à propos, & il en retardoit ſagement l'exécution. En effet, la conſpiration ne fut plus pouſſée avec tant de vivacité, & le feu s'en amortit pour le préſent. AN. R. 413. AV. J.C. 339. Dictateur appaiſe la ſédition.

Quand le Conſul eut mis ſes troupes en campagne, il s'appliqua, pendant que les Samnites le laiſſoient en repos, à diſperſer de côté & d'autre les principaux Chefs du complot ſous différens prétextes. Il renvoia des Compagnies entiéres qui lui étoient ſuſpectes, & leur permit de retourner à Rome comme par condeſcendance, & pour leur procurer le plaiſir de revoir leur famille. D'abord les Conjurés n'eurent aucun ſoupçon, & profitoient même avec joie de l'indulgence de leur Général. Mais enſuite, combinant pluſieurs circonſtances enſemble, ils furent frapés ſur tout du grand nombre

AN. R. 413. AV. J.C. 339. bre de ceux à qui l'on accordoit ſi facilement des congés, dont la plupart étoient les plus declarés pour le complot; & approfondiſſant par de ſérieuſes réflexions la conduite du Conſul, ils y ſoupçonnérent du myſtére. Alors la fraieur les ſaiſit. Ils appréhendérent de devenir les victimes de la vengeance inexorable du Sénat, & réſolurent de prendre des meſures pour s'en garantir.

Une Cohorte, c'eſt-à-dire un corps d'environ cinq cens hommes, au lieu d'aller juſqu'à Rome, s'arréta dans un * paſſage étroit, pour recevoir ceux que le Conſul licentioit de jour à autre. Bientôt il ſe forma en cet endroit un corps nombreux de troupes, auquel il ne manquoit plus qu'un Chef. Il leur faloit un homme de nom, & ils n'en avoient point parmi eux. On ne pouvoit penſer à en faire venir un de Rome. Qui des Patriciens ou des Plébeïens voudroit accepter une commiſſion ſi hazardeuſe? Dans l'extrême embarras où ils ſe trouvoient, ils apprenent que dans une maiſon de campagne aſſez voiſine étoit actuelle-

* *A Lautule, ville entre la mer & les montagnes.*

ellement un illuſtre Patricien, nommé T. Quintius, qui s'étoit autrefois diſtingué dans la guerre, mais que ſes bleſſures avoient obligé de quitter le ſervice, & qui paſſoit tranquillement ſa vie à la campagne ſans inquiétude & ſans ambition. Ils ne ſe flatoient pas de pouvoir engager un homme d'un tel caractére à accepter volontairement leur offre. Ils allérent pendant la nuit ſe rendre maîtres de ſa perſonne, & lui aiant déclaré qu'il faloit, ou qu'il acceptât le commandement, ou qu'il ſe réſolût à mourir, ils le forcérent de ſe mettre à leur tête: enſuite de quoi ils marchérent vers Rome. AN. R. 413. AV. J. C. 339.

Ils en étoient à huit milles, (près de trois lieues) lorſqu'ils apprirent qu'une armée venoit à leur rencontre ſous les ordres de M. Valérius Corvus, que l'on avoit fait Dictateur ſur le bruit de cette émeute, & qui, l'année précédente, en qualité de Conſul avoit commandé ces mêmes troupes, aujourdhui ſéditieuſes & révoltées. Dès qu'ils furent en préſence de l'autre armée, & qu'ils y reconnurent les armes & les aigles Romaines, cette vue les attendrit, & l'amour de la patrie ſe réveillant dans leur cœur,

AN. R. 413. AV. J.C. 339.

cœur, calma tout d'un coup leur furie. Ils [a] n'avoient point encore ce courage barbare de verſer le ſang de leurs concitoiens. Ils ne connoiſſoient de guerre que contre l'étranger, & le dernier excès d'emportement étoit pour eux de ſe ſéparer, & de rompre commerce pour un tems avec leur patrie. Ainſi & les Chefs & les ſoldats, de part & d'autre, ne cherchoient qu'à ſe raprocher mutuellement. Les deux Généraux eurent une entrevûe à la tête de leurs armées, l'un & l'autre dans des diſpoſitions bien pacifiques. Quintius, las de porter les armes même pour ſa patrie, étoit bien éloigné de vouloir s'en ſervir contre elle. Corvus aimoit tendrement tous ſes citoiens, & en particulier les gens de guerre, mais ſurtout ſes anciens ſoldats.

Dès que Corvus parut, & qu'on l'eut reconnu, les troupes mutines ne lui témoignérent pas moins de reſpect, que les autres lui prétérent de ſilence. *Soldats*, dit Corvus, *en partant de Rome j'ai demandé aux dieux immortels, aux dieux de la*

[a] Nondum erant tam fortes ad ſanguinem civilem, nec præter externa noverant bella, ultimaque rabies ſeceſſio ab ſuis habebatur. *Liv.*

la patrie, qui ſont les vôtres comme les miens, qu'ils me fiſſent remporter d'ici la gloire, non de vous avoir vaincus, mais de vous avoir ramenés à la concorde. J'ai eu, & j'aurai encore aſſez d'occaſions d'acquerir de la gloire par des exploits guerriers: ici je ne prétends chercher que la paix. Ce que j'ai demandé aux dieux dans les priéres que je leur ai adreſſées, vous pouvez, ſoldats, me le faire obtenir, ſi vous voulez bien vous ſouvenir que vous n'êtes point campés dans le pays des Samnites & des Volſques, mais dans le territoire de Rome: que ces collines que vous voiez appartiennent à votre patrie: que cette armée, qui eſt devant vous, eſt compoſée de vos citoiens: enfin que je ſuis votre Conſul, ſous la conduite duquel vous avez, l'année derniére, mis deux fois en fuite les Légions des Samnites, & deux fois pris leur camp. Oui, ſoldats, je ſuis M. Valérius Corvus, qui n'ai uſé des avantages d'une illuſtre naiſſance que pour vous combler de bienfaits, & jamais pour vous faire ſouffrir aucun mauvais traitement: qui ne ſuis l'auteur d'aucune Loi rigoureuſe, d'aucun Arrêt du Sénat dont vous puiſſiez vous plaindre: qui, dans tous les commandemens que j'ai eus, ai toujours été plus ſévi-

AN. R. 413. AV. J.C. 339.

AN. R. 413. AV. J.C. 339.

ſévére pour moi-même que pour vous. Si la naiſſance, ſi le courage, ſi l'éclat des charges, ont pu inſpirer à quelqu'un des ſentimens de hauteur; j'étois d'une famille, j'avois donné des preuves de bravoure, & j'étois arrivé à la premiére dignité de l'Etat dans un âge, où je pouvois, devenu Conſul à vingt-trois ans, me faire craindre, non ſeulement du Peuple, mais du Sénat même. Pendant ce premier Conſulat, ai-je agi, ai-je parlé autrement que lorſque j'étois ſimple Tribun de Légion? J'ai gardé la même modération dans les deux Conſulats qui ont ſuivi, & je ſuis bien réſolu de la garder encore dans la Dictature, cette charge impérieuſe dont on vient de me revétir, & de ne pas montrer plus de douceur à ces ſoldats, qui ſont les miens & ceux de la patrie, qu'à vous qui en êtes, j'ai horreur de le dire, les ennemis. Vous tirerez donc l'épée contre moi, avant que je la tire contre vous: s'il faut combattre, c'eſt de votre côté, que la trompette ſonnera la charge, & que commencera le cri de bataille, & l'attaque. Après quelques autres réflexions, il adreſſa la parole au Général des révoltés. *T. Quintius*, lui dit-il, *de quelque maniére que vous vous trouviez ici, ſoit*

oit de gré, ſoit de force, s'il en faut ve- AN. R. 413. AV. J. C. 339.
ir aux mains, retirez-vous aux der-
iers rangs. Il vous ſera même plus ho-
orable de fuir devant vos citoiens, que
de combattre contre la patrie. Mainte-
nant qu'il s'agit de négocier la paix, il
vous convient de paroitre aux premiers
rangs, & de vous rendre le médiateur
de la réunion. Pour vous, ſoldats, propo-
ſez-nous des conditions équitables: quoi-
qu'après tout, il nous eſt plus avantageux
de ſubir une loi même injuſte, que de
ſouiller nos mains d'un ſang qui nous doit
être ſacré.

Quintius, baigné de larmes, parla à peu près dans le même ſens à ſes troupes. *Soldats*, leur dit-il, *ſi je puis vous être de quelque uſage, c'eſt auſſi plutôt pour la paix que pour la guerre. Ce n'eſt point un Volſque, ni un Samnite, qui vient de vous parler: c'eſt un Romain, c'eſt votre Conſul, votre Général. Vous avez éprouvé la bonne fortune qui l'accompagne dans le commandement. Ne vous expoſez pas à en faire une épreuve contraire. Le Sénat pouvoit donner la commiſſion de marcher contre vous à des Généraux, qui ſe ſeroient portés plus volontiers à de fâcheuſes extrémités. Il a choiſi celui qui pou-*

AN. R. 413. AV. J. C. 339.

pouvoit avoir le plus d'inclination à vous ménager comme ſes ſoldats, & en qui vous pouviez prendre le plus de confiance comme en votre Général. Ceux qui ſont en état de vaincre, ſouhaitent la paix : combien plus la devons-nous deſirer ? Laiſſant à part la colére & l'eſpérance, trompeux & pernicieux conſeillers, nous ferons bien plus ſagement de nous abandonner ſans réſerve à une bonté & à une fidélité qui nous ſont connues.

Cet avis étant généralement approuvé, Quintius retourna vers le Dictateur, lui déclara que les troupes remettoient leurs intérêts entre ſes mains, & le pria inſtamment de vouloir bien ſe rendre leur avocat & leur défenſeur auprès du Sénat & du Peuple Romain. Il ajouta, »que pour ce qui le regardoit lui-»même, il n'avoit aucune précaution »à prendre ; qu'il ne comptoit que ſur »ſon innocence : mais que, par raport »aux ſoldats, il faloit faire en leur fa»veur ce qui avoit été autrefois prati»qué pour le Peuple lors de ſa retrai»te ſur le Mont Sacré, puis pour les »Légions du tems des Décemvirs, & »ordonner que ce qui venoit d'arriver »ne ſeroit point imputé à crime aux »ſol-

»ſoldats, & qu'ils n'en ſeroient jamais »recherchés. AN. R. 413. AV. J.C. 339.

Le Dictateur, après avoir loué Quintius comme il le méritoit, & donné bonne eſpérance aux autres, retourna promtement à Rome. Il n'eut pas de peine à obtenir la grace des coupables: leur grand nombre rendoit l'impunité preſque néceſſaire. Aiant aſſemblé le Peuple, il propoſa avec l'agrément du Sénat, & fit rendre par l'Aſſemblée un Décret, portant que perſonne ne pourroit être inquiété pour s'être ſéparé de l'armée, & avoir formé un parti. Il demanda auſſi aux Romains, comme par grace, que jamais perſonne, ſoit en plaiſantant, ou ſérieuſement, n'en fît des reproches à aucun d'eux.

On porta en même tems une Loi militaire, qui défendoit d'effacer le nom d'un ſoldat de deſſus le rôle, à moins que ce ne fût de ſon conſentement. Cette même Loi déclaroit, que quiconque auroit été Tribun dans une Légion, ne pourroit plus être Centurion. Les Conjurés demandérent cet article à l'occaſion de P. Salonius, qui étoit preſque toujours alternativement, une

AN. R. 413. AV J.C. 339.

une année Tribun, & la ſuivante premier Centurion, appellé depuis Primipile. Les ſoldats lui en vouloient, parce qu'il s'étoit toujours oppoſé à leur complot, & que, pour n'y point prendre de part, il s'étoit retiré de Lautule. Voiant que le Sénat, par conſidération pour lui, rejettoit cet article; il le pria de paſſer outre pour le bien de la paix: ce qui lui fut accordé.

Une autre demande des mêmes ſoldats, non moins violente, fut de diminuer la paie des Cavaliers, qui étoit le triple de celle de l'Infanterie. Ils étoient mécontens des Cavaliers, parce qu'ils s'étoient toujours oppoſés à leur conjuration.

Tite-Live parle encore de pluſieurs Loix qu'ils obtinrent, mais il n'aſſure rien; & l'on peut même douter de celles dont nous venons de faire mention. Il ſeroit, en effet, bien étonnant que ces ſoldats, qui devoient ſe tenir fort heureux qu'on leur pardonnât leur rébellion, euſſent été aſſez inſolens pour demander qu'on punît ceux de leurs camarades qui s'y étoient oppoſés; & le Sénat aſſez foible, pour le leur accorder; autrement il faudroit ſuppoſer que l'armée

l'armée des rebelles étoit très-nombreuſe & très-formidable. AN. R. 413. AV. J.C. 339.

La ſédition dont il s'agit ici, eſt la premiére où des troupes Romaines aient marché en armes contre leur patrie. Mais il me ſemble, en conſidérant la maniére prompte & facile dont elle eſt appaiſée ſans qu'il en coute une ſeule goute de ſang, qu'on doit moins la regarder comme une révolte formée de ſang froid & avec réflexion, que comme un mouvement ſubit & paſſager de phrénéſie preſque involontaire, qui entraîne ces ſoldats ſans qu'ils ſachent ce qu'ils font, & qui, loin d'éteindre dans leur cœur l'amour de la patrie, montre combien il y étoit profondément gravé, puiſqu'à la premiére remontrance du Dictateur il ſe réveille tout-à-coup, & reprend ſes premiéres forces. Les Romains n'étoient point encore ſuſceptibles de ces excès monſtrueux où porte la guerre civile: *nondum erant tam fortes ad ſanguinem civilem.* Cette fureur, cette barbarie étoit réſervée pour les derniers & malheureux tems de la République, où l'on verra les [a] armées Romaines marcher enſei-

[a] Infeſtis obvia ſignis. *Lucan.*
Signa, pares aquilas, & pila minantia pilis.

AN. R. 413. AV. J. C. 339. gnes déploiées les unes contre les autres, & Rome nager dans le ſang de ſes citoiens.

Au reſte, on ne peut trop admirer l'adreſſe & la prudence avec laquelle toute cette affaire eſt conduite, ſoit par le Conſul, ſoit par le Dictateur. Je ne ſai ſi l'on peut trouver un diſcours plus éloquent, plus touchant, plus perſuaſif, que celui de Valérius Corvus à ces troupes mutinées. C'eſt un grand talent, & une ſcience bien néceſſaire à ceux qui ſont chargés du gouvernement, de connoitre bien le cœur humain, de ſavoir manier les eſprits, & de les amener par des voies douces & inſinuantes au point où l'on veut les conduire.

AN. R. 414. AV. J. C. 338.

C. PLAUTIUS II.
L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Liv. VIII. 1. 2. Le bruit de la ſédition des ſoldats Romains, & de la guerre des Samnites, donna lieu à quelques peuples de mépriſer l'alliance des Romains. Les Privernates en particulier ravagérent par des incurſions ſubites les terres de Norba & de Sétia, qui étoient des Colonies Romaines. Le Conſul C. Plautius appaiſa bien-tôt ces mouvemens. Æmi-

Æmilius, l'autre Conſul, à qui la guerre contre les Samnites étoit échue par le ſort, étant entré dans leur pays, les trouva fort tranquilles. Ils envoiérent, avec ſa permiſſion, des Députés au Sénat, pour demander que les Romains leur accordaſſent la paix, & la permiſſion de faire la guerre aux Sidicins. Ces Députés repréſentérent que les Samnites étoient d'anciens Alliés de Rome, »& que les Sidicins contre qui ils de»mandoient qu'il leur fût permis de fai»re la guerre, avoient toujours été leurs »ennemis, jamais amis des Romains. « Le Sénat, après avoir mis l'affaire en délibération, leur répondit: »Qu'il n'a»voit pas tenu au Peuple Romain que »l'alliance avec les Samnites n'eût tou»jours ſubſiſté, & qu'il la renouvel»loit fort volontiers. Quant aux Sidi»cins, qu'ils étoient maîtres d'en uſer »à l'égard de ce peuple comme il leur »plairoit, & de faire avec eux ſoit la »guerre, ſoit la paix.

AN. R. 414. AV. J. C. 338.

Les Samnites demandent la paix.

Les Samnites, en conſéquence de ce Traité, tournérent auſſi-tôt leurs armes contre les Sidicins. Ceux-ci, pour ſe mettre en ſureté, eurent recours aux Romains, & leur offrirent de ſe ſou-

AN. R. 414. AV. J.C. 338.

mettre à eux comme avoient fait les Campaniens. Leur propoſition ne fut point acceptée, ſous prétexte qu'elle n'étoit l'effet que de l'extrême néceſſité où ils étoient réduits. Les Campaniens avoient-ils agi par un autre motif? Sur ce refus, les Sidicins ſe tournérent du côté des Latins, qui avoient déja pris les armes de leur propre chef. Les Campaniens, plus ſenſibles à l'injure qu'ils avoient reçue des Samnites, qu'au bienfait des Romains, ſe joignirent auſſi aux Latins. Une armée conſidérable, formée de ces trois peuples, entra ſur les terres des Samnites, & après les avoir ravagées par le fer & par le feu, en ſortit.

Leur retraite laiſſa aux Samnites le tems d'envoier à Rome des Députés vers le Sénat, pour le prier »de vouloir »bien défendre aux Latins & aux Cam»paniens, puiſqu'ils étoient ſous leur do»maine, d'attaquer les Samnites; &, en »cas de deſobéiſſance, de les réduire à »leur devoir par la force des armes. La réponſe qui leur fut rendue étoit obſcure & ambigue, parce que les Romains ne vouloient pas avouer clairement qu'ils ne diſpoſoient plus des Latins comme autrefois, & qu'ils craignoient

gnoient de les aliéner entiérement en prenant un ton de hauteur. Ils déclarérent donc qu'ils pouvoient bien défendre aux Campaniens, comme étant leurs ſujets, de porter leurs armes contre les Samnites. Mais que pour les Latins, il n'y avoit dans le Traité fait avec eux aucune clauſe qui les empêchât de faire la guerre à qui il leur plairoit. AN. R. 414. AV. J.C. 338.

Les Latins ſe préparent à la guerre contre Rome. *Liv.* VIII. 3-6.

Cette réponſe, qui effraia les Campaniens, leur fit lever le maſque, & rendit les Latins, qui ſentirent qu'on les craignoit, plus fiers que jamais. Ainſi convoquant de fréquentes aſſemblées ſous prétexte de la guerre contre les Samnites, les principaux de la nation prenoient entr'eux des meſures pour la faire aux Romains; & les Campaniens entrérent dans leurs vûes. Quelque ſoin qu'on eût pris de rendre ces délibérations ſecrettes afin de pouvoir ſurprendre les Romains, ceux-ci en furent avertis; & pour ſe mettre en état de ſoutenir une guerre auſſi conſidérable que celle dont ils étoient menacés, ils nommérent ſur le champ de nouveaux Conſuls, aiant pour cela avancé le tems de l'élection.

AN. R. 415. AV. J. C. 337.

T. MANLIUS TORQUATUS III. P. DECIUS MUS.

Alexandre Roi d'Epire.

Tite-Live dit qu'Alexandre Roi d'Epire aborda cette année en Italie avec ſa flote. Le ſavant Dodwel rejette cet événement au tems où Tite-Live place la victoire d'Alexandre ſur les Lucaniens & les Samnites, c'eſt-à-dire huit ans plus tard.

Alexandre le Grand.

Un autre Alexandre beaucoup plus célébre, & à qui ſes victoires méritérent le ſurnom de Grand, ſe ſignala dans le même tems, mais dans un pays différent. Il étoit neveu par ſa mére de l'Alexandre dont nous venons de parler.

Les Latins demandent avec hauteur aux Romains qu'ils leur accordent une des deux places de Conſuls.

Quoique la défection des Alliés & de tout le peuple Latin ne fût point douteuſe, les Romains cependant, comme s'il ne ſe fût point agi de leurs propres intérêts, mais uniquement de ceux des Samnites, mandérent dix des principaux d'entre les Latins, dont étoient les deux Préteurs en charge L. Annius de Sétia, & L. Numicius de Circeti, (ces deux villes étoient l'une & l'autre Colonies Romaines) pour recevoir les ordres qu'on jugeroit à propos de leur donner.

Les

Les deux Préteurs, avant que de partir pour Rome, convoquérent l'Assemblée pour savoir ce qu'ils auroient à répondre aux ordres qu'ils se doutoient bien qu'on leur signifieroit. Les avis étant fort partagés, Annius, qui dès le commencement avoit dit le sien, reprit la parole, & dit : *Quoique moi-même j'aie proposé de délibérer sur la réponse qu'il convient de faire aux Romains, je crois qu'il ne s'agit pas tant ici d'examiner ce qu'il faut dire, que ce qu'il faut faire. Quand nous aurons pris déterminément notre parti, il sera aisé d'ajuster les paroles aux actions. Si nous sommes assez lâches pour souffrir encore aujourdhui, sous l'ombre & le nom d'alliance, un honteux esclavage, il n'y a point à déliberer : il faut répondre aux Romains qu'au premier signal de leur part nous mettrons bas les armes. Mais s'il nous reste quelque sentiment d'honneur & d'amour de la liberté, si nous nous souvenons que le Traité conclu avec eux est un Traité d'égal à égal, si nous fesons réflexion que nos troupes composent la moitié de leur armée : pourquoi, où il y a égalité de forces, n'y aura-t-il pas égalité d'autorité ? En un mot, & c'est où je réduis tout mon avis, pourquoi des deux*

AN. R. 415. AV. J. C. 337.

AN. R. 415. AV. J. C. 337.

Consuls, l'un ne sera-t-il pas pris des Latins, comme l'autre des Romains? Si jamais il y a une occasion favorable de nous mettre en possession de nos droits, c'est la conjoncture où nous nous trouvons. Vous avez fait essai de leur patience en plusieurs occasions, mais sur tout en leur refusant les troupes que vous aviez coutume de leur fournir depuis près de deux cens ans. Ils l'ont souffert tranquillement. D'où pensez-vous que leur vienne une telle modération, sinon de la connoissance qu'ils ont de leurs forces, & des nôtres? Ils vous craignent; & la réponse que je sai qu'ils ont faite aux Samnites, marque bien clairement qu'ils ne comptent plus que le Latium soit sous leur dépendance. Si quelqu'un craint ici d'être le porteur de vos demandes, je m'offre moi-même pour aller les leur signifier, non seulement en présence du Peuple Romain & du Sénat, mais en présence & sous les yeux de leur Jupiter Capitolin. Là, je leur déclarerai en votre nom, que, s'ils veulent nous avoir pour amis & pour alliés, ils nous cédent une des places de Consuls, & composent un Sénat mi-parti de Romains & de Latins. Ce discours fut généralement applaudi, & Annius chargé de faire & dire tout ce qu'il trouveroit con-

convenable à l'honneur & à l'intérêt du Peuple Latin. AN. R. 415. AV. J.C. 337.

Quand les Députés furent arrivés à Rome, le Sénat leur donna audience dans le Capitole. Le Conſul T. Manlius leur déclara au nom de toute la Compagnie, que les Samnites étoient Alliés de Rome, & qu'ainſi ils euſſent à ne leur point faire la guerre. Alors Annius, parlant, non avec la gravité & la modération d'un Député, mais du ton d'un Vainqueur qui auroit pris de vive force le Capitole: *Vous devriez bien, Romains*, dit-il en s'adreſſant à Manlius & aux Sénateurs, *au moins à préſent que vous voiez à quel point de grandeur & de puiſſance eſt parvenu le peuple Latin & par ſes propres forces, & par celles de ſes Alliés, ne plus prendre avec nous un ton de maîtres. Puiſque vous ne pouvez vous réſoudre à mettre fin à votre impérieuſe domination, nous devrions, ſelon toutes les régles, puiſque nous le pouvons, nous mettre nous-mêmes en liberté. Néanmoins, comme ſortis d'un même ſang, nous voulons bien, en conſidération d'un lien toujours reſpectable, prendre des voies d'accommodement; & puiſqu'il a plu aux dieux d'égaler les forces des deux peuples, vous propoſer des conditions de paix qui éga-*

AN. R. 415. AV. J.C. 337. *lent auſſi leur pouvoir & leur autorité. Il faut donc que de vos deux Conſuls, l'un ſoit tiré de Rome, & l'autre du pays Latin; & que le nombre de vos Sénateurs ſoit également partagé entre vous & nous, enſorte que les Romains & les Latins ne faſſent plus deſormais qu'un ſeul peuple, & une ſeule république. Et afin qu'il y ait un ſiége commun & unique de l'Empire, & que les deux peuples portent le même nom, comme il eſt abſolument néceſſaire que l'un céde cet honneur à l'autre, nous conſentons, pour le bien de la paix, que Rome devienne notre patrie commune, & que nous ſoyons tous appellés Romains.*

Le Conſul Manlius, qui n'étoit pas d'un caractére moins fier ni moins haut que le Député Latin, entra en fureur à un tel diſcours, & déclara que ſi les Sénateurs étoient aſſez dépourvûs de raiſon & de ſens commun pour accepter de pareilles conditions, il viendroit au Sénat avec un poignard, & tueroit de ſa propre main quiconque des Latins auroit oſé y prendre place. Puis ſe tournant vers la ſtatue de Jupiter: *Grand Dieu*, s'écria-t-il, *écoutez la propoſition criminelle & impie qu'on nous fait. Quoi! vous verrez dans votre ſaint temple des Con-*

ſuls

ſuls étrangers, & un Sénat étranger! Eſt-ce donc là, Latins, le Traité que Tullus Roi de Rome a fait avec les Albains vos péres? ou celui que Tarquin a renouvellé depuis avec vous? Apparemment que le ſouvenir de la bataille du Lac de Regille s'eſt effacé de votre eſprit. Avez-vous pu oublier ainſi & vos anciennes défaites, & nos ſignalés bienfaits?

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

Après que Manlius eut achevé de parler, le Sénat ne fit pas paroitre moins d'indignation que ſon Chef; & comme, tantôt les Conſuls, tantôt les Sénateurs imploroient les dieux témoins des Traités & des Alliances, on prétend qu'on entendit ſortir de la bouche d'Annius une parole de mépris & d'inſulte contre Jupiter. Ce qui eſt certain, c'eſt que ſortant du veſtibule du temple bruſquement & avec précipitation, il tomba du haut des degrés en bas, & ſe heurta ſi violemment la tête contre les pierres, qu'il perdit connoiſſance, & même, ſelon quelques Auteurs, expira ſur le champ. D'autres ajoutent, que pendant que les Sénateurs imploroient la vengeance des dieux, on entendit un coup de tonnerre, qui fut ſuivi d'un grand orage. Tout cela peut être vrai,

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

dit Tite-Live, mais peut auſſi avoir été accommodé au théatre pour embellir le récit, & pour mieux repréſenter la colére des dieux. En effet, comme je l'ai déja dit pluſieurs fois, c'eſt la coutume des Anciens de jetter du merveilleux dans les événemens ſinguliers & remarquables.

Manlius nommé par le Sénat pour reconduire les Députés, voiant par terre Annius, s'écrie de maniére qu'il fut entendu & du Peuple & du Sénat: *Nous ſommes exaucés. Le Ciel ſe déclare pour nous. Oui, il y a une Providence: il y a un Jupiter ſenſible aux priéres qu'on lui adreſſe. Ne craignez point, Romains, de prendre des armes, que les dieux mêmes vous mettent en main. Je coucherai par terre & traiterai les Légions des Latins, comme vous voiez que les dieux ont traité leur Chef.*

Guerre déclarée contre les Latins.

Cette parole remplit le peuple d'une telle animoſité contre les Latins, que ſans la préſence des Magiſtrats qui avoient ordre d'accompagner les Députés, le droit des gens ne les auroit pas mis en ſureté. La guerre contre les Latins fut ordonnée. Les Conſuls aiant levé deux armées, auxquelles ſe joignit celle des Sam-

Samnites, partirent ſur le champ, & allérent camper près de Capoue, où étoit le rendez-vous des Latins & de leurs Alliés. AN. R. 415. AV. J.C. 337.

Là, pendant la nuit, (je n'ai d'autre garant de ce que fait la crédulité de Tite-Live: encore n'aſſure-t-il pas le fait) les deux Conſuls eurent un même ſonge & une même viſion. Un homme d'une taille plus grande & plus majeſtueuſe que l'ordinaire, leur dit: «Que d'un côté le Général, & de l'autre l'armée, »étoient dûs aux dieux Manes & à la »Terre; & que la victoire ſeroit pour »l'armée dont le Général auroit dévoué »les Légions des ennemis, & ſe ſeroit »dévoué lui-même avec elles. Quand les Conſuls ſe furent raporté mutuellement leur viſion, ils jugérent néceſſaire, pour détourner la colére des dieux, de leur offrir des victimes; & en même tems ils étoient bien aiſes de conſulter les dieux par cette voie, afin que, ſi l'inſpection des entrailles annonçoit la même choſe que les ſonges, l'un ou l'autre des deux Conſuls ſe préparât à remplir les deſtins. Songe des deux Conſuls. *Liv.* VIII. 6. 7.

La réponſe des Aruſpices ſe trouva parfaitement conforme à l'idée dont étoient frapés Manlius & Décius en vertu

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

vertu de leurs ſonges. Ils convoquent donc le Conſeil de guerre; & afin que la mort de l'un des deux Conſuls ne jettât point l'épouvante & la conſternation parmi les troupes, on convint que du côté qui commenceroit à plier dans le combat, le Conſul ſe dévoueroit pour le Peuple Romain & pour ſes armées. On crut auſſi que dans une guerre ſi périlleuſe il faloit rappeller toute la ſévérité antique de la diſcipline militaire, & l'on fit publier un Edit par tout le camp, qui portoit défenſe ſous les derniéres peines de combattre hors de rang, & ſans la permiſſion des Conſuls, ſur quelque prétexte que ce fût. Ce qui obligeoit à prendre de ſi grandes précautions, étoit la qualité des ennemis contre leſquels on ſe préparoit à combattre, je veux dire les Latins. Ils fourniſſoient ordinairement dans les armées Romaines la moitié de l'Infanterie, & les deux tiers de la Cavalerie. Comme ils avoient lontems & ſouvent fait la guerre conjointement avec les Romains, ils en avoient parfaitement pris le génie & les maniéres. Tout étoit ſemblable des deux côtés: même langage, mêmes armes, même diſcipline, même ordre

ordre pour les évolutions, ſouvent même courage. L'unique différence étoit preſque du côté des Généraux, qui furent toujours plus habiles chez les Romains, nés pour commander. On ne pouvoit trop ſe précautionner, comme on voit, contre un tel ennemi. AN. R. 415. AV. J.C. 337.

Les Conſuls envoiérent quelque Cavalerie de côté & d'autre pour reconnoitre les mouvemens des ennemis qui n'étoient pas loin. T. Manlius, fils du Conſul, s'étant avancé à la tête d'un eſcadron preſque juſqu'aux portes du camp des Latins, fut defié à un combat ſingulier par un des principaux de l'armée ennemie, qui l'inſulta même avec hauteur & fierté. Le jeune Romain, plein de feu & de courage, ne put ſe contenir. Soit colére, ſoit honte de refuſer le combat, ſoit enfin, dit Tite-Live, qu'il fût pouſſé par la néceſſité inévitable de ſa malheureuſe deſtinée, il oublia, dans ce moment, le reſpect & la ſoumiſſion qu'il devoit à la majeſté paternelle, & aux ordres des Conſuls; & courut aveuglément à un combat, dont le ſuccès ne pouvoit être que funeſte pour lui, & où il lui étoit égal de vaincre, ou d'être vaincu. Il tua ſon ennemi, & après l'avoir

Manlius Torquatus fait mourir ſon fils, parce qu'il avoit combattu contre ſa défenſe.

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

voir dépouillé, il s'en retourna comme en triomphe avec ſa troupe. Arrivé au camp, il va droit à la tente de ſon pére, ne ſachant guéres ni ce qu'il venoit de faire, ni ce qui alloit lui arriver; comptant ſur des eloges, lorſqu'il ne devoit s'attendre qu'au ſupplice. Il ſe préſente donc avec confiance. *Mon pére*, dit-il, *pour faire connoitre à tout le monde que je ſuis ſorti de votre ſang. je vous apporte ces dépouilles d'un ennemi qui m'a oſé défier, & que j'ai mis à mort.* Dès que le Conſul eut entendu les paroles de ſon fils, il détourna de deſſus lui ſes regards, le repouſſant en quelque ſorte des yeux & de la main, & fit ſur le champ aſſembler l'armée. Alors adreſſant la parole à ſon fils: *Manlius*, lui dit-il, *puiſque ſans reſpecter ni la majeſté Conſulaire, ni l'autorité paternelle, vous avez oſé combattre hors de rang contre notre défenſe, & que par là vous avez aboli, autant qu'il a été en vous, la diſcipline militaire, qui a été juſqu'à préſent le ſoutien & l'appui de l'Empire, de ſorte que vous m'avez réduit à la triſte néceſſité, ou de trahir les intérêts de la République, ou de me ſacrifier moi-même avec tout ce qui devoit m'être le plus cher: il eſt juſte que nous portions*

la

la peine de notre faute, plutôt que de la faire retomber ſur la patrie innocente. Nous allons donner un exemple triſte & funeſte, mais ſalutaire à la Jeuneſſe pour tous les ſiécles à venir. Ce n'eſt pas que la tendreſſe paternelle, & même ce premier eſſai de vertu & de courage que vous venez de donner en vous laiſſant ſéduire par une vaine image de gloire, ne me ſollicitent en votre faveur. Mais, puiſqu'il faut, ou affermir par votre mort le reſpect dû à la puiſſance Conſulaire, ou en autoriſer le mépris en laiſſant votre faute impunie: je croi que vous-même, ſi vous avez quelque goute de mon ſang, vous ne refuſerez point de rétablir par votre ſupplice la diſcipline militaire, que vous avez renverſée par votre deſobéiſſance. Approche, Licteur: attache-le au poteau. Un arrêt ſi cruel couta ſans doute des larmes à celui qui le rendoit; & ſi, en cette rencontre, l'amour du bien public triompha de la tendreſſe paternelle, on doit croire qu'il n'en étoufa pas les ſentimens. AN. R. 415. AV. J.C. 337.

Toute l'armée fut ſaiſie de terreur & de conſternation à un ordre ſi violent & ſi atroce; & chacun croiant voir la hache préparée contre lui-même, demeura dans le reſpect, moins par ſoumiſ-

miſſion que par crainte. Tous gardérent
415. pendant quelque tems un morne ſilen-
AV. J. C. ce. Mais lorſqu'ils virent tomber la tête
337. du jeune Manlius, & la terre couverte de ſon ſang, alors ſortant tout-à-coup comme d'une eſpéce d'engourdiſſement où les avoit jetté la premiére ſurpriſe, ils donnérent un libre cours à leurs plaintes & à leurs gémiſſemens, répandant & les regrets les plus tendres ſur la mort du fils, & les imprécations les plus ſanglantes contre la cruauté du pére. On fit les funérailles de ce jeune homme avec grand appareil. On couvrit ſon corps des dépouilles de l'ennemi qu'il avoit tué. On lui éleva un bucher hors des rètranchemens, & les ſoldats firent paroitre, en lui rendant ces triſtes devoirs, le plus vif empreſſement & la plus grande tendreſſe pour honorer ſa mémoire.

L'action de Manlius, quelque nom qu'on veuille lui donner, car je n'entre point ici dans cet examen; ſoit qu'on la qualifie de juſte ſévérité, ou de cruauté barbare, produiſit dans les eſprits un double effet. D'un côté, elle rendit le ſoldat plus exact & plus ſoumis: de l'autre, elle rendit le Conſul odieux à jamais; & les ordres de Manlius,

lius, *Manliana imperia*, paſſérent en proverbe pour exprimer l'excès le plus redoutable & le plus outré de ſévérité. AN. R. 415. AV. J. C. 337.

La bataille ſe donna près du mont Véſuve, dans le chemin qui méne à * Véſéris. Les Conſuls Romains, avant que de mener leurs troupes au combat, immolérent des victimes, pour connoitre dans leurs entrailles la volonté des dieux. L'Aruſpice trouva qu'il manquoit quelque choſe à la † tête du foie de celle de Décius, mais que du reſte elle étoit agréable aux dieux: la victime de Manlius fut trouvée parfaite. *Je ſuis content*, dit Décius, *ſi la victime de mon Collégue eſt entiérement agréée des dieux.* L'armée enſuite s'avança pour le combat. Manlius commandoit l'aile droite, Décius la gauche. D'abord on combattit de part & d'autre à forces égales, & avec un courage & un ſuccès pareils. Enſuite les *Haſtaires* de l'aile gauche ne pouvant ſoutenir l'attaque violente des Latins, ſe retirérent vers la

Décius ſe dévoue pour l'armée, qui remporte une célébre victoire contre les Latins. *Liv.* VIII. 8. 12.

Litatum eſt.

* *On doute ſi c'eſt le nom d'une ville ou d'une riviére.*

† *On ne ſait pas préciſément ce que les Anciens entendoient par la tête du foie: mais c'étoit par cette partie qu'on jugeoit ſi la victime étoit agréable aux dieux, ou non.*

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

la ſeconde ligne où combattoient ceux qu'on appelloit les *Princes*. Dans ce trouble, le Conſul Décius appelle à haute voix le Pontife Valérius. *Nous avons beſoin ici*, lui dit-il, *du ſecours des dieux. Prêtez-moi votre miniſtére, & dictez-moi les paroles que je dois prononcer en me dévouant pour les Légions.* Le Pontife lui ordonne de prendre ſa robe brodée de pourpre, & la tête couverte d'un voile, une main élevée ſous ſa robe juſqu'au menton, un javelot ſous les piés, de prononcer en ſe tenant debout ces paroles, *Janus*, *Jupiter*, *pére Mars*, *Quirinus*, *Bellone*, *dieux Lares*, *dieux Novenſiles*, *dieux Indigétes*, *dieux qui avez* un *pouvoir* particulier *ſur nous & ſur nos ennemis*, *dieux Manes*, *je vous prie, je vous ſupplie reſpectueuſement, je vous demande la grace, & je compte l'avoir obtenue, de procurer au Peuple Romain des Quirites le courage & la victoire; & de répandre en même tems parmi les ennemis du Peuple Romain des Quirites la terreur, la conſternation, & la mort. Conformément aux paroles que je viens de prononcer, je me dévoue pour la République du Peuple Romain des Quirites, pour l'armée pour les légions, pour les troupes auxi-*

auxiliaires du Peuple Romain des Quirites, & je dévoue avec moi aux dieux Manes & à la Terre les légions & les troupes auxiliaires des ennemis. AN. R. 415. AV. J.C. 337.

Après avoir prononcé ces priéres & ces imprécations, il donne ordre à ſes Licteurs de ſe retirer vers Manlius, & d'aller ſans perdre de tems, lui annoncer qu'il s'eſt dévoué pour l'armée. Puis, * ceint à la maniére des Gabins, il ſaute tout armé ſur ſon cheval, & ſe jette tête baiſſée au milieu des ennemis. Il parut aux deux armées avec un air & une preſtance au deſſus de l'humain, comme étant envoié du ciel pour appaiſer toute la colére des dieux envers les ſiens, & la faire tomber ſur les ennemis. En effet la terreur & la conſternation ſembloient marcher devant lui. Par tout où il ſe montroit, les ennemis, comme frapés de la foudre, étoient auſſitôt ſaiſis de fraieur. Mais quand, accablé de traits, il fut tombé mort par terre, le trouble & le deſordre redoublérent parmi les Latins. Dans ce moment les Romains, remplis de confiance comme aiant mis les dieux de leur côté, recommencent le combat avec un nouveau courage & une nouvelle ardeur.

* Incinctus cinctu Gabino.

Juſ-

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

Juſques-là il n'y avoit encore eu que les deux premiéres lignes, c'eſt-à-dire les Haſtaires & les Princes, qui euſſent eu part à l'action. Les Triaires, qui formoient la troiſiéme ligne, appuiés ſur leur genou droit, attendoient l'ordre du Conſul pour agir. Manlius aiant appris la mort de ſon Collégue, & voiant que les Latins avoient de l'avantage en quelques endroits par la ſupériorité du nombre, douta quelques momens s'il n'étoit pas tems de faire agir les Triaires. Mais, bientôt après, jugeant qu'il valoit mieux les réſerver pour la fin de l'action, il ſe contenta de faire avancer de la troiſiéme ligne à la premiére quelques troupes légérement armées. Les Latins, qui crurent que c'étoit le corps entier des Triaires, firent auſſi marcher les leurs. Ceux-ci combattirent lontems avec beaucoup d'ardeur, & quoique leurs lances fuſſent ou briſées, ou émouſſées par la pointe, & eux-mêmes extrêmement fatigués, cependant, par des efforts redoublés, ils commençoient à enfoncer les Romains, & ils ſe crurent maîtres de la victoire, s'imaginant être parvenus juſqu'à la troiſiéme ligne. Alors le Conſul fit avancer

cer les Triaires: leſquels étant tout frais, & aiant affaire à des troupes déja laſſes & épuiſées, les mirent bientôt en déroute, & en eurent bon marché. Le carnage fut horrible chez les Latins, & à peine en reſta-t-il la quatriéme partie. Les Samnites, qui étoient au pié de la montagne, contribuérent à jetter la terreur parmi les Latins. AN. R. 415. AV. J. C. 337.

C'eſt à juſte titre que tout l'honneur de cette bataille fut attribué aux Conſuls: dont l'un, dit Tite-Live, détourna par ſa mort la colére des dieux de deſſus les Romains, & la fit tomber ſur les ennemis; & l'autre montra dans cette action un courage & une prudence, qui ont fait dire à tous les Ecrivains qui ont tranſmis à la poſtérité le récit de ce combat, ſoit Romains, ſoit Latins, que de quelque côté que ſe fût trouvé Manlius, il auroit entraîné infailliblement avec lui la victoire.

Les Latins qui avoient pris la fuite, ſe retirérent à Minturnes un peu au deſſus de l'embouchure du Liris, & d'autres à Veſcia. Les Romains ſe rendirent maîtres de leur camp après le combat, & y firent beaucoup de priſonniers. On ne trouva le corps de Décius que le len-

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

lendemain de la bataille. Son Collégue lui fit des funérailles magnifiques.

Le courage de ſe dévouer à la mort pour le ſalut de la patrie, devint ce ſemble une vertu domeſtique & héréditaire à la famille des Décius. [a] Le pére en donne ici l'exemple dans la guerre contre les Latins. Son fils, dans celle contre les Etruſques, ſe piquera de marcher ſur ſes traces, & ſe dévouera comme lui. Son petit-fils, au raport de Cicéron, dans un combat contre Pyrrhus, renouvellera en ſa perſonne cette gloire attachée à ſa famille. Mais, quelque grande que ſoit l'autorité de Cicéron, le ſilence des Hiſtoriens, dont aucun ne parle de ce troiſiéme dévouement, que comme d'un projet demeuré ſans exécution, rend ce fait au moins extrêmement douteux.

Les Romains, ſuperſtitieux à l'excès, attribuoient l'heureux ſuccès dont ces dévouemens étoient toujours ſuivis à une protection des dieux viſiblement

[a] Si mors timeretur... non cum Latinis decertans parer Decius, cum Etruſcis filius, etiam cum Pyrrho nepos, ſe hoſtium telis objeciſſent. *Tuſc. Quæſt. lib.* 1. *n.* 89.

blement miraculeuſe. Cotta dans Cicéron, moins crédule, n'y trouvoit rien que de naturel. C'étoit, [a] dit-il, un ſtratagême de la part de ces grands hommes, qui aimoient aſſez leur patrie pour lui faire le ſacrifice de leur vie. Ils étoient perſuadés que des ſoldats, voiant leur Général ſe jetter tête baiſſée au milieu des ennemis & dans le plus fort de la mélée, ne manqueroient pas de l'y ſuivre, & que bravant à ſon exemple la mort ils porteroient par tout la terreur & l'épouvante. Voila tout le miracle. AN. R. 415. AV. J.C. 337.

Les Latins aiant levé à la hâte de nouvelles troupes dans l'eſpérance de ſurprendre Manlius, qui ne s'attendroit à rien moins qu'à ſe voir attaquer par des ennemis vaincus, furent défaits une ſeconde fois à Trifane entre Sinueſſe & Minturnes. La perte fut ſi conſidérable, que tous les Latins, & à leur exemple ceux de Capoue, ſe rendirent aux Romains. On leur ôta une par-

[a] Conſilium illud Imperatorum fuit, quod Græci στρατήγημα appellant, ſed eorum Imperatorum qui patriæ conſulerent, vitæ non parcerent. Rebantur enim fore ut exercitus Imperatorem, equo incitato ſe in hoſtes immittentem, perſequeretur: id quod evenit: *De nat. deor.* III. 15.

AN. R. 415. AV. J. C. 337.

tie de leurs terres, où l'on envoia des Romains en Colonie. Les Cavaliers de Capoue, qui étoient au nombre de seize cens, ne furent point envelopés dans cette punition, parce qu'ils n'avoient point pris part à la révolte. En récompense de leur fidélité ils furent faits citoiens Romains, & le peuple de Capoue fut obligé de leur paier à chacun par année la somme de quatre cens cinquante * deniers, qui pouvoit monter à plus de deux cens livres.

Manlius étant retourné à Rome, les vieillards seuls allérent au devant de lui. La Jeunesse ne le regarda qu'avec exécration, & pour lors, & dans tout le reste de sa vie.

Réflexions sur l'action de Torquatus.

Il est assez naturel d'examiner ce qu'il faut penser de l'action de Manlius, qui fait mourir impitoiablement son fils pour avoir combattu contre sa défense: si l'on doit la regarder comme une action vertueuse & louable, ou comme un excès de sévérité qui ne peut être trop déteſté, parce qu'il est pouſſé juſqu'à la barbarie. On est étonné en mê-

* *Le denier n'avoit point encore été frapé chez les Romains, mais il pouvoit être en uſage chez les Campaniens.*

même tems de voir dans le même homme deux caractéres absolument opposés: une [a] tendresse généreuse à l'égard d'un pére de qui il n'avoit reçu que de mauvais traitemens; une dureté inhumaine à l'égard d'un fils, dont tout le crime étoit de s'être abandonné à un desir de gloire immodéré, mais pardonnable ce semble à son âge. An. R. 415. Av. J.C. 337.

La démarche hardie & périlleuse de Manlius pour sauver son pére, marque certainement que ce n'étoit point un mauvais cœur, fermé aux sentimens que la nature & l'humanité inspirent. Il faut donc chercher une autre cause du traitement qu'il fait à son fils. Elle n'est point obscure ni douteuse. Le zêle pour la patrie dont il étoit dévoré, l'emporta sur les sentimens de la nature, & sur la tendresse paternelle: *Ipsi naturæ patrioque amori prætulit jus majestatis atque imperii*; & Tite-Live n'a pas manqué de le lui faire déclarer dans la harangue qu'il lui met dans la bouche. Manlius étoit pére, mais il étoit Consul. Il aimoit son fils, mais il aimoit encore plus Cic. 1. de fin. n. 23.

[a] Magnus vir imprimis, & qui perindulgens in patrem idem acerbè severus in filium. *Offic.* III. 122.

AN. R. 415. AV. J.C. 337. la patrie. On ſait qu'elle étoit l'Idole des Romains, à laquelle ils ſe croioient obligés de tout ſacrifier: je dis obligés par les Loix mêmes, qui régloient l'ordre des devoirs. Les dieux avoient le premier rang, la patrie le ſecond: les devoirs mutuels des péres & des fils n'avoient que le troiſiéme lieu. Quand il y avoit conflit entre les deux derniers, le combat étoit rude; & pour donner l'avantage à la patrie, il faloit avoir une fermeté, ou, pour parler plus juſte, une ſorte de férocité, qui fît taire les ſentimens gravés le plus profondément dans le cœur de l'homme. Car, il faut l'avouer, quelque grandeur d'ame qu'on prétende attacher aux principes qui firent agir Brutus, Manlius, & quelques autres célébres Romains, quand on les examine ſérieuſement & de ſang froid, on ne peut ſe diſſimuler qu'on ſent en ſoi-même une voix ſecrette qui les condanne, parce qu'ils répugnent aux ſentimens de la nature & de l'humanité.

Horat. Satyr. 1. lib. 1. Cùm ventum ad verum eſt, ſenſus moreſque repugnant.

AN. R. 416. AV. J.C. 336. T. ÆMILIUS MAMERCINUS.
Q. PUBLILIUS PHILO.

Les Latins, mécontens de ce qu'on leur

leur avoit enlevé une partie de leurs terres, firent encore quelques mouvemens. Les deux nouveaux Conſuls marchérent contr'eux. Le dernier défit les ennemis, prit leur camp, & obligea pluſieurs peuples de ſe rendre aux Romains. Son Collégue cependant fit avancer ſes troupes contre les habitans de Pédum. Ils étoient ſoutenus par les villes de Tibur, de Préneſte, de Vélitres; & il leur étoit venu des ſecours de Lavinium & d'Antium. Les Romains aiant eu de l'avantage dans quelques combats, Æmilius s'approcha de Pédum, où les ennemis, conjointement avec leurs Alliés, avoient établi leur camp; & le fort de la guerre ſe tourna de ce côté-là. Avant qu'elle fût terminée, Æmilius aiant appris qu'on avoit décerné à ſon Collégue le triomphe, ſe hâta de retourner à Rome pour y demander le même honneur, quoiqu'il n'eût point encore remporté la victoire. Le Sénat, bleſſé d'un empreſſement ſi mal placé, lui refuſa le triomphe, juſqu'à ce que Pédum eût été pris de force, ou ſe fût rendu par capitulation. Ce refus l'aigrit contre le Sénat, & il ſe conduiſit, pendant le reſte de ſon Conſulat, comme un vrai

AN. R. 416. AV. J.C. 336. On pourſuit la guerre contre les Latins. *Liv.* VIII. 12.

AN. R. 416. AV. J. C. 336. Tribun du Peuple, ſans trouver d'oppoſition de la part de ſon Collégue, qui étoit Plébeïen. Le Sénat, ſous prétexte d'une nouvelle rebellion des Latins, mais en effet pour ſe délivrer plutôt de deux Conſuls dont il étoit mécontent, leur ordonna de créer un Dictateur. Æmilius, qui avoit pour lors l'autorité, car chacun des Conſuls, lorſqu'ils étoient enſemble, l'exerçoit à ſon tour, nomma ſon Collégue, & celui-ci choiſit pour Général de la Cavalerie Junius Brutus.

On porte trois Loix fort contraires au Senat.

On devoit s'attendre qu'un Dictateur Plébeïen ne manqueroit pas de ſignaler ſa Dictature par quelque établiſſement favorable au Peuple, & contraire à la Nobleſſe; & c'eſt ce qui arriva. Il porta trois Loix fort mortifiantes pour le Sénat, & qui donnoient beaucoup d'atteinte à ſon autorité. La premiére portoit que les *Plébiſcites*, c'eſt-à-dire les Ordonnances du Peuple, aſſujettiroient les Sénateurs comme les Plébeïens. Cette Loi avoit déja été portée après l'expulſion des Décemvirs, & étoit apparemment mal exécutée. La ſeconde ordonnoit que les Sénateurs approuveroient par avance les Loix qui ſeroient portées

Liv. III. 55.

portées dans les Assemblées par Centuries avant même que le Peuple eût donné son suffrage ; au lieu qu'anciennement les Décrets du Peuple n'avoient de force qu'après qu'ils avoient été confirmés par le Sénat. Enfin, la troisiéme Loi statuoit que des deux Censeurs il y en auroit un tiré du Peuple : il avoit obtenu peu de tems auparavant qu'il pourroit occuper en même tems les deux places du Consulat. An. R. 416. Av. J.C. 336. Liv. VII. 17. Liv. VII. 42.

Je suis étonné que des Loix si importantes pour le gouvernement aient passé avec une tranquillité parfaite, sans bruit, sans plainte, sans opposition de la part du Sénat : du moins Tite-Live n'en dit pas un mot. C'est apparemment parce que le Sénat se trouvoit sans Chef, aiant contre lui le Dictateur. Mais je suis encore plus surpris qu'une Compagnie si sage, si attentive à ses intérêts, si jalouse de ses priviléges, après avoir mécontenté Æmilius par le refus du triomphe, & l'avoir vû se déclarer ouvertement pour le Peuple, lui ait ordonné sans nécessité de nommer un Dictateur, & l'ait mis en état de se venger promtement & pleinement de l'affront prétendu qu'on lui avoit fait essuier.

AN. R. 417. AV. J. C. 335.

L. FURIUS CAMILLUS.
C. MÆNIUS.

Tous les peuples Latins ſont vaincus, & entiérement ſoumis à la domination Romaine.

Les Latins, après toutes les pertes qu'ils avoient faites, en étoient venus au point de ne pouvoir ſouffrir ni la guerre, ni la paix. Leur foibleſſe les mettoit hors d'état d'entreprendre la guerre; & le dépit qu'ils avoient de s'être vû enlever une partie de leurs terres, ne leur permettoit pas d'avoir recours à la paix. Ils crurent prendre un milieu, en ſe tenant renfermés dans leurs villes pour ne point attirer ſur eux les armes des Romains, & ſe tenant prêts auſſi, ſuppoſé que les Romains formaſſent le ſiége de quelque ville, à marcher tous enſemble à ſon ſecours. Ce plan ne leur réuſſit point, & ils l'exécutérent mal. La ville de Pédum aiant été aſſiégée il n'y eut que ceux de Préneſte & de Tibur qui y entrérent, comme en étant les plus voiſins. Mænius, l'un des Conſuls, attaqua à propos & défit près de la riviére d'Aſture les Ariciens, les Laviniens, & les Véliterniens, qui s'étoient joints aux Volſques d'Antium,

Liv. VIII. 13-14.

tium, pour marcher au ſecours de la ville. Camille, l'autre Conſul, s'en rendit maître par eſcalade après une aſſez longue réſiſtance. Après la priſe de Pédum, les deux Conſuls s'étant réunis, conduiſirent leurs troupes victorieuſes par toutes les autres villes, & ſoumirent tout le pays Latin. Ils laiſſérent de bonnes garniſons dans les places conquiſes, & retournérent à Rome. L'honneur du triomphe leur fut décerné d'un conſentement général, & l'on y ajouta une nouvelle marque de diſtinction fort rare dans ces tems-là, en érigeant en leur honneur deux ſtatues équeſtres dans la place publique. AN. R. 417. AV. J.C. 335.

Avant qu'on procédât à l'élection des nouveaux Conſuls, Camille fit dans le Sénat ſon raport de l'état où étoient actuellement les Latins, afin qu'on pût délibérer en connoiſſance de cauſe ſur ce qu'il conviendroit de ſtatuer à leur égard. *Péres Conſcripts*, dit-il, *tout ce qu'il y avoit à faire dans le Latium par la voie des armes a été heureuſement terminé avec la protection des dieux, & les fidéles & courageux ſervices de vos ſoldats. Les armées des ennemis ont été défaites près de Pédum & de l'Aſture. Toutes les places*

AN. R. 417. AV. J. C. 335.

Latines, & la ville d'Antium qui appartenoit aux Volſques, ont été priſes de vive force, ou ſe ſont rendues volontairement; & elles ſont maintenant occupées par vos garniſons. Comme ces peuples nous inquiétent par de fréquentes rebellions, il s'agit maintenant de voir par quelle voie nous pourrons y établir une paix ſolide & durable. Les dieux ont remis abſolument leur ſort entre vos mains. C'eſt à vous de ſtatuer ſi le Latium ſubſiſtera, ou non. Vous pouvez, par raport aux Latins, vous aſſurer une paix éternelle, ou en ſéviſſant contr'eux, ou en leur pardonnant. Voulez-vous traiter avec la dernière rigueur des peuples qui ſe ſont remis à votre diſcrétion, & qui ne peuvent plus vous faire de réſiſtance? Vous êtes les maîtres de ruiner pour toujours le Latium entier, & de réduire en de vaſtes ſolitudes un pays, qui vous a fourni dans pluſieurs guerres très importantes de nombreuſes & d'excellentes troupes. Voulez-vous, à l'exemple de vos ancêtres, donner un nouvel accroiſſement à la République, en recevant les peuples vaincus au nombre de vos citoiens? Vous pouvez le faire d'une maniére qui vous ſera également utile & glorieuſe. Ce qui eſt certain, c'eſt que l'unique moien

d'é-

d'établir une domination ferme & ſtable, eſt de faire en ſorte que les peuples ſoumis obéiſſent avec joie. Mais, quelque parti que vous preniez, il eſt néceſſaire que vous le preniez promtement. Vous ſavez que ces peuples ſont actuellement ſuſpendus entre l'eſpérance & la crainte. Il eſt de votre intérêt, & de vous libérer vous-mêmes au plutôt de ce ſoin, & de profiter de l'état d'incertitude où ils ſont, pour leur impoſer le châtiment, ou leur accorder le pardon, avant qu'ils aient eu le tems de ſe reconnoitre. Notre devoir a été de vous rendre les maîtres de prendre tel parti qu'il vous plaira. C'eſt à vous maintenant de décider lequel convient le mieux à vous, & à la République. Je n'ai pas beſoin de faire remarquer la ſageſſe & l'éloquence de ce diſcours, mais je prie le Lecteur d'obſerver dans ce qui va être ſtatué au ſujet des Latins, comment le Peuple Romain demeure immuablement attaché aux maximes de gouvernement & aux régles de politique établies dès la fondation de l'Empire, dont le but étoit de s'attacher pour toujours les peuples conquis, & de n'en faire plus avec lui qu'un ſeul & même peuple,

An. R. 417. Av. J.C. 335.

AN. R. 417. AV.J.C 335. en leur accordant le droit de bourgeoiſie Romaine.

Le diſcours de Camille fut généralement approuvé : mais, quoique le Sénat prît ſans héſiter le parti de la clémence, comme la conduite des peuples du Latium avoit été différente, il crut devoir mettre auſſi quelque différence dans le traitement qu'on leur feroit. On accorda aux habitans de Lanuvium le droit de bourgeoiſie Romaine: on leur rendit l'uſage de leurs cérémonies de religion, & l'on ordonna que le temple & le bois ſacré de Junon Soſpita leur ſeroient communs avec le Peuple Romain. Ceux d'Aricie, de Nomente, & de Pédum, furent faits auſſi citoiens Romains. On conſerva aux Tuſculans ce droit qu'ils avoient déja, & l'on fit tomber la punition de leur révolte ſur quelques particuliers ſeulement qui en avoient été les principaux chefs. On ſévit rudement contre ceux de Vélitres, qui étoient d'anciens citoiens Romains, parce qu'ils étoient retombés bien des fois dans la rebellion. Leurs murs furent abbatus : les Sénateurs eurent ordre d'en ſortir, & d'aller s'établir au dela du Tibre, avec défenſe, ſous de griéves peines, de jamais

mais paroitre en deça. Leurs terres furent accordées à ceux qu'on y envoia en Colonie : & comme le nombre en fut conſidérable, la ville ſe trouva à peu près autant fréquentée qu'elle l'étoit auparavant. On envoia auſſi une nouvelle Colonie à Antium, & l'on permit aux anciens habitans de s'y joindre s'ils le vouloient. On leur ôta tous leurs vaiſſeaux de guerre avec leſquels ils exerçoient la piraterie, & on leur interdit la mer. On leur accorda à tous le droit de bourgeoiſie Romaine. Une partie de ces vaiſſeaux fut conduite à Rome, & retirée dans les arcenaux : l'autre partie fut brulée, & les éperons de ces vaiſſeaux ſervirent à orner la Tribune aux harangues élevée dans la place publique ; & de là vient que cette Tribune fut appellée *Roſtra*. On confiſqua ſur ceux de Tibur & de Préneſte une partie de leurs terres, non ſeulement en punition de leur derniére révolte qui leur étoit commune avec les autres Latins, mais parce qu'autrefois, pour ſecouer la domination Romaine, ils avoient joint leurs armes à celles des Gaulois, nation féroce & barbare. On ôta aux autres peuples du Latium le droit & l'uſage où ils étoient de s'unir mutuellement

An. R. 417. Av. J.C. 335.

AN. R. 417. AV. J.C. 335. ment par les mariages, de faire le commerce d'un canton à l'autre, & de se trouver dans des assemblées communes. On accorda la qualité de citoiens Romains, mais sans droit de suffrage, aux Campaniens, en considération de leurs Cavaliers, qui avoient refusé d'entrer dans la révolte des Latins : aussi bien qu'à ceux de Fundi & de Formies, parce qu'ils avoient toujours laissé un passage libre sur leurs terres aux armées Romaines. Ceux de Cumes & de Suessula eurent le même privilége.

AN. R. 418. AV. J.C. 334.

C. SULPICIUS LONGUS.
P. ÆLIUS POETUS.

Vestale condamnée. *Liv.* VIII. 15-17.

Sous leur Consulat, une Vestale appellée Minucia, qu'une parure trop affectée avoit d'abord rendu suspecte, aiant été accusée devant le Pontife, fut convaincue d'avoir violé la loi de la chasteté, & punie du supplice ordinaire, c'est-à-dire enfouie en terre toute vivante.

La Préture accordée à un Plébeïen.

La Préture, qui depuis son établissement, c'est-à-dire depuis près de trente ans, avoit toujours été exercée par des Patriciens, fut donnée pour la premiére fois

fois à un Plébeïen cette année : il s'appelloit Q. Publilius Philo, homme illuſtre, & qui avoit déja été Conſul & Dictateur. Car alors les Romains ne feſoient aucune difficulté de prendre une charge inférieure, après avoir exercé les plus hautes. Le Sénat, qui n'avoit pu exclure le Peuple des premiéres charges de l'Etat, ne crut pas devoir ſe donner de vains mouvemens pour l'écarter de la Préture. AN. R. 418. AV. J.C. 334.

L. PAPIRIUS CRASSUS.
CÆSO DUILIUS. AN. R. 419. AV. J.C. 333.

Les Auſones, qui habitoient la ville de Calès, s'étoient joints aux Sidiciniens leurs voiſins, pour prendre les armes. Ils ſont vaincus par les Romains, & ſe retirent chacun dans leur ville.

M. VALERIUS CORVUS IV.
M. ATILIUS REGULUS. AN. R. 420. AV. J.C. 332.

M. Valérius aſſiége & prend la ville de * Calès.

T. VETURIUS.
SP. POSTUMIUS. AN. R. 421. AV. J.C. 331.

On envoie à Calès deux mille cinq cens citoiens en Colonie.

A.

* *Cette ville a été célébre par l'excellent vin que portoit ſon territoire.*

AN. R. 422. AV. J.C. 330.

A. CORNELIUS II. CN. DOMITIUS.

C'eſt dans cette année que Dodwel place la prémiere deſcente d'Alexandre Roi d'Epire dans l'Italie. Etant abordé à Peſtum, il attaqua d'abord les Lucaniens, & ravagea leur pays. Les Samnites accoururent auſſitôt à leur ſecours. Ces deux peuples furent vaincus dans une bataille. Alexandre fit une alliance avec les Romains.

On fait le dénombrement. Comme le nombre des citoiens avoit été beaucoup augmenté par les nouvelles conquêtes, on ajouta deux Tribus aux anciennes en leur faveur: la Tribu *Mœcia*, ainſi appellée de *Caſtrum Mœcium* qui n'étoit pas loin de Lanuvium; & la Tribu *Scaptia*, qui tira ſon nom de *Scaptia*, petite ville près de Pédum. Par cette addition, les Tribus montérent au nombre de vingt-neuf.

AN. R. 423. AV. J.C. 329.

M. CLAUDIUS MARCELLUS. C. VALERIUS POTITUS.

Dames Romaines con-

Cette année fut marquée par un triſte événement, cauſé ou par l'intempérie de l'air,

l'air, ou par un crime affreux. Tite-Live expoſe au long cette ſeconde cauſe, mais en avertiſſant qu'elle paroit douteuſe à quelques Auteurs. On voioit avec étonnement les principaux de la ville mourir de maladies qui paroiſſoient ſemblables, & tous preſque avec les mêmes ſymptomes. Dans le trouble & l'allarme où étoit toute la ville, une femme eſclave ſe préſenta à Q. Fabius, ſurnommé depuis Maximus, qui étoit pour lors Edile Curule, & promit d'indiquer la cauſe de cette mortalité, pourvû qu'on la mît à l'abri des ſuites que pouvoit avoir cette affaire. Fabius donna avis ſur le champ aux Conſuls de ce qu'il venoit d'apprendre, & ceux-ci en firent leur rapport au Sénat, qui fit donner à l'eſclave les aſſurances qu'elle demandoit. Elle déclara que cette mortalité venoit du poiſon préparé & compoſé par des Dames Romaines, & que ſi l'on vouloit la ſuivre, on en auroit des preuves évidentes. Les Conſuls la ſuivirent en effet, ſurprirent quelques Dames occupées actuellement à faire cuire certaines drogues, & trouvérent dans des armoires fermées des breuvages tout préparés. Ils firent porter ces breuvages dans la

An. R. 423. Av. J. C. 329. vaincues d'empoiſonnement, & punies.

place

AN. R. 423. AV. J. C. 329.

place publique, & y firent comparoître vingt Dames Romaines, chez lesquelles on les avoit trouvés. Il y avoit entr'elles deux Patriciennes, Cornélia & Sergia, qui dirent que ces breuvages étoient des remédes salutaires. L'esclave, qui par cette réponse se voioit accusée de faux, insista à ce que, pour prouver leur innocence, elles en prissent elles-mêmes. Aiant fait écarter la multitude, elles consultérent ensemble, acceptérent hardiment la proposition qu'on leur fesoit, bûrent chacune de ce breuvage, & périrent toutes par leur propre crime. Leurs complices arrêtées sur le champ, indiquérent un grand nombre d'autres Dames, dont il y en eut jusqu'à cent soixante-dix de condannées. Jusqu'alors dans les tribunaux de Rome il n'avoit point été question du crime d'empoisonnement.

Outre ce que dit Tite-Live, que quelques Auteurs attribuoient la mortalité de cette année, non à du poison, mais à une maladie épidémique; il y a, ce me semble, dans le récit même de ce fait, plusieurs circonstances qui le rendent peu vraisemblable, sur tout le nombre de près de deux cens femmes, convain-

vaincues de ce crime. Eſt-il croiable qu'elles euſſent pu garder pendant quelque tems un ſecret de cette importance avec un ſilence ſi inviolable, qu'il n'en eût rien tranſpiré au dehors ? AN. R. 423. AV. J. C. 329.

Quoiqu'il en ſoit, on regarda cet événement comme un effet de la colére des dieux ; &, pour l'appaiſer, on eut recours à une cérémonie, déja employée quelquefois dans de dangereuſes conjonctures, & dont il a été parlé ailleurs : c'étoit *d'attacher le clou* au temple de Jupiter. On nomma pour cela un Dictateur.

L. PAPIRIUS CURSOR. AN. R. 424.
C. POETELIUS LIBO. AV. J. C. 328.

Dodwel place ici une année qui a été omiſe par Tite-Live, & qui eut pour Conſuls ceux qui viennent d'être nommés. Solin dit que ce fut ſous ces Conſuls qu'Alexandrie fut bâtie en Egypte. *Polyhiſt. cap.* 35. Tite-Live différe cet événement de ſix ans ; & l'on croit que cette erreur vient de la reſſemblance du nom des deux Conſuls qui furent pour lors créés à Rome avec le nom de ceux-ci.

§. IV.

§. IV.

Siége de Priverne. La ville eſt priſe. Guerre déclarée à la ville de Palépolis. Diſpute au ſujet d'une création de Dictateur prétendue vicieuſe. Mort d'Alexandre Roi d'Epire. La guerre ſe renouvelle avec les Samnites. Priſe de Palépolis. Réglement contre les Créanciers. Guerre déclarée aux Veſtins. Ils ſont vaincus. Papirius Curſor eſt nommé Dictateur contre les Samnites. Sa diſpute avec Q. Fabius Maître de la Cavalerie, qui avoit combattu malgré ſa défenſe, & qu'il veut faire mourir. Enfin il lui pardonne à la priére du Peuple. Les troupes indiſpoſées contre le Dictateur, témoignent leur mécontentement dans une bataille. Il ſe les réconcilie. Les Samnites ſont vaincus, & obtiennent une tréve d'un an.

AN. R. 425. AV. J.C. 327.

L. PAPIRIUS CRASSUS II.
L. PLAUTIUS VENNO.

Siége de Priverne. La ville eſt priſe.

Les années qui ſuivent n'ont point d'événement fort remarquable. Les Ediles firent bâtir à l'entrée du Cirque des

des portiques, d'où devoient partir les chars pour la courſe. Cet endroit étoit appellé *Carceres*. On commença le ſiége de Priverne, dont les habitans, joints à ceux de Fundi, ravageoient les terres de leurs voiſins, amis du Peuple Romain. Pendant que les deux armées Conſulaires étoient occupées à ce ſiége, il ſe répandit un bruit que celle des Gaulois approchoit. Au moindre ſoupçon de mouvemens de cette nation, Rome prenoit l'allarme. On fit de promtes levées, & l'on [a] enrôla les ouvriers mêmes & les gens de boutiques, quoique peu propres à porter les armes.

AN. R. 425. AV. J.C. 327. *Liv.* VIII. 19-23.

L. ÆMILIUS MAMERCINUS II.
C. PLAUTIUS.

AN. R. 426. AV. J.C. 326.

Mamercinus, ſur qui le ſort avoit fait tomber le ſoin de la guerre contre les Gaulois, trouva que le bruit qui s'étoit répandu à leur ſujet étoit ſans fondement. Plautius, l'autre Conſul, qui avoit continué le ſiége de Priverne, s'en rendit bientôt maître, & envoia à Rome Vitru-

[a] Opificum quoque vulgus, & ſellularii, minimè militiæ idoneum genus, exciti dicuntur. *Liv.*

AN. R. 426. AV. J.C. 326. Vitruve, le principal auteur de cette guerre, que les Privernates lui avoient remis entre les mains. C'étoit un homme fort puiſſant, non ſeulement à Fundi ſa patrie, mais à Rome même, où il avoit une maiſon magnifique. Elle fut raſée, & lui mis à mort. Les murs de Priverne furent renverſés, & le Sénat de cette ville relegué au dela du Tibre, comme on en avoit uſé à l'égard de celui de Vélitres.

Plautius, de retour à Rome, y reçut l'honneur du triomphe. Après ſon triomphe, qui fut ſuivi, ſelon la coutume, du ſupplice des principaux auteurs de la révolte, il aſſembla le Sénat au ſujet des Privernates, pour décider de leur ſort, & du traitement qu'on devoit leur faire. Il repréſenta que les plus criminels aiant ſubi la juſte peine qu'ils méritoient, la multitude, qui ne s'étoit point portée d'elle-même à cette guerre, pouvoit être ménagée, d'autant plus que la ville de Priverne étoit voiſine des Samnites, ſur l'amitié deſquels on ne pouvoit pas beaucoup compter. Les avis ſe trouvérent fort partagés, ſelon que les eſprits étoient portés à la douceur, ou à la ſévérité. Un des Sénateurs rigides aiant demandé

mandé aux Ambaſſadeurs de Priverne quelle peine il croioit que méritoient ſes concitoiens: *Celle*, répondit l'un d'eux, *que méritent ceux qui ſe croient dignes de la liberté.* Le Conſul, qui ſentit le mauvais effet qu'avoit produit ſur les eſprits cette réponſe trop fiére & trop peu meſurée eu égard à la conjoncture préſente, pour lui donner lieu d'en faire une plus douce par une interrogation pleine de bonté & d'amitié: *Mais*, lui dit-il, *ſi nous vous remettons entiérement la peine, quelle paix garderez-vous avec nous? Stable & perpétuelle*, repliqua l'Ambaſſadeur, *ſi les conditions en ſont équitables: incertaine & de peu de durée, ſi elles ne le ſont point.* Quelques Sénateurs étant encore plus irrités de cette ſeconde réponſe, qu'ils regardoient comme une menace, & preſque comme une déclaration de guerre: les plus ſages & les plus ſenſés en jugérent tout autrement. Ils repréſentérent que cette réponſe étoit d'un homme plein de courage, & jaloux de ſa liberté. *En effet*, diſoient-ils, *pouvez-vous croire qu'aucun peuple, ou même qu'aucun particulier, demeure volontairement dans un état dont il ſera mécontent, & qu'il ne cherche pas à s'en tirer dès qu'il le*

An. R. 426. Av. J.C. 326.

AR. R. 426. AV. J.C. 326. *le pourra faire? La paix n'eſt aſſurée que de la part de ceux qui la font de bon cœur. Point de fidélité à eſpérer d'un peuple que l'on prétend réduire en ſervitude.* Le Conſul appuia ce ſentiment, & il diſoit aſſez haut pour être entendu de ceux qui penſoient d'une autre maniére, *Qu'il n'y avoit que ceux qui étoient uniquement jaloux de leur liberté, qui fuſſent dignes de devenir Romains.* Cet avis prévalut, & l'on accorda aux Privernates le droit de bourgeoiſie Romaine.

On envoia cette même année une Colonie à Anxur, compoſée de trois cens citoiens, à chacun deſquels on diſtribua deux arpens de terre.

AN. R. 427. AV. J.C. 325. P. PLAUTIUS PROCULUS.
P. CORNELIUS SCAPULA.

Bientôt après on envoia une autre Colonie à Frégelles. On vit cette année pour la premiére fois ſe pratiquer une ſorte de largeſſe, qui dans la ſuite des tems devint fort commune. M. Flavius fit au Peuple une diſtribution de chairs crues *(viſceratio)* dans les funérailles de ſa mére. Cette libéralité lui valut le Tribunat, auquel il fut promu quoiqu'abſent.

Guerre déclarée à la ville de Palépolis.

L'année ſuivante on porta la guerre contre Palépolis. Cette ville étoit ſituée

tuée tout près de Néapolis. Les habitans de ces deux villes, qui, à proprement parler, n'en feſoient qu'une, étoient originaires de Cumes; & Cumes tiroit ſon origine de Chalcis en Eubée, dont quelques citoiens, après s'être emparés d'abord des îles Enarie & Pithécuſes, paſſérent enfin dans le continent, s'y établirent, & y devinrent fort puiſſans. La ville de Palépolis, ſe fiant ſur ſes propres forces, & ſur le ſecours qu'elle eſpéroit des Samnites peu diſpoſés à garder la paix avec les Romains, & peutêtre ſur la nouvelle d'une peſte qui régnoit à Rome, avoit exercé beaucoup d'hoſtilités ſur les terres de Capoue & de Falernes. On lui déclara la guerre dans les formes. AN. R. 427. AV. J. C. 325.

L. CORNELIUS LENTULUS.
Q. PUBLILIUS PHILO II. AN. R. 428. AV. J. C. 324.

Les deux nouveaux Conſuls ſe partagérent. Publilius fut chargé d'attaquer les Grecs, c'eſt-à-dire Palépolis, & Cornélius de veiller ſur les Samnites, pour les empécher de rien entreprendre. Sur ce qu'on apprit que ces derniers ſe préparoient certainement à la guerre, & ſollicitoient leurs voiſins de ſe joindre

AN. R. 428. AV. J. C. 324.

à eux, Rome leur fit faire des plaintes par ſes Députés, auxquels ils répondirent avec un air de hauteur & de fierté, qui marquoit aſſez ce qu'ils penſoient, & à quoi ils ſe préparoient.

Diſpute au ſujet d'une création de Dictateur prétendue vicieuſe.

Le tems de l'élection des Conſuls approchoit. On ne jugea pas à propos de mander ni l'un ni l'autre des Conſuls actuellement en charge, parce que leur préſence étoit néceſſaire à leurs armées. Cornélius fut chargé de créer un Dictateur pour tenir les Aſſemblées. Il nomma M. Claudius Marcellus. Le Peuple avoit auſſi ordonné que Publilius, lorſqu'il ſeroit ſorti du Conſulat, continueroit la guerre contre les Grecs en qualité de Proconſul, juſqu'à ce qu'elle fût abſolument terminée. Le Dictateur cependant ne tint point les Aſſemblées, parce qu'on fit naître des difficultés ſur ſa nomination; & les Augures, conſultés ſur ce ſujet, la déclarérent vicieuſe. Les Tribuns du Peuple s'élevérent fortement contre cette déclaration, & la rendirent fort ſuſpecte, ou plutôt la décriérent abſolument. *Car enfin*, diſoient-ils, *comment les Augures avoient-ils pu connoître le vice de cette nomination, que le Conſul avoit faite de nuit ſelon*

lon la coutume ordinaire, en prenant toutes les précautions pour empêcher qu'il n'intervînt aucun obſtacle. On n'a de lui aucun avis qu'il ait donné ſur ce ſujet, ſoit au Sénat ou au Peuple, ſoit à quelque particulier que ce puiſſe être. Il n'y a pas un ſeul mortel qui diſe avoir rien vû ou entendu qui ſoit capable de troubler & d'empêcher les auſpices. Les Augures prétendent-ils donc, pendant qu'ils ſont tranquilles à Rome, avoir le privilége de deviner ce qui ſe paſſe au loin dans le camp des Romains? Qui ne voit clairement, que l'unique défaut que les Augures trouvent dans la nomination de Marcellus, c'eſt qu'il eſt Plébeïen? Ces réflexions paroiſſent fort ſenſées, & ſans réplique. Les Augures néanmoins l'emportérent, & il falut en venir à l'interregne. Il y en eut juſqu'à quatorze. Enfin l'on nomma pour Conſuls C. Pœtelius, & L. Papirius Mugillanus. C'eſt ſous ces Conſuls que Tite-Live dit qu'Alexandrie fut bâtie.

AN. R. 428. AV. J.C. 324.

C. POETELIUS II.
L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

AN. R. 429. AV. J.C. 323.

Tite-Live place dans la même année, mais avec plus de raiſon, la mort d'Alexan-

Mort d'Alexandre

AN. R. 429. AV. J.C. 323. Roi d'Epire.

lexandre Roi d'Epire. Quoiqu'elle n'ait point de raport avec l'Hiſtoire Romaine, cependant, comme ce Prince a fait la guerre en Italie, Tite-Live a cru qu'elle méritoit de trouver ici ſa place.

Liv. VIII. 24.

Quand les Tarentins l'eurent preſſé de venir en Italie, il crut devoir conſulter l'Oracle de Dodone, qui lui répondit, à ce qu'on prétend, qu'il devoit éviter la riviére d'Achéron, & la ville de Pandoſie, parce que c'étoit là que les deſtins avoient marqué qu'il devoit périr. Cette réponſe fit qu'il ſe hâta de paſſer en Italie, pour s'éloigner davantage de Pandoſie ville de l'Epire, & de la riviére de l'Achéron, qui ſortant du pays des Moloſſes va ſe rendre dans le golfe de Theſprotie. Mais, (comme il arrive ſouvent, dit Tite-Live, qu'en voulant fuir ſa deſtinée on s'y précipite) après avoir défait en pluſieurs combats les Légions des Brutiens & des Lucaniens, avoir pris ſur eux pluſieurs villes, avoir fait paſſer en Epire trois cens des plus illuſtres familles du pays pour lui ſervir d'otages, il s'arréta près d'une ville qu'il ne ſavoit pas qui s'appelloit Pandoſie, & s'empara de trois hauteurs un peu ſéparées l'une de l'autre, ſi-

ſituées ſur les frontiéres de la Lucanie & du Brutium, pour ravager de là tous les environs. Des pluies continuelles aiant inondé tout le pays, & ſéparé les trois corps d'armées en ſorte qu'ils n'étoient plus en état de ſe ſecourir mutuellement, deux de ces corps furent taillés en piéces par les ennemis qui les attaquérent lorſqu'ils s'y attendoient le moins; après quoi ils tournérent toutes leurs forces contre le troiſiéme commandé par le Roi. Les exilés de Lucanie qui ſervoient dans ſes troupes envoiérent vers leurs compatriotes, & leur promirent de leur livrer entre les mains le Roi vif ou mort, à condition qu'ils ſeroient rétablis dans leur patrie. Dans l'extrême danger où ſe trouvoit le Roi, il eut le courage de percer à travers les ennemis avec une poignée de gens d'élite, & tua de ſa main le Chef des Lucaniens qu'il trouva à ſa rencontre. Ramaſſant enſuite ſes troupes que la fuite avoit diſperſées de côté & d'autre, il arrive à une riviére, dont le pont rompu tout récemment par la crue violente des eaux indiquoit néanmoins le paſſage. Les troupes paſſant avec grande peine cette riviére dont ils ne con-

An. R. 419. Av. J.C. 333.

AN. R. 429. AV. J. C. 323.

noiſſoient point les gués, un ſoldat, épuiſé de fatigue & tranſi de fraieur, s'écria: *Ah! malheureuſe riviére, c'eſt avec raiſon qu'on t'apelle Achéron.* Le Roi aiant entendu cette parole, ſe rappella dans le moment la réponſe de l'Oracle, & s'arréta, doutant s'il devoit paſſer la riviére. Mais voiant les Lucaniens venir à lui, il tire ſon épée, & pouſſe ſon cheval dans le fleuve. A peine y fut-il entré, qu'un des Exilés de Lucanie le perce d'un javelot. Il tombe mort avec le trait qui l'avoit percé, & ſon corps eſt porté par le courant de l'eau vers les ennemis, qui le déchirent en piéces, & lui font mille outrages. Dans cette fureur où ils étoient, une femme toute éplorée oſa ſe préſenter à eux, & leur demander par grace de vouloir bien lui accorder les reſtes de ce malheureux cadavre, qui lui ſerviroient à retirer d'entre les mains des ennemis ſon mari & ſes enfans qui y étoient retenus comme priſonniers. On fut touché de ſes priéres & de ſes larmes, & l'on ceſſa de maltraiter ce cadavre. Elle rendit les derniers devoirs à ces miſérables reſtes dans la ville de Conſentia, & fit remettre aux ennemis qui étoient à Métaponte les oſ-

ſemens

ſeriens du Roi, leſquels furent portés de là en Epire à Cléopatre ſa femme, & à Olympiade ſa ſœur, dont celle-ci étoit mére, & l'autre ſœur d'Alexandre le Grand. AN. R. 429. AV. J.C. 323.

La cérémonie du *Lectiſternium* fut célébrée à Rome cette année pour la cinquiéme fois. Elle l'avoit été pour la troiſiéme l'an de Rome 391. Tite-Live ne parle point de la quatriéme.

Les Conſuls qui avoient été nommés après pluſieurs interregnes, firent déclarer la guerre dans toutes les formes aux Samnites, & donnérent tous leurs ſoins aux préparatifs néceſſaires pour la faire réuſſir. La guerre ſe renouvelle avec les Samnites. *Liv.* VIII. 25. & 26.

Il leur ſurvint des ſecours, auxquels ils ne devoient pas s'attendre: c'étoit de la part des Lucaniens & des Apuliens, peuples qui juſques-là n'avoient eu aucun commerce avec les Romains, & qui vinrent d'eux-mêmes leur offrir de les aider de leurs troupes dans la guerre contre les Samnites. On accepta leur offre avec joie, & l'on conclut avec eux un Traité d'alliance.

Les Romains prirent quelques * villes ſur les Samnites, & ravagérent une partie de leurs terres. * *Allifæ. Calliphæ. Ruffrium.*

Ils n'eurent pas moins de ſuccès contre Priſe de Palépolis.

AN. R. 429. AV. J. C. 323.

tre les Grecs. Les troupes auxiliaires que Palépolis avoit reçues des Samnites & de ceux de Nole, y exerçoient des violences inouies. C'eſt ce qui porta les aſſiégés à ſe rendre aux Romains. Ils le firent par le conſeil & le ſecours de deux de leurs principaux citoiens, qui aiant eu l'adreſſe de faire ſortir les Samnites de la ville ſous prétexte d'une entrepriſe importante contre les ennemis, y reçurent les troupes Romaines.

Publilius, après la priſe de la ville, retourna à Rome. Il y reçût l'honneur du triomphe. Deux diſtinctions ſinguliéres alors, mais qui devinrent fort communes dans la ſuite, rendent le commandement de ce Général remarquable dans l'Hiſtoire. L'exercice de l'autorité militaire lui fut prorogé ſous le titre de Proconſul; & il triompha après être ſorti de charge, c'eſt-à-dire du Conſulat. Ce ſont deux nouveautés, qui étoient juſques-là ſans exemple.

Ib. cap. 27.

Une nouvelle guerre avec d'autres Grecs ſitués dans une région bien différente, c'étoient les Tarentins, commença dès lors à donner de l'inquiétude à Rome. Je différe à en expoſer le ſujet, juſqu'à ce que cette guerre éclate entiérement. Une

Une violence odieuſe & cruelle, entrepriſe par un Créancier contre le fils de ſon débiteur qui s'étoit remis entre ſes mains à la place de ſon pére, donna lieu à un ſage réglement, par lequel il étoit défendu de mettre des citoiens dans les fers pour dettes. Le bien ſeul, & non la perſonne des débiteurs, étoit abandonné aux créanciers. Il paroit que ce réglement ne fut pas toujours exactement obſervé, puiſqu'il falut, quarante ans après, le renouveller, lorſque la multitude ſe retira ſur le Janicule. AN. R. 429. AV J.C. 323. Réglement contre les Créanciers. *Ib. cap.* 28.

L. FURIUS CAMILLUS II.
D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA. AN. R. 430. AV. J.C. 322.

Le premier ſoin des Conſuls fut de propoſer au Sénat une affaire importante, & qui demandoit une prompte déciſion. Les Veſtins venoient de ſe joindre aux Samnites, avec leſquels on étoit actuellement en guerre. Il étoit à craindre que leur exemple, s'il demeuroit impuni, ne devînt contagieux, & ne procurât pluſieurs Alliés aux Samnites. Mais il étoit à craindre auſſi, ſi l'on attaquoit les Veſtins, que les peuples voiſins ne priſſent l'allarme, & l'on étoit preſque Guerre déclarée aux Veſtins. Ils ſont vaincus. *Liv.* VIII. 29

AN. R. 410. AV. J.C. 322. ſur qu'on auroit pour ennemis les Marſes, les Pélignes, & les Marrucins, qui tous enſemble n'étoient pas moins puiſſans que les Samnites. La délibération étoit délicate & embarraſſante. Le parti le plus hardi, quoiqu'il pût paroitre le moins prudent, l'emporta, & la guerre fut déclarée aux Veſtins. Mais [a] l'événement montra qu'il y a quelquefois de la ſageſſe à hazarder, & que les conſeils timides ne ſont pas toujours les plus heureux. Cette guerre échut par le ſort à Brutus, & celle contre les Samnites à Camille. On conduiſit des deux côtés les armées, & le ſoin de conſerver leur propre pays empécha les ennemis de joindre leurs troupes.

Papirius Curſor eſt nommé Dictateur contre les Samnites. *Liv.* VII. 29-37.

Camille, dont le département étoit le plus important, aiant été mis hors d'état de remplir ſes fonctions par une maladie conſidérable dont il fut attaqué, eut ordre de nommer un Dictateur. Il choiſit L. Papirius Curſor, l'un des plus grands Généraux qu'aient eu les Romains, qui prit pour Général de la Cavalerie Q. Fabius Maximus Rullianus, jeune homme de la plus haute naiſſance, & d'une plus grande eſpérance encore. Ce couple ſi bien

[a] Eventus docuit, fortes Fortunam juvare. *Liv.*

bien assorti ce semble, s'il fut célébre par des victoires remportées pendant leur magistrature, le fut encore plus par la discorde qui se mit entr'eux, & où les choses furent poussées presque jusqu'aux derniéres extrémités, comme on le verra bientôt. AN. R. 430. AV. J.C. 322.

Tout réussit à Brutus chez les Vestins. Le ravage de leurs terres les obligea malgré eux d'en venir à une bataille, où ils perdirent la plupart de leurs troupes. Elle fut sanglante aussi pour les Romains, & cette victoire leur couta cher. Ils poursuivirent les ennemis jusques dans leur camp, que ceux-ci abandonnérent bientôt pour se réfugier dans leurs villes, dont la plupart furent prises.

Pour ce qui regarde le Dictateur, il fut obligé, apparemment à cause de quelques cérémonies prétendues nécessaires qu'on avoit d'abord omises, de retourner à Rome pour y consulter de nouveau les auspices. En quittant l'armée, dont il laissoit le commandement au Maître de la Cavalerie, il lui défendit expressément de combattre en son absence. Mais Fabius ne le vit pas plutôt parti, qu'il songea à former quelque entreprise, sur tout lorsqu'il eut appris l'extrême

Fabius Maître de la Cavalerie, pendant l'absence du Dictateur, combat malgré la defense, & remporte une illustre victoire.

An. R. 430. Av. J.C. 322.

trême négligence qui régnoit parmi les ennemis depuis le départ de Papirius. Le dépit de voir le Dictateur agir despotiquement comme si le succès de toutes choses dépendoit uniquement de lui, & l'occasion favorable qu'il crut avoir de se signaler par une action éclatante, lui firent oublier la défense qui lui avoit été faite. Il se hâta d'attaquer les Samnites. Le succès du combat fut aussi heureux qu'il eût pu l'être, quand même le Dictateur s'y fût trouvé en personne. Le Général & les soldats firent également bien leur devoir. Il resta vingt mille des ennemis sur la place. Quelques Auteurs même ont raporté, comme Tite-Live le remarque, qu'il y eut deux batailles, & que dans l'une & dans l'autre Fabius fut victorieux. Il prit soin de bruler les dépouilles des ennemis; soit qu'il en eût fait vœu comme c'étoit assez l'usage, soit plutôt pour empêcher que le Dictateur ne s'en fît honneur, & ne voulût en parer son triomphe.

Aussitôt après l'action, il écrivit à Rome pour y mander la nouvelle de sa victoire. Il adressa les lettres au Sénat, & non pas au Dictateur, fesant assez connoitre par là qu'il ne prétendoit point

point partager avec lui la gloire des avantages qu'il avoit remportés. Toute la ville fut dans la joie à cette nouvelle. Le seul Papirius n'y prit point de part, & ne témoigna que du mécontentement & de l'indignation. Il rompit sur le champ l'Assemblée du Sénat qu'il tenoit actuellement, & en sortit plein de colére, disant hautement que le Maître de la Cavalerie auroit vaincu bien moins les ennemis que la majesté de la Dictature & la discipline militaire, si sa desobéissance demeuroit impunie. Il part dans le moment, fesant contre le Maître de la Cavalerie les plus terribles menaces. Mais, quelque diligence qu'il fît, il fut prévenu par des amis de Fabius, qui accoururent de la ville pour l'avertir que le Dictateur arrivoit, résolu d'user de la derniére sévérité, & n'ouvrant la bouche que pour louer la rigueur de Manlius à l'égard de son fils. AN. R. 470. AV. J. C. 322.

Fabius, sur la premiére nouvelle de l'arrivée prochaine du Dictateur, assembla promtement les soldats, »les conjurant de faire voir que s'ils avoient eu »du courage pour défendre la Republique contre de redoutables ennemis, ils »n'en avoient pas moins pour sauver »de

AR. R. 430. AV. J.C. 322.

»de la cruauté tyrannique du Dictateur »celui ſous la conduite duquel ils avoient »remporté cette glorieuſe victoire. Il »voulut leur faire paſſer l'indignation »de Papirius pour un effet de jalouſie. *Il vient*, diſoit-il, *poſſédé d'une baſſe & maligne envie contre le bonheur & la vertu qu'il voit à regret dans un autre. Il eſt au deſeſpoir que la République ait eu quelque avantage en ſon abſence. Il aimeroit mieux, s'il lui étoit poſſible de changer le paſſé, tranſporter la victoire aux Samnites, que de la voir du côté des Romains.* Après quelques autres réflexions dans le même goût, il ajoute, pour intéreſſer toute l'armée dans ſa querelle: »Qu'en ſa perſonne ils »ſont eux-mêmes attaqués. Que le »Dictateur n'en veut pas moins aux »Officiers, & même aux ſoldats, »qu'au Maître de la Cavalerie. Qu'il »eſt la premiére victime que Papirius »veut immoler à ſa vengeance: mais »que c'eſt pour exercer enſuite plus li»brement les mêmes rigueurs ſur tous »les autres. Qu'il remet ſa fortune, ſa »vie, & ſon honneur entre leurs mains. Tous lui promettent de le défendre au péril de leurs vies.

Ce-

Cependant le Dictateur arrive, & sur le champ convoque l'Assemblée. Il fait citer Fabius, & lui demande, en premier lieu, s'il n'est pas vrai qu'il lui a défendu de combattre: en second lieu, s'il n'a pas néanmoins livré la bataille. Il lui ordonne de répondre nettement à ces deux questions. Fabius auroit été bien embarrassé à le faire. Aussi il se jette à l'écart. Tantôt il se plaint d'avoir dans le même homme son accusateur & son juge. Tantôt il s'écrie à haute voix qu'on peut bien lui ôter la vie, mais qu'on ne peut lui enlever l'honneur d'une illustre victoire. Il mêle les justifications aux reproches. Mais ces discours vagues, & en même tems offençans, ne font qu'aigrir la colére du Dictateur, qui ordonne aux Licteurs de saisir le Maître de la Cavalerie. Fabius, en ce moment, appelle tous les soldats à son secours, & s'étant débarrassé des mains des Licteurs, il va chercher un asyle au milieu de l'armée, qui le reçoit & l'environne. C'étoit un tumulte affreux dans le camp. Ici l'on entendoit des priéres, là des menaces. Ceux qui étoient près du tribunal du Dictateur, craignant d'être reconnus, comme ils le

AN. R. 430. AV. J.C. 322. Le Dictateur de retour cite Fabius à son Tribunal, & veut le faire mourir.

AN. R. 430. AV. J.C. 323.

le pouvoient être aiſément, ſe contentoient de le conjurer de pardonner au Maître de la Cavalerie, & de ne pas condanner avec lui toute l'armée. Mais ceux qui étoient à l'extrémité de l'Aſſemblée, & la troupe qui entouroit Fabius, feſoient hautement des invectives hardies contre la cruauté inflexible du Dictateur. Enfin les Lieutenans de Papirius, qui étoient autour de lui, »le »prioient de remettre au lendemain la »déciſion de cette affaire, & de pren»dre du tems pour y penſer ſérieuſe»ment & de ſang froid. Ils lui repré»ſentoient que la faute du Maître de la »Cavalerie, qui venoit plutôt de jeuneſ»ſe que de mauvaiſe volonté, avoit été »aſſez punie, & ſa victoire aſſez des»honorée. Ils le conjuroient de ne pas »pouſſer les choſes à l'extrémité, & de »ne pas flétrir par l'ignominie du ſup»plice, & un jeune homme du plus ra»re mérite, & ſon pére recommanda»ble par tant d'endroits, & toute l'il»luſtre maiſon des Fabius.«

Voiant que ces motifs ne le touchoient point, ils le priérent »de jet»ter les yeux ſur cette multitude toute »prête à ſe révolter, lui feſant enten»dre

»dre qu'il ne convenoit ni à ſon âge, AN. R. 430. AV. J. C. 322. »ni à ſa prudence, d'augmenter le feu »dans des eſprits déja trop échaufés, »& de donner matiére à une ſédition »qui étoit ſur le point d'éclater. Ils »ajoutoient que perſonne ne s'en »prendroit à Fabius qui vouloit éviter »le ſupplice dont on le menaçoit, »mais au Dictateur, ſi, aveuglé par »ſa colére, il irritoit contre lui la »multitude en s'opiniâtrant à ne lui »rien relâcher. Qu'enfin, de peur »qu'il ne penſât que ce fût la com»plaiſance pour Fabius qui les fit par»ler, ils étoient prêts d'affirmer avec »ſerment qu'ils croioient qu'il n'étoit »pas du bien de la République que »dans la conjoncture préſente il pu»nît la faute de Fabius par le ſup»plice.

Ces remontrances irritoient plutôt Papirius contre les Lieutenans, qu'elles ne le diſpoſoient à ſe laiſſer fléchir à l'égard de Fabius. Il leur commande de s'éloigner de ſon tribunal. Il ordonne qu'on faſſe ſilence. Mais le bruit horrible qui ſe feſoit empêche qu'on ne puiſſe ni l'entendre lui-même, ni entendre la voix des huiſſiers. Enfin la nuit,

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

nuit, comme il arrive quelquefois dans les batailles, ſépara les combattans.

Fabius ſe réfugie à Rome. Le Dictateur l'y ſuit.

Le Maître de la Cavalerie eſt ajourné au lendemain. Mais par le conſeil de ſes amis, qui lui repréſentoient que la colére de Papirius, aigrie par la contradiction, n'en ſeroit que plus violente, il s'enfuit à Rome pendant la nuit; & de l'avis de ſon pére, qui avoit été trois fois Conſul, & Dictateur, il aſſemble le Sénat. Pendant qu'il y déclamoit contre la rigueur & l'injuſtice de ſon Général, on entend tout d'un coup à la porte le bruit des Licteurs qui feſoient écarter la foule. C'étoit le Dictateur, qui aiant appris la retraite du Maître de la Cavalerie, l'avoit ſuivi de près.

La querelle recommence, & Papirius ordonne à ſes Licteurs de ſaiſir Fabius. En vain les premiers des Sénateurs, & le Sénat entier, lui demandent grace. Toujours inflexible, il perſiſte dans ſa réſolution. Alors M. Fabius, pére du Maître de la Cavalerie, eut recours à la derniére reſſource qui lui reſtoit, & adreſſant la parole au Dictateur: *Puiſque*, dit-il, *rien n'eſt capable de vous toucher, ni l'autorité du Sénat,*

Sénat, ni la vieilleſſe d'un pére infortuné AN. R. 430. AV. J.C. 322. *que vous voulez priver de ſon unique conſolation, ni le mérite & la nobleſſe d'un Maître de la Cavalerie nommé par vous même, ni enfin les priéres, qui fléchiſſent ſouvent des ennemis opiniâtres, & qui déſarment la colére des dieux: je me mets ſous la protection des Tribuns, & j'appelle au Peuple. Et puiſque vous ne vous rendez ni au jugement de l'armée, ni au jugement du Sénat, je vous donne pour juge le Peuple qui certainement a plus de pouvoir que ne vous en donne votre Dictature. Voyons ſi vous céderez à l'appel, auquel s'eſt ſoumis Tullus Hoſtilius Roi de Rome.*

En conſéquence de cet appel, on ſe tranſporte dans la place publique. Le Dictateur monte à la Tribune aux harangues, ſuivi de très-peu de perſonnes. Le Maître de la Cavalerie y monte après lui, accompagné de tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre dans la ville. Papirius lui ordonne d'abord de deſcendre, & de ſe tenir en bas comme ſubalterne & accuſé. Fabius obéit, & ſon pére l'aiant ſuivi: *Vous nous faites plaiſir*, dit-il, en s'adreſſant au Dictateur, *de nous faire deſcendre dans un lieu, d'où, quand même nous ſerions particu-*

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

ticuliers, nous pourrons faire entendre notre voix. D'abord, ce ne furent pas des discours suivis, mais des querelles tumultueuses. Enfin la voix du vieillard Fabius, animée par son indignation, surmonta le tumulte, & fit cesser le bruit. Il accusoit Papirius d'orgueil & de cruauté. Il se citoit lui-même pour exemple, représentant »qu'il avoit été »aussi Dictateur à Rome, mais qu'il »n'avoit jamais maltraité qui que ce fût, »ni homme du Peuple, ni officier, ni »soldat. Que Papirius cherchoit à rem»porter la victoire sur un Général Ro»main comme sur les Chefs des enne»mis. Quelle différence on voioit en»tre la sage modération des anciens, & »la fiére cruauté dont maintenant on »fesoit gloire! & il raportoit, à cette »occasion, plusieurs exemples de grands »hommes qui ne s'étoient signalés que »par leur douceur à l'égard de Géné»raux qui avoient manqué ou contr'eux»mêmes, ou contre la République. Il »ajoutoit que le Peuple Romain, dont »l'autorité est souveraine, n'avoit ja»mais porté plus loin sa colére contre »ceux qui avoient perdu des armées par »leur témérité & leur ignorance, qu'en

»les

»les condannant à quelque amende; mais AN. R. 430. AV. J.C. 322.
»qu'aucun d'eux jusqu'ici n'avoit enco-
»re été puni de mort pour avoir mal
»réussi. Qu'on prétendoit maintenant
»emploier les verges & les haches con-
»tre des Généraux du Peuple Romain
»qui avoient remporté d'illustres vi-
»ctoires, traitement qu'on n'auroit
»point eu droit d'exercer contr'eux
»quand ils auroient été vaincus. Etoit-
»il convenable, que, pendant que tou-
»te la ville étoit dans la joie, & offroit
»des sacrifices dans les temples en action
»de graces des avantages remportés par
»Fabius sur les ennemis, Fabius lui-
»même fut mené au supplice en préſen-
»ce du Peuple, & à la vûe de ces mê-
»mes dieux qu'il n'avoit pas invoqués
»inutilement, & dont il avoit senti la
»protection dans les deux combats qu'il
»avoit livrés. Quelle douleur ce seroit
»pour l'armée Romaine! Quel triom-
»phe pour les ennemis! Il poussoit ces
plaintes en implorant & les dieux & les
hommes, & baigné de larmes il tenoit
son fils tendrement embrassé.

Fabius avoit pour lui la majesté du Sénat, la faveur du Peuple, la protection des Tribuns, les vœux de l'armée.

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

mée. De l'autre côté, Papirius feſoit valoir l'autorité du commandement regardée juſques-là comme ſacrée & inviolable, la diſcipline militaire, les ordres du Dictateur toujours reſpectés comme des Oracles, l'exemple de Manlius, & la tendreſſe paternelle ſacrifiée à l'Etat. Il s'autoriſoit encore du ſupplice que Brutus, fondateur de la République, avoit fait ſouffrir à ſes deux enfans. *Mais aujourdhui*, diſoit-il, *des péres mous & indulgens, des vieillards faciles, comptent pour rien l'autorité du Dictateur, & pardonnent à un jeune homme le renverſement de la diſcipline militaire comme une choſe de peu de conſéquence. Pour moi je demeurerai ferme dans ce que j'ai réſolu, & je ne rabbattrai rien de la juſte ſévérité de la Loi à l'égard d'un homme qui a combattu au mépris de mes ordres & de la religion tout enſemble, dans un tems où les auſpices étoient douteux & incertains. Il ne dépend pas de moi d'empécher qu'on ne donne atteinte à la majeſté du pouvoir ſuprême: mais jamais Papirius ne l'affoiblira en rien par ſon propre fait. Je ſouhaite que la puiſſance du Tribunat, qui eſt inviolable, ne viole pas elle-*

elle-même, par ſon oppoſition, les droits ſacrés du Commandement, & que le Peuple Romain n'aviliſſe & ne détruiſe pas en ma perſonne l'autorité de la Dictature, & la Dictature même. Si on le fait malgré mes remontrances, la poſtérité n'en accuſera point L. Papirius, mais les Tribuns, mais le jugement inconſidéré du Peuple, lorſque la diſcipline militaire étant une fois abolie, le ſoldat n'obéira plus au Centurion, le Centurion au Tribun, le Tribun au Lieutenant, le Lieutenant au Conſul, le Maître de la Cavalerie au Dictateur: Lorſqu'on ne reſpectera plus ni les hommes, ni les dieux; que les ordres des Généraux & les auſpices ne ſeront plus obſervés; que les ſoldats, ſans congé, ſe répandront de côté & d'autre où il leur plaira; qu'oubliant la religion du ſerment, & n'aiant pour guide que la licence, ils ſe dégageront du ſervice à leur gré; qu'on ne ſe trouvera plus ſous le drapeau, qu'on ne s'aſſemblera plus à l'ordre, qu'on ne diſtinguera plus ſi c'eſt de jour ou de nuit, dans un lieu favorable ou contraire, par l'ordre ou ſans l'ordre du Général, qu'il faut combattre; qu'on ne ſera plus attentif à ſuivre ſon drapeau, ni à garder ſes rangs; en un mot, que la milice, au lieu d'être gouvernée, comme elle l'a tou-

AN. R. 430. AV. J. C. 322.

AN. R. 430. AV. J.C. 322. *toujours été, par le ſerment & par des uſages inviolables, deviendra un aveugle brigandage, ſans régle & ſans loi. Tribuns du Peuple, rendez-vous reſponſables de ces deſordres à tous les ſiécles à venir: chargez vos têtes de l'horreur de tous ces crimes, pour ſoutenir Fabius dans ſa deſobéiſſance.*

Ces paroles, prononcées d'un ton ſévére & d'un air impoſant, firent une terrible impreſſion ſur les eſprits, chaque citoien les regardant comme autant de malédictions dont il alloit ſe charger, s'il oſoit paſſer outre. Les Tribuns ſur tout en furent tellement déconcertés, & ſaiſis d'une telle fraieur, qu'ils ne ſavoient où ils en étoient; & ils commencérent à craindre preſque plus pour eux-mêmes, que pour celui dont ils avoient entrepris la défenſe. Mais le Peuple Romain les tira d'embarras, en prenant le parti de prier & de conjurer le Dictateur de lui accorder la grace du Maître de la Cavalerie. Les Tribuns, ſuivant l'exemple du Peuple, joignirent leurs priéres aux ſiennes. Le pére de Fabius, Fabius lui-même, ſe jettérent aux piés de Papirius, le ſuppliant avec larmes de ſe laiſſer fléchir.

Alors

Alors le Dictateur aiant fait faire silence: *Je ſuis content*, dit-il. *La diſcipline militaire, la majeſté du ſouverain commandement, qui ont couru riſque aujourdhui d'être abolies pour jamais, ont enfin triomphé. Fabius, qui a oſé combattre contre l'ordre de ſon Général, n'eſt point défendu comme innocent, mais reconnu pour coupable. Il obtient le pardon de ſon crime par les priéres du Peuple Romain & des Tribuns, qui demandent pour lui la vie comme une grace, & non comme une juſtice. Vivez, Q. Fabius, plus heureux mille fois par ce conſentement unanime de tous vos concitoiens à s'intéreſſer pour vous, que par la victoire qui vous cauſoit tant de joie. Vivez, après avoir commis un crime, que votre pére lui-même n'auroit pu vous pardonner s'il eût été en ma place. Vous vous réconcilierez avec moi quand il vous plaira. Mais, pour le Peuple Romain à qui vous devez la vie, ſachez que la plus grande marque que vous puiſſiez lui donner de votre reconnoiſſance, c'eſt d'apprendre par ce qui s'eſt paſſé aujourdhui à obéir avec ſoumiſſion, tant en paix qu'en guerre, à ceux qui auront ſur vous une autorité légitime.*

An. R. 430. Av. J.C. 322. Enfin le Dictateur accorde aux priéres du Peuple la grace de Fabius.

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

Ainſi ſe termina cette grande querelle. Le Sénat & le Peuple, pleins de joie, reconduiſirent Papirius en foule, félicitant avec une égale effuſion de cœur & le Dictateur, & le Maître de la Cavalerie. Tout le monde jugea que la diſcipline militaire n'avoit pas été moins affermie par le danger qu'avoit couru Fabius, que par le ſupplice funeſte du jeune Manlius. Il en couta pourtant à Fabius la perte de ſa charge. Le Dictateur le dépoſa, & nomma un autre Maître de la Cavalerie à ſa place.

Il ne m'appartient point de juger de la conduite de ces grands hommes, qui avoient des vûes ſupérieures, & qui ſavoient juſqu'où le bien de la République demandoit qu'on portât la ſévérité & la douceur. On ne peut pas ne point convenir qu'il étoit important pour la diſcipline militaire, que Fabius, qui avoit mérité la mort par ſa deſobéiſſance, n'obtînt le pardon qu'après avoir couru tous les dangers du ſupplice, & que le pardon lui fût accordé à titre de grace, & comme à un criminel. L'offre que lui fait Papirius de ſe réconcilier avec lui quand il le voudra, fait aſſez connoitre que ce

ce n'eſt point la paſſion qui l'a fait agir. Mais il me ſemble qu'après tout ce qui s'étoit paſſé, qui avoit dû faire une plaie profonde dans le cœur d'un jeune Romain du caractére de Fabius, un pardon ſans réſerve, mélé de quelques marques extérieures d'affection & de tendreſſe, auroit été bien propre, ſinon à guérir entiérement cette plaie, du moins à en adoucir & à en diminuer l'aigreur. La ſuite de l'hiſtoire nous montrera que Fabius conſerva toujours un vif reſſentiment de l'affront qu'il avoit reçu. AN. R. 430. A. J.C. 322.

Les troupes, indiſpoſées contre le Dictateur, marquent leur mécontentement dans une bataille.

Il arriva cette année, que toutes les fois que le Dictateur s'étoit éloigné de l'armée, les Samnites ſe mettoient en mouvement, & ſembloient vouloir en venir à un combat. Mais M. Valérius Lieutenant Général qui commandoit dans le camp, avoit devant les yeux l'exemple de Q. Fabius, qui lui feſoit moins craindre les attaques de l'ennemi, que la colére inexorable du Dictateur. C'eſt pourquoi des fourrageurs étant tombés dans une embuſcade, & y aiant été défaits, on crut que le Lieutenant auroit pu les ſecourir, ſi les ordres précis & terribles du Dictateur

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

ne l'euſſent arrété. Cet événement aliéna encore à ſon égard l'eſprit des troupes, déja fort mécontentes de ſa rigueur inflexible à l'égard de Fabius, & de ce qu'il avoit refuſé opiniâtrement à leurs priéres, ce qu'enſuite il accorda à celles du Peuple.

Le Dictateur étant revenu au camp, ſon arrivée ne cauſa ni beaucoup de joie parmi ſes troupes, ni beaucoup de crainte parmi les ennemis. Le lendemain, ſoit qu'ils ignoraſſent ſon retour, ſoit qu'ils le comptaſſent pour peu, ils s'approchérent du camp en bataille rangée. Papirius ſortit auſſitôt à leur rencontre, & fit voir dans le combat de quelle reſſource eſt quelquefois pour une armée le mérite & la capacité d'un ſeul homme. Car on convenoit que la guerre contre les Samnites auroit pu être terminée avec ſuccès ce jour-là, ſi les troupes euſſent ſoutenu leur Chef, tant il avoit ſû prendre habilement tous ſes avantages. Mais le ſoldat exprès ne fit point ſon devoir, pour obſcurcir la gloire de ſon Général, & l'empécha de remporter la victoire. Il y eut plus de morts du côté des Samnites, plus

plus de bleſſés du côté des Romains. Le Dictateur ſentit bien ce qui avoit mis obſtacle à ſa victoire, & reconnut qu'il faloit modérer la hauteur de ſon caractére, & méler de la douceur à ſa ſévérité. Dans cette vûe, prenant avec lui ſes Lieutenans, il alloit viſiter les bleſſés, & avançant la tête dans leurs tentes leur demandoit à chacun comment ils ſe portoient, & chargeoit nommément les Lieutenans, les Tribuns, & les autres Officiers de veiller à ce qu'ils ne manquaſſent de rien. Il s'acquitta avec tant de dextérité d'un ſoin déja fort populaire par lui-même, qu'en travaillant à rétablir la ſanté des corps, il guérit parfaitement les eſprits, & ſe les réconcilia d'une maniére merveilleuſe. Cette victoire ſur lui-même lui en procura une promte ſur les Samnites.

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

Le Dictateur ſe réconcilie les troupes.

Quand ſon armée fut entiérement rétablie, il attaqua les ennemis avec une pleine aſſurance, & de ſa part & de celle des troupes, de remporter la victoire. En effet, il les battit ſi vivement, & les mit tellement en déroute, que depuis ce jour-là ils n'oſérent plus ſe préſenter devant lui. Il

Les Samnites ſont vaincus, & obtiennent une tréve d'un an.

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

mena enſuite ſon armée victorieuſe dans le pays ennemi par tout où l'eſpérance du butin l'appelloit, ſans trouver aucune réſiſtance. Et, ce qui augmentoit l'ardeur du ſoldat, c'eſt que tout le butin lui avoit été abandonné. Les Samnites, domtés par tant de pertes, demandérent la paix au Dictateur. Après être convenu avec eux qu'ils donneroient à chacun de ſes ſoldats un habit, & qu'ils leur paieroient la ſolde d'une année, il les renvoia au Sénat. Le Dictateur rentra triomphant dans Rome. Les Samnites ne purent obtenir qu'une tréve d'un an.

LIVRE NEUVIEME.

CE Livre Neuviéme contient l'hiſtoire de vingt-cinq ans, depuis la guerre contre les Samnites & la défaite des Romains aux Fourches Caudines, an de Rome 431, juſqu'à la guerre contre les Etruſques, an de Rome 456.

§. I.

Les Samnites rompent la tréve, & ſont entiérement défaits. Ils font leurs ſoumiſſions. La paix leur eſt durement refuſée. Pontius Général des Samnites leur rend le courage, & leur fait prendre les armes. Il dreſſe une embuſcade aux Romains près de Caudium: ceux-ci y donnent tête baiſſée. Leurs armées ſe trouvent enfermées entre deux défilés. Pontius rejette les ſages avis d'Hérennius ſon pére. Les Romains ſont forcés par la néceſſité d'accepter les triſtes

conditions qu'on leur impoſe. Pontius les fait paſſer ſous le joug, après quoi il les renvoie, retenant ſix cens Cavaliers pour otages de la convention faite avec les Conſuls. Profonde triſteſſe des ſoldats lorſqu'ils paſſent par Capoue, & qu'enſuite ils rentrent dans Rome. Le Sénat s'aſſemble. La convention eſt déclarée nulle, conformément à l'avis de Poſtumius qui l'avoit lui-même conclue & ſignée comme Conſul. Lui, ſon Collégue, & tous les Officiers qui avoient ſigné la convention, ſont renvoiés à Pontius, qui refuſe de les recevoir. Les Samnites perdent deux batailles. On les fait paſſer ſous le joug. Lucérie eſt priſe, & les ſix cens otages qui y étoient renfermés, rendus aux Romains. Eloge de Papirius Curſor.

AN. R. 431. AV. J. C. 321.

C. SULPICIUS LONGUS II. Q. AULIUS CERRETANUS.

Les Samnites rompent la tréve, & ſont entiérement défaits.

NOUS AVONS vû que les Samnites, vaincus plus d'une fois par le Dictateur Papirius Curſor, & forcés par leurs défaites à demander la paix au Sénat, n'avoient pu en obtenir qu'une tréve d'un an: encore ne la gardérent-ils pas tout ce tems. Dès qu'ils appri-

apprirent que Papirius, après avoir nommé pour Conſuls C. Sulpicius & Q. Aulius, avoit abdiqué la Dictature, ils reprirent les armes, qui ne leur réuſſirent pas mieux qu'auparavant. Ils n'oſérent pas même ſe préſenter devant l'armée Romaine, & ſe tinrent renfermés dans leurs villes. Leurs terres, & celles des Apuliens qu'ils avoient attirés dans leur parti, furent ravagées, ſans qu'ils paruſſent ſonger à les défendre.

AN. R. 431. AV. J.C. 321. font leurs ſoumiſſions. La paix leur eſt durement refuſée. *Liv.* VIII. 37-40.

Q. FABIUS.
L. FULVIUS.

AN. R. 432. AV. J.C. 320.

Les Samnites montrérent plus de courage l'année ſuivante, & attaquérent les premiers l'armée Romaine. Le combat fut des plus rudes & des plus opiniâtrés. La victoire fut lontems douteuſe: mais enfin elle ſe déclara pleinement pour les Romains, & les Samnites furent taillés en piéces.

Cette défaite, qui fit périr leurs meilleures troupes, déſola la nation. On diſoit hautement dans toutes les Aſſemblées, [a] qu'il n'étoit pas étonnant qu'une

 guerre

[a] Minimè id quidem mirum eſſe, ſi impio bello, & contra fœdus ſuſcepto, infeſtioribus meritò diis quàm hominibus, nihil proſperè agerent. *Liv.*

AN. R. 432. AV. J.C. 320.

guerre entrepriſe contre la foi des Traités, & où l'on avoit pour ennemis les dieux encore plus que les hommes, eût eu un mauvais ſuccès. Qu'il faloit néceſſairement appaiſer la colére céleſte: qu'il ne s'agiſſoit plus que de délibérer ſi ce devoit être par le ſang & la mort d'un petit nombre de coupables, ou par la ruine entiére du peuple, qui n'avoit point eu de part à cette prévarication. On alla juſqu'à nommer les principaux auteurs de la rupture, à la tête deſquels on mettoit un Brutulus Papius. C'étoit un homme de grande naiſſance, & d'un crédit encore plus grand, qu'on ſavoit avoir engagé plus qu'aucun autre les Samnites à rompre la tréve avec les Romains. Les Préteurs, obligés de mettre en délibération l'affaire qui le regardoit, ordonnérent par un Décret, »que Brutulus »Papius ſeroit livré aux Romains, qu'on »enverroit avec lui à Rome tout le butin »& tous les priſonniers faits ſur les Ro»mains, & qu'on donneroit ſatisfaction »ſur tous les griefs ſur leſquels ils avoient »fait porter leurs plaintes dans le Sam»nium par leurs Féciaux.« Le Décret fut exécuté, & en conſéquence le corps de Brutulus, qui avoit prévenu le ſupplice

plice par une mort volontaire, fut porté à Rome avec tous ſes biens. Le Peuple Romain ne reçut de tout cela que les priſonniers, & ce qui dans le butin trouva maître. Les Députés des Samnites s'en retournérent, ſans avoir pu obtenir la paix. AN. R. 432. AV. J.C. 320.

On ne ſait ſi l'honneur de cette derniére victoire, dont je viens de parler, appartient aux Conſuls, ou à un Dictateur qui fut nommé cette année. Il eſt certain qu'Aulus Cornélius fut Dictateur. Mais quelques Auteurs ont raporté qu'il ne fut créé que pour remplir une fonction dans les Jeux Romains à la place du Préteur conſidérablement malade pour lors, laquelle conſiſtoit à donner le ſignal pour faire partir les chariots.

T. VETURIUS CALVINUS II.
SP. POSTUMIUS ALBINUS II.

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

Le retour des Députés devoit, ce ſemble, cauſer une grande conſternation parmi les Samnites: il y produiſit un effet tout contraire. Ils avoient alors pour Général Caïus Pontius très-habile dans le métier de la guerre. Hérennius ſon pére paſſoit pour l'homme le plus ſen-

Pontius Géneral des Samnites les conſole, & leur fait prendre les armes.

AN. R. 433. AV. J.C. 319. *Liv.* IX. 2-3. *De Senect. n.* 39-41.

ſenſé & le plus prudent de ſon ſiécle. Cicéron nous apprend que ce dernier avoit connu Architas de Tarente, célébre Philoſophe & Mathématicien, lequel dans un entretien où aſſiſtoit * Platon, parlant de la volupté du corps, fit voir qu'elle étoit pour le genre humain la ſource des maux les plus funeſtes. Ce qui ſera dit bientôt de cet Hérennius, montrera que la réputation qu'il avoit d'homme ſage & de bon conſeil n'étoit pas ſans fondement.

Pontius ſon fils, auſſitôt après le retour des Députés, convoqua l'Aſſemblée, & lui parla en ces termes. *Ne croiez pas, Samnites, que votre Députation ait été vaine & ſans effet. Elle a expié le crime que nous avions commis en rompant les Traités, & appaiſé la colére des dieux juſtement irrités. S'il eſt évident que les dieux ont voulu nous forcer par nos pertes à ſatisfaire les Romains ſur les griefs qu'ils avoient contre nous, il n'eſt pas moins clair que leur volonté n'a pas été que nos ſatisfactions fuſſent reçues avec tant de hauteur & de mépris. Qu'avons-nous pu faire de plus pour appaiſer les dieux, & adoucir*

* *Platon vint à Tarente ſous le Conſulat de L. Furius & d'Ap. Claudius, l'an de Rome 406.*

cir les hommes, que ce que nous avons fait? Nous leur avons renvoié tout ce que nous avions pris sur eux, & qui nous appartenoit par le droit de la guerre. N'aiant pu livrer vivans les auteurs de la rupture, nous avons livré leurs corps. Nous avons porté à Rome leurs biens, afin qu'il ne restât rien chez nous de ce qui avoit appartenu aux coupables. Pouviez-vous, Romains, exiger de nous quelque chose de plus? Nous voulons bien prendre pour arbitre & pour Juge quelque peuple que ce soit de la terre. Que si le plus foible ne trouve point de protection dans les Loix humaines contre un plus puissant que lui: nous aurons recours aux dieux vengeurs de la fierté & de l'orgueil. Vous n'avez point à déliberer, Samnites, sur le parti que vous devez prendre. La guerre est juste, quand elle est nécessaire; & les armes légitimes, quand elles sont notre unique ressource. [a] *Ainsi, puisque dans toutes les entreprises humaines il ne s'agit que de savoir si les dieux sont pour nous ou contre nous, soiez sûrs que comme dans les guerres précéden-* AN. R. 433. AV. J. C. 319.

tes

[a] Proinde, cùm rerum humanarum maximum momentum sit, quàm propitiis rem, quàm adversis agant diis; pro certo habete, priora

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

tes vous avez plutôt agi contre les dieux que contre les hommes, dans celle que vous allez entreprendre vous aurez ces mêmes dieux pour guides & pour protecteurs.

Pontius dreſſe une embuſcade aux Romains près de Caudium : ceux-ci y donnent tête baiſſée. Leurs armées ſe trouvent enfermées entre deux défilés.

Ce diſcours remplit tout le peuple d'eſpérance, de courage, & d'ardeur. Pontius, pour profiter de ces heureuſes diſpoſitions, ne tarda point à mettre ſes troupes en campagne. Comme il ne pouvoit raiſonnablement ſe flater que les Samnites l'emportaſſent ſur l'armée Romaine par la force ouverte, qui leur avoit mal réuſſi juſques-là, il réſolut d'emploier la ruſe contre ces redoutables ennemis. Il alla à petit bruit, autant qu'il lui fut poſſible, ſe camper auprès de Caudium qui étoit un petit village entre Capoue & Bénévent, & ſachant que les Conſuls n'étoient pas fort loin avec leur armée, il fit déguiſer dix ſoldats en bergers, leur donna des troupeaux à conduire en différens endroits, mais toujours vers le côté ou étoit le camp des Romains, & leur recommanda de dire tous uniformement, lorſqu'ils auroient été pris avec leurs troupeaux, &

bella adversùs deos magis quàm homines gessisse ; hoc, quod instat, ducibus ipsis diis gesturos. *Liv.*

& menés aux Conſuls, comme il ne pouvoit pas manquer d'arriver, que l'armée des Samnites aſſiégeoit actuellement Lucérie dans l'Apulie, & preſſoit extrêmement cette place, dont les habitans étoient de fidéles Alliés des Romains. Cebruit, que Pontius avoit fait répandre exprès auparavant, étoit déja parvenu dans le camp des Conſuls. Le raport des priſonniers ne laiſſa plus lieu d'en douter, d'autant moins qu'ils s'accordoient tous enſemble. Tout ce qu'avoit prévû Pontius, arriva. Les Conſuls donnérent dans le piége, & ne doutant point qu'il ne falût ſecourir promtement une ville alliée qui étoit en grand péril, ils ne délibérérent plus que ſur la route qu'on devoit tenir. Deux chemins y conduiſoient. L'un plus ſûr, mais plus long: l'autre plus court, mais plus dangereux, parce qu'il faloit paſſer deux défilés, joints enſemble par un cercle de montagnes, & qui laiſſoient au milieu une plaine d'une aſſez grande étendue. Ce dernier fut préféré néanmoins, parce que les Romains croioient ne pouvoir jamais arriver aſſez tôt à Lucérie. Ils paſſent le premier défilé: mais, lorſqu'ils furent arrivés au ſecond, ils en trou- AN. R. 433. AV. J.C. 319.

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

trouvérent l'entrée fermée par une grande quantité de troncs d'arbres & de groſſes pierres, dont on avoit formé comme une eſpéce de rempart. Ils lévent les yeux, & s'aperçoivent que les collines des environs ſont toutes couvertes d'ennemis. Ils retournent précipitamment ſur leurs pas, pour regagner l'autre iſſue: mais ils y trouvent encore une ſemblable barriére, & les Samnites. Ils s'arrétent d'eux-mêmes, ſaiſis d'un étonnement & d'une fraieur qui leur ôtent tout à la fois & l'uſage de l'eſprit, & preſque le mouvement du corps. Ils ſe regardent les uns les autres, comme ſi chacun eſpéroit trouver dans ſon compagnon plus de reſſources & plus de lumiéres qu'il n'en a lui-même.

Enſuite, quand ils virent qu'on dreſſoit les tentes des Conſuls, & que quelques ſoldats préparoient les inſtrumens néceſſaires à remuer la terre, & à faire un retranchement, quoiqu'ils ſentiſſent bien que dans l'impuiſſance où ils étoient de trouver aucune reſſource & aucun moien de ſe défendre, leurs travaux alloient les expoſer à la riſée des ennemis, cependant, pour ne point ajouter leur pro-

propre faute à tous les maux dont ils étoient accablés, chacun de ſon côté, ſans qu'on les y exhortât ni qu'on leur en donnât l'ordre, ſe mettent à fortifier le camp le long d'un ruiſſeau, avouant, non ſans honte & ſans douleur, que toute la peine qu'ils prenoient étoit bien inutile, outre que les ennemis, du haut de leurs montagnes, leur en feſoient d'améres railleries. Les Conſuls ne tenoient compte d'aſſembler le Conſeil de guerre. Les premiers Officiers vinrent d'eux-mêmes les trouver: & en même tems les ſoldats attroupés demandoient à leurs Généraux un ſecours, qu'à peine, dit Tite-Live, ils pouvoient eſpérer des dieux. Le Conſeil ſe paſſa en diſcours incertains & confus. Chacun opinoit ſelon ſon caractére & ſon tempérament. Les uns vouloient que l'on entreprît de forcer les barriéres, ou d'eſcalader les montagnes. Les autres repréſentoient l'impoſſibilité de réuſſir dans l'une & l'autre de ces entrepriſes. Ces réflexions les occupérent toute la nuit, ſans qu'ils ſongeaſſent à prendre ni nourriture ni repos, & ſans qu'ils puſſent parvenir à rien conclure.

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

Les

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

Les Samnites, de leur côté, n'étoient pas moins embarraſſés, mais dans un autre ſens, ne ſachant quel parti ils devoient prendre pour profiter pleinement d'une conjoncture auſſi heureuſe que celle où ils ſe trouvoient. Comme ils ne pouvoient ſe déterminer par eux-mêmes, ils prirent la réſolution d'envoier conſulter Hérennius Pontius, pére de leur Général. Il étoit fort avancé en âge, & avoit renoncé, non ſeulement au métier des armes, mais à toute affaire & à tout emploi. Cependant, dans un corps caſſé de vieilleſſe, il conſervoit un eſprit vif, & un jugement ſolide. Quand donc il eut appris que les Romains étoient enfermés dans les défilés de Caudium, il répondit à celui qui le conſultoit de la part de ſon fils, que ſon avis étoit qu'on les renvoiât tous au plutôt en pleine liberté. Cet avis fut rejetté de tout le monde, & l'on dépécha de nouveau vers lui, pour ſavoir s'il n'avoit rien de mieux à dire. A cette ſeconde fois, il conſeilla de tuer tous les Romains, ſans qu'il en reſtât un ſeul.

Pontius rejette les ſages avis de ſon pére.

Des réponſes ſi oppoſées, & qui reſſentoient l'obſcurité des Oracles, cauſérent un étrange étonnement. Elles parurent

rurent à pluſieurs, & ſur tout au fils d'Hérennius, (qui ne ſe montre pas ici fort reſpectueux pour ſon pére) une marque d'un eſprit affoibli. Cependant on réſolut de le faire venir dans le camp. Le bon vieillard y conſentit: & lorſqu'il fut dans le Conſeil, il s'en tint aux deux avis qu'il avoit donnés, ſe contentant d'en apporter les raiſons. Il dit, »qu'en »ſuivant le premier, qui lui paroiſſoit le »meilleur, on gagnoit pour toujours l'a»mitié d'un peuple puiſſant par un bien»fait ſignalé. Que s'ils préféroient le »ſecond, ils mettroient les Romains hors »d'état de leur faire la guerre de lon»tems, & les affoibliroient extrêmement »par la perte de deux armées, qu'il leur »ſeroit bien difficile de réparer. Que »pour un troiſiéme parti, il n'y en avoit »point. *Hé quoi*, lui dit-on: *eſt-ce qu'on ne peut pas prendre un milieu? Ne peut-on pas leur donner la vie, mais après leur avoir impoſé des loix telles que le droit de la guerre permet d'en preſcrire aux vaincus? C'eſt là préciſément*, répondit Hérennius, *le moien de ne vous point faire d'amis, & de ne vous point délivrer de vos ennemis. Laiſſez vivre les Romains, après les avoir irrités par la honte & l'igno-*

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

l'ignominie. C'eſt une nation qui ne ſait ce que c'eſt que de ſe tenir en repos, lorſqu'elle a été vaincue. Le ſouvenir des affronts que la néceſſité préſente les aura contraints de ſubir, demeurera éternellement gravé dans leur cœur, & ne leur permettra point de ſe donner un moment de relâche, juſqu'à ce qu'ils en aient tiré une vengeance éclatante, & qui les dédommage avec uſure. Ces raiſons ne furent point goutées, & on remena Hérennius chez lui. La ſuite fera voir combien ce ſage Vieillard avoit raiſon de rejetter ces tempéramens d'une fauſſe & timide Politique, laquelle ordinairement, pour vouloir tout accommoder, ne remédie à rien, & ne ſatisfait perſonne.

Les Romains ſont forcés par la néceſſité d'accepter les triſtes conditions qu'on leur impoſe. *Liv.* IX. 4-6.]

Les Romains, pendant cet intervalle, avoient fait pluſieurs tentatives inutiles pour rompre leur priſon, ſi l'on peut parler ainſi. Enfin, vaincus par la néceſſité, & commençant à manquer de tout, ils envoient des Députés à Pontius demander une paix honorable, ou le combat. Pontius répondit fiérement »que la guerre étoit terminée; & que »puiſque même vaincus & enfermés »de toutes parts comme ils étoient, ils

»ne

»ne ſavoient pas encore connoitre ni AN. R. 433.
»avouer leur défaite, il alloit leur décla- AV. J.C. 319.
»rer les conditions auſquelles il vouloit
»bien traiter avec eux. Qu'il les feroit
»tous paſſer ſous le joug ſans armes, ne
»leur permettant d'emporter que cha-
»cun un * habit. Que du reſte, tout ſe-
»roit égal entre les vainqueurs & les
»vaincus. Que les Romains s'obligeroient à retirer leurs armées & leurs
»Colonies du pays des Samnites, & que
»les deux peuples, indépendans l'un de
»l'autre, vivroient ſelon leurs Loix.

Cette réponſe raportée au camp des Romains y cauſa d'auſſi grands gémiſſemens & une auſſi vive douleur, que ſi on leur eût annoncé une mort préſente. Un morne ſilence régna lontems dans le Conſeil, & les Conſuls n'oſoient ouvrir la bouche, combattus d'un côté par la honte d'accepter un pareil traité, & de l'autre par la néceſſité abſolue de s'y ſoumettre. Enfin L. Lentulus, le plus conſidérable des Officiers Généraux, prit la parole,

* *Cette expreſſion, qui revient ſouvent dans l'hiſtoire, ſignifie qu'on ne laiſſoit aux ſoldats que l'habit de deſſous, comme preſque on diroit parmi nous, que la ſimple chemiſe.*

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

role, & donna ſon avis en ces termes. *Conſuls, j'ai ſouvent entendu dire à mon pére, que lorſque dans le Capitole aſſiégé par les Gaulois le Sénat délibéroit ſur le parti qu'il avoit à prendre, ſeul il avoit été d'avis de ne point racheter la ville à prix d'argent, parce qu'ils n'étoient point enfermés de foſſés ni de retranchemens par l'ennemi, & qu'ils pouvoient faire une ſortie, non à la vérité ſans un grand danger, mais cependant ſans une perte aſſurée. Si nous nous trouvions dans le même cas, & que nous puſſions, de quelque maniére que ce fût, en venir aux mains avec l'ennemi, je n'héſiterois point à me propoſer ici pour modéle la généroſité de mon pére. Je ſai qu'il eſt beau de mourir pour la patrie, & je ſuis prêt ſoit à me dévouer à la mort pour le Peuple Romain & pour nos Légions, ſoit à me jetter au milieu des bataillons ennemis. Mais je voi ici la patrie toute entiére, j'y voi toutes les Légions : & à moins qu'elles ne veuillent périr pour elles-mêmes, que peuvent-elles ſauver par leur mort ? Les murs, dira quelqu'un, les maiſons de Rome, & cette timide & foible multitude qui les habite? C'eſt, au contraire, livrer tout cela à l'ennemi, & non pas le ſauver, que de faire périr cette armée. Ici ſont toutes*

les

les reſſources & toutes les forces du Peuple Romain. En ſauvant ces troupes, nous ſauvons la patrie: en les expoſant à une mort certaine, nous abandonnons la patrie, & nous la trahiſſons. Mais, dira-t-on, c'eſt une grande honte, une grande ignominie, de ſe livrer ainſi ſans rendre de combat. Je l'avoue. Mais la patrie doit nous être aſſez chére, pour être préférée non ſeulement à la conſervation de notre vie, mais même à celle de notre honneur, s'il eſt beſoin d'en faire le ſacrifice. Ne nous refuſons donc point à cet opprobre quelque grand qu'il puiſſe être, & ſoumettons-nous à la néceſſité, que les dieux même ne peuvent vaincre. Allez, Conſuls, allez trouver l'ennemi; & livrez, puiſqu'il le faut, nos armes, pour racheter à ce prix la patrie, que nos ancêtres ont rachetée au prix de l'or.

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

Il falut bien ſuivre ce conſeil. Les Conſuls allérent au camp des Samnites pour conclure la négociation. Pontius vouloit un Traité: mais on lui repréſenta que pour le faire, on avoit beſoin de l'autorité du Peuple & du Sénat Romain: & il fut aſſez imprudent & aſſez peu précautionné, pour ſe contenter d'une ſimple promeſſe que lui firent les Con-

AN R. 433. AV. J.C. 319.

Conſuls, & les principaux Officiers de l'armée, d'obſerver & de faire obſerver les articles dont on étoit convenu. Il prit ſeulement la précaution d'exiger qu'on lui mît entre les mains ſix cens otages des premiers de la Jeuneſſe Romaine, qui répondroient ſur leurs têtes de l'obſervation des conditions qu'on venoit d'arréter. Il n'y eut point de Traité ſelennel à Caudium: c'eſt une remarque importante pour la ſuite.

Les Conſuls revinrent au camp; & leur retour y renouvella la douleur & le deſeſpoir. A peine les ſoldats pouvoient-ils s'empécher de maltraiter d'indignes Généraux, dont la témérité les avoit conduits en ce lieu malheureux, & dont la lâcheté les en alloit faire ſortir d'une maniére plus honteuſe qu'ils n'y étoient entrés: qui n'avoient ſû ni prendre des guides, ni faire reconnoître le pays, & qui marchant à l'aveugle comme des bêtes, s'étoient jettés eux & leurs armées dans le piége. Ils ſe regardent triſtement les uns les autres: ils conſidérent leurs armes qu'ils vont livrer, leurs mains qui vont être deſarmées, leurs corps qui vont être à la diſcrétion de l'ennemi.

l'ennemi. Ils ſe figurent ce joug honteux ſous lequel il leur faudra paſſer, les inſultes & les regards mépriſans des vainqueurs, cette haie de gens armés qu'ils traverſeront ſans armes: de là une marche déplorable par des villes alliées, qui deviendront témoins de leur ignominie: leur triſte retour dans leur patrie, où eux-mêmes & leurs ancêtres étoient ſouvent rentrés triomphans. Ils ſe repréſentent que nul malheur n'a jamais égalé le leur: qu'ils étoient les ſeuls qui euſſent été vaincus ſans bleſſure, ſans combat, ſans réſiſtance: qu'il ne leur avoit pas été permis de tirer l'épée, & d'en venir aux mains avec l'ennemi: qu'inutilement avoient-ils des armes, des forces, du courage, dont ils ne pouvoient pas trouver lieu de faire uſage. An. R. 433. Av. J. C. 319.

Pendant qu'ils feſoient ces triſtes réflexions, arriva l'heure fatale, où ils alloient éprouver leurs maux dans toute leur étendue, & ſe convaincre que la réalité paſſoit encore tout ce qu'ils en avoient imaginé. D'abord on les fit ſortir de leurs retranchemens ſans armes, & chacun avec un ſeul habit. Les ſix cens otages furent livrés aux Samnites, & conduits en priſon. Enſuite il fut or-

Pontius fait paſſer les Romains ſous le joug; après quoi il les renvoie, retenant ſix cens Cavaliers

donné

AN. R. 433. AV. J.C. 319. pour otages de la convention faite avec les Conſuls.

donné aux Licteurs de quitter les Conſuls, que l'on dépouilla en même tems des ornemens de leur dignité. A cette vûe, les ſoldats Romains changérent tellement de diſpoſition à l'égard de leurs Généraux, qu'au lieu que peu auparavant ils les avoient en exécration, & vouloient preſque qu'on les livrât à l'ennemi, ou qu'on les mît en piéces; maintenant, touchés de la compaſſion la plus tendre, & oubliant leurs propres maux, ils détournoient les yeux pour ne point voir le douloureux ſpectacle de la majeſté du Conſulat ainſi deshonorée dans leur perſonne. Les Conſuls paſſérent les premiers ſous le joug preſque à demi nuds: enſuite les principaux Officiers, chacun ſelon le rang de leurs emplois: enfin les Légions les unes après les autres. Les Samnites étoient ſous les armes, rangés en haie de côté & d'autre, accablant les malheureux vaincus de reproches & d'inſultes. Ils leur préſentoient même ſouvent l'épée nue au viſage, juſques-là qu'ils en bleſſérent & en tuérent quelques-uns, choqués de remarquer en eux trop de fierté & de reſſentiment de l'ignominie à laquelle on les ſoumettoit.

Ils

Ils sortirent du défilé, après avoir passé sous le joug, &, ce qui étoit presque encore plus triste pour eux, sous les yeux de leurs ennemis. Alors, quoiqu'ils s'imaginassent être comme des hommes qui sortant des enfers commenceroient à apercevoir la lumière, cependant cette lumière même qui leur découvroit la marche ignominieuse de leur armée, leur parut plus triste que la mort la plus affreuse. Ils auroient pu arriver avant la nuit à Capoue, qui étoit une ville alliée. Mais doutant de la fidélité des Campaniens, & retenus par la honte, ils aimérent mieux se coucher à terre dans le chemin assez près de la ville, manquant absolument de tout. Av. R. 433. Av. J. C. 319. Profonde tristesse des Romains, lorsqu'ils passent par Capoue, & qu'ensuite ils rentrent à Rome. *Liv.* IX. 6. & 7.

Lorsque les Campaniens furent cette nouvelle, un juste sentiment de compassion pour leurs Alliés & leurs bienfaiteurs l'emporta en eux sur l'orgueil qui leur étoit naturel. Ils envoiérent sur le champ aux Consuls des Licteurs & des faisceaux, avec les autres marques de leur dignité. Ils envoiérent aux Légions des armes, des chevaux, des habits, des vivres. Et lorsque les Romains vinrent à la ville, le Sénat & le peuple de Capoue allérent les recevoir,

AN. R. 433. AV. J.C. 319. & s'acquittérent à leur égard de tous les devoirs d'hôtes & d'amis. Mais, ni par leurs careſſes, ni par tous les témoignages d'amitié qu'ils leur donnoient, ni par leurs paroles conſolantes, ils ne purent les engager ſoit à leur répondre, ſoit même à lever les yeux, & à enviſager ceux qui tâchoient d'adoucir leurs peines. La douleur, & encore plus la honte, leur feſoient fuir tout entretien & toute compagnie.

Le lendemain ils partirent pour retourner à Rome, & les Campaniens envoiérent quelques jeunes gens de qualité pour les accompagner juſques ſur les confins de leur territoire. Lorſque ces jeunes gens furent de retour, on les fit venir dans le Sénat, & on leur demanda en quel état ils avoient laiſſé les Romains. Ils répondirent, qu'ils leur a»voient paru beaucoup plus triſtes & »plus abbatus qu'auparavant: qu'ils mar»choient en ſilence, & preſque comme »muets: qu'on ne reconnoiſſoit plus en »eux ce caractére Romain, & qu'ils pa»roiſſoient avoir perdu leur courage a»vec leurs armes: qu'ils ne rendoient le »ſalut à perſonne, & qu'ils ne répon»doient point à ceux qui leur feſoient »hon-

»honnêteté : que saisis de fraieur, au- AN. R.
»cun d'eux n'osoit ouvrir la bouche, 433.
»comme s'ils portoient encore sur leur AV. J. C.
»tête ce joug sous lequel ils avoient 319.
»passé. Que non seulement les Sam-
»nites avoient remporté une glorieuse
»victoire, mais qu'ils avoient vaincu
»les Romains pour toujours, puisqu'ils
»avoient pris & subjugué, non pas leur
»ville comme autrefois les Gaulois,
»mais, ce qui étoit un bien plus grand
»exploit de guerre, leur valeur & leur
»fierté.

Sur ce raport, les Sénateurs de Capoue, en bons & fidéles Alliés, déploroient le sort des Romains, qu'ils regardoient comme perdus sans ressource; lorsqu'Ofilius Calavius, l'un des principaux de la Compagnie, homme illustre par sa naissance & par ses belles actions, & vénérable par son âge, prit la parole, & dit qu'il portoit un jugement bien différent. »Que ce silence o-
»piniâtre, ces yeux baissés en terre, ce
»refus obstiné de recevoir aucune conso-
»lation, ce sentiment si vif de honte
»qui leur fesoit souhaiter de se cacher
»au jour, & de fuir la lumiére, étoient
»autant de marques d'une violente co-

An. R. 435. Av. J.C. 317.

»lére renfermée dans le fond de leur »cœur, & qui ſe préparoit à éclater en »une terrible vengeance. Que certai»nement, ou il ne connoiſſoit pas les »Romains, ou bientôt ce ſilence cou»teroit aux Samnites des cris & des »gémiſſemens lamentables; & que la »mémoire des fourches Caudines ſe»roit plus triſte pour les vainqueurs »que pour les vaincus. Qu'en quel»que endroit, qu'ils ſe rencontraſſent, »les deux nations apporteroient au »combat ce qu'elles avoient chacune »de force & de courage: mais que »les Samnites ne trouveroient pas par »tout des défilés de Caudium.

Pendant ce tems-là, le bruit de tout ce qui s'étoit paſſé à Caudium étoit venu juſqu'à Rome. On y avoit appris d'abord le danger de l'armée malheureuſement enfermée entre deux défilés, & ſur le champ on avoit commencé à faire des levées. Bientôt après arriva la nouvelle de la paix honteuſe qu'on y avoit conclue. La conſternation fut extrême. On ceſſa les levées: on prit toutes les marques de deuil public, comme c'étoit la coutume dans les grandes diſgraces. Les boutiques fu-

furent fermées, & l'exercice de la Juſtice ſuſpendu. Pour dire tout en un mot, la ville fut preſque encore plus pénétrée de douleur, que l'armée même. On y étoit irrité, non ſeulement contre les Généraux, contre les auteurs & les garants de cette paix ignominieuſe, mais même contre les ſoldats innocens, de ſorte que l'on vouloit preſque leur refuſer l'entrée de la ville. Mais l'état où ils arrivérent, la vûe de cette déplorable armée, capable de toucher de compaſſion les eſprits même les plus irrités, étoufa tout reſſentiment. Ils entrérent le ſoir, non comme des gens qui ſauvés contre leur eſpérance d'un grand danger revoioient leur patrie, mais avec tout l'abbattement & toute la conſternation de priſonniers de guerre emmenés par leurs vainqueurs dans une ville ennemie. Ils allérent tous promtement ſe cacher dans leurs maiſons, de maniére que le lendemain, & les jours ſuivans, aucun d'eux ne ſe montra dans la place, ni même en public. Les Conſuls eux-mêmes ne firent aucun exercice de leur charge, ſinon de nommer, ſur l'ordre du Sénat, un Dictateur, pour proceder à l'élection de nouveaux

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

AN. R. 433. AV. J. C. 319. Conſuls. Après la création d'un nouveau Dictateur, & après un interrégne on leur donna pour ſucceſſeurs L. Papirius Curſor, & Q. Publilius Philo, qui furent nommés d'un conſentement unanime, comme étant conſtamment les deux plus habiles Généraux qu'eût Rome en ce tems-là.

AN. R. 434. AV. J. C. 318.

L. PAPIRIUS CURSOR.
Q. PUBLILIUS PHILO.

Le Sénat s'aſſemble. La convention eſt déclarée nulle conformement à l'avis de Poſtumius l'un des Conſuls. *Liv.* IX. 8-11.

Ils entrérent en charge dès le jour même qu'ils avoient été créés, & en commencérent l'exercice par mettre en délibération l'importante affaire de la paix de Caudium. Poſtumius, Conſul de l'année précédente, obligé de dire le premier ſon ſentiment, opina de la maniére du monde la plus généreuſe. Il prouva, »que le Sénat & le Peuple »Romain n'étoient point tenus à l'obſer»vation des articles arrétés ſans leur »conſentement avec les Samnites. Que »c'étoit un principe inconteſtable, que »ni les Conſuls, ni aucun autre Ma»giſtrat, ne pouvoient conclure un »Traité avec les ennemis, ſans en avoir »reçu le pouvoir du Sénat & du Peuple.

»ple. Qu'autrement il s'en ſuivroit, AN. R.
»que s'ils avoient promis que le Peu- 434.
»ple Romain abandonneroit Rome, AV. J. C.
»qu'il n'auroit ni Loix, ni Magiſtrats, 318.
»ni Sénat, qu'il ſeroit conduit deſor-
»mais par des Rois, la République ſe-
»roit donc tenue à ces promeſſes. Car,
»ajouta-t-il, la dureté & l'indignité des
»conditions auſquelles on s'eſt ſoumis
»n'affoiblit point l'obligation de les ac-
»complir. Qu'il ne faloit point lui de-
»mander pourquoi donc il avoit conſen-
»ti à ce Traité. Que [a] rien ne s'étoit
»paſſé à Caudium ſelon les régles ordi-
»naires de la conduite humaine, & qu'il
»étoit clair que les dieux avoient aveu-
»glé les Généraux des deux peuples.
»Que, pour ne parler que des Samni-
»tes, ils auroient pu, au lieu de per-
»dre le tems à conſulter le vieillard
»Hérennius, envoier des Députés à
»Rome, & traiter de la paix avec le
»Sénat & le Peuple; que c'étoit un
»voiage de trois jours: mais que les
»dieux avoient ôté aux uns & aux
»autres dans cette affaire tout uſage du

 »bon

[a] Nihil ad Caudium humanis conſiliis geſtum eſt. Dii immortales & veſtris & hoſtium imperatoribus mentem ademerunt. *Liv.*

An. R. 434. Av. J.C. 318.

»bon ſens & de la prudence. Il conclut »que ce prétendu Traité n'engageoit »que ceux qui s'en étoient rendus ga»rants, à la tête deſquels il étoit lui»même. Qu'il faloit donc les livrer »tous aux Samnites, & qu'enſuite le »Peuple Romain pourroit, en toute »juſtice, reprendre les armes.« En finiſſant, il adreſſa aux dieux une priére remplie des ſentimens les plus héroïques. *Dieux immortels*, dit-il, *ſi vous n'avez point voulu que Sp. Poſtumius & T. Véturius, pendant leur Conſulat, fiſſent la guerre aux Samnites avec avantage, du moins contentez-vous de nous avoir vû contracter un engagement infâme, & en conſéquence paſſer honteuſement ſous le joug; & de nous voir actuellement livrés aux ennemis comme des criminels, nuds & enchaînés, & recevant ſur nos têtes toute leur vengeance. Faites que les nouveaux Conſuls & les Légions Romaines combattent contre les Samnites avec le même ſuccès qu'ont toujours eu dans toutes les autres guerres les Conſuls qui nous ont précédés.*

Tout le Sénat admira le diſcours de Poſtumius, & ſuivit ſon avis ſans reſerve. Deux Magiſtrats furent pourtant

tant d'un ſentiment contraire. Ils étoient du nombre de ceux qui avoient ſigné la paix de Caudium; & depuis leur retour à Rome, ils avoient été créés Tribuns du Peuple. En cette qualité, ils voulurent s'oppoſer à l'arrêt du Sénat, prétendant qu'en ſuivant l'avis de Poſtumius on ne ſatisfeſoit point à la juſtice & à la bonne foi; & qu'après tout, pour ce qui les regardoit en particulier, comme leur perſonne étoit ſacrée, on ne pouvoit point les livrer à l'ennemi. *Qu'on nous livre toujours*, reprit Poſtumius, *nous autres profanes. Enſuite, Péres Conſcripts, vous livrerez auſſi ces hommes ſi reſpectables, ces perſonnes ſacrées, lorſque le tems de leur Magiſtrature ſera fini. Mais, ſi vous m'en croiez, avant de les remettre entre les mains des Samnites, vous les ferez ici battre de verges, pour leur faire paier l'intérêt de ce délai.* Il réfuta enſuite fort au long la prétention de ces Tribuns, qui ſe rendirent enfin à ſon avis; & ſe ſoumirent à la volonté du Sénat. AN. R. 434. AV. J. C. 318.

L'arrêt qui fut prononcé d'un commun conſentement, commença à répandre dans toute la ville une ſorte de

AN. R. 434. AV. J. C. 318.

joie & de ſérénité. Il n'étoit parlé que de Poſtumius: tout le monde le comBloit de louanges, & l'on comparoit ſa généroſité à celle de Décius, qui s'étoit dévoué pour la patrie. On diſoit que »par ſon conſeil ſalutaire, & par ſa »grandeur d'ame, il avoit dégagé Ro»me des obligations d'une paix honteu»ſe; & qu'en s'offrant lui-même aux »tourmens & à la colére des ennemis, il »avoit expié & appaiſé celle des dieux »contre les Romains. On ne reſpiroit plus que la guerre & les armes. Chacun hâtoit par ſes vœux l'arrivée du jour où l'on pourroit en venir aux mains avec les Samnites. Les Levées ſe firent avec une promtitude incroiable dans une ville animée de haine contre les Samnites, & d'un vif deſir de vengeance. Ce furent de nouvelles Légions, (car à la fin de chaque campagne on licentioit toujours alors toutes les troupes) mais elles étoient compoſées des mêmes ſoldats qui avoient ſervi l'année précédente. L'armée partit ſans délai, & marcha vers Caudium.

Poſtumius, ſon Collégue, &

Avant qu'elle y fut arrivée, tous ceux qui s'étoient rendus garants du Traité, furent livrés au Général des Sam-

Samnites par un Fécial, c'eſt-à-dire un Prêtre du Collége de ceux qui préſidoient aux cérémonies des déclarations de guerre & des Traités de paix. En cette occaſion Poſtumius fit une action, qui, à la bien prendre, doit paſſer pour une momerie, peu digne de ſa gravité, & qui marque combien les idées même les plus pures du Paganiſme ſur la religion étoient mélées de ſuperſtition & d'abſurdité. Il s'approcha du Fécial, & lui donna un coup de genou le plus fort qu'il lui fut poſſible, ajoutant que lui (Poſtumius) étoit maintenant Samnite; que le Fécial étoit Ambaſſadeur: qu'ainſi le droit des gens avoit été violé par le coup que le Fécial venoit de recevoir, & que les Romains en auroient un ſujet d'autant plus légitime de faire la guerre. Quelle puérilité!

AN. R. 434. AV. J. C. 318. tous les Officiers, qui avoient ſigné la convention, ſont renvoiés à Pontius, qui refuſe de les recevoir.

Pontius refuſa de recevoir ceux qu'on lui livroit. Il reprocha amérement aux Romains le mépris impie qu'ils feſoient de la ſainteté des ſermens & des Traités, eux [a] qui ſe vantoient d'en être de religieux obſervateurs, pendant qu'au fond ils n'étoient attentifs qu'à couvrir leur mau-

[a] Nunquamne cauſa defiet, cur victi pacto non ſtetis? .. Et ſemper aliquam fraudi juris ſpeciem imponitis. *Liv.*

AN. R. 414. AV. J. C. 318.

mauvaiſe foi du voile & de l'apparence d'équité. *Quoi !* leur dit-il. *En conſéquence de nos conventions mutuelles vous avez tous vos citoiens que je pouvois faire périr, & que je vous ai rendus ? & moi je n'aurai point la paix que j'ai ſtipulée, & qui en devoit être le fruit ? Si le Traité de Caudium vous déplait, remettez les choſes dans l'état où elles étoient avant qu'il fût conclu. C'eſt bien inſulter aux dieux, que d'en uſer comme font ici les Romains, & compter pour rien leur juſte courroux. Mais je me trompe. Vous pouvez faire hardiment la guerre, & être ſûrs de leur protection, depuis que Poſtumius a donné un coup de genou à votre Ambaſſadeur. Les dieux croiront ſans doute que Poſtumius eſt Samnite & non pas Romain ; qu'un Samnite a violé le droit des gens ; & que par conſéquent vous pouvez avec juſtice nous faire la guerre. Se* [a] *peut-il faire que des vieillards, des hommes Conſulaires, n'aient point de honte de ſe jouer de la religion par ces petites ſupercheries, & d'emploier, pour trouver un prétexte de manquer à leur foi, des ruſes & des fineſſes convenables à peine*

[a] Hæc lubridria religionum non pudere in lucem proferre, & vix pueris dignas ambages ſenes ac conſulares fallendæ fidei exquirere ? *Liv.*

ne à des enfans ? Pontius ordonna en- AN. R. 434. AV. J. C. 318.
ſuite qu'on ôtât les liens & les chaînes à tous ces Romains qu'on lui livroit, & qu'on les laiſſât en pleine liberté. Ils [a] s'en retournérent, aiant peut-être, dit Tite-Live, dégagé la foi publique, mais du moins quittes des engagemens qu'eux-mêmes avoient pris.

Tite-Live, quelque jaloux qu'il ſoit de la gloire & de la réputation des Romains, n'oſe aſſurer qu'ils fuſſent en droit de ne point exécuter le Traité de Caudium ; & il paroit ſentir qu'il y a quelque choſe dans leur conduite qui n'eſt pas tout-à-fait conforme à la droiture & à la bonne foi dont ils ſe piquoient. Il faut pourtant convenir que les raiſons que cet Hiſtorien met dans la bouche de Poſtumius ſont très-ſolides & très-convainquantes, & qu'un Traité conclu ſans l'autorité du Sénat & du Peuple étoit par lui-même illégitime & ſans force. Nous avons, dans notre Hiſtoire de France, un exemple ſemblable au cas préſent. Les Suiſſes étant venu aſſiéger Dijon ſur la fin du régne de Louis XII, Mr. de la Tri-

[a] Et illi quidem, forſitan & publica, ſuâ certè liberatâ fide, ab Caudio in caſtra Romana inviolati redierunt. *Liv.*

AN. R. 434. AV. J.C. 318.

Trimouille qui commandoit dans la place, la défendit bravement pendant ſix ſemaines. Mais voiant qu'enfin il faudroit ſuccomber, & que les vainqueurs n'auroient plus rien, après la priſe de Dijon, qui les empêchât de venir juſqu'à Paris, il négocia avec les Suiſſes de ſon autorité privée, & leur accorda tout ce qu'ils demandérent. Les Suiſſes ſe retirérent effectivement. Mais le Roi ne ſe crut point obligé à l'obſervation d'un Traité qui s'étoit fait ſans ſon ordre: & perſonne n'a accuſé pour cela le bon Roi Louis XII d'infidélité.

Il faut remarquer que la [a] convention faite à Caudium n'étoit point un Traité, mais une ſimple promeſſe de Traité, en cas que le Peuple Romain l'agréât. Et c'eſt pour cela que les Samnites prirent tant de précautions, en la feſant ſigner par les Conſuls & par tous les grands Officiers de l'armée, & ſe feſant donner ſix cens otages. Mais pouvoient-ils ſe flater que jamais le Peuple Romain ratifiât une telle convention? On a eu raiſon d'obſerver qu'il n'y eut rien d'humain dans tout ce qui ſe

[a] Non fœdere pax Caudina, ſed per ſponſionem facta eſt. *Liv.*

ſe paſſa à Caudium; & que ce fut la Divinité qui aveugla de part & d'autre les Généraux, & leur ôta toute prudence, en punition des fautes commiſes auſſi de part & d'autre. Les Samnites avoient rompu la tréve, ils [a] reconnoiſſent eux-mêmes que leur défaite fut le châtiment de leur perfidie. Ils en font une pleine ſatisfaction aux Romains, que ceux-ci rejettent avec hauteur & fierté. Les Romains ſont punis à leur tour par tout ce qui arrive à Caudium. Un avantage ſi complet enorgueillit les Samnites, & en même tems les aveugle. Ils rejettent avec mépris les conſeils de l'homme le plus ſage qui fût parmi eux. Il ne leur vient pas dans l'eſprit d'envoier des Députés à Rome, pour y faire ratifier le Traité, & par toutes ces fautes ils perdent le fruit de leur victoire. Si l'on examinoit les événemens de la plupart des guerres, on y reconnoitroit la même conduite de la Providence. Il eſt honteux pour nous que des payens ſoient plus éclairés & plus religieux que nous ſur cet article. Leur grand prin-

AN. R. 434. AV. J.C. 318.

[a] Minimè id quidem mirum, ſi impio bello, & contra fœdus ſuſcepto infeſtioribus meritò diis quàm hominibus, nihil proſperè agerent. *Liv.*

AN. R. 434. AV. J. C. 318. principe étoit, que, dans les guerres, & généralement dans toutes les actions de la vie, l'important eſt de mettre la Divinité de ſon côté, en y mettant la juſtice. *Rerum humanarum maximum momentum eſt, quàm propitiis rem, quam adverſis agant diis.*

Les Samnites perdent deux batailles. On les fait paſſer ſous le joug. Lucérie eſt priſe, & les ſix cens otages qui y étoient renfermés, rendus aux Romains.

Quand les Samnites, en la place d'une paix qui les avoit rendu ſi fiers, virent renaître une guerre plus terrible que jamais, ils ſe repréſentérent dans le moment tous les maux dont ils alloient être accablés, & reconnurent, mais trop tard, le tort irréparable qu'ils avoient eu de rejetter les ſages conſeils d'Hérennius. Ces réflexions ne ſervirent pas à leur donner du courage. Ils ſe comptoient vaincus, dès qu'ils ſeroient attaqués; au lieu que les Romains regardoient comme une victoire aſſurée pour eux de pouvoir en venir aux mains avec l'ennemi.

Liv. IX. 12-15.

Dans l'intervalle depuis la paix de Caudium, Lucérie avoit paſſé entre les mains des Samnites, qui y avoient enfermé les ſix cens Cavaliers qu'on leur avoit donnés en otages. Bientôt après ils prirent de nuit Frégelles colonie des Romains, & l'on crut que ceux de Satri-

trique les avoient aidés dans cette expédition. A.N. R. 434. Av. J.C. 318.

Les Conſuls Romains étant convenus entr'eux de leurs départemens, Papirius fit avancer ſes troupes dans l'Apulie vers Lucérie, & Publilius conduiſit les ſiennes dans le pays des Samnites, pour les oppoſer à celles qui avoient été emploiées à Caudium. Cette diſpoſition des troupes Romaines embarraſſa les Samnites. Ils n'oſoient pas marcher vers Lucérie, de peur que l'ennemi ne les attaquât en queue; ni demeurer dans le Samnium, de peur que cependant Lucérie ne fût priſe. Ils ſe déterminérent donc à préſenter le combat à Publilius, & rangérent leur armée en bataille.

Le Conſul, de ſon côté, fit avancer ſes troupes. Il vouloit les haranguer avant le combat, pour les y préparer. Elles ne lui en laiſſérent pas le tems: le ſouvenir de leur honte paſſée étoit pour eux une forte & vive exhortation. Les ſoldats marchent donc au combat, en preſſant leurs porte-enſeignes; & pour ne point perdre de tems, ils jettent tous, comme de concert, leurs javelines par terre, & courent l'épée à la main comme des furieux contre l'ennemi. Les ſoins

&

AN. R. 434. AV. J. C. 318.

& les ordres du Général pour marquer les rangs, & distribuer les postes, furent bien inutiles: l'ardeur militaire fit tout. Aussi les Samnites ne purent soutenir un si rude choc. Non seulement ils furent mis en desordre, mais ils n'oférent pas même se retirer dans leur camp de peur de s'embarrasser dans la fuite, & ils se disperférent de côté & d'autre dans l'Apulie. Bientôt après pourtant s'étant tous réunis, ils arrivérent à Lucérie. Pour les Romains, la même fureur qui leur avoit fait enfoncer les bataillons ennemis, les porta dans le camp, où ils firent plus de carnage que dans le combat même. L'emportement où ils étoient leur fit gâter la plus grande partie du butin.

L'autre armée sous la conduite de Papirius, étoit parvenue à la ville d'Arpi, aiant trouvé tout favorable & tranquille dans les passages, moins par considération pour les Romains, que par haine contre les Samnites, qui maltraitoient tout le pays. Car les Samnites, partagés en différens villages, habitoient sur les montagnes, d'où ils descendoient par troupes, & ravageoient tout le plat pays. Et si cette contrée, située entre

Rome

Rome & Arpi, étoit demeurée fidéle aux Samnites, il ſeroit arrivé de deux choſes l'une : ou que les Romains n'auroient pu pénétrer dans l'Apulie; ou que, s'ils euſſent franchi les paſſages, ils n'auroient pu éviter de périr, parce qu'on leur auroit coupé les vivres, & enlevé tous leurs convois. Et même, malgré les facilités qu'ils trouvérent du côté des habitans du pays, lorſqu'ils furent devant Lucérie, tout aſſiégeans qu'ils étoient, ils ſouffrirent preſque autant de la diſette, que les aſſiégés. Les vivres venoient aux Romains d'Arpi, mais en fort petite quantité. Pour ce qui eſt des aſſiégés, avant l'arrivée du Conſul Publilius, ils avoient reçu des vivres & des troupes. Mais, depuis la jonction des deux armées Romaines, ils ſe trouvérent beaucoup plus preſſés : parce que Publilius, laiſſant à ſon Collégue le ſoin du ſiége, tenoit la campagne, & empéchoit qu'on ne fît entrer des vivres dans la place ; de ſorte qu'elle ne pouvoit pas tenir encore lontems contre la diſette. Alors les Samnites campés près de Lucérie, aiant raſſemblé toutes leurs troupes, prirent le parti d'en venir à une action avec Papirius.

AN. R. 444. AV. J.C. 318.

Com-

AN. R. 434. AV. J. C. 318.

Comme on ſe préparoit de part & d'autre au combat, arrivent des Députés de Tarente, dénonçant aux Samnites & aux Romains qu'ils euſſent à ceſſer tous actes d'hoſtilité, & proteſtant qu'ils ſe déclareroient contre celui des deux peuples qui refuſeroit de le faire. Papirius, après avoir entendu leur propoſition, répondit, comme s'il en étoit touché, qu'il en délibéreroit avec ſon Collégue. Il le fit donc venir avec ſes troupes, & aiant tout préparé pour le combat pendant qu'ils feignoient de délibérer enſemble ſur une choſe où leur parti étoit tout pris, il donne le ſignal. Les Députés fort ſurpris ſe préſentent devant eux, attendant & demandant leur réponſe. *Nous avons celle des dieux*, dit Papirius : *les auſpices nous ſont favorables : nos ſacrifices ſont agréés : c'eſt ſous la conduite & ſuivant l'ordre des dieux que nous marchons pour aller donner la bataille.* Il fit enſuite avancer ſes troupes, feſant de juſtes reproches à cette nation pleine d'un fol orgueil, laquelle ne pouvant mettre ordre à ſes propres affaires ni pacifier ſes troubles domeſtiques, s'ingéroit de donner la loi aux autres d'un ton de ſupériorité & d'em-

d'empire. Les Samnites, qui ne s'attendoient plus à combattre, déclarent à haute voix qu'ils s'en tiennent à la propoſition des Tarentins, & qu'ils n'acceptent point le combat. Pendant ce tems-là les Conſuls s'avancent toujours, & partageant leurs troupes, ils attaquent le camp de tous les côtés. Les uns comblent les foſſés, les autres arrachent les paliſſades. Tous, animés du déſir de ſe venger, & de laver dans le ſang des Samnites l'opprobre qu'ils en ont reçu, entrent dans le camp comme des furieux, & font main-baſſe ſur tout ce qu'ils rencontrent. Rien n'auroit échapé à leur colére, ſi les Conſuls, par des ordres réitérés & mélés de menaces, ne les euſſent forcés de ſortir du camp des ennemis. Comme ils ſouffroient avec peine & murmure qu'on les eût empéchés de ſatisfaire pleinement leur vengeance, les Conſuls crurent devoir leur rendre compte de leur conduite. Ils leur repréſentérent, »Qu'ils ne leur cédoient »point en haine contre les Samnites, »& qu'ils n'auroient point mis de bor»nes à la juſte fureur des ſoldats, ſi le »ſouvenir des ſix cens Cavaliers rete»nus en otages à Lucérie ne les eût »ar-

AN. R. 434. AV. J.C. 318.

AN. R. 434. AV. J. C. 318.

»arrétés, dans la crainte que les Sam»nites, s'ils étoient réduits au deſeſ»poir, ne les fiſſent tous mourir, avant »que de périr eux-mêmes.« Les ſoldats applaudirent à ces raiſons. Leurs plaintes ſe changérent en louanges & en actions de graces de ce qu'on avoit arrété leur colére. Ils avouoient qu'il n'y avoit rien qu'on ne dût ſouffrir, plutôt que d'abandonner cette portion ſi précieuſe de la Jeuneſſe Romaine.

Les Conſuls enſuite ſe ſéparérent. Publilius parcourut l'Apulie, & ſoumit pluſieurs peuples, les uns par la force, les autres en les recevant dans l'alliance du Peuple Romain. Papirius reſta devant Lucérie, & coupant tous les convois qui venoient du Samnium, l'obligea bientôt de capituler. La garniſon envoia donc des Députés au Conſul, pour lui demander qu'il levât le ſiége après qu'on lui auroit livré les Cavaliers Romains, qui étoient la cauſe de la guerre. Il y conſentit aux conditions ſuivantes: Qu'on laiſſeroit dans la ville les armes, les bagages, les bêtes de ſomme, & toute la multitude incapable de porter les armes; que les ſoldats en ſortiroient avec un ſimple habit

habit chacun, & qu'il les feroit tous passer sous le joug, traitement qu'ils avoient les premiers fait souffrir aux Romains. Toutes ces conditions furent acceptées. Sept mille soldats passérent sous le joug. Le butin fut fort considérable. On reprit tous les drapeaux & toutes les armes qu'on avoit perdues à Caudium; &, ce qui causa la plus sensible joie, on recouvra les six cens Cavaliers qui étoient gardés à Lucérie. Dans toute l'histoire du Peuple Romain, il n'y a guére eu de victoire plus glorieuse, ni plus remarquable par un retour subit de fortune, sur tout s'il est vrai, comme quelques Historiens l'ont marqué, que Pontius Général des Samnites passa lui-même aussi sous le joug. Les Consuls rentrérent à Rome en triomphe, & y furent reçus avec une grande joie. AN. R. 434. AV. J. C. 318.

Il y a pourtant de l'incertitude sur une année si brillante pour les Romains. On doute si ce furent les Consuls, ou un Dictateur nommé exprès pour cette guerre, par qui elle fut terminée si heureusement. Il faut croire que Tite-Live a jugé plus vraisemblable l'opinion qu'il a suivie dans son récit.

AN. R. 435. AV. J. C. 317.

L. PAPIRIUS CURSOR III.
Q. AULIUS CERETANUS II.

Liv. IX. 16. Les Conſuls ſe partagérent. L'un alla en Apulie, où il vainquit les Férentans, & prit leur ville. L'autre marcha contre ceux de Satrique. C'étoit une Colonie Romaine, laquelle, après l'affaire de Caudium, avoit reçu une garniſon des Samnites. Elle fut repriſe par les Romains, & traitée avec ſévérité. Il en couta la vie aux plus coupables, & on deſarma tous les habitans.

Selon les Auteurs qui attribuent à Papirius Curſor la priſe de Lucérie, & la défaite des Samnites qui paſſérent ſous le joug, ce ne fut que cette année, & après les expéditions dont on vient de parler, qu'il remporta le triomphe.

Eloge de Papirius Curſor.

C'étoit un Général d'une grande habileté dans le métier de la guerre, & qui ſe diſtinguoit, non ſeulement par le courage & l'intrépidité, mais auſſi par une force extraordinaire de corps. Il étoit le plus promt à la courſe de tous ceux de ſon tems, & il remporta toujours le prix en ce genre d'exercice ſur tous ceux qui entrérent en lice avec lui. C'eſt ce qui

qui lui fit donner, ou lui confirma le surnom de * *Curſor*. Il mangeoit beaucoup, & bûvoit à proportion, ce qu'on attribuoit à la conſtitution robuſte de ſon corps, & au grand exercice qu'il feſoit. Le ſervice étoit rude ſous lui, parce qu'il étoit lui-même accoutumé & endurci au travail. Il étoit ſévére auſſi pour la diſcipline. On raconte de lui un fait aſſez plaiſant. Un Préteur de Préneſte, qui ſervoit parmi les Alliés, aiant reçu ordre, dans une bataille, de faire avancer ſes troupes aux premiers rangs, n'avoit obéi que lentement & nonchalamment par la crainte du danger. Après le combat, Papirius ſe promenant devant la tente de cet Officier, le manda. Lorſqu'il le vit arriver, il ordonna à un Licteur de préparer ſa hache. A ce mot, le Préneſtin trembla de tout ſon corps. Papirius, qui ne vouloit que lui en faire la peur, dit au Licteur: *Viens couper cette racine, qui embaraſſe le chemin où nous ſommes*; & le condanna ſeulement à une amende. Le Préneſtin ſe retira, bien content d'en

AN. R. 435. AV. J.C. 317.

* *Tite-Livre parle d'un autre Papirius* Curſor, *qui apparemment étoit l'aieul de celui-ci, & qui avoit déja le ſurnom de* Curſor. *Liv.* VI. *cap.* 5-11. *&* IX. 34.

AN. R. 435. AV. J. C. 317.

être quitte pour une légére ſomme d'argent. Tite-Live termine le caractére & l'éloge de Papirius Curſor en diſant, que dans ſon ſiécle, fertile en grands hommes s'il en fut jamais, il fut le plus ferme appui de la puiſſance & de la grandeur de Rome; & qu'il auroit pu tenir tête à Alexandre le Grand, ſi ce Prince, après la conquête de l'Aſie, avoit tourné ſes armes du côté de l'Europe.

§. II.

Digreſſion, où Tite-Live examine ce qui ſeroit arrivé, ſi Alexandre le Grand, après la conquête de l'Aſie, eût tourné ſes armes contre les Romains. Différentes guerres contre les Samnites. Magiſtrat envoié de Rome pour gouverner Capoue. Etabliſſement de deux nouvelles Tribus. Le Dictateur Mœnius, attaqué par des reproches comme coupable du même crime dont il informoit actuellement, abdique la Dictature, & ſe juſtifie devant les Juges. Célébre Cenſure d'Appius & de Plautius. Voie Appia: Aqueduc. Famille des Potitiens éteinte. Tribuns des Légions nommés par le Peuple, auſſibien que les Duumvirs

virs pour la flote. Les Joueurs de flute rétablis dans leurs droits. Samnites vaincus. Guerre contre les Etruſques : victoires conſidérables remportées par les Romains. Ils accordent aux Etruſques une tréve pour trente ans. Combat ſanglant entre les Romains & les Samnites, qui oblige de nommer un Dictateur. Le Conſul Fabius choiſit Papirius Curſor. Celui-ci marche contre les ennemis. Nouvelle victoire remportée par Fabius ſur les Etruſques. Appareil extraordinaire des Samnites. Ils ſont vaincus. Nouvelle défaite des Etruſques & des Samnites. Les Ombriens menacent d'aller attaquer Rome. Ils ſont défaits par Fabius. Les Eques ſont vaincus, & preſque entiérement détruits. C. Flavius Greffier, & fils d'Affranchi, eſt fait Edile Curule. Il rend publics les Faſtes, dont les Pontifes ſeuls étoient les maîtres. Il dédie un temple malgré eux. En butte aux Nobles, il les mortifie. Fabius renferme tout le menu peuple dans quatre Tribus ſeulement. Revûe ſolennelle des Chevaliers.

TITE-LIVE, à l'occaſion de ce qu'il ve- *Liv.* IX. 17-19.

AN. R. 435. AV. J.C. 317.

venoit de dire de Papirius Curſor & d'Alexandre, ſuſpend pour un tems le fil de ſon hiſtoire, mais après en avoir fait ſes excuſes au Lecteur, & lui en avoir demandé la permiſſion. *On* [a] *a pu remarquer*, dit-il, *que depuis le commencement de cet Ouvrage je ne me ſuis rien moins propoſé, que d'interrompre la ſuite de mon récit & l'ordre des faits, pour jetter de la variété dans mon Hiſtoire par des digreſſions qui ſerviſſent comme d'entrepos au Lecteur, & de délaſſement à moi-même. Mais aiant eu occaſion de nommer ce grand Roi, je me trouve comme invité aſſez naturellement à expoſer ici les réflexions qui m'ont ſouvent paſſé par l'eſprit à ſon ſujet, & à chercher quel événement on peut croire qu'auroient dû ſe promettre les Romains ſi Alexandre eût porté la guerre contr'eux.*

Je ne doute point que mes Lecteurs n'accordent volontiers à Tite-Live la permiſſion qu'il leur demande, de leur fai-

[a] Nihil minùs quæſitum à principio hujus operis videri poteſt, quàm ut plus juſto ab rerum ordine declinarem; & legentibus velut diverticula amœna, & requiem animo meo quærerem. Tamen tanti regis ac ducis mentio, quibus ſæpe tacitis cogitationibus volutavit animum, eas evocat in medium: ut quærere libeat, quinam eventus Romanis rebus, ſi cum Alexandro foret bellatum, futurus fuerit.

faire part de ſes réflexions ſur un ſujet ſi intéreſſant : je crains ſeulement qu'ils n'aient lieu de regretter que cet excellent Hiſtorien n'ait pas eu un meilleur truchement pour rendre ſes penſées avec plus de juſteſſe & d'élégance. Je retrancherai de cette digreſſion ce qui me paroitra n'être pas abſolument néceſſaire. AN. R. 435. AV. J.C. 317.

Comparaiſon d'Alexandre & des Romains.

CE QUI DECIDE, dit Tite-Live, de l'événement des guerres, c'eſt le génie & l'habileté des Généraux, le nombre & la valeur des ſoldats, & la Fortune * qui peut tout dans les choſes humaines, & principalement dans le ſuccès des armes. En examinant la queſtion propoſée ſous ces trois points de vûe, on ſe perſuadera aiſément que les Romains n'auroient pas été moins invincibles pour Alexandre le Grand, qu'ils l'ont été pour tous les autres Rois & les autres peuples de l'Univers.

1. D'abord, pour commencer par la com-

* *Les Payens admettoient une Providence qui régle tous les événemens humains : mais ſouvent ils lui donnoient le nom de Fortune.*

AN. R. 435. AV. J. C. 317.

comparaiſon des Généraux, on ne peut diſconvenir qu'Alexandre n'ait été un grand homme de guerre. Mais ce qui a beaucoup contribué à augmenter ſa gloire, c'eſt qu'il étoit ſeul, & ſans Collégue qui partageât les ſuccès avec lui; & que d'ailleurs il eſt mort dans la fleur de l'âge, & dans l'éclat de ſes plus grandes conquêtes, avant que d'avoir éprouvé aucune adverſité. Pour paſſer ſous ſilence beaucoup d'autres Rois & de Généraux d'armée, qui ont été de grands exemples de la variété & de l'incertitude des événemens humains; n'eſt-ce pas une trop longue vie, qui a expoſé aux triſtes revers de fortune Cyrus * ſi vanté par les Grecs, & de notre tems le grand Pompée?

Tite-Live oppoſe à Alexandre les Généraux Romains qui vivoient dans le tems où la guerre auroit pu arriver: Valérius, Corvus, Manlius Torquatus, Papirius Curſor, Fabius Maximus, & pluſieurs autres. Chacun de ceux que je viens de nommer, dit-il, égaloit Alexandre en courage & en génie. Et, pour ce qui

* *Tite-Live parle ici ſelon le ſentiment de ceux qui croioient que Cyrus étoit péri miſérablement dans ſon expédition contre Tomyris Reine des Scythes.*

qui eſt de la ſcience militaire, elle s'étoit tranſmiſe par ſucceſſion depuis les Rois juſqu'aux tems dont je parle, toujours ſur les mêmes principes; de ſorte que la connoiſſance des régles, ſoutenue de la pratique conſtante, en avoit fait un art parfaitement connu de ceux qui étoient alors à la tête des armées. AN. R. 435. AV. J.C. 317.

Alexandre s'étoit fait beaucoup de réputation par ſa patience infatigable dans les travaux militaires, par ſa hardieſſe & ſon intrépidité, par ces prodiges de valeur perſonnelle qui ont tant contribué à ſa gloire. Croit-on que les Généraux Romains lui euſſent cédé ſur ce point? Un Manlius Torquatus, un Valérius Corvus, tous deux braves ſoldats, avant que d'avoir commandé les armées? Les Déces, pére & fils, qui ſe jettérent tête baiſſée au milieu des ennemis, après s'être dévoués à la mort: un Papirius Curſor, ſi renommé par la fermeté de ſon courage, ſoutenue d'une force incroiable de corps? S'imagine-t-on qu'Alexandre auroit été plus habile que tous ces illuſtres Romains, à camper avantageuſement, à faciliter & aſſurer le tranſport des vivres, à éviter les embuches, à ſaiſir le moment favo-

AN. R. 435. AV. J.C. 317.

rable pour donner le combat, à ranger une armée en bataille, & à diſpoſer à propos des corps de réſerve pour la ſoutenir? Les Romains excelloient dans toutes ces parties.

Mais pour ce qui regarde la maturité des conſeils, la prudence, l'habileté à former un plan, & à diriger ſur ce plan toutes les opérations d'une campagne, d'où dépend à proprement parler tout le ſuccès des entrepriſes: un jeune Prince, comme Alexandre, l'auroit-il emporté ſur l'auguſte Compagnie du Sénat Romain, compoſé d'un grand nombre de vénérables vielliards, inſtruits au métier des armes par une longue & heureuſe expérience, & par de fréquentes victoires: Compagnie, dont on ne peut ſe former une plus juſte idée que celle qu'en donna Cinéas à Pyrrhus, lorſqu'il lui dit que le Sénat Romain lui avoit paru comme une Aſſemblée de Rois?

Lorſqu'Alexandre auroit eu en tête de tels Généraux, il [a] auroit bien vû qu'il n'avoit plus affaire à Darius, Prince

[a] Non cum Dario rem eſſe dixiſſet, quem mulierum ac ſpadonum agmen trahentem, inter purpuram atque aurum, oneratum fortunæ ſuæ apparatibus, prædam veriùs quàm

ce généreux, mais amolli par les délices, qui traînoit avec lui à la guerre des troupes de femmes & d'Eunuques, tout éclatant d'or & de pourpre, & embarrassé de l'attirail de son luxe & de sa grandeur: en un mot, qui étoit plutôt une proie assurée qu'un ennemi formidable, & dont la défaite ne couta à Alexandre que de savoir mépriser un vain appareil, qui n'avoit aucune force réelle. Il eût trouvé une grande différence entre les Indes, qu'il traversa avec des troupes, plutôt semblables à des Bacchantes qu'à une armée, donnant lui-même l'exemple de la débauche, & l'Italie, où les bois & les défilés de l'Apulie, & les montagnes des Lucaniens lui auroient présenté les traces encore toutes récentes du sang de son Oncle Alexandre Roi d'Epire, qui y périt à peu près dans ce tems-ci. AN. R. 435. AV. J. C. 317.

Et [a] je parle, ajoute Tite-Live, d'Alexan-

hostem, nihil aliud quàm bene ausus vana contemnere, incruentus devicit.

[a] Et loquimur de Alexandro nondum merso secundis rebus, quarum nemo intolerantior fuit. Qui, si ex habitu novæ fortunæ novique, ut ita dicam, ingenii quod sibi victor induerat, spectetur; Dario magis similis quàm Alexandro in Italiam veniisset, & exer-

AN. R. 435. AV. J.C. 317.

lexandre encore ſobre & vertueux, avant qu'il eût été corrompu par la proſpérité, contre le poiſon de laquelle jamais perſonne n'a moins ſû ſe garantir. Si nous le prenons dans ſa nouvelle grandeur, & dans ce nouvel eſprit dont il ſe revétit après ſes victoires, nous pouvons dire qu'il ſeroit venu en Italie plus ſemblable à Darius qu'à Alexandre, & qu'il y eût amené une armée qui avoit alors oublié la Macédoine, & dégénéré de ſon ancienne vertu en prenant les mœurs des Perſes. J'ai honte de raporter dans un ſi grand Roi l'orgueil qui le fit renoncer à la ſimplicité des habillemens de ſes prédéceſſeurs, pour ſe parer de la pompe faſtueuſe des Rois de Perſe; ces complaiſances baſſes qu'il exigeoit de ſes Courtiſans, par leſquels il vouloit être adoré, indignités qui euſſent été inſupportables aux Macédoniens quand même ils auroient été vaincus, bien loin qu'ils puſſent les ſouffrir étant vainqueurs; ſa cruauté dans les ſupplices; le ſang de ſes amis verſé au milieu des repas; la folle vanité de vouloir s'attribuer

titum Macedoniæ oblitum, degenerantemque jam in Perſarum mores, adduxiſſet.

buer une fauſſe origine. Et quoi? Si l'amour du vin ſe fût accru en lui de jour en jour; ſi ſes emportemens de colére fuſſent devenus encore plus bruſques & plus violens; (ce que je dis ici eſt conſtant par le témoignage de tous les Auteurs) penſons-nous que tous ces vices n'euſſent fait aucun tort à ſes vertus militaires ? AN. R. 435. AV. J.C. 317.

Ce qui doit faire paroitre les ſuccès des Romains plus dignes d'admiration que ceux d'Alexandre, ou de quelque autre Roi que ce puiſſe être, ce ſont les obſtacles ſans nombre qu'ils ont eu à vaincre pour réuſſir dans leurs entrepriſes. Combien étoient-ils génés par le changement fréquent de Commandans, devenu néceſſaire par la conſtitution même de l'Etat depuis l'établiſſement de la République. Quelques-uns n'ont exercé la Dictature que pendant dix ou vingt jours: aucuns ne conſervoient le Conſulat plus d'un an. Ils trouvoient des obſtacles dans les Tribuns du Peuple, qui empéchoient ſouvent les levées de troupes; dans l'ignorance, ou la témérité, ou la jalouſie d'un Collégue; dans les affaires de la ville, qui les obligeoient quelquefois de partir trop tard, ou de revenir plutôt qu'il n'auroit été néceſſaire pour

eſpace de douze ou treize ans, dans lequel ſont renfermées toutes les conquêtes d'Alexandre. Comparez homme à homme, Général à Général; & vous trouverez les annales remplies de noms de Généraux Romains, pour qui la Fortune a été auſſi conſtante que pour le Roi de Macédoine, & dont le bonheur, auſſi bien que le courage, ne s'eſt démenti en aucun jour de leur vie. An. R. 435. Av. J.C. 317.

Que ſi l'on examine les différens hazards de la guerre, Rome avoit de ce côté-là un avantage infini ſur les Macédoniens, qui n'avoient dans la perſonne d'Alexandre qu'un ſeul Chef, à la vie duquel toute leur fortune étoit attachée; & un Chef, qui non ſeulement couroit les mêmes riſques qu'auroient couru les Généraux Romains, mais qui s'y expoſoit lui-même de gaieté de cœur, & qui feſoit gloire de les braver par une valeur intrépide, qui ſouvent dégénéroit en témérité. La fortune de Rome ne dépendoit point ainſi de ſes Généraux. Quand quelqu'un d'eux étoit enlevé par la mort, un autre auſſitôt prenoit ſa place; & la chute d'un ſeul homme n'entraînoit point la ruine de l'Etat.

3. Reſ-

AN. R. 435. AV. J.C. 317.

3. Reſte à comparer troupes à troupes, ou pour le nombre, ou pour le genre & la qualité des ſoldats, ou pour la multitude des troupes auxiliaires.

On ne doit compter pour ſoldats dans l'armée d'Alexandre que les Grecs & les Macédoniens. Car pour les Perſes & les Indiens, & les autres nations Aſiatiques, s'il en eût mené en Italie, ç'auroit été plutôt un embarras pour lui, qu'une augmentation de forces. Or jamais l'Infanterie Macédonienne d'Alexandre n'a paſſé trente mille hommes. Qu'on y joigne quatre mille hommes de Cavalerie, qu'il avoit tirés ſur tout de Theſſalie. Voila toute la force de ſon armée.

Rome avoit alors, comme les dénombremens en font foi, deux cens cinquante mille citoiens, tous capables de porter les armes; & elle mettoit ſouvent dix Légions à la fois en campagne. Si l'on y joint les ſecours qu'elle tiroit des peuples d'Italie ou ſes ſujets, ou ſes alliés, on voit que du côté du nombre les troupes Romaines auroient pu même être regardées comme ſupérieures à celles d'Alexandre. Ajoutez que les recrues auroient été faciles pour les Romains, au lieu qu'A-

qu'Alexandre, feſant la guerre dans un pays ennemi, auroit vû dépérir ſes troupes de jour en jour, comme cela arriva à Annibal, & il ne lui auroit pas été ſi facile d'en faire venir de Macédoine. AN. R. 435. AV. J. C. 317.

La Phalange Macédonienne avoit grande réputation, & elle la méritoit: mais après tout c'étoit un corps peſant, d'une ſeule piéce, difficile à remuer, & que bien des obſtacles mettoient ſouvent hors d'état d'agir. On peut voir la deſcription que j'en ai faite ailleurs d'après Polybe. L'armée Romaine au contraire, diviſée en différens corps, ſe manioit aiſément, & étoit ſuſceptible de tous les mouvemens qu'on vouloit lui donner. Elle ſe ſéparoit & ſe réuniſſoit avec une agilité merveilleuſe, & étoit toujours prête à combattre quelle que fût la ſituation du terrain où elle ſe trouvoit. *Hiſtoire Ant. Tome VI.*

Jamais ſoldats ne furent plus endurcis aux fatigues, plus propres à ſoutenir les travaux militaires, plus ſouples & plus dociles par raport à la diſcipline militaire, plus déterminés à vaincre ou à mourir dans le combat, que les ſoldats Romains.

Mais ce qui diſtinguoit le Peuple Ro-

AN. R. 435. AV. J.C. 317.

Romain de tous les autres peuples de la terre, & qui l'auroit rendu certainement ſupérieur à Alexandre, quand même celui-ci auroit remporté ſur lui d'abord quelques avantages, c'eſt qu'il ne ſavoit ce que c'étoit que de céder à ſa mauvaiſe fortune, & que ſa fierté & ſon opiniâtreté croiſſoient à proportion de ſes diſgraces. Si les fourches Caudines, ſi la bataille de Cannes, n'ont pu abbattre les Romains, quelle défaite auroit jamais étonné leur conſtance? Mais ſi Alexandre eût perdu une ſeule bataille, il étoit vaincu pour toujours.

Quand même les premiers commencemens lui auroient réuſſi, il auroit été étonné de voir que les Romains vaincus, défaits, taillés en piéces, ſi cela étoit arrivé, n'en ſeroient devenus que plus fiers, & auroient fermé l'oreille à toute propoſition de paix & d'accommodement. Il auroit alors eu lieu de regretter les Perſes, les Indiens, & les autres peuples efféminés de l'Aſie, & auroit avoué qu'il n'avoit fait la guerre juſques-là que contre des femmes, comme on raporte que le dit Alexandre Roi d'Epire ſon oncle, lorſque bleſſé à mort dans un combat en Italie, il comparoit les guer-

Ab ipſo ducit opes animumque ferro. *Horat.*

guerres que ſon Neveu feſoit actuellement en Aſie avec celle où il ſe voioit périr. AN. R. 435. AV. J.C. 317.

Pour moi, ajoute Tite-Live, lorſque je penſe que dans la premiére guerre Punique les Romains & les Carthaginois ſe ſont battus ſur mer pendant vingt-quatre ans, il me ſemble qu'à peine la vie d'Alexandre auroit ſuffi à une guerre contre les Romains.

Qui ſait même ſi ces deux peuples, liés enſemble par d'anciens Traités, n'auroient pas auſſi pour lors réuni toutes leurs forces contre un ennemi commun, & mis ſur pié de formidables armées, ſous le poids deſquelles ſans doute Alexandre auroit ſuccombé?

Les Romains ſe ſont meſurés plus d'une fois avec les Macédoniens, non à la vérité ſous Alexandre, ni dans le tems de leur plus grande force, mais ſous Antiochus qui en avoit un grand nombre dans ſon armée, ſous Philippe, & ſous Perſée; & ils l'ont fait non ſeulement ſans perte de leur part, mais ſans preſque avoir couru aucun riſque. Oſons [a] le dire, ajoute Tite-Live: ſi l'on

[a] Abſit invidia vero, & civilia bella ſileant, nunquam ab equite hoſte, nunquam à pedite, nunquam aperta acie, nunquam æquis, utique nunquam noſtris locis laboravimus.

AN. R. 435. AV. J. C. 317.

met à l'écart les guerres civiles, dont il n'eſt point ici queſtion, jamais Cavalerie ennemie, jamais Infanterie n'ont été ſupérieures aux nôtres. Jamais nous n'avons eu le deſſous dans un combat en pleine campagne, jamais dans des lieux également favorables aux deux armées, encore moins quand ils nous étoient avantageux. Notre Infanterie peſamment armée peut craindre une nombreuſe Cavalerie, des nuées de fléches lancées par un ennemi qui ſe diſperſe après ſa décharge, des forêts épaiſſes, des lieux impraticables aux convois. Elle a vaincu & vaincra toujours des armées plus nombreuſes & plus formidables que celles des Macédoniens & d'Alexandre, pourvû que l'amour de la paix & de l'union, dont jouit maintenant le Peuple Romain, régne toujours parmi nous.

C'eſt ainſi que Tite-Live termine ſa digreſſion, remplie certainement de réflexions très-ſolides & très-ſenſées. Mais on ne conçoit pas comment l'amour de la patrie l'a aveuglé au point d'avancer avec un air d'aſſurance (*abſit invidia vero*) comme ſi la choſe étoit indubitable, que *jamais Cavalerie ennemie*;

mie, jamais Infanterie, n'ont été ſupérieures à celles des Romains : qu'ils n'ont jamais eu le deſſous dans un combat en raſe campagne. Avoit-il oublié la ſupériorité décidée de la Cavalerie d'Annibal ſur la Cavalerie Romaine, ou les journées d'Allia & de Cannes, qu'il venoit de citer lui-même en preuve de la conſtance des Romains ! An. R. 435. Av. J.C. 317.

Je reviens à la ſuite de l'hiſtoire, après avoir fait une courte réflexion ſur toutes celles de Tite-Live, qui ne ſont fondées que ſur un raiſonnement humain. Mais nous, qui ſommes inſtruits des deſſeins de Dieu par ſes Ecritures, nous ſavons que les Décrets divins n'aiant rien donné à Alexandre dans l'Occident, ni dans l'Italie, il n'y auroit pu rien conquérir, pas même un village : Qu'autant que ſes conquêtes ont été grandes & rapides en Orient, parce que la Providence lui avoit tout deſtiné dans l'Orient ; autant ſes armes auroient été impuiſſantes contre l'Italie, parce qu'elle ne lui avoit rien accordé ni préparé dans l'Italie.

AN. R. 436. AV. J.C. 316.

M. TOSLIUS FLACCINATOR.
L. PLAUTIUS VENNO.

Différentes guerres contre les Samnites.

Liv. IX. 20.

LA GUERRE des Samnites donnera encore lontems de l'occupation à Rome, ſans que les pertes fréquentes & conſidérables de ces peuples puiſſent les porter à quitter les armes. Il eſt marqué qu'ils perdirent trente mille hommes en 440. vingt mille, trois ans après, en 443. trente autres mille en 446. & de même encore en pluſieurs autres combats. On a peine à comprendre comment le pays pouvoit fournir tant de ſoldats. Tous les ans il ſe feſoit quelque ſiége, & ſe donnoit quelque bataille; & les Romains avoient preſque toujours l'avantage. Ces heureux ſuccès, quoique lents & non déciſifs, leur préparoient, & leur aſſuroient même la conquête des peuples du Samnium, de l'Apulie, de la Lucanie, & des autres plus éloignés de Rome, ſitués à l'Orient.

Je n'entrerai point dans le détail de ces ſiéges & de ces combats, qui ne contiennent rien de fort mémorable, ni de fort intéreſſant, & dont le récit pourroit devenir ennuieux. Je raporterai réguliérement le nom des Conſuls

ſuls de chaque année ; mais j'omettrai quelquefois celui des Dictateurs, fort fréquens pour lors. J'en trouve ſix dans l'eſpace de ſept ans, depuis l'an de Rome 438 juſqu'à 444 ; ſans qu'il paroiſſe un beſoin bien preſſant d'y avoir recours. Il ſemble que c'étoit avilir en quelque ſorte cette ſuprême Magiſtrature, regardée dans les commencemens comme preſque une derniére reſſource dans les néceſſités de l'Etat, toujours confiée à des perſonnes d'un mérite reconnu, & par cette raiſon beaucoup plus reſpectée & redoutée. AN. R. 436. AV. J.C. 316.

L'année de Rome 436, on ajouta deux nouvelles Tribus aux anciennes, l'Ufentine & la Falérine, qui firent en tout 31. Tribus. Etabliſſement de deux nouvelles Tribus.

Ce fut dans cette même année que l'on envoia pour la premiére fois à Capoue un Préfet, un Gouverneur (*Præfectus*) ſur la demande que cette ville en avoit faite pour régler les diſcordes inteſtines qui en troubloient le repos. On donnoit en Italie le nom de *Préfectures* aux villes qui ne ſe conduiſoient point par leurs propres loix, ni par des Magiſtrats tirés de leur corps ; mais qui recevoient de Rome tous les ans des *Pré-* Préfet envoie à Capoue. *Liv.* IX. 20.

AN. R. 436. AV. J.C. 316. *Préfets* & comme des Intendans qui avoient une ſouveraine autorité dans la ville, & qui y rendoient la Juſtice.

AN. R. 437. AV. J.C. 315.

C. JUNIUS BUBULCUS.
Q. ÆMILIUS BARBULA.

Sur le bruit qui ſe répandit du bon ordre rétabli à Capoue par les ſoins du Magiſtrat Romain, les habitans d'Antium demandérent auſſi qu'on leur envoiât quelques Romains pour donner des réglemens à leur ville. On leur accorda pour cet effet ceux qui étoient les Patrons d'Antium: car le droit de Patronage ne ſe bornoit pas aux particuliers, mais s'étendoit aux villes, & même, lorſque l'Empire fut aggrandi, à des provinces entiéres, qui ſe mettoient ſous la protection de quelque puiſſant Sénateur. Par le moien des Préfectures, Rome portoit au loin, non ſeulement ſes armes, mais ſes loix: *nec arma modò, ſed jura etiam Romana latè pollebant.* C'étoit une maniére excellente d'étendre ſon pouvoir, & même ſon domaine, infiniment préférable à la voie des armes, qui n'emploiant que la contrainte, ne ſoumet auſſi que les corps, au lieu que l'autre

l'autre gagne les cœurs. Quelle eſtime en effet ne donnoit point du gouvernement des Romains un Magiſtrat envoié dans une ville, où il ne feſoit uſage de ſon pouvoir que pour y établir l'ordre, la paix, la juſtice, & en rendre les citoiens heureux! Voila le but de tout bon gouvernement. AN. R. 437. AV. J.C. 315.

SP. NAUTIUS.
M. POPILLIUS. AN. R. 438. AV. J.C. 314.

Défaite des Samnites par le Dictateur L. Æmilius. *Liv.* IX. 21.

L. PAPIRIUS IV.
Q. PUBLILIUS IV. AN. R. 439. AV. J.C. 313.

Les Conſuls demeurérent à Rome cette année, comme avoient fait ceux de l'année précédente. Ce fut le Dictateur Q. Fabius, qui fut chargé de la guerre contre les Samnites. Dans un premier combat Aulius Cerrétanus ſon Maître de Cavalerie tua le Général des ennemis, & fut tué lui-même bien-tôt après par le frére de ce Général. Dans un ſecond combat, Fabius, pour ne laiſſer à ſes troupes d'autre reſſource que dans la victoire, leur déclara qu'il feroit mettre le feu au camp; & il leur laiſſa *Liv.* IX. 22. 23.

AN. R. 439. AV. J. C. 313. ignorer le ſecours conſidérable que lui amenoit de Rome le nouveau Maître de la Cavalerie. Les ſoldats animés par la vûe de l'incendie de leur camp, (le Dictateur n'avoit fait mettre le feu qu'aux deux premiéres tentes) marchent comme des furieux contre l'ennemi, qui ne tint pas lontems contre une ſi rude attaque. En même tems le Maître de la Cavalerie, à qui l'incendie du camp avoit été donné pour ſignal, attaque les Samnites par les derriéres. Leur défaite fut conſidérable. Le ſoldat chargé de butin revint dans le camp, qu'il trouva, contre ſon attente, en ſon entier, excepté quelques tentes. Cette agréable ſurpriſe lui cauſa une grande joie, qui égala preſque celle de la victoire qu'il venoit de remporter.

AN. R. 440. AV. J. C. 312.

M. POETELIUS.
C. SULPICIUS.

Liv. IX. 24. 25. Les nouveaux Conſuls marchent vers la ville de Sora, dont les habitans avoient tué la Colonie Romaine qui y étoit établie, & avoient embraſſé le parti des Samnites. Ce ſiége auroit retenu lontems les Romains à cauſe de la ſituation avantageuſe de la place: mais un transfuge

fuge leur aiant découvert un ſentier qui conduiſoit à la Citadelle, la ville fut priſe de nuit preſque ſans réſiſtance. Le carnage d'abord fut grand, parce que les Conſuls n'y étoient pas encore entrés. Ceux qui avoient échapé à la fureur du ſoldat, ſe rendirent. On en envoya deux cens cinquante à Rome : c'étoient les principaux auteurs du meurtre de la Colonie Romaine. Ils furent tous condannés à mort, & exécutés dans la place publique. Ce ſpectacle fit un ſenſible plaiſir à la populace, qui avoit un grand intérêt qu'on mît en ſureté les citoiens qu'on envoioit en Colonie. Pluſieurs autres villes, comme Auſone, Minturnes, Veſcia, furent priſes de même par trahiſon. An. R. 440. Av. J. C. 312.

On avoit créé un Dictateur, (c'étoit C. Mænius) pour préſider aux jugemens qui devoient être rendus au ſujet d'une conſpiration excitée au dehors, laquelle fut bientôt arrêtée. Le Dictateur, qui vouloit faire uſage de ſon autorité, l'emploia à l'occaſion de certaines aſſemblées ſecrettes qu'on diſoit s'être tenues à Rome, pour briguer les charges. On feſoit tomber cette accuſation ſur les Nobles : leſquels indignés qu'on leur fit cet affront, Le Dictateur Mænius abdique la Dictature, & ſe juſtifie d'un reproche qu'on lui avoit fait. *Liv.* IX. 26.

AN. R. 440. AV. J.C. 312. front, prétendoient le faire retomber ſur le Dictateur même & ſur ſon Maître de Cavalerie, tous deux Plébeïens, ſoutenant que ſi l'on pouvoit ſoupçonner quelqu'un d'avoir brigué les charges, c'étoit ceux qui par leur naiſſance n'y avoient point de droit, au lieu que l'entrée en étoit naturellement ouverte aux autres; & ils menaçoient le Dictateur de le lui bien faire ſentir, quand il ſeroit ſorti de place. Il n'attendit pas que le tems en fût venu. Il abdiqua la Dictature, demanda d'être jugé, & fut déclaré innocent, auſſi bien que ſon Maître de la Cavalerie. Il [a] voulut faire voir que c'étoit leur innocence, & non la conſidération de leur charge, qui les mettoit en ſureté contre une pareille accuſation.

Liv. IX. 27. Ce fut ſous les Conſuls Pœtelius & Sulpicius que ſe donna une bataille conſidérable, où l'on dit qu'il y eut trente mille Samnites ou tués, ou faits priſonniers.

AN. R. 441. AV. J.C. 311. L. PAPIRIUS CURSOR V.
C. JUNIUS BUBULCUS II.

Liv. IX. 28. On reprend Frégelles ſur les Samnites.

[a] Ut appareat innocentiâ noſtrâ nos, non majeſtate honoris, tutos à criminationibus iſtis eſſe.

tes. Atina & Calatia ont le même ſort. AN. R. 442. AV. J. C. 310.

M. VALERIUS.
P. DECIUS.

Célébre Cenſure d'Appius & de Plautius. *Liv.* IX. 29.

Les plus gens de bien ſe trouvent quelquefois expoſés à être accuſés ſans ſujet, & même injuſtement flétris, quand ils ont affaire à des ennemis jaloux, violens, ou d'un caractére bizarre. C'eſt ce qui arriva ſous la Cenſure d'Appius Claudius & de C. Plautius. Les plus illuſtres d'entre les Sénateurs, dont la vie & la conduite étoient ſans reproche, qui avoient dignement rempli les premiéres places de l'Etat, ou qui pouvoient juſtement y aſpirer, eſſuiérent la mauvaiſe humeur de ces deux Cenſeurs, & ſe virent honteuſement privés de leur qualité de Sénateurs. J'ai dit ailleurs que cette dégradation ſe feſoit en paſſant dans la lecture du Catalogue des Sénateurs le nom de ceux que l'on vouloit exclure.

Liv. IX. 46.

Pour remplir dignement les places vacantes par l'expulſion de tant d'illuſtres Sénateurs, Appius [a] fit entrer dans le Sénat un grand nombre de fils d'Affranchis.

[a] Senatum primus libertinorum filiis lectis inquinaverat. *Liv.*

AN. R. 442. AV. J. C. 310. chis. Son but étoit de fortifier ſon crédit dans cette auguſte Compagnie, & de s'y rendre tout-puiſſant. On a peine à comprendre comment un homme, qui d'ailleurs avoit d'excellentes qualités, a pu ſe porter à de tels excès. Mais de quoi n'eſt point capable une forte & vive ambition, qui veut primer & dominer à quelque prix que ce ſoit? Celle d'Appius lui réuſſit mal. Une entrepriſe ſi criante révolta généralement tout le monde contre lui.

Auſſi l'année ſuivante, (j'anticipe les faits, pour raconter de ſuite tout ce qui a raport à l'injuſte & bizarre conduite de ces Cenſeurs) les Conſuls n'eurent aucun égard aux changemens qu'avoit introduit dans le Sénat la paſſion des deux Cenſeurs. Ils lurent la liſte du Sénat telle qu'elle étoit avant la Cenſure d'Appius, ſans avoir égard ni à la prétendue note de ceux qu'il avoit raiés du Catalogue, ni à la prétendue élection de ceux qu'il avoit ſubſtitués à leur place.

Liv. IX. 33. 34. Lorſque les dix-huit mois, qui étoit le tems auquel la durée de la Cenſure avoit été reſtrainte par Mamercus Æmilius, furent expirés, C. Plautius [a] ne pou-

[a] Ob infamem atque invidioſam Sena-

pouvant ſoutenir plus lontems les plaintes & la haine que leur conduite irréguliére & violente avoit excitées contre eux, abdiqua auſſitôt la Cenſure. Mais Appius refuſa opiniâtrement d'abdiquer ſa charge, & déclara qu'il ne la quitteroit point avant la révolution pleine des cinq années entiéres, qui étoient le terme ancien & fixé d'abord dans la création primitive de cette charge. P. Sempronius Tribun du Peuple entreprit vivement Appius. Après lui avoir reproché les violences de ſa famille toujours impérieuſe, toujours annemie de la liberté du Peuple Romain, & qui par cette raiſon lui étoit devenue plus odieuſe que celle des Tarquins; après lui avoir rappellé le ſouvenir de l'infame & cruel Décemvir Appius, qui s'étoit continué lui-même dans ſa charge au mépris de toutes les Loix: *Sont-ce donc là*, lui dit-il, *les exemples que vous vous propoſez à imiter? Quoi! Un réglement établi dans la République depuis plus de cent ans, obſervé inviolablement par tant d'hommes illuſtres qui juſqu'ici ont été Cenſeurs, vous, Appius, vous le mépriſerez & le violerez* AN. R. 442. AV. J.C. 310.

tûs lectionem, verecundiâ victus Collega, magiſtratu ſe abdicaverat. *Liv.*

AN. R. 442. AV. J. C. 310.

audacieuſement à la vûe & ſous les yeux du Sénat & du Peuple ? Que deviendroit la République, ſi les Conſuls, ſi les Dictateurs, de leur propre autorité, entreprenoient de ſe proroger ainſi dans leurs places au dela du tems marqué ? Nous avons vû depuis peu d'années C. Mænius abdiquer la Dictature beaucoup avant le tems, afin de pouvoir, comme particulier, ſe juſtifier du crime qu'on lui impoſoit. Je n'exige pas de vous, Appius, une telle modération. Ne quittez point votre charge un jour, une heure plutôt que vous n'y êtes obligé : mais n'en paſſez pas les juſtes bornes. Non, me répond Appius. J'exercerai la Cenſure trois ans & ſix mois entiers au dela de ce que le permet la Loi Æmilia, & je l'exercerai ſeul. N'eſt-ce pas là parler & agir en Roi, & même en Tyran ? Jamais Cenſeur n'eſt demeuré ſeul en charge. Tous, quand leur Collégue eſt mort, ont abdiqué. Et vous, ni le tems de votre Magiſtrature expiré, ni l'exemple de votre Collégue qui ſe retire, ni la pudeur, ni la Loi ne vous arrêtent. Vous faites conſiſter votre honneur & votre mérite dans l'arrogance, dans l'audace, dans le mépris des dieux & des hommes. C'eſt avec peine que je vous parle

le de la ſorte. La dignité que vous avez exercée eſt digne de reſpect. Mais votre inflexible opiniâtreté me force à ne vous point ménager ; & je vous déclare, que ſi vous n'obéiſſez à la Loi Æmilia, je vous ferai mener en priſon. En effet, Appius ne répliquant que par de mauvaiſes raiſons, il ordonna qu'on ſe ſaiſît de ſa perſonne, & qu'on le conduiſit dans les priſons. Appius implora le ſecours des autres Tribuns. Six étoient contre lui : trois ſe déclarérent en ſa faveur, & à la honte des Loix & de tous les Ordres de l'Etat, il exerça ſeul la Cenſure pendant tout le reſte du tems. AN. R. 442. AV. J. C. 310.

Voiant [a] que du côté du Sénat ſes eſpérances étoient fruſtrées, il ſe tourna du côté du Peuple ; & pour s'aſſurer des ſuffrages & ſe rendre maître des Aſſemblées, il diſtribua dans toutes les Tribus la vile populace, qui de cette ſorte par ſon grand nombre formoit toujours la pluralité des voix. Ce changement ne fut pas de longue durée, comme on le verra bientôt.

[a] Poſteaquam eam lectionem (Senatorum) nemo ratam habuit, nec in curia adeptus erat quas petierat opes, humilibus per omnes Tribus diviſis, forum & campum corrupit. *Liv.* IX. 46.

AN. R. 442. AV. J. C. 310.

Appius rendit ſa Cenſure mémorable par un ouvrage célébre qu'il entreprit & acheva ſeul: ce fut le grand chemin nommé *Via Appia*, qu'il pouſſa depuis Rome juſqu'à Capoue. Dans la ſuite ce chemin fut continué juſqu'à Brunduſe (Brindes) à l'extrémité du Golfe Adriatique, ce qui fait plus de cent cinquante lieues de France: ouvrage dont, après tant de ſiécles, on voit encore maintenant de conſidérables veſtiges, & qui eſt auſſi digne d'admiration par ſa durée que par ſon étendue.

Voie Appia: Aqueduc.

Appius fit venir auſſi de l'eau dans la ville par le moien d'un Aqueduc, qui eſt le premier dont il ſoit fait mention dans l'Hiſtoire Romaine. J'ai parlé des grands chemins de Rome & des Aqueducs dans l'Avant-propos de ce Volume.

Famille des Potitiens éteinte. *Liv.* IX. 29.

Par le conſeil du même Appius (car ſa conduite eſt fort mélée de bien & de mal) les Poticiens chargés anciennement, & diſoit-on par Hercule lui-même, du ſoin des ſacrifices qu'on offroit à ce demi-dieu ſur l'autel appellé *le très-grand Autel d'Hercule*, dédaignant ces fonctions, ou n'en voulant plus ſoutenir l'embarras, en avoient enſeigné les cé-

Ad aram maximam Herculis.

cérémonies à des * eſclaves du Peuple Romain. Il arriva une choſe étonnante, (dit Tite-Live, toujours aſſez crédule) & qui devroit bien empécher de rien changer dans les cérémonies ſacrées de religion. De douze branches de la maiſon des Potitiens qui ſubſiſtoient alors, dans leſquelles il ſe trouvoit juſqu'à trente mâles au deſſus de quinze ans, il n'en reſta pas un ſeul, & ils furent tous enlevés, & toute la race éteinte dans l'eſpace d'un an. La vengeance des dieux ne s'en tint pas là. Quelques années après, Appius perdit la vûe entiérement, & demeura aveugle le reſte de ſa vie.

AN. R. 442. AV. J. C. 310.

C. JUNIUS BUBULCUS III.
Q. ÆMILIUS BARBULA II.

AN. R. 443. AV. J. C. 309.

Il ſe fit deux réglemens nouveaux qui attribuérent au Peuple la nomination de pluſieurs places militaires. Le premier regarde les Tribuns ou premiers Officiers des Légions. De vingt-quatre

Tribuns des Légions nommés par le Peuple, auſſi-bien que les Duumvirs pour la flote. *Lib.* IX. 30.

L 6

* *Les* ſervi publici *n'étoient eſclaves d'aucun particulier, mais de la République en corps. Les temples des dieux avoient auſſi des eſclaves, tels qu'en Sicile* Venerii, *à Larinum* Martiales.

An. R. 443. Av. J.C. 309. tre Tribuns, ſix pour chaque Légion, le Peuple n'en avoit nommé d'abord en tout que ſix. Depuis l'année dont nous parlons il en nomma ſeize, en ſorte qu'il n'en reſtoit que huit au choix des Conſuls ou des Dictateurs. J'ai déja obſervé que les Tribuns ne ſont pas bien comparés à nos Colonels, parce que les Tribuns n'avoient pas une certaine partie de la Légion qu'ils commandaſſent, mais commandoient toute la Légion alternativement.

Horat. Quod mihi pareret Legio Romana Tribuno.

Le ſecond réglement concerne la marine, peu connue juſqu'alors chez les Romains. C'eſt ici la premiére fois qu'il eſt fait mention d'une flote Romaine dans Tite-Live. Il paroit néanmoins par les deux premiers Traités que Polybe raporte entre les Romains & les Carthaginois, que les Romains, du moins des particuliers, mettoient quelques vaiſſeaux en mer, ſoit pour le commerce, ſoit même pour la piraterie. Mais c'étoit fort peu de choſe. Il fut ordonné cette année que le Peuple nommeroit deux Officiers, appellés *Duumvirs*, pour avoir

avoir ſoin d'équiper la flote, & de radouber les vaiſſeaux. L'année ſuivante le Peuple Romain envoia une flote contre la Campanie ſous la conduite de P. Cornélius chargé du Commandement ſur les Côtes maritimes. Elle aborda à Pompeii. Cette expédition ſe borna à faire une deſcente ſur les terres voiſines, & à y ramaſſer quelque butin. Encore fut-il repris par des payſans, qui tuérent même quelques-uns des Romains avant qu'ils puſſent regagner la flote. AN. R. 443. AV. J. C. 309. *Liv.* IX. 38.

Les Joueurs de flute rétablis dans leurs droits. *Liv.* IX. 30.

Un événement petit, je dirois preſque badin, occupa fort les eſprits cette même année-là, parce qu'il paroiſſoit avoir quelque raport à la religion. Les Joueurs de flute, ſouffrant avec peine que les derniers Cenſeurs leur euſſent interdit de manger dans le temple de Jupiter comme ils l'avoient toujours fait juſques-là, s'en allérent tous enſemble de compagnie à Tibur; de ſorte qu'il ne reſta perſonne à la ville pour jouer des inſtrumens dans les ſacrifices. Leur retraite donna de l'inquiétude au Sénat. On envoia des Députés, pour prier les habitans de Tibur de faire en ſorte que ces hommes revinſſent à Rome. Les Tiburtins aiant répondu obligeamment,

AN. R. 443. AV. J. C. 309.

ment, commencent par faire venir dans leur Sénat ces Joueurs de flute, & les exhortent à retourner à Rome. Ils le refuſent abſolument. Ne pouvant vaincre leur opiâtreté, les Tiburtins s'aviſent d'une ruſe aſſez conforme au caractére de ceux à qui ils avoient affaire. Ils les invitent à des feſtins, les uns d'un côté, les autres de l'autre, ſous prétexte d'égaier le repas par le ſon agréable des inſtrumens. On leur fait bonne chére. Sur tout on n'épargne pas le vin, dont pour l'ordinaire les Muſiciens ne ſont pas ennemis. Pour abréger, ils s'endorment tous d'un ſi ſubit & ſi profond ſommeil, qu'on les tranſporta dans des chariots ſans qu'ils le ſentiſſent; & ils ne commencérent à ſe reconnoitre que le lendemain matin, lorſque le grand jour, qui les trouva encore pleins de vin, leur eut ouvert les yeux, & leur eut fait voir qu'ils étoient ſur des chariots dans la grande place de Rome. Il ſe fit auſſitôt un grand concours de peuple autour d'eux. Après qu'on eut obtenu d'eux, non ſans beaucoup de peine, qu'ils demeureroient, on leur accorda de ſe promener dans la ville tous les ans pendant trois jours en maſcarade chantant des chan-

chanſons, & jouant des inſtrumens, ce qui ſe pratiquoit encore régulièrement du tems de Tite-Live. On leur rendit auſſi le privilége, dont la ſuppreſſion les avoit mis de mauvaiſe humeur; & il fut ordonné que lorſqu'ils ſeroient emploiés aux ſacrifices, ils auroient le droit de prendre part aux feſtins, qui en étoient l'accompagnement ordinaire. AN. R. 443. AV. J. C. 309.

Dans le tems dont nous parlons, deux guerres conſidérables occupoient les Romains. Le Conſul Junius, qui avoit pour ſon département les Samnites, après avoir pris ſur eux deux villes, Cluvia & Bovianum, leur livra une bataille, où ils eurent vingt mille hommes de tués. Samnites vaincus. *Liv.* IX. 31.

D'un autre côté tous les peuples de l'Etrurie, excepté ceux d'Arrétium, avoient pris les armes, & commencé le ſiége de Sutrium, ville alliée des Romains, & qui ſervoit comme de barriére contre les Etruſques. Le Conſul Æmilius marcha auſſitôt au ſecours de la place. Le lendemain de ſon arrivée, les deux armées ſe rangérent en bataille, & demeurérent en préſence juſqu'après midi ſans faire aucun mouvement. Alors les Etruſques, pour ne pas perdre inutilement la journée à ſe regarder les uns les Guerre contre les Etruſques. *Liv.* IX. 32.

au-

AN. R. 443. AV. J. C. 309.

autres, donnent le ſignal. L'action s'engage de part & d'autre avec une égale ardeur. Les ennemis l'emportoient par le nombre, les Romains par le courage. Le combat fut opiniâtre, & lontems douteux. Les plus braves des deux côtés y périrent. Enfin, la ſeconde ligne des Romains aiant pris la place de la premiére, les ennemis, qui n'étoient rangés que ſur une ſeule ligne, ſans corps de réſerve qui la ſoutint, ne purent réſiſter à l'attaque violente de ces troupes encore toutes fraiches. Ils combattoient néanmoins toujours courageuſement, déterminés plutôt à tomber ſous le fer ennemi, qu'à tourner le dos. Il n'y auroit jamais eu moins de fuite, & plus de carnage, ſi la nuit n'étoit venue à leur ſecours; & ce furent les vainqueurs, qui ceſſérent les premiers de combattre. Il ne ſe paſſa plus rien de conſidérable cette année.

AN. R. 444. AV. J. C. 308.

Q. FABIUS II.
C. MARCIUS RUTILUS.

Victoires remportées ſur les Etruſques.

Les Etruſques recommencérent le ſiége de Sutrium. Le Conſul Fabius ne

ne tarda pas à marcher au ſecours des Alliés. Il conduiſit ſon armée le long des montagnes dans la plaine. Les ennemis viennent auſſi-tôt lui préſenter la bataille. Comme ils avoient bien plus de troupes que lui, pour ſuppléer au petit nombre des ſiennes par l'avantage du lieu, il les fait un peu avancer ſur la pente de la montagne. L'endroit étoit pierreux, & plein de gros cailloux. Les Etruſques auſſitôt marchent à eux, & jettent leurs traits à bas pour en venir plutôt aux mains. Les Romains, profitant de la ſupériorité du terrain où ils s'étoient rangés en bataille, lancent ſur eux force traits, force pierres, qui en bleſſent beaucoup, & troublent les autres par le bruit qu'elles feſoient en tombant ſur leurs caſques & ſur leurs boucliers. Les Etruſques ne pouvoient pas facilement en venir aux mains avec leurs ennemis, & ils n'avoient plus de traits pour les attaquer de loin. Le deſordre ſe mit bientôt dans leurs troupes. Dans ce moment les Haſtaires & les Princes, c'eſt-à-dire les deux premiéres lignes de l'armée Romaine, tombent ſur eux l'épée à la main. Ils ne purent ſoutenir ce choc, & prirent tous la fuite vers le camp.

AN. R. 444. AV. J.C. 308. *Liv.* IX. 35-37.

AN. R. 444. AV. J. C. 308.

camp. Mais la Cavalerie Romaine les aiant prévenus en prenant des chemins détournés, & leur en aiant coupé l'entrée, ils ſe réfugiérent ſur les montagnes, & de là, avec des troupes preſque ſans armes, & couvertes de bleſſures, ils s'enfoncérent dans la forêt Ciminienne. Les Romains, après avoir tué un grand nombre d'ennemis, gagné trente-huit drapeaux, s'être rendus maîtres de leur camp, firent un butin conſidérable.

On tint pour lors conſeil de guerre, pour délibérer ſi l'on pourſuivroit l'ennemi. La forêt Ciminienne étoit alors plus inacceſſible & plus terrible, que ne l'étoient il n'y a pas lontems, dit Tite-Live, les forêts Germaniques (c'eſt-à-dire Hercynies : *Hercynia ſylva.*) Juſques-là, aucun Marchand même n'y avoit pénétré. Il n'y avoit que le Général qui eût aſſez de courage pour en vouloir tenter l'entrée : les autres n'avoient pas encore perdu le ſouvenir des fourches Caudines. Dans l'embarras ou ſe trouvoit le Conſeil, un jeune Romain (quelques-uns ont cru que c'étoit le frére du Conſul) s'offre pour aller reconnoitre les lieux, & promet d'en

d'en raporter bientôt des nouvelles certaines. Il avoit été élevé à Céré ville d'Etrurie, & ſavoit fort bien la langue du pays, auſſi bien que ſon valet. On prétend que les jeunes Romains alors apprenoient l'Etruſque, comme depuis ils ont appris le Grec, & que cette étude feſoit partie de leur éducation. Ils partirent tous deux ſeuls, ſans prendre d'autre précaution que de ſe faire inſtruire en chemin du nom des lieux où ils devoient entrer, & de celui des principaux habitans du pays, afin que dans la converſation on ne les reconnût point pour des étrangers. Ils étoient habillés en bergers, & avoient chacun une faulx & deux javenilles toutes de fer. Mais tout cela ne contribua pas tant à les cacher, que la ferme perſuaſion où l'on étoit qu'aucun étranger ne ſongeroit à entrer dans cette forêt. Ils arrivérent juſques chez les habitans de Camercinum en Ombrie. Le Romain déclara qui il étoit. On le conduiſit au Sénat. Il propoſa, au nom du Conſul, de faire avec eux alliance & amitié. Sa propoſition fut acceptée avec joie. On l'aſſura que les Romains, s'ils entroient dans la forêt, y trouveroient des vivres pour trente

AN. R. 444. AV. J.C. 308.

AN. R. 444. AV. J. C. 308. trente jours, & toute la Jeuneſſe du pays ſous les armes, prête à ſuivre leurs ordres. Sur ces nouvelles, le Conſul, aiant fait partir au commencement de la nuit les bagages, & fait ſuivre les Légions, s'arréta avec la Cavalerie. Le lendemain, dès la pointe du jour, il parut devant les corps de garde des troupes ennemies qui étoient poſtées hors de la forêt. Il les tint en haleine quelque tems, après quoi il ſe retira dans ſon camp; & en étant ſorti par une autre porte, il gagna le reſte de ſon armée avant la nuit. Le jour ſuivant dès le matin il ſe trouva au haut du mont Ciminien. Contemplant de là les riches contrées de l'Etrurie, il fait deſcendre ſes ſoldats, pour aller piller le pays. Ils revenoient chargés d'un butin immenſe, lorſque quelques troupes de payſans armés à la hâte, vinrent à leur rencontre avec ſi peu d'ordre, qu'ils penſérent eux-mêmes être pris, & devenir la proie de ceux à qui ils vouloient enlever leur butin. Après les avoir battus & mis en fuite, & ravagé tout le plat pays, le ſoldat victorieux & chargé de riches dépouilles, retourna au camp.

Cependant ſur le bruit qui s'étoit répan-

pandu à Rome que le Conſul ſongeoit à pénétrer dans la forêt Ciminienne, la fraieur avoit ſaiſi les eſprits, & l'allarme étoit devenue générale dans la ville. On ſavoit ce qu'avoit couté à la République la témérité de deux Conſuls qui s'étoient engagés mal à propos dans les défilés de Caudium, & les traces du honteux Traité qui y avoit été conclu, n'étoient pas encore effacées de la mémoire des citoiens. On fait dont partir ſur le champ cinq Députés, auxquels, afin de leur donner plus de poids, on avoit joint deux Tribuns du Peuple, pour défendre au Conſul de la part du Sénat, de paſſer la forêt Ciminienne. Heureuſement l'ordre arriva trop tard, de quoi les Députés furent bien contens; & étant retournés promtement à Rome, ils y répandirent la joie par l'agréable nouvelle des avantages que le Conſul avoit remportés. AN. R. 444. AV. J.C. 308.

Cette expédition du Conſul, loin de terminer la guerre, n'avoit fait qu'en exciter une nouvelle encore plus terrible que la premiére. Le ravage des terres ſituées au bas de la montagne Ciminienne avoit irité contre les Romains, non ſeulement les habitans du pays, mais les Om- Nouvelle victoire remportée ſur les Etruſques. On leur accorde une tré- ve de

AN. R. 444. AV. J.C. 308. trente ans. *Liv.* IX. 37.

Ombriens qui demeuroient dans le voiſinage. Les deux peuples aiant donc joint leurs troupes, vinrent à Sutrium, d'autres diſent près de * Pérouſe, avec une armée beaucoup plus nombreuſe encore que n'avoit été la premiére. Sans perdre de tems, ils préſentent d'abord la bataille aux Romains, qui ne font aucun mouvement. Puis ils s'approchent de leurs retranchemens, & voiant que les corps de garde étoient rentrés dans le camp, ils ne doutent point que ce ne ſoit un effet de la crainte des ennemis, & preſſent leurs Généraux de leur envoier dans le lieu où ils ſont de la nourriture pour ce jour, & déclarent qu'ils demeureront ſous les armes, & qu'ils ſont réſolus d'attaquer le camp dès la nuit même, ou le lendemain dès la pointe du jour. L'armée Romaine ne témoignoit pas moins d'ardeur pour le combat: mais l'ordre du Général la contenoit. Il étoit environ la dixiéme heure du jour, (deux heures avant le coucher du ſoleil.) Il commande à ſes ſoldats »de prendre de »la nourriture, & de ſe tenir ſous les »armes prêts à partir au premier ſignal »qu'on leur donnera ſoit de jour, ſoit »de nuit. Il les exhorte en peu de mots,

**Ville ſituée au dela de la forêt Ciminienne.*

»en

»en relevant les Samnites qu'ils avoient »ſouvent vaincus, beaucoup au deſſus »des Etruſques. Il ajoute qu'il avoit u- »ne reſſource ſecrette qu'il ne pouvoit »pas leur expliquer actuellement, mais »qu'ils connoitroient lorſqu'il en ſeroit »tems.« Il inſinuoit par ces paroles obſcures & énigmatiques qu'il comptoit ſur quelque trahiſon; & il en uſoit de la ſorte pour raſſurer ſes ſoldats, que le grand nombre des troupes ennemies pouvoit effraier. Ce qui rendoit cette penſée encore plus vraiſemblable, c'eſt que les ennemis étoient en pleine campagne ſans retranchement. Après avoir pris de la nourriture, ils prennent auſſi du repos. A la quatriéme veille de la nuit, c'eſt-à-dire à trois heures avant le lever du ſoleil, on les éveille ſans bruit, & ils prennent leurs armes. On donne aux valets d'armée des haches pour abbattre les retranchemens, & combler les foſſés. On range l'armée en bataille dans l'enceinte du camp même, & l'on place aux portes des cohortes d'élite. Quand on eut donné le ſignal un peu avant le jour, qui eſt le tems où dans les nuits d'été le ſommeil eſt le plus profond, & qu'on eut abbattu les re- tran-

AN. R. 444. AV. J. C. 308.

AN. R. 444. AV. J.C. 308.

tranchemens, l'armée ſort du camp. Ils trouvent les ennemis couchés par terre çà & là, les uns immobiles, les autres à demi endormis dans leurs lits, la plupart qui couroient à leurs armes: ils en firent un carnage horrible. Peu eurent le tems de s'armer. Et comme ceux-là même n'avoient ni Commandant, ni drapeau ſous lequel ils puſſent ſe réunir, ils furent bientôt mis en deſordre, & la Cavalerie les pourſuivit dans leur fuite. Les uns ſe retiroient vers le camp, les autres vers les forêts: ces derniers y trouvérent plus de ſureté. Le camp fut pris le même jour. L'ordre fut donné de porter tout l'or & l'argent au Conſul, le reſte fut abandonné au ſoldat. Il y eut dans cette action ſoixante mille hommes tués, ou faits priſonniers. L'effet du gain de cette bataille fut que les principales villes de l'Etrurie, & les plus opulentes pour lors, Péruſe, Cortone, Arrétium, envoiérent des Députés à Rome pour demander la paix & un Traité d'Alliance. On leur accorda une tréve pour trente ans.

Combat ſanglant entre les Romains

Autant que l'entrée de Fabius dans la forêt Ciminienne avoit jetté d'allarme

me dans Rome, autant cauſa-t-elle de joie chez les Samnites. Le bruit s'y étoit répandu que l'armée Romaine, toujours avide d'entrepriſes hazardeuſes, s'étoit engagée témérairement dans une forêt inacceſſible, où les Etruſques la tenoient enfermée de telle maniére, qu'il lui étoit impoſſible d'en ſortir, comme il étoit arrivé quelques années auparavant à Caudium. Leur joie étoit mêlée d'une ſorte de jalouſie, de ce que la gloire d'humilier les Romains paſſoit à un autre peuple. Ils réuniſſent donc toutes leurs forces, toutes leurs troupes, pour écraſer s'ils le peuvent le Conſul Marcius; déterminés, s'il refuſe le combat, à partir ſur le champ, & à traverſer les Marſes & les Sabins, pour aller ſe joindre aux Etruſques. On peut juger par là juſqu'où alloit leur haine contre Rome. Le Conſul leur épargna la peine de ce voiage, & marcha à leur rencontre. Il ſe donna un combat fort ſanglant, où la perte fut grande de part & d'autre, & la victoire incertaine. Cependant comme il y périt pluſieurs Chevaliers & Tribuns des Légions, qu'il y eut un Lieutenant Général de tué, & que le Conſul lui-même fut bleſſé,

AN. R. 444. AV. J. C. 308. & les Samnites, qui oblige de nommer un Dictateur. *Liv.* IX. 38.

An. R. 444. Av. J.C. 308. le bruit ſe répandit à Rome que la bataille avoit été perdue, & y cauſa une grande allarme.

Le Conſul Fabius choiſit pour Dictateur Papirius Curſor. Dans ce trouble, on jugea néceſſaire de nommer un Dictateur, & tout le monde jettoit les yeux ſur Papirius Curſor, le Général ſans contredit le plus habile & le plus eſtimé qui fût alors. Mais il n'étoit pas ſûr d'envoier un courier dans le Samnium, dont tous les paſſages étoient au pouvoir des ennemis; & d'ailleurs on n'étoit pas certain que Marcius fût encore en vie. Fabius, l'autre Conſul, étoit encore dans l'Etrurie: mais on ſavoit qu'il n'avoit pas oublié la rigueur dont Papirius avoit autrefois uſé à ſon égard, & l'on craignoit les ſuites du reſſentiment qu'il en conſervoit. Le Sénat lui députa les plus illuſtres de ſon corps, afin que joignant leur autorité particuliére à celle de l'auguſte Compagnie qui les envoioit, ils puſſent engager Fabius à vaincre ſa haine particuliére en conſidération du bien public. Les Députés lui expoſérent leur commiſſion, & ajoutérent quelques avis conformes aux intentions du Sénat. Le Conſul les écouta les yeux baiſſés, & ſe retira les laiſſant dans l'incertitude de

de ce qu'il feroit. Mais la nuit ſuivante (c'étoit l'uſage que cette cérémonie ſe fît la nuit) il nomma Papirius Dictateur. Le lendemain les Députés lui firent de grands complimens ſur ſa généroſité. Il garda toujours obſtinément le ſilence: de [a] maniére qu'il étoit aiſé de reconnoitre dans ſon maintien les efforts d'une grande ame, qui étoufoit, non ſans peine, un vif reſſentiment. AN. R. 444. AV. J.C. 308.

Le Dictateur, après avoir nommé pour Maître de la Cavalerie C. Junius Bubulcus, partit avec les Légions qu'on avoit levées tout récemment ſur le bruit qui s'étoit répandu du danger de l'armée au paſſage de la forêt Ciminienne. Etant arrivé à Longula, & aiant pris le commandement des troupes du Conſul Marcius, il rangea ſon armée, & préſenta la bataille aux ennemis, qui parurent ne la pas refuſer. Aucun des deux partis néanmoins ne commençant le combat, la nuit ſurvint, & les laiſſa en cet état. Ils demeurérent quelque tems en repos, campés tout près les uns des autres, non qu'ils ſe défiaſſent de leurs propres for-

[a] Ut appareret inſignem dolorem ingenti comprimi animo. *Liv.*

AN. R. 444. AV. J.C. 308.

ces, mais ne mépriſant point celles de l'ennemi.

Nouvelle victoire remportée par Fabius ſur les Etruſques. *Liv.* IX. 39.

Cependant il ſe paſſa encore quelques actions en Etrurie. D'un côté on livra un combat contre les Ombriens, qui furent mis d'abord en déroute, & prirent la fuite, ce qui fit que leur perte ne fut pas conſidérable. De l'autre, les Etruſques s'aſſemblérent en grand nombre auprès du Lac de Vadimon. Ils avoient fait leurs levées d'une maniére qui marque juſqu'où alloient leur deſir de ſe venger & leur fureur, choiſiſſant homme à homme, & prononçant de terribles imprécations contre quiconque refuſeroit de prendre les armes, ou les quitteroit ſans ordre. Jamais ils n'avoient combattu avec des troupes auſſi nombreuſes, & auſſi animées. Auſſi l'on en vint tout d'un coup aux mains, ſans ſonger à faire uſage des traits. L'action ne fit qu'augmenter l'ardeur du combat, enſorte que les Romains s'imaginoient avoir affaire non avec les Etruſques qu'ils avoient tant de fois vaincus, mais avec une nation nouvelle pour eux & inconnue. De part & d'autre on ne ſavoit ce que c'étoit que de céder ou de fuir. Les premiéres lignes des

deux

deux parts aiant été taillées en piéces, les ſecondes en prennent la place. Enfin les corps de réſerve avancent pour combattre. Cette fermeté & cette intrépidité étoient égales des deux côtés, & ſe ſoutinrent fort lontems, juſqu'à ce que les Cavaliers Romains mettant pié à terre, vinrent à travers les armes & les corps morts juſqu'à l'avant-garde. Ce renfort de troupes toutes fraîches jetta le trouble & la confuſion dans les premiers rangs des Etruſques. Les autres ſoldats Romains, quelque affoiblis qu'ils fuſſent par la fatigue & les bleſſures, ſont ranimés par l'exemple de leurs Cavaliers, & enfoncent le corps de bataille des ennemis. Leur opiniâtreté ne put tenir contre ce nouvel effort: il falut céder, & prendre enfin la fuite. Cette journée donna une atteinte mortelle à la puiſſance des Etruſques, dont elle ne ſe releva jamais. Ils perdirent dans ce combat toute l'élite de leur Jeuneſſe: leur camp fut pris & pillé. An. R. 444. Av. J.C. 308.

La guerre contre les Samnites eut, à peu de choſe près, un danger pareil, & un ſuccès égal. Sans parler des autres appareils de guerre, pour rendre leurs troupes plus éclatantes, & en même Appareil extraordinaire des Samnites. Ils ſont vaincus,

AN. R. 444. AV. J.C. 308. *Liv.* IX. 40.

tems ſelon eux plus terribles, ils leur donnérent des armes d'une nouvelle façon. Leur armée étoit partagée en deux corps. Les boucliers des uns & des autres étoient ornés de figures d'un beau travail, en or pour les premiers, en argent pour les ſeconds. Ces boucliers étoient larges & quarrés par en haut, pour couvrir la poitrine & les épaules; puis ils alloient en diminuant juſqu'au bas, afin d'être plus légers & plus maniables. La cuiraſſe étoit une eſpéce de cotte de mailles, que Tite-Live déſigne par le mot *Spongia*. Ils avoient la cuiſſe gauche couverte d'un cuiſſar. Les caſques étoient relevés d'une aigrette, pour rehauſſer la taille. Les tuniques des ſoldats qui portoient un bouclier travaillé en or étoient de différentes couleurs; celles des autres étoient de lin & d'une extrême blancheur. On avoit eu ſoin d'inſtruire les Romains de ce nouvel & pompeux appareil. Leurs Commandans avoient pris ſoin de les faire ſouvenir »que[a] le ſoldat ne devoit point »briller d'or & d'argent, mais être hé- »riſſé

[a] Horridum militem eſſe debere; non cœlatum auro & argento, ſed ferro & animis fretum. Quippe illa præda magis veriùs, quàm arma eſſe; nitentia ante rem, deformia inter ſangui-

»riſſé de fer, & plein de bravoure: que AN. R. 444. AV. J. C. 308.
»cet or & cet argent n'étoit pas tant des
»armes, qu'un riche butin: qu'ils jet-
»toient un vif éclat avant l'action, mais
»que dans le combat, au milieu du ſang
»& des bleſſures, ils perdoient tout ce
»brillant. Que le courage étoit la vraie
»parure du ſoldat: que toute cette ma-
»gnificence ſuivoit la victoire, & que
»quelque pauvre que fût le vainqueur,
»l'ennemi le plus opulent devenoit ſa
»proie.

Papirius, après leur avoir ainſi parlé,
es méne au combat. Il commandoit l'ai-
e droite, ſon Maître de Cavalerie la
auche. Dès qu'on en fut venu aux
ains, le combat des armes contre les
nnemis fut violent, mais celui de la
loire ne fut pas moins vif entre le Dic-
teur & le Maître de la Cavalerie, à qui
éterminеroit le premier la victoire à
ncher de ſon côté. Le hazard voulut
ue ce fut Junius qui commença à ébran-
r l'ennemi à l'aile gauche. C'étoient
s troupes armées & vétues de blanc,

M 4 qui

n & vulnera. Virtu-
n eſſe militis decus,
mnia illa victoriam
ſequi; & ditem hoſtem
quamvis pauperis vic-
toris præmium eſſe. *Liv.*

AN. R. 444. AV. J. C. 308. qui avant que de venir au combat s'étoient ſoumiſes à des imprécations horribles, ſi elles lâchoient le pié. Junius, criant à haute voix qu'il les immoloit à Pluton, donna tête baiſſée contr'eux, & les mit en deſordre. Le Dictateur s'en étant aperçu, *Quoi*, dit-il, *la victoire commencera par l'aile gauche, & la droite, commandée par le Dictateur, n'aura que le ſecond rang?* Ce reproche fut un puiſſant éguillon pour animer l'aile droite. L'ardeur ſe renouvelle dans toutes les troupes. La Cavalerie ſe pique de ne le point céder à l'Infanterie, ni les Lieutenans aux Généraux. M. Valérius à droite, P. Décius à gauche, tous deux Conſulaires, s'avancent vers les Cavaliers rangés ſur les deux ailes; & les aiant exhortés à venir prendre part avec eux à la gloire de vaincre les Samnites, ils attaquent enſemble l'ennemi par les flancs des deux côtés. Cette attaque imprévûe mit tout en deſordre. En même tems les Légions, jettant de nouveaux cris, les preſſent vivement. Les Samnites ne trouvent plus de ſureté que dans la fuite. La fraieur leur fait chercher d'abord un aſyle dans leur camp: mais la même fraieur

raieur le leur fait bientôt quitter. Le camp fut pris & pillé, & l'on y mit le feu avant la nuit. Le Sénat décerna le triomphe au Dictateur : les armes prises sur les ennemis en firent un des principaux ornemens. On y trouva tant de magnificence, que les boucliers dorés furent partagés entre les maîtres des boutiques d'Orfévres autour de la place publique pour y être étalés, & servir d'ornemens. On dit que c'est ce qui donna occasion à la coutume introduite depuis d'orner la grande place dans une cérémonie de religion, où l'on portoit au Cirque, pendant les Jeux qu'on y célébroit, les statues des dieux sur des espéces de brancards, appellés *thensæ* : d'où vient cette expression assez fréquente dans les Auteurs, *thensas ducere*. AN. R. 444. AV. J.C. 308.

Fabius, la même année, défit sans beaucoup de peine les restes des Etrusques près de Pérusia, qui avoit rompu la tréve. Il auroit pris la ville de force, mais elle prévint l'attaque, & se rendit. Après y avoir mis une garnison, & envoié devant lui à Rome les Députés de l'Etrurie qui demandoient la paix, il s'y rendit lui-même, & remporta un triomphe plus illustre encore que celui du Dictateur.

AN. R. 444. AV. J. C. 308.

ctateur. P. Décius & M. Valérius partagérent auſſi avec ce dernier la gloire de la victoire remportée ſur les Samnites. Le Peuple leur en marqua ſa reconnoiſſance dans la prochaine Election, en nommant d'un ſuffrage unanime, l'un Conſul, & l'autre Préteur. Ce fut pour la quatriéme fois que la Préture fut accordée à Valére.

AN. R. 445. AV. J. C. 307.

Q. FABIUS III.
P. DECIUS II.

Nouvelle défaite des Etruſques & des Samnites.

Dans le département des provinces, l'Etrurie échut à Décius, le Samnium à Fabius. Celui-ci défit les Samnites, & ſa victoire lui couta peu. Les Marſes & les Pélignes, qui étoient venus à leur ſecours, eurent le même ſort.

Liv. IX. 41.

Décius ne réuſſit pas moins de ſon côté. Il obligea ceux de Tarquinies à fournir du blé à ſes troupes, & à lui demander une tréve de quarante ans. Il prit pluſieurs places des Volſiniens, en raſa quelques-unes, afin qu'elles ne ſerviſſent point de retraite aux ennemis. En portant ſes armes dans tout le pays, il y répandit une ſi grande terreur, que toute la Nation en corps lui envoia des Députés pour lui demander la paix. Ils ne purent l'obtenir.

On

On leur accorda ſeulement une tréve l'un an, en les obligeant de paier la ſolde de l'armée Romaine pour cette année, & de fournir à chacun des ſoldats deux habits. AN. R. 445. AV. J. C. 307.

Il ſemble qu'après tant de défaites tout devoit être tranquille de la part de l'Etrurie. Mais la révolte des Ombriens, fort puiſſans, & à qui la guerre n'avoit rien fait ſouffrir ſi ce n'eſt quelques ravages de terres, entraîna celle de la plus grande partie des Etruſques. Ils avoient levé une armée ſi nombreuſe, qu'ils ne croioient pas qu'il fût poſſible de leur réſiſter. Parlant d'eux-mêmes en termes magnifiques, & des Romains avec le dernier mépris, ils comptoient laiſſer derriére eux Décius, tant ils en feſoient peu de cas, & marcher droit à Rome pour en former le ſiége. Dès que le Conſul eut été informé de ce projet, il partit d'Etrurie à grandes journées, & prit le chemin de Rome. Attentif à obſerver la marche des ennemis, il s'arréta dans le territoire de Pupinie. Les Ombriens menacent d'aller attaquer Rome: ils ſont défaits.

Rome n'étoit point ſans inquiétude ſur la guerre des Ombriens. Leurs menaces, quoi qu'elles euſſent peut être plus de rodomontade que de réalité, ne laiſ-

AV. R. 445. AV. J.C. 307.

ſoient pas de lui cauſer de la crainte, dans le ſouvenir de ce qu'elle avoit ſouffert de la part des Gaulois. On envoia donc des Députés au Conſul Fabius, pour l'engager à mener le plus promptement qu'il pourroit ſon armée dans l'Ombrie, ſi les affaires du Samnium le permettoient. Il partit ſur le champ, & arriva à grandes journées à Mévania, où étoit pour lors l'armée des Ombriens.

L'arrivée ſubite du Conſul, qu'ils croioient occupé à une autre guerre dans le Samnium bien loin de l'Ombrie, les ſurprit & les effraia de telle ſorte, que quelques-uns étoient d'avis qu'il faloit aller ſe renfermer dans leurs villes fortes. D'autres vouloient que l'on renonçat abſolument à cette guerre. Cependant quelques-uns, plus hardis ou plus téméraires que les autres, déterminérent à l'avis de livrer bataille ſur le champ. Ils attaquent donc Fabius qui étoit occupé à ſe retrancher dans ſon camp. Il fait quitter l'ouvrage à ſes ſoldats, les range en bataille comme il peut, & les feſant ſouvenir de tant de victoires qu'ils ont remportées, il les exhorte à venger l'inſolence de ces peuples, qui menaçoient d'aller attaquer Rome. Pleins d'allégreſſe

greſſe & de courage, ils n'attendent point le ſignal, ni le bruit des trompettes, & ſe jettent ſur les ennemis. Ils commencent par arracher les enſeignes d'entre les mains de ceux qui les portoient, puis traînent les portenſeignes mêmes aux piés du Conſul. Les Ombriens ne font preſque point de réſiſtance, & ſur le premier ordre que le Conſul fit courir dans l'armée, qu'on mit les armes bas ſi l'on vouloit avoir la vie ſauve, tous ſe rendirent dans le moment. Le lendemain, & les jours ſuivans, tous les autres peuples de l'Ombrie en firent autant. AN. R. 445. AV. J.C. 307.

Fabius vainqueur d'un peuple & dans une guerre qui n'étoit point de ſon département, reméne l'armée dans ſa province. En récompenſe de ſervices ſi importans, le commandement lui eſt prorogé pour l'année ſuivante.

APPIUS CLAUDIUS.
L. VOLUMNIUS. AN. R. 446. AV. J.C. 306.

Volumnius fut envoié contre les Salentins, nouveaux ennemis, & qui juſques-là s'étoient trouvés hors de la portée des armes Romaines. Il ſe fit beaucoup de réputation dans cette guerre, gagna Salentins, nouveaux ennemis, vaincus. *Liv.* IX. 42.

AN. R. 446. AV. J.C. 306. gna pluſieurs batailles, & prit quelques villes. Il [a] abandonnoit volontiers le butin au ſoldat, & il aſſaiſonnoit ſa libéralité, déja fort agréable d'elle-même, par des maniéres gracieuſes & prévenantes qui y ajoutoient un nouveau prix, & qui lui avoient gagné le cœur de toutes les troupes. Auſſi, pour lui plaire, elles eſſuioient avec joie les plus rudes travaux, & affrontoient avec intrépidité les plus grands dangers. Une telle qualité, dans un Général, rehauſſe bien le courage d'une armée, & en double en quelque ſorte le nombre.

Fabius Proconſul remporta, de ſon côté, de nouveaux avantages ſur les Samnites.

AN. R. 447. AV. J.C. 305.

P. CORNELIUS ARVINA.
Q. MARCIUS TERMULUS.

Liv. IX. 43. Les Samnites étoient ſouvent vaincus, mais jamais domtés. Ce fut cette année qu'ils perdirent une bataille où il y eut trente mille hommes de tués.

Tite-Live place ici un troiſiéme Traité conclu avec les Carthaginois.

L.

[a] Prædæ erat largitor, & benignitatem per ſe grata comitate adjuvabat, militemque iis artibus fecerat & periculi & laboris avidum. *Liv.*

An. R. 448. Av. J.C. 304.

L. Postumius.
T. Minucius.

Les Conſuls furent envoiés tous deux contre les Samnites, mais en différens endroits. Tantôt réunis enſemble, tantôt ſéparés, ils agirent toujours de concert, battrent en pluſieurs rencontres les Samnis, & prirent ſur eux pluſieurs villes. *Liv.* IX. 44.

An. R. 449. Av. J.C. 303.

P. Sulpicius Saverrio.
P. Sempronius * Sophus.

Quoiqu'on n'eût pas lieu de ſe fier aux promeſſes des Samnites, cependant, ſur leurs inſtantes priéres, on renouvela avec eux l'ancien Traité. *Liv.* IX. 45.

Les Eques ſont vaincus, & preſque entiérement détruits.

On porta, dans le même tems, les armes contre les Eques, anciens ennemis du Peuple Romain, leſquels, après s'être tenus lontems aſſez tranquilles, avoient depuis peu prété du ſecours aux Samnis, & pris à tâche d'inſulter les Romains. Quand ils virent l'armée ennemie ſur leur terre, ils n'oſérent pas aller à ſa rencontre, quoiqu'ils euſſent aſſemblé d'aſſez

* *Ce Sempronius eſt le ſeul à qui les Romains ayent donné le ſurnom de* Sophus, *c'eſt-à-dire ſage. Son extrême habileté dans le Droit lui mérita un titre ſi glorieux.* Pompon. de orig. Juris.

AN. R. 449. AV. J.C. 303.

ſez nombreuſes troupes. Ils prirent le parti de ſe retirer chacun dans leurs villes, réſolus de s'y bien défendre. Les Romains les attaquérent toutes les unes après les autres, & les prirent de vive force en cinquante-cinq jours au nombre de quarante & une. Ils en ruinérent & en brulérent la plupart, & la nation des Eques fut preſque entiérement détruite. Cet exemple de ſévérité porta les Marrucins, les Marſes, les Pélignes, & les Frentans à envoier des Députés à Rome pour demander à faire un Traité de paix: ce qui leur fut accordé.

C. Flavius Greffier & fils d'Affranchi, eſt fait Edile Curule. Il rend publics les Faſtes, dont les Pontifes ſeuls étoient les maîtres. *Liv.* IX. 46.

Cette même année, C. Flavius Greffier, homme de baſſe naiſſance, & qui avoit pour pére un Affranchi, du reſte entendu & éloquent, fut fait Edile Curule. Comme, ſelon quelques Auteurs, il étoit actuellement attaché aux Ediles en qualité de Greffier, & que pour cette raiſon celui qui préſidoit à l'Aſſemblée, voiant qu'il alloit être nommé Edile, refuſoit de le reconnoitre pour éligible, il ſe préſenta à l'Aſſemblée, & déclara avec ſerment qu'il n'exerceroit plus l'office de Greffier: quelques-uns même ont écrit qu'il y avoit déja renoncé. Au reſte il ſut bien ſe venger du mépris que les Nobles

les feſoient de ſa naiſſance. Les [a] Ponti- AN. R. 449. AV. J.C. 303.
:s (ils étoient du corps de la Nobleſſe)
'étoient rendu ſeuls maîtres de ce qu'on
ppelloit pour lors le Droit Civil : c'eſt-
-dire qu'ils ſavoient ſeuls les jours où
ı Loi permettoit de plaider, parce que
:s Faſtes, où ces jours étoient marqués,
e ſe trouvoient qu'entre leurs mains. Il
ıloit donc néceſſairement avoir recours
eux, & les conſulter continuellement
ans les affaires qui ſurvenoient aux par-
:culiers, ce qui leur attiroit une grande
onſidération. Ce Flavius, qu'ils mépri-
)ient ſouverainement, plus fin & plus
abile qu'eux, leur joua un tour, dont ils
e ſe défioient point, en dévoilant tous
:urs myſtéres. Il leur déroba toute leur
:ience, copia le recueil des Formules* du
)roit, & les Faſtes qu'ils tenoient ſévé-
:ment renfermés dans leurs cabinets, les ren-

[a] Poſſet agi lege, nec- | *maîtres.* Civile jus, *ce*
:, pauci quondam | *ſont les formules ſelon*
iebant : faſtos enim | *leſquelles on intentoit*
ılgò non habebant. | *action devant les Juges,*
:ant in magna poten- | *ou ſelon leſquelles on ré-*
ı qui conſulebantur. | *pondoit aux actions in-*
'o *Muræn. n.* 25. | *tentées par un adverſai-*
* Civile jus & faſti, | *re.* Faſti, *c'eſt le Livre*
mes dont ſe ſert ici | *qui enſeignoit les jours*
te-Live, ſont deux cho- | *où la Loi permettoit de*
différentes, dont les | *plaider.*
ntifes s'étoient rendu |

AN. R. 449. AV. J.C. 303. rendit publics, & mit tous les citoiens en état de ſavoir par eux-mêmes quels jours on pouvoit plaider, & de quelles formules il faloit uſer.

Flavius dédie un temple malgré les Pontifes. Un autre avantage qu'il remporta encore ſur les Nobles, les mortifia beaucoup: ce fut au ſujet de la Dédicace d'un temple, honneur fort brigué chez les Romains, parce qu'on mettoit au frontiſpice de cet édifice ſacré le nom de celui qui l'avoit dédié. Le temple dont il s'agiſſoit ici, étoit celui de la Concorde. Il faloit que le Grand Pontife prononçât le premier certaines paroles, que devoit repéter après lui celui qui étoit chargé de la cérémonie. Le Pontife, au deſeſpoir d'être obligé de rendre ce ſervice à l'ennemi déclaré de ſon corps, chercha tous les moiens de s'en diſpenſer, & prétendit qu'il n'y avoit qu'un Conſul, ou un Général d'armée qui pût dédier un temple. L'affaire fut portée devant le Peuple, & le Grand Pontife condanné. Le Sénat fit ordonner depuis par le Peuple, que deſormais perſonne ne pourroit dédier un temple ou un autel ſans la permiſſion du Sénat, ou du plus grand nombre des Tribuns.

Il y eut encore un événement, petit

en

en ſoi, & qui ne mériteroit pas d'être raporté, s'il n'étoit une preuve de la liberté plébeïenne contre la fierté des Nobles. Flavius étoit allé rendre viſite à ſon Collégue qui étoit malade. Quand il entra dans la chambre, aucun des jeunes Nobles qui y étoient ne ſe leva pour lui faire honneur ſelon qu'il ſe pratiquoit, & ils demeurérent tous aſſis. Flavius ne ſe déconcerta point. Il [a] fit apporter ſa Chaire Curule, (c'étoit la marque de ſa dignité) & de ce ſiége d'honneur il eut la ſatisfaction de jouïr tranquillement du dépit qu'il cauſoit à ſes envieux. Des Nobles, ſottement infatués de leur naiſſance, méritoient bien une telle mortification.

An. R. 449. Av. J.C. 323.

Flavius, en butte aux Nobles, les mortifie.

Au reſte, la maniére dont Flavius étoit parvenu à l'Edilité ne lui feſoit pas d'honneur. Nous avons vû qu'Appius, par des vûes d'ambition, avoit répandu dans toutes les Tribus la populace de Rome, c'eſt-à-dire la lie du Peuple. Ce fut cette populace qui nomma Edile Flavius.

Depuis ce changement, Rome ſe parta-

[a] Curulem afferri ſellam eò juſſit, ac ſede (*id eſt*, è ſede) honoris ſui anxios invidiâ inimicos ſpectavit. *Liv.*

AN. R. 449. AV. J.C. 303.

Fabius renferme tout le menu peuple dans quatre Tribus ſeulement.

partagea comme en deux parts : celui de la plus ſaine portion du peuple, reſpectant la vertu, & attachée aux gens de bien ; & celui de la baſſe populace, du petit peuple, qui formoit une faction à part. Les choſes demeurérent dans cet état juſqu'à la Cenſure de Q. Fabius & de P. Décius, qu'on croit ne pouvoir placer ailleurs, ſelon Tite-Live même, que dans l'année dont nous parlons. Fabius, pour entretenir la concorde dans la ville, & en même tems pour ne point laiſſer maître des Aſſemblées le menu peuple, qui étant répandu dans toutes les Tribus y formoit toujours la pluralité des ſuffrages, le renferma tout entier dans quatre Tribus ſeulement, qui étoient les Tribus de la ville. Il ne fit en cela que rappeller les choſes à leur premiére inſtitution. Servius Tullius, auteur de la diviſion des Tribus, avoit deſtiné celles de la ville à recevoir les affranchis & le menu peuple: & c'eſt pour cela que ces Tribus étoient les moins honorables. Cette diſtinction des différens ordres de citoiens rétablie par Fabius, fut ſi bien reçue du Public, qu'elle lui valut le ſurnom de *Maximus (Très-grand)*

grand,) que toutes ſes victoires n'avoient pu lui mériter. AN. R. 449. AV. J.C. 303.

On dit auſſi que ce fut lui qui inſtitua la Revûe ſolennelle des Chevaliers Romains qui ſe feſoit tous les ans le quinziéme de Juillet, dans laquelle, diviſés par eſcadrons, couronnés de branches d'olivier, revétus de leur habit de cérémonie, (*trabea*) & montés ſur leurs chevaux, ils alloient en pompe du temple de Mars qui étoit hors de ville, ou de celui de l'Honneur, juſqu'au Capitole. C'eſt ainſi que Denys d'Halicarnaſſe décrit cette cavalcade: mais il la ſuppoſe établie après la bataille au Lac de Régille. Revûe ſolennelle des Chevaliers. *Lib. 6. pag. 351.*

§. III.

Etabliſſement de deux nouvelles Colonies, Eques réprimés. Flote Grecque repouſſée. Guerres contre les Marſes & les Etruſques aiſément terminées. Les Plébeïens ſont admis aux dignités de Pontifes & d'Augurs. Loi ſur l'appel au Peuple renouvellée. Deux Tribus ajoutées aux anciennes. Les Etruſques engagent les Gaulois à ſe joindre à eux. Ceux-ci, après avoir reçu les ſommes convenues, refuſent leur ſervice. Guerre contre les

les Etruſques & contre les Samnites. Fabius eſt nommé conſul malgré lui : on lui donne pour Collégue Décius Mus. Ils portent la guerre contre les Samnites, remportent ſur eux de grands avantages, & ravagent tout le pays. Ap. Claudius & L. Volumnius ſont faits Conſuls. Décius, à qui le commandement avoit été prorogé pour ſix mois, défait l'armée des Samnites, & l'oblige de quitter le pays. Elle va ſe joindre aux Etruſques. Décius prend pluſieurs places dans le Samnium. Volumnius y conduit ſon armée, & Appius la ſienne dans l'Etrurie, où il a peu de ſuccès. Volumnius paſſe en Etrurie avec ſon armée. Il eſt fort mal reçu par ſon Collégue. Les troupes l'obligent de demeurer. Les deux Conſuls remportent une victoire conſidérable ſur les Etruſques, à qui les Samnites s'étoient joints. Volumnius retourne dans le Samnium. Il y défait les Samnites, & leur enleve le butin qu'ils avoient fait dans la Campanie. On reçoit des nouvelles d'Etrurie, qui cauſent beaucoup de fraieur. La défaite des Samnites diminue l'allarme. On envoie deux Colonies dans le Samnium. Sur le bruit d'une terri-

ble

ble guerre qui ſe préparoit dans l'Etrurie, on nomme pour Conſuls Q. Fabius, & P. Décius. Nouvel autel établi à la Chaſteté Plébeïenne. Uſuriers condamnés à des amendes.

L. GENUCIUS.
SER. CORNELIUS.

AN. R. 450. AV. J.C. 302.

ROME étoit preſque alors ſans guerre étrangére. On envoia au dehors deux Colonies : l'une à Sora, de quatre mille hommes; l'autre à Alba * Fucentis ville des Eques, de ſix mille hommes. On donna en même tems le droit de bourgeoiſie aux Arpinates & aux Tribulans. Voila Rome ſoulagée en même tems de dix mille pauvres citoiens. Combien cette coutume, de décharger de tems en tems la ville Capitale d'un poids ſurnuméraire d'habitans, auſſi ancienne preſque que la ville même, étoit-elle ſagement établie, pour ſubvenir à la miſére de ceux qui étoient ſans bien; pour diminuer & affoiblir cette foule du menu peuple,

Etabliſſement de deux nouvelles Colonies. *Liv.* X. 1.

* *On place cette ville chez les Marſes. Il eſt vraiſemblable que les Eques aiant été preſque entiérement exterminés, les Marſes leurs voiſins s'établirent dans le pays où les Eques avoient été, & y donnérent leur nom. En effet, dans les tems poſtérieurs, il n'eſt plus parlé du tout des Eques.*

AN. R. 450. AV. J.C. 302. peuple, toujours prêt à exciter du tumulte quand il eſt en grand nombre, & qu'il ſe trouve ramaſſé enſemble ; pour contenir dans le devoir les villes des provinces par cette eſpéce de garniſon; enfin pour inſpirer aux ſujets nouvellement conquis l'eſprit, les maximes, & l'amour du gouvernement Romain.

AN. R. 451. AV. J.C. 301.

M. LIVIUS.
M. ÆMILIUS.

Eques réprimés.

Les Eques, quoique réduits à la derniére foibleſſe, entreprennent de chaſſer la Colonie Romaine qu'on avoit établie dans leur pays. Elle ſuffit ſeule pour les réprimer d'abord. On envoia enſuite une armée de Rome qui les ſoumit entiérement.

Une flote Grecque eſt repouſſée.

Une flote Grecque, ſous la conduite de Cléonyme * Lacédémonien, aborde en Italie, & ſe rend maitreſſe de la ville de Thuries † chez les Salentins. Le Conſul Æmilius oblige Cléonyme de remonter dans ſes vaiſſeaux, & d'aller chercher fortune ailleurs. Porté par les vents dans le fond du Golfe Adriatique, il met pié à terre, s'avance

* *Ce Cléonyme étoit fils de Cléomène Roi de Sparte, & Oncle du Roi Arée.*

† *Thuries, ville bâtie des ruines & dans le voiſinage de l'ancienne Sybaris.*

vance juſqu'à Patavium (Padoue) chez les Vénetes, & après diverſes avantures eſt obligé de ſe retirer, ramenant à peine avec lui la cinquiéme partie de ſa flote. Tite-Live, né à Padoue, a fait l'honneur à ſa patrie de raconter en détail l'avantage que les Padouans remportérent ſur Cléonyme. AN. R. 451. AV. J.C. 301.

Rome eut deux guerres à ſoutenir. La premiére fut contre les Marſes, qui furent vaincus ſans beaucoup de peine par le Dictateur M. Valérius Maximus. Il trouva plus de réſiſtance du côté des Etruſques : mais enfin il remporta ſur eux une victoire conſidérable, qui les obligea à demander la paix. Il leur permit d'envoier leurs Députés à Rome, après avoir exigé d'eux qu'ils lui paiaſſent la ſolde de l'armée pour un an, & qu'ils lui fournîſſent du blé pour deux mois. Rome leur accorda ſeulement une tréve pour deux ans. Le Dictateur rentra en triomphe dans la ville, & fut fait Conſul pour l'année ſuivante. Guerres contre les Marſes & les Etruſques aiſément terminées. *Liv.* X. 3-5.

M. VALERIUS MAXIMUS.
Q. APPULEIUS.

AN. R. 452. AV. J.C. 300.

Il y avoit aſſez de tems qu'on n'avoit en- Le Sacerdoce

AN. R. 452. AV. J. C. 300. est communiqué au Peuple. *Liv.* X. 6-9.

entendu parler de disputes entre les Patriciens & les Plébeiens. Deux Tribuns du Peuple, Q. & Cn. Ogulnius, en excitérent une au sujet du Sacerdoce, dont jusques-là toutes les places, excepté celles des Gardes des Livres Sibyllins, avoient été uniquement entre les mains des Patriciens. Dans la contestation présente il fut question des dignités d'Augurs & de Pontifes. Lors de la premiére institution des Augurs, on en avoit d'abord créé trois, un pour chacune des trois anciennes Tribus, (*Ramnes. Titienses. Luceres.*) On en ajouta ensuite trois : car l'addition se fesoit toujours par nombre impair, afin que chaque Tribu eût toujours un pareil nombre d'Augurs. Il devoit y en avoir pour lors six : apparemment qu'il en étoit mort deux, puisqu'il vaquoit deux places dans le Collége des Augurs. Il paroit, par ce que dit ici Tite-Live, que le nom de Prêtres (*Sacerdotes*) convenoit également aux Augurs & aux Pontifes, & leur étoit commun. Les Tribuns proposoient que l'on augmentât le Collége Augural jusqu'au nombre de neuf, & celui des Pontifes jusqu'à huit; & que toutes les places qui seroient à rem-

remplir en vertu de cet arrangement fuſſent occupées par des Plébeïens. An. R. 452. Av. J. C. 300.

Les Patriciens virent avec beaucoup de douleur qu'on leur diſputoit encore le Sacerdoce, ſeule diſtinction, ſeul privilége qui leur étoit reſté de leur ancienne grandeur: car les Plébeïens avoient enlevé les Conſulats, les Cenſures, les Triomphes. Mais, accoutumés à être toujours vaincus dans ces ſortes de combats, ils cédérent dans celui-ci preſque ſans réſiſtance, ſe contentant de dire, »Que ce changement, par lequel »la Religion étoit ſouillée, regardoit les »dieux; & qu'ils ſouhaitoient qu'il »n'attirât pas quelque malheur ſur la »République.

Il y eut néanmoins des harangues pour & contre la Loi prononcées devant le Peuple. Ap. Claudius plaida pour le droit des Patriciens, & P. Décius Mus pour les Plébeïens. Celui-ci, repréſentant l'image & l'attitude de ſon pére Décius, lorſque revétu de l'habillement le plus auguſte, aiant les piés ſur un javelot, il ſe dévouoit pour le Peuple & pour les Légions; Décius, dis-je, demandoit, »ſi l'on croioit que ſon pé»re eût paru pour lors aux dieux immor-

Incinctus cinctu Gabino.

AN. R. 452. AV. J.C. 300.

»tels moins pur & moins agréable à leurs »yeux, que n'auroit fait T. Manlius ſon »Collégue ? & ſi l'on n'auroit pas pu »choiſir pour Prêtre celui qui venoit »s'offrir lui-même en ſacrifice aux dieux »au nom & pour le ſalut de la Républi»que ? Avoit-on lieu de ſe repentir des »vœux que tant de Conſuls, tant de »Dictateurs Plébeïens, en partant pour »l'armée, ou dans le combat même, »avoient faits pour la République, & »que les dieux avoient exaucés ? De»puis qu'on avoit confié les armées »Romaines aux Plébeïens, & qu'elles »avoient combattu ſous leurs auſpices, »comptoit-on moins de triomphes »parmi eux, que parmi la Nobleſſe ? »Pourquoi donc, partageant avec les »Patriciens la Préture, le Conſulat, »la Dictature, la Cenſure, les Triom»phes, ne partageroient-ils pas avec »eux les dignités d'Augur & de Pon»tife ? qu'où le mérite étoit égal, les »honneurs devoient l'être auſſi. En »un mot, ajouta-t-il, il me ſemble »(je prie les dieux de prendre en bon»ne part ce que je vais dire) qu'après »toutes les marques de diſtinction »dont nous a décoré le Peuple Ro»main,

»main, nous ſommes en état de ne pas »moins honorer le Sacerdoce, que nous- »mêmes en ſerons honorés ; & ſi nous »le deſirons avec tant d'ardeur, c'eſt »moins par ambition & en vûe de nous »relever, que par un motif de religion, »& pour l'honneur des dieux mêmes. Je ne m'étonne pas d'entendre parler ainſi ce Romain. Tout ce que les Payens entendoient dire de leurs dieux, ne devoit pas leur inſpirer un grand reſpect pour de telles divinités. AN. R. 452. AV. J. C. 300.

Le Peuple demandoit qu'on appellât les Tribus aux ſuffrages, & la déciſion n'en étoit pas douteuſe. Cependant elle fut différée par l'oppoſition de quelques Tribuns. Le lendemain les oppoſans ſe réunirent à leurs Collégues, & elle fut acceptée d'un commun conſentement. On créa quatre Pontifes, à la tête deſquels étoit P. Décius Mus auteur de la Loi, & cinq Augurs, tous Plébeïens.

La même année, le Conſul M. Valérius renouvella la Loi ſur l'appel au Peuple. Elle avoit été portée d'abord par Valérius Publicola : enſuite par Valérius Potitus : en troiſiéme lieu, elle fut ici renouvellée par Valérius Corvus. La raiſon de renouveller ainſi Loi ſur l'appel au Peuple renouvellée. *Liv.* II. 8. III. 55.

AN. R. 452. AV. J.C. 300. cette Loi à diverſes repriſes, c'eſt ſans doute que le crédit des particuliers, plus fort que ce réglement, opprimoit la liberté du Peuple. Il n'y a eu que la Loi Porcia, portée lontems après, qui ait mis la perſonne des citoiens en ſureté, en ordonnant de griéves peines contre quiconque auroit frapé de verges, ou fait mourir un citoien. La [a] Loi Valéria, en défendant de fraper de verges ou de faire mourir celui qui appelleroit au Peuple, ajoutoit ſimplement que celui qui agiroit d'une autre maniére, agiroit mal. Heureux ſiécle, où cette réflexion, *Que quiconque tranſgreſſeroit la Loi feroit mal*, étoit un lien aſſez fort pour empécher les hommes d'y contrevenir! Qui maintenant, s'écrie Tite-Live, feroit ſérieuſement une telle menace?

AN. R. 453. AV. J.C. 299. M. FULVIUS PÆTINUS.
T. MANLIUS TORQUATUS.

Toutes les Centuries étoient diſpoſées

[a] Valeria lex, cùm eum qui provocaſſet, virgis cædi ſecurique necari vetuiſſet, ſi quis adversùs ea feciſſet, nihil ultrà, quàm improbè factum, adjecit. Id (qui tum pudor hominum erat) vilum, credo, vinculum ſatis validum legis. Nunc vix ſerio ita minetur quiſquàm. *Liv.*

sées à nommer pour Consuls Q. Fabius. Il insinua que pour le présent une Magistrature dont les fonctions l'attacheroient à la ville lui convenoit mieux pour servir l'Etat. Il n'étoit pas difficile de deviner ce qu'il souhaitoit, quoiqu'il ne le demandât pas. On le créa Edile Curule avec L. Papirius Cursor. Ce fait paroit douteux à Tite-Live. AN. R. 453. AV. J. C. 299.

Les Censeurs firent cette année la clôture du Dénombrement avec les cérémonies ordinaires. Clôture du Dénombrement.

On ajouta aussi deux Tribus aux anciennes, l'Aniense & la Térentine : ce qui les fit monter à trente-trois. Deux Tribus ajoutées aux anciennes.

Néquinum ville d'Umbrie, où depuis a été bâtie Narnia, est prise par la trahison de deux de ses habitans. *Liv.* X. 10.

Les Etrusques se préparoient à porter la guerre contre les Romains, quoique la tréve ne fut point encore expirée: mais une irruption des Gaulois sur leurs terres en différa l'exécution. Comme les Etrusques étoient fort riches, ils songérent à se faire des Alliés de ces nouveaux ennemis à force d'argent, afin d'être plus en état d'attaquer les Romains par la jonction de leurs troupes. Les Gaulois acceptérent volontiers la proposition, & Les Etrusques engagent les Gaulois à se joindre à eux. Ceux-ci, après avoir reçu les sommes convenues, re-

AN. R. 453. AV. J.C. 299. fuſent leur ſervice.

convinrent du prix. Quand ils l'eurent reçu, & qu'il s'agit de partir, ils dirent qu'on n'avoit point mis dans le marché que c'étoit pour aller contre les Romains, & qu'ils ne s'étoient engagés qu'à ne point ravager les terres des Toſcans, & à ne point attaquer ceux qui les cultivoient. Que cependant ils les ſuivroient contre les Romains s'ils le vouloient, ſans exiger d'eux d'autre récompenſe, ſinon qu'ils leur accorderoient quelque partie de leurs terres pour s'y établir enfin dans une demeure fixe & tranquille. Les Etruſques tinrent pluſieurs aſſemblées ſur cette propoſition: mais ils ne purent y donner les mains. Ce n'étoit pas tant la diminution de leur domaine qui les arrêtoit, que la crainte de ſe donner pour voiſins des peuples ſi féroces & ſi entreprenans. Ainſi, l'affaire n'aiant pu ſe terminer, les Gaulois ſe retirérent, remportant avec eux une ſomme d'argent conſidérable, qui ne leur avoit pas couté beaucoup de peine, mais qui ne leur acquit pas la réputation d'équité & de bonne foi. La crainte de ſe voir attaqués en même tems par les Etruſques & par les Gaulois cauſa de l'allarme à Rome: c'eſt ce qui engagea à conclu-

re

re ſans délai un Traité avec les Picentes, peuples voiſins du Samnium. An. R. 453. Av. J.C. 299.

Le département de l'Etrurie étoit échu au Conſul Manlius. A peine fut-il entré dans le pays ennemi, qu'il mourut d'une chute de cheval. Les Etruſques prirent cet événement comme un bon augure pour eux. Pleins de confiance, ils comptoient, ſans héſiter, ſur l'heureux ſuccès d'une guerre que les dieux ſembloient avoir eux-mêmes commencée. Leur joie fut courte. Quand ils virent entrer ſur leurs terres M. Valérius Corvus, qui avoit été ſubrogé au Conſul qui venoit de mourir, ils n'oſérent ſe montrer en pleine campagne, mais ſe tinrent renfermés dans leurs places. Valére ravagea tout le plat pays. Guerre contre les Etruſques. *Liv.* X. 11. 12. *C'étoit le ſixiéme Conſulat de Valére.*

On eut avis, par les Picentes, que les Samnites ſe préparoient à reprendre les armes. Le Sénat tourna ſes principaux ſoins de ce côté-là.

L. Cornelius Scipio,
Cn. Fulvius.

An. R. 454. Av. J.C. 298.

Dès le commencement de cette année, les Députés des Lucaniens vinrent trouver les nouveaux Conſuls, pour ſe plain- Guerre contre les Samnites.

AN. R. 454. AV. J.C. 298.

dre de ce que »les Samnites étoient en»trés ſur leurs terres, & les ravageoient, »parce que, quelques inſtances qu'ils leur »en euſſent faites, ils avoient refuſé de »ſe joindre à eux contre les Romains. Ils »dirent que leurs fautes paſſées les a»voient rendu ſages, & qu'ils étoient »réſolus de ſouffrir toutes choſes plutôt »que de vouloir jamais ſe déclarer con»tre Rome. Qu'ils prioient les Sénateurs »de recevoir les Lucaniens ſous leur »protection, & de les défendre con»tre les Samnites. Que quoiqu'ils »euſſent déja donné d'aſſez fortes aſſu»rances de leur attachement aux Ro»mains en s'attirant la guerre des Sam»nites, ils étoient prêts encore de leur »fournir des otages.

Le Sénat ne fut pas lontems à délibérer ſur cette demande. Il conclut un Traité avec les Lucaniens, & envoia ſur le champ aux Samnites des Féciaux, pour leur dénoncer qu'ils euſſent à ſortir de deſſus les terres de leurs Alliés, & à en retirer leurs troupes. Ils rencontrérent en chemin les Députés des Samnites, qui avoient ordre de leur déclarer, que s'ils s'adreſſoient à quelque Aſſemblée des Samnites, ils ne le feroient

roient pas impunément. On n'héſita point à Rome, & la guerre fut déclarée dans toutes les formes aux Samnites. An. R. 454. Av. J. C. 398.

Les Conſuls partagent entr'eux les provinces. L'Etrurie tombe par ſort à Scipion, le Samnium à Fulvius. Scipion s'attendoit à une guerre lente, & ſemblable à celle de l'année derniére. L'ennemi vint à ſa rencontre à Volaterra. Le combat dura une grande partie du jour, & fut très-ſanglant de part & d'autre. La nuit les laiſſa dans l'incertitude qui avoit eu l'avantage. Le lendemain matin fit diſcerner le vainqueur & le vaincu. Les Etruſques, pendant le ſilence de la nuit, avoient abandonné leur camp. Les Romains s'avançant en ordre de bataille, & s'apercevant que les ennemis, par leur retraite précipitée, leur avoient cédé la victoire, entrent dans le camp des Etruſques, & y font un butin conſidérable. De là, le Conſul aiant conduit ſes troupes chez les Faliſques, & laiſſé ſes bagages dans Faléries, avec un corps de troupes pour les garder, entre ſur les terres ennemies, & met tout à feu & à ſang, ſans néanmoins entreprendre aucun ſiége, apparemment parce qu'il n'étoit pas en état d'attaquer les

AN. R. 454. AV. J.C. 298. places fortes, dans leſquelles les Etruſques s'étoient retirés.

Fulvius remporta auſſi une victoire conſidérable ſur les Samnites près de Bovianum, qui fut le prix du vainqueur. Bientôt après il prit de force Aufidéne. La même année on envoia une Colonie à Carſéoles chez les Eques. Le Conſul Fulvius triompha des Samnites.

Fabius eſt nommé Conſul malgré lui. *Liv.* X. 13-15.

A l'approche des Aſſemblées pour l'élection des Conſuls, le bruit ſe répandit que les Etruſques & les Samnites levoient de groſſes armées; que chez les premiers, dans toutes les Aſſemblées, on feſoit de vifs reproches aux principaux de la nation, de ce qu'ils n'avoient point arrété les Gaulois à quelque condition que ce fût; que l'on ſavoit fort mauvais gré aux Magiſtrats des Samnites, de ce qu'ils avoient oppoſé aux troupes Romaines une armée deſtinée contre les Lucaniens; enfin il paroiſſoit que les forces de deux puiſſans peuples étant réunies enſemble, on avoit tout à craindre de cette guerre. Les plus illuſtres Romains ſe préſentant pour demander le Conſulat, l'allarme générale où étoit la ville, fit que tout le monde jetta la

la vûe ſur Fabius Maximus, qui d'abord ne le demandoit point, puis,quand il vit que les ſuffrages paroiſſoient ſe déclarer pour lui, refuſa ouvertement. » [a] Pour-»quoi, diſoit-il, après qu'il avoit paſſé »par tous les emplois & par toutes les »récompenſes, venoit-on, à l'âge où il »étoit, le ſolliciter à ſe rengager de nou-»veau dans le commandement? Qu'il »n'avoit plus la même vigueur ni du »corps, ni de l'eſprit. Que d'ailleurs il »craignoit les bizarres retours de la for-»tune, & que quelque divinité ne trou-»vât enfin ſon bonheur trop grand, trop »conſtant, & trop au deſſus de la condi-»tion d'un mortel. Qu'il avoit ſuccédé à »la gloire de ſes anciens, & qu'il en »voioit avec joie d'autres ſuccéder à la »ſienne. Que les grands honneurs ne »manquoient point à Rome aux gens de »courage, ni les gens de courage aux »hon-

An. R. 454. Av. J.C. 298.

[a] Quid ſe jam ſenem, ac perfunctum laboribus laborumque præmiis, ſolliciterent? Nec corporis, nec animi vigorem remanere eumdem. Et fortunam ipſam vereri, ne cui deorum nimia jam in ſe, & conſtantior, quàm velint humanæ res, videatur. Et ſe gloriæ ſeniorum ſuccreviſſe, & ad ſuam gloriam conſurgentes alios lætum adſpicere. Nec honores magnos viris fortiſſimis Romæ, nec honoribus deeſſe fortes viros. *Liv.*

AN. R. 454. AV. J.C. 298.

»honneurs.« Ce modeſte refus ne fit qu'ajouter une nouvelle vivacité à l'empreſſement du Peuple. Fabius, croiant pouvoir l'arréter par le reſpect pour les Loix, fit faire la Lecture d'une loi qui défendoit de nommer Conſul de nouveau le même citoien avant l'eſpace révolu de dix ans. A peine entendit-on cette lecture, tant il ſe fit de bruit & de murmure. Les Tribuns déclarérent» que »cette Loi ne ſeroit point un obſtacle »aux deſirs de l'Aſſemblée, & qu'ils »propoſeroient au Peuple d'en diſpenſer »Fabius.« Celui-ci perſiſtoit dans ſon refus en demandant, »Pourquoi donc on »feſoit des Loix, pour les voir enfrain»dre par le miniſtére de ceux-là même »qui les avoient portées? Que [a] les Loix »n'étoient plus maitreſſes de la conduite »des hommes, mais aſſujetties à leurs ca»prices.» Le Peuple n'alloit pas moins ſon train, & à meſure que chaque Centurie étoit appellée pour donner ſon ſuffrage, elle nommoit ſans difficulté Fabius pour Conſul. Vaincu par un conſentement ſi unanime & ſi déterminé, *Que les dieux*, dit-il, *Romains, faſſent réuſſir votre choix. Au reſte, comme vous diſ-*

[a] Jam regi leges, non regere.

disposez de moi à votre gré, accordez-moi aussi de votre côté une grace, en me donnant pour Collégue P. Décius, digne de vous certainement, digne de son père, & en qui je suis sûr, par l'expérience du passé lorsque nous avons été Consuls ensemble, de trouver un Collégue disposé à vivre avec moi dans une parfaite union. La demande parut trop juste, pour qu'on hésitât un moment. Toutes les Centuries qui restoient, lui donnérent le Collégue qu'il souhaitoit. AN. R. 454. AV. J.C. 298.

Cette année les Ediles appellérent en jugement un grand nombre de citoiens, parce qu'ils possédoient plus de terres que la Loi ne le permettoit. Aucun presque ne put se justifier. Cette démarche hardie & ferme fut un puissant frein contre l'excessive cupidité des particuliers.

Q. FABIUS MAXIMUS IV. P. DECIUS MUS. III.

AN. R. 455. AV. J.C. 297.

Les Consuls portent la guerre contre les Samnites, remportent sur eux de

Pendant que les nouveaux Consuls délibéroient ensemble sur les opérations de la guerre, pour savoir quel nombre de troupes il faloit lever pour chacune des deux armées, & quel département il étoit à propos que chacun d'eux choi-

sît;

AN. R. 455. AV. J. C. 297.

sît ; il ſurvient des Députés de Sutrium, de Népété, & de Faléries, qui apprirent aux Conſuls, qu'on tenoit des Aſſemblées chez tous les peuples d'Etrurie pour traiter de paix. Cette nouvelle fit qu'on tourna tout le fort de la guerre contre les Samnites.

grands avantages, & ravagent tout le pays.

Les deux Conſuls, partis en même tems de Rome, conduiſent leurs troupes dans le Samnium, Fabius par les terres de Sora, Décius par celles des Sidiciniens; & ils prirent deux différentes routes pour faciliter les fourages & les vivres, & pour tenir davantage les Samnites dans l'incertitude de l'endroit par où l'on devroit les attaquer. Quand ils furent arrivés dans le pays ennemi, ils ravagent tout chacun de leur côté, moins attentifs néanmoins à piller, qu'à obſerver l'ennemi. Auſſi les Samnites, qui s'attendoient à fondre ſur eux dans le paſſage d'un vallon de deſſus une hauteur où ils s'étoient poſtés près de Tiferne, ne purent pas les ſurprendre. Fabius aiant laiſſé à l'écart ſes bagages dans un lieu ſûr avec un corps de troupes ſuffiſant pour les garder, fait avancer ſon armée en ordre de bataille vers le lieu où les ennemis l'attendoient. Ceux-ci voiant qu'ils

qu'ils étoient découverts, & qu'il faloit descendre en pleine campagne, se préparent au combat, avec plus de courage que d'espérance. Au reste, soit parce qu'ils avoient ramassé ici toutes les forces du Samnium, soit parce que l'extrémité du danger où ils se trouvoient les rendoit intrépides, ils soutinrent la premiére attaque avec une ardeur & une fermeté incroiable, jusqu'à jetter la terreur parmi les Romains. Fabius voiant qu'on ne pouvoit les ébranler, fait dire à la Cavalerie qu'on a besoin de son secours, l'Infanterie ne pouvant venir à bout d'enfoncer les ennemis. Cependant, en cas que la force ouverte ne réussît pas, il crut devoir emploier la ruse. Il donne ordre à Scipion Lieutenant Général de détacher sans bruit du corps de l'armée les Hastaires de la premiére Légion, de les conduire par un circuit le plus secrettement qu'il pourroit sur le haut des montagnes prochaines, & de les faire paroître tout d'un coup à l'ennemi pour tomber sur lui brusquement, & le prendre en queue. Tous les ordres du Consul furent exécutés ponctuellement. Mais quelque effort que fit la Cavalerie, elle ne put jamais rompre les rangs des Samnites, AN. R. 455. AV. J.C. 297.

AN. R. 455. AV. J.C. 297.

nites, ni les entamer par aucun endroit; & voiant tous ſes efforts inutiles, elle fut obligée de ſe retirer, & de quitter le combat. Leur retraite augmenta infiniment le courage des ennemis, & les Romains n'auroient pu ſoutenir plus lontems une attaque ſi vive, que le ſuccès animoit de plus en plus, ſi la ſeconde ligne, par ordre du Conſul, n'eût pris la place de la premiére. Ces troupes toutes fraîches arrétérent l'impétuoſité de l'ennemi. Dans ce moment même, les Haſtaires parurent fort à propos ſur le haut des montagnes, & jettérent de grands cris. L'allarme fut grande parmi les Samnites, & Fabius l'augmenta conſidérablement, en répandant le bruit que c'étoit Décius ſon Collégue qui approchoit. Tous les ſoldats auſſitôt, pleins de joie & d'allegreſſe, s'écrient que le ſecond Conſul avec ſes Légions eſt proche. Cette erreur, utile aux Romains, jette l'épouvante parmi les Samnites. Dans la crainte d'être attaqués après un long & rude combat qui les avoit extrêmement fatigués, par des troupes nouvellement arrivées & encore toutes fraîches, ils prennent la fuite, & ſe diſſipent de côté & d'autre. C'eſt

ce

ce qui fit que le carnage ne fut pas conſidérable, ni proportionné à la grandeur de la victoire. Il n'y eut que trois mille quatre cens hommes de tués, & trois cens trente faits priſonniers. On prit vingt-trois drapeaux. AN. R. 455. AV. J.C. 297.

Les Apuliens ſe ſeroient joints aux Samnites avant le combat, ſi le Conſul P. Décius, étant allé camper près de Malevent, (appellé depuis Bénévent) ne les eût engagés au combat, & ne les eût défaits. Ils ne firent pas une longue réſiſtance : auſſi ne perdirent-ils que deux mille hommes. Décius, n'aiant rien à craindre de leur part, conduiſit ſes troupes dans le Samnium.

Quand il y fut arrivé, les deux armées Conſulaires ſe répandant de différens côtés, ravagérent tout le pays pendant l'eſpace de cinq mois. Décius y campa en quarante-cinq endroits, & l'autre Conſul en quatre-vingts ſix. Les troupes laiſſérent dans tout le Samnium de triſtes veſtiges de leurs campemens. Fabius prit auſſi la ville de Cimétre, & y fit deux mille quatre cens priſonniers : il n'y eut dans cette attaque que quatre cens trente hommes de tués.

Fa-

AN. R. 455. AV. J.C. 297.

Appius Claudius & L. Volumnius ſont nommés Conſuls.

Fabius revint à Rome pour préſider à l'élection des nouveaux Conſuls. Les Centuries appellées les premiéres aux ſuffrages, le continuoient toutes de concert. Ap. Claudius Conſulaire, qui ſe préſentoit parmi les Candidats, homme vif & ambitieux, emploia tout ſon crédit, & celui de toute la Nobleſſe, pour ſe faire nommer Conſul conjointement avec Q. Fabius: moins, diſoit-il, pour ſon intérêt particulier, que pour l'honneur du Corps entier des Patriciens, qu'il vouloit rétablir dans la poſſeſſion des deux places du Conſulat.

Fabius apportoit les mêmes raiſons que l'année précédente pour ne point accepter l'honneur qu'on vouloit lui déférer. Toute la Nobleſſe environna ſon ſiége, le priant »de tirer de la lie »& de la boue du peuple le Conſulat, »& de rendre à l'Ordre des Patriciens »& à la dignité même ſon ancien »éclat.« Fabius aiant fait faire ſilence, appaiſa ce vif empreſſement par un diſcours plein de raiſon & de modération. »Il dit qu'il auroit volontiers »contribué à faire tomber le choix »ſur deux Patriciens, s'il voioit qu'on »ſon-

»ſongeât à nommer un autre Conſul »que lui : mais qu'il ne pouvoit, en ſe »nommant lui-même, conſentir à »une choſe directement contraire aux »Loix, ni donner un ſi pernicieux »exemple.« Ainſi L. Volumnius Plébeïen fut fait Conſul avec Ap. Claudius : ils s'étoient déja trouvés enſemble dans un Conſulat précédent. La Nobleſſe reprochoit à Fabius qu'il avoit évité d'avoir pour Collégue Appius, parce qu'il le connoiſſoit trop ſupérieur pour le talent de la parole, & pour le maniement des affaires civiles.

AN. R. 455. AV. J.C. 297.

L. VOLUMNIUS II. AP. CLAUDIUS II.

AN. R. 456. AV. J.C. 296.

Après l'élection des Magiſtrats, on prorogea le Commandement pour ſix mois aux Conſuls précédens, & ils eurent ordre de continuer la guerre dans le Samnium. Décius étoit actuellement ſur les lieux, où ſon Collégue l'avoit laiſſé. Il ne ceſſa de ravager les terres, juſqu'à ce qu'enfin il eût obligé l'armée ennemie qui n'oſoit ſe préſenter devant lui, à vuider le pays. Chaſſés de la ſorte du Samnium, ils ſe réfugiérent dans l'E-

Décius, à qui le Commandement avoit été prorogé pour ſix mois, défait l'armée des Samnites, & l'oblige de quitter le

AN. R. 456. AV. J. C. 296. pays. Elle va ſe joindre aux Etruſques. *Liv.* X. 16.

l'Etrurie; & perſuadés qu'à la tête de nombreuſes troupes, mélant la terreur aux priéres, ils obtiendroient plus efficacement ce que juſques-là, malgré leurs fréquentes tentatives, ils n'avoient pu obtenir par leurs Députés; ils demandérent qu'on convoquât l'Aſſemblée des Principaux de la Nation. Quand ils furent aſſemblés, ils leur repréſentérent, par la bouche de Gellius Egnatius leur Général, depuis combien d'années ils combattoient pour la liberté contre les Romains. »Qu'ils avoient tout mis en »œuvre pour ſoutenir par eux-mêmes »& par leurs propres forces le poids d'u»ne guerre ſi formidable: qu'ils avoient »tenté de s'aider du ſecours de quelques »peuples voiſins peu puiſſans: que ne »pouvant ſupporter la guerre, ils avoient »demandé la paix au Peuple Romain: »que par un deſir naturel à tous les hom»mes de ſe conſerver ou de ſe rétablir »dans la liberté, deſir qu'on peut bien »faire taire pour un tems par la force, »mais qu'on ne ſauroit jamais étoufer »entiérement; ils avoient ſecoué à di»verſes repriſes le joug de la ſervitude. »Qu'il ne leur reſtoit plus deſormais de »reſſource que du côté des Etruſques. »Qu'ils

»Qu'ils ſavoient que c'étoit la nation de »l'Italie la plus puiſſante en armes, en »hommes, en richeſſes; qui avoit pour »voiſins les Gaulois, nés au milieu du »fer & des armes, hardis & fiers natu»rellement, ſur tout contre le Peuple »Romain, dont ils ſe vantent avec com»plaiſance, & non ſans fondement, d'a»voir pris la ville, & réduit la fierté à ſe »racheter à prix d'argent. Que ſi les »Etruſques conſervoient encore les »mêmes ſentimens de généroſité & »de grandeur que Porſéna & leurs »ancêtres avoient autrefois montrés, »ils étoient en état de faire la loi aux »Romains, de les chaſſer de toutes les »terres en deça du Tibre, & de les ré»duire à combattre, non plus pour »l'Empire de l'Italie, mais pour leur »propre ſalut, & pour leur conſerva»tion. Qu'ils amenoient avec eux une »armée toute prête à agir, & fournie »d'armes, d'argent, & de tout ce qui »eſt néceſſaire pour faire la guerre. AN. R. 456. AV. J.C. 296.

Pendant que les Samnites, pleins d'une vaine préſomption, ſe donnoient tant de mouvement en Etrurie, leur pays étoit livré au fer & aux flammes. Mais Décius, aiant exhorté ſes troupes à

Décius prend pluſieurs places dans le Samnium.

AN. R. 456. AV. J.C. 296. *Liv.* X. 17. & 18.

à ne pas ſe borner au ravage des terres, & à chercher un plus riche butin dans les villes mêmes, il forme le ſiége de Murgance, l'une des plus fortes places du Samnium. Les ſoldats s'y portérent avec tant d'ardeur, qu'en un ſeul jour la ville fut priſe de vive force. On y fit priſonniers plus de deux mille Samnites, & on y amaſſa un butin très-conſidérable. Mais afin que les ſoldats n'en fuſſent point chargés, Décius leur conſeilla de le vendre. Le vil prix auquel on le vendoit, attira des marchands en foule. Le ſort de Romulée fut encore plus triſte. Les ſoldats l'eſcaladérent en un moment, prirent la ville, & la pillérent. Il y eut deux mille trois cens hommes de tués, & ſix mille faits priſonniers. Le butin fut grand, & on le vendit comme le premier. Férentine fit plus de réſiſtance : il y périt environ trois mille Samnites.

Le diſcours d'Egnatius avoit produit tout l'effet qu'il en pouvoit attendre. Preſque tous les Etruſques avoient pris les armes ; les peuples de l'Umbrie furent entraînés par leur exemple ; & l'on ſollicitoit le ſecours des Gaulois.

Ces

Ces nouvelles cauſérent beaucoup d'allarme à Rome. Le Conſul L. Volumnius étoit déja parti pour le Samnium avec deux Légions, & quinze mille hommes des Alliés. On donna ordre à Appius Claudius ſon Collégue de partir au plutôt pour l'Etrurie. Il emmena avec lui deux Legions, & douze mille hommes des troupes Alliées, & alla camper près de l'ennemi. Sa promte arrivée ſervit à arréter quelques peuples d'Etrurie prêts à prendre les armes : mais du reſte il montra peu d'habileté dans ſa conduite, & eut peu de ſuccès. Il donna pluſieurs combats dans des tems & des lieux peu favorables ; ce qui augmenta beaucoup la fierté des ennemis, & jetta un grand découragement dans l'armée Romaine, enſorte que ni le Conſul ne comptoit ſur ſes troupes, ni les troupes ſur le Conſul.

AN. R. 456. AV. J.C. 296.

Volumnius conduit ſon armée dans le Samnium : Appius la ſienne dans l'Etrurie, où il a peu de ſuccès.

Les choſes étant dans cet état, Volumnius arrive du Samnium avec ſon armée ſur une Lettre qu'il prétendoit avoir reçue de ſon Collégue. Appius nioit lui avoir écrit, & le reçut fort mal, lui demandant, avec un ton d'inſulte, comment, lui qui ſuffiſoit à peine aux affaires de ſa province, il s'ingéroit de venir

Volumnius paſſe en Etrurie avec ſon armée ſur une Lettre de ſon Collégue. Il en eſt

AN. R. 456. AV. J. C. 296. fort mal reçu. Les troupes l'obligent de demeurer. *Liv.* X. 18. 19.

nir au ſecours d'autrui ſans en être prié. Volumnius, ſans s'émouvoir, répondit »qu'il n'étoit venu qu'en conſéquence »de la letrre qu'il avoit reçue de lui. Que »puiſqu'elle ſe trouvoit fauſſe, il parti»roit ſur le champ pour retourner dans »le Samnium: qu'il aimoit beaucoup »mieux avoir fait un voiage inutile, que »de trouver l'armée de ſon Collégue »dans un état qui eût beſoin de ſon ſer»vice.« Ils ſe ſéparoient déja l'un de l'autre, lorſque les Lieutenans Généraux d'Appius & les principaux Officiers de ſon armée l'environnent, & le prient avec inſtance de ne pas rejetter un ſecours que la fortune lui préſentoit, & qu'il auroit dû mander lui-même. D'autres ſe mettent au devant de Volumnius, & le conjurent de ne point trahir la République par une pique mal entendue contre ſon Collégue. Ils lui repréſentent »que s'il arrive quelque malheur à »l'armée, on l'imputera plutôt à lui qu'à »Appius, parce qu'en effet il n'aura te»nu qu'à lui de le détourner. Que les »choſes en ſont venues à un point, que »deſormais l'honneur & le deshonneur »des bons & mauvais ſuccès en Etrurie »ne tomberont plus que ſur Volumnius.

»Que

»Que perſonne ne s'informera quels au- AN. R. 456. AV. J. C. 296.
»ront été les diſcours d'Appius, mais
»quel étoit l'état & le beſoin de l'armée.
»Qu'Appius le renvoioit, mais que la
»République & l'armée le retenoient.
»Qu'il ſondât ſeulement la volonté des
»ſoldats.

Inſenſiblement l'armée s'étoit aſſemblée autour des deux Conſuls. Les mêmes choſes qui avoient été dites en particulier, ſe répétérent là en public, mais avec plus d'étendue. Et comme Volumnius, ſupérieur ſans contredit à ſon Collégue pour le fond de la cauſe, mais beaucoup inférieur pour l'éloquence, qui étoit le grand talent d'Appius, s'exprimoit néanmoins aſſez bien & aſſez facilement; Appius, d'un ton railleur, dit »qu'on lui avoit obligation de ce que »Volumnius, autrefois preſque muet, »étoit devenu diſert & éloquent; que »dans les commencemens de ſon pre»mier Conſulat à peine pouvoit-il ouvrir »la bouche, & que maintenant il feſoit »des diſcours, & haranguoit d'une fa»çon populaire.« *J'aimerois bien mieux*, répliqua Volumnius, *que vous euſſiez appris de moi à agir courageuſement, que moi de vous à parler éloquemment.* Il a-

AN. R. 456. AV. J.C. 296.

jouta »que pour décider lequel des deux »Conſuls étoit, non le meilleur Ora»teur, de quoi la République ſe ſoucioit »fort peu dans la conjoncture préſente, »mais le meilleur Général, il lui don»noit le choix de Samnium ou de l'E»trurie; & que pour lui il ſeroit con»tent de celle des deux provinces qui »lui ſeroit laiſſée par ſon Collégue.« Les ſoldats alors demandérent ouvertement qu'ils fiſſent enſemble la guerre en Etrurie. Volumnius voiant ce conſentement unanime: *Après avoir eu le malheur*, dit-il, *de m'être trompé ſur ce que vouloit de moi mon Collégue, je ne m'expoſerai pas à l'être encore ſur ce que vous deſirez de moi, ſoldats. Si vous ſouhaitez que je demeure, faites-le moi connoitre d'une maniére qui ne ſoit point obſcure.* Il s'éleva dans le moment un cri ſi violent & ſi général dans toute l'armée, qu'il fit ſortir de leur camp les ennemis, qui ſe rangérent auſſitôt en bataille. Volumnius en fit autant. On dit qu'Appius, voiant que ſoit qu'il combattît ou non, ſon Collégue auroit tout l'honneur de la victoire, douta d'abord du parti qu'il devoit prendre: mais qu'enſuite la crainte qu'il eut que ſes trou-

troupes ne ſuiviſſent Volumnius, le détermina à leur donner auſſi le ſignal qu'elles demandoient avec empreſſement. AN. R. 456. AV. J. C. 296.

Ni de part ni d'autre les armées ne ſe rangérent commodément: Egnatius Général des Samnites étoit allé au fourage avec un petit détachement, & ſes ſoldats combattant ſans Chef & ſans ordre, ne ſuivoient que leur propre impétuoſité. Les armées Romaines, d'un autre côté, ne s'étoient pas ébranlées en même tems, & n'avoient pas eu le tems de former leurs rangs comme il auroit falu. Volumnius en étoit aux mains avec les ennemis, avant qu'Appius arrivât: c'eſt pourquoi le front de ſa bataille étoit inégal. Le hazard voulut que par une ſorte d'échange fortuite Volumnius eut en tête les Etruſques, & Appius les Samnites. Celui-ci, dans le feu du combat, voua un temple à Bellone, & crut dans le moment ſe ſentir animé d'une nouvelle ardeur. Les deux Conſuls rempliſſent également tous les devoirs de Généraux. Les ſoldats, de leur côté, font des efforts extraordinaires pour ne point laiſſer à l'autre armée l'honneur d'avoir donné le premier branle à la victoire. Ils rom-

Les deux Conſuls remportent une victoire conſidérable ſur les Etruſques, à qui les Samnites s'étoient joints. *Liv.* X. 19.

AN. R. 456. AV. J. C. 296.

pent donc & mettent en fuite les ennemis, & les pourſuivent juſqu'à leur camp. Egnatius y étant accouru avec ſes Samnites, le combat recommença tout de nouveau, & avec plus de vivacité encore qu'auparavant. Il falut que les ennemis cédaſſent encore. Déja les Vainqueurs attaquoient le camp. Les deux Conſuls animent à l'envi leurs ſoldats, qui arrachent les paliſſades, franchiſſent les foſſés, & ſe rendent maîtres du camp. Le butin, qui étoit fort conſidérable, leur fut abandonné. Il y eut plus de ſept mille hommes de tués du côté des ennemis, & plus de deux mille faits priſonniers.

Volumnius retourne dans le Samnium. Il y défait les Samnites, & leur enleve le butin qu'ils avoient fait dans la Campanie.

Pendant que les deux Conſuls, qui avoient avec eux preſque toutes les forces Romaines, étoient occupés en Etrurie, les Samnites, aiant levé de nouvelles armées, paſſérent par les terres des Veſciniens dans la Campanie & le pays de Falerne, & en emmenérent un très-grand butin. Volumnius, qui revenoit à grandes journées dans le Samnium, (car le terme de la prorogation du Commandement accordé à Fabius & à Décius expiroit) arriva heureuſement dans ce tems-là même.

En

En passant par le pays des Caléniens, il vit les traces encore récentes des horribles ravages qu'on y avoit commis, & apprit que les Samnites étoient près du Vulturne, d'où ils devoient partir la nuit suivante, pour aller déposer dans le Samnium le riche butin dont ils étoient chargés, puis revenir à leur expédition. S'étant bien assuré de tous ces faits, il s'avance, & s'arrête à une distance des ennemis si bien proportionnée, que la trop grande proximité ne pût pas leur faire connoitre son arrivée, & que lui il pût tomber sur eux quand ils sortiroient de leur camp. La chose arriva comme il l'avoit projettée. Etant arrivé tout près des ennemis un peu avant le jour, il fit sonner tout d'un coup toutes les trompettes, & les attaqua. On imagine aisément quel dût être parmi eux le trouble & la confusion. Pour comble de malheur, des prisonniers qu'ils emmenoient aiant rompu leurs liens, puis délié leurs compagnons, & pris les armes qu'ils trouvérent parmi le bagage, les tournérent contr'eux. Ils firent même une action mémorable. Aiant aperçu Staïus Minacius le Gé- AN. R. 456. AV. J.C. 296. *Liv.* X. 20.

An. R. 456. Av. J.C. 296. néral des Samnites qui parcouroit les rangs, & exhortoit les ſoldats, ils ſe jettérent ſur lui, le ſaiſirent au corps, & l'emmenérent au Conſul. Il y eut dans ce combat environ ſix mille hommes de tués, deux mille cinq cens faits priſonniers, quatre Officiers principaux arrêtés, & trente drapeaux pris. Mais ce qui cauſa une plus vive joie aux vainqueurs, fut le recouvrement de ſept mille quatre cens priſonniers qu'emmenoient les Samnites, & de tout le butin qu'ils avoient fait ſur les Alliés des Romains. On leur marqua un jour pour venir reconnoitre & reprendre ce qui leur appartenoit: le reſte fut abandonné aux ſoldats.

On reçoit à Rome des nouvelles d'Etrurie qui y cauſent beaucoup de fraieur.

Ce ravage des terres de la Campanie avoit fait beaucoup de bruit à Rome; & il arriva en même tems de l'Etrurie des nouvelles effraiantes, qui marquoient que depuis le départ de Volumnius tout y étoit en mouvement. Que les Etruſques & les Samnites avoient repris les armes, qu'on ſollicitoit à la révolte les Umbriens, & qu'on travailloit à faire entrer les Gaulois à force d'argent dans la Ligne commune. Ces craintes étoient ſérieuſes, & trop fondées. Le Sénat auſſi ne manqua pas d'ordonner la ſuſ-

penſion

penſion de tous actes publics de Juſtice, ordinaire dans les grands dangers de l'Etat. On fit de grandes levées de ſoldats, ſans diſtinction ni d'âge, ni de condition, & l'on fit prendre les armes aux vieillards & aux affranchis. On n'omit rien de tout ce qui parut néceſſaire pour la défenſe de la ville. AN. R. 456. AV. J.C. 296.

Le Préteur Sempronius, en l'abſence des deux Conſuls, étoit à la tête des affaires dans la ville, & dirigeoit toutes ces opérations. Mais bientôt les Lettres du Conſul Volumnius, par leſquelles on apprit la défaite entiére de ces troupes de pillards qui avoient ravagé la Campanie, rétablirent un peu le calme à Rome. On recommença l'exercice de la Juſtice, qui avoit été ſuſpendu pendant dix-huit jours. On ordonna, au nom du Conſul, des Priéres publiques en action de graces pour les grands avantages qu'il avoit remportés, & le Peuple s'acquitta de ce devoir avec un zêle & un empreſſement bien louables dans des Payens. Les nouvelles de la défaite des Samnites diminuent l'allarme.

Ces avantages, réellement, étoient fort conſidérables, & devoient être regardés comme l'effet, non ſeulement du bonheur de Volumnius, mais encore plus de ſa prudence, de ſon activité, &

AN. R. 456. AV. J.C. 296.

de ſon habileté dans le métier de la guerre. Je n'admire pas moins ſon extrême modération & ſon ſang froid dans la diſpute qu'il a avec Appius, qui ne fait pas ici un beau perſonnage. Un ſecret ſentiment de jalouſie, qui marque toujours quelque baſſeſſe d'eſprit, & ſur tout ſes railleries indécentes à l'égard d'un Collégue qui n'étoit venu de loin, & n'avoit quité ſon poſte que pour lui rendre ſervice, diminuent quelque choſe de ſon mérite, qui d'ailleurs étoit grand. Il ſemble que l'heureux ſuccès du combat auroit dû le réconcilier avec Volumnius, & l'on voit avec peine celui-ci partir d'Etrurie, ſans qu'Appius donne la moindre marque d'amitié, ou du moins d'eſtime, à un Collégue qui l'avoit certainement délivré lui & ſon armée d'un extrême danger. Il eſt vrai qu'on ne comprend rien à la lettre, que l'un dit avoir reçue, & que l'autre nie avoir écrite.

On envoye deux Colonies dans le Samnium.

Après qu'on eut ſatisfait à Rome aux devoirs de la religion, on ſongea à aſſurer le repos & la tranquillité des peuples dont les terres avoient été ravagées par les Samnites. Pour cet effet, on jugea à propos d'établir deux

deux Colonies : l'une, à l'embouchure du Liris, qui fut appellée * Minturnes; l'autre, dans une gorge, qui tiroit son nom de la ville de Veſcia, près du territoire de Falerne, où l'on dit qu'étoit autrefois une ville Grecque appellée Sinope, à laquelle, depuis, la Colonie Romaine donna le nom de * Sinueſſa. On eut peine à trouver des citoiens qui vouluſſent ſe faire inſcrire pour ces Colonies, parce qu'on les regardoit, moins comme des lieux de repos, que comme des régions toujours prêtes à être infeſtées par des voiſins inquiets & formidables.

AN. R. 456. AV. J.C. 296.

* *Tite-Live, beaucoup de tems auparavant, fait mention de ces deux villes, en leur donnant par avance un nom qu'elles n'eurent que dans la ſuite.*

LIVRE DIXIEME.

CE Dixieme Livre contient l'eſpace de trente ans, depuis l'an de Rome 457 juſqu'à 487, & conduit juſqu'à la premiére guerre Punique. Il renferme diverſes guerres contre les Etruſques, les Samnites, & autres peuples d'Italie, & ſur tout contre Pyrrhus. C'eſt dans cette derniére guerre que Fabricius & Curius ſe diſtinguent, autant par leur rare vertu, que par leur courage.

§. I.

Sur les bruits d'une terrible guerre qui ſe préparoit dans l'Etrurie, on nomme pour Conſuls Q. Fabius & P. Décius. Nouvel Autel établi à la Chaſteté Plébeïenne. Uſuriers condannés à des amendes. Légére diſpute entre les deux Conſuls au ſujet de l'Etrurie, qui eſt décernée à Fabius. Il s'y rend. Quelque

que tems après il eſt rappellé à Rome, puis renvoié en Etrurie avec Décius & de nouvelles troupes. Célébre bataille contre les Samnites & les Gaulois en Etrurie. Décius s'y dévoue. Les Romains remportent la victoire. Triomphe de Fabius. Guerre contre les Samnites; & en Etrurie. Terribles préparatifs de guerre de la part des Samnites. Pendant que Carvilius aſſiége Cominium, Papirius donne une célébre bataille près d'Aquilonie, où les Samnites ſont taillés en piéces. La ville de Cominium eſt priſe. Grande joie à Rome pour ces victoires. Les Etruſques ſe révoltent. Carvilius marche contr'eux. Papirius retourne à Rome, & eſt honoré du triomphe. Carvilius triomphe auſſi, après avoir vaincu les Étruſques. Luſtre clos. La peſte cauſe d'horribles ravages à Rome.

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Q. FABIUS. V.
P. DECIUS. IV.

Sur les bruits d'une terrible guerre qui ſe prépa-roit dans l'Etrurie, on nomme

APPIUS qui étoit reſté en Italie, écrivoit lettres ſur lettres pour avertir du danger dont on étoit menacé. Il marquoit que quatre peuples uniſſoient leurs armes: les Etruſques, les Samnites, les Um-

AN. R. 457. AV. J.C. 295. pour Conſuls Q. Fabius & P. Decius. *Liv.* X 23.

Umbriens, les Gaulois. Qu'ils avoient partagé leurs armées en deux camps, parce qu'un ſeul ne pouvoit contenir un ſi grand nombre de troupes. Ces nouvelles firent rappeller à Rome le Conſul Volumnius pour préſider aux élections des nouveaux Magiſtrats. Avant que de prendre les ſuffrages des Centuries, il aſſembla le Peuple, & s'étendit beaucoup ſur l'importance de la guerre dont il s'agiſſoit. Il repréſenta »que dès le »tems qu'il s'étoit trouvé dans l'Etrurie »avec ſon Collégue, un ſeul Général, »ni une ſeule armée, ne ſuffiſoient point »pour y ſoutenir la guerre. Qu'on di»ſoit que les Umbriens, & de nom»breux ſecours de Gaulois, s'étoient »joints aux anciens ennemis. Qu'ils ſe »ſouvinſſent, en donnant leurs ſuffrages, »qu'ils nommoient des Conſuls pour te»nir tête à quatre puiſſans peuples. Que »s'il ne comptoit ſurement que le Peu»ple Romain choiſiroit pour Conſul ce»lui de tous les citoiens qui étoit ſans »contredit le plus habile Général, il »l'auroit nommé ſur le champ Dicta»teur.

On comprit parfaitement qu'il déſignoit Q. Fabius. Auſſi toutes les voix ſe

se déclaroient pour lui, & l'on songeoit à lui donner pour Collégue L. Volumnius. Je prie le Lecteur d'observer l'attention perpétuelle du Peuple Romain & de ses Chefs à confier le commandement des armées aux personnes du mérite le plus généralement reconnu, sur tout dans les tems de crise & de danger. C'est une des causes, qui ont le plus contribué à l'aggrandissement de l'Empire Romain. Fabius s'excusa comme il avoit fait deux ans auparavant, mais aussi inutilement. Il se réduisit donc à demander encore Décius pour Collégue, en représentant »que ce seroit un grand appui »& un grand soulagement pour son âge »avancé. Qu'il avoit connu par son ex»périence, pendant la Censure & les »deux Consulats qu'ils avoient gérés »ensemble, combien l'union entre les »Collégues étoit utile pour le bien du »service. Qu'un vieillard avoit de la »peine à s'accoutumer avec un nouvel »adjoint : au lieu qu'il a bien plus d'ou»verture pour un homme aux maniéres »& à l'humeur duquel il est fait.« Le Consul, loin de s'offenser de cette espéce d'exclusion que lui donnoit Fabius, souscrivit avec joie à une si juste de-

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

man-

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

mande, en donnant à Décius les louanges qu'il méritoit, & insistant beaucoup sur les grands avantages que procure dans le gouvernement militaire la bonne intelligence entre les Consuls, & sur les maux infinis qu'entraîne leur desunion, dont il avoit pensé faire une triste expérience dans les disputes qu'il avoit eues avec son Collégue. Il exhorta Décius & Fabius à vivre ensemble dans une grande union. Il ajouta »qu'il »[a] y avoit des hommes nés pour la »guerre, capables de grandes actions, »mais peu propres pour des discours »& des disputes, que ces sortes de »caractéres étoient faits pour le Con»sulat. Qu'il y en avoit d'autres d'un »esprit pénétrant, difficiles à trom»per, habiles dans les Loix, versés »dans le talent de la parole, tels qu'é»toit Ap. Claudius: que c'étoit ces »sortes de personnes qu'il faloit choi»sir pour préside au gouvernement »de

[a] Esse præterea viros natos militiæ, factis magnos, ad verborum linguæque certamina rudes: ea ingenia Consularia esse. Callidos solertesque, juris atque eloquentiæ consultos, qualis Ap. Claudius esset urbi ac foro præsides habendos, prætoresque ad reddenda jura creandos esse. *Liv.*

»de la ville, aux Tribunaux & aux Aſ- AN. R. 457. AV. J.C. 295.
»ſemblées de la place publique, en un
»mot qu'il convenoit de nommer Pré-
»teur pour rendre la Juſtice.» La jour-
née ſe paſſa dans ces préliminaires & ces
préparatifs. Le lendemain les Aſſemblées
pour l'élection tant des Conſuls que des
Préteurs ſe tinrent & ſe terminérent con-
formément aux avis de Volumnius. On
nomma pour Conſuls Q. Fabius & P.
Décius, & pour Préteur Ap. Claudius;
tous abſens; les deux premiers du champ
de Mars, le dernier de la ville. Le Sénat
& le Peuple prorogérent le Commande-
ment à L. Volumnius pour un an.

Nouvel Autel établi à la Chaſteté Plébeïenne. *Liv.* X. 23.

Il y eut cette année-ci beaucoup de
prodiges. Pour en détourner l'effet, on
ordonna & l'on fit des proceſſions ſo-
lemnelles. Dans celle qui alloit à la Cha-
pelle de la Chaſteté Patricienne, il arri-
va une diſpute entre les Dames Romai-
nes qui fit beaucoup de bruit. Elles fer-
mérent l'entrée de cette Chapelle à Vir-
ginia, parce qu'étant de race Patricien-
ne, elle avoit épouſé le Conſul Volum-
nius qui étoit Plébeïen. Elle ſe plaignit
hautement de cet affront qu'elle ne mé-
ritoit point, puiſqu'elle avoit droit, com-
me toutes les autres, d'entrer dans cette
Cha-

AN. R. 457. AV. J.C. 295. Chapelle, étant Patricienne, chaſte, & n'aiant été mariée qu'une ſeule fois, & cela à un homme dont les dignités & les grandes actions la combloient d'honneur & de gloire. Elle ne s'en tint pas à une ſtérile plainte. Elle prépara dans la maiſon qu'elle habitoit une Chapelle, ſéparée de tous les autres appartemens, & y plaça un Autel. Puis, aiant aſſemblé les Dames Plébeïennes : *Je* [a] *dédie & conſacre cet Autel*, dit-elle, *à la Chaſteté Plébeïenne ; & ma vûe eſt que la même émulation qui régne dans cette ville entre les hommes par raport à l'honneur & au courage, régne pareillement entre les femmes par raport à la chaſteté. Travaillez donc à faire enſorte qu'on diſe que cet Autel eſt honoré d'une maniére encore plus ſainte, s'il ſe peut, que l'autre, & par des femmes qui ſe piquent d'une plus ſévére chaſteté.* Voila une vengeance d'un affront extrêmement ſenſible au ſexe, bien ſage & bien religieuſe ! Cette Chapelle nouvellement établie devint

[a] Hanc ego aram, *inquit*, Pudicitiæ plebeiæ dedico; voſque hortor, ut, quod certamen virtutis viros in hac civitate tenet, hoc pudicitiæ inter matronas ſit; detis operam, ut hæc ara, quàm illa, ſi quid poteſt, ſanctiùs, & caſtioribus colidicatur. *Liv.*

vint auſſi célébre que l'ancienne, & l'on y obſerva les mêmes cérémonies, c'eſt-à-dire qu'on n'y admettoit que des femmes d'une chaſteté reconnue, & qui n'euſſent été mariées qu'une fois. AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Il eſt remarquable que chez les Payens, les ſecondes noces, tant pour les hommes que pour les femmes, étoient deshonorantes. Selon [a] Tertullien, le Grand Pontife à Rome ne pouvoit paſſer à de ſecondes noces. On voit dans Properce une Dame Romaine qui ſe fait honneur de n'avoir eu qu'un mari, & qui veut qu'on le marque ſur ſon tombeau.

Jungor, Paule, tuo, ſic diſceſſura, cubili:
In lapide hoc, uni nupta fuiſſe, legar. *Propert.* IV. 11. 35.

Le même éloge ſe lit dans pluſieurs Inſcriptions anciennes.

MATRI. CARISSIMÆ
OMNIUM. FEMINÆ
SANCTIORI. UNIVIRÆ
MÆCIANÆ. CONJ. INCOMPARABILI
UNIVIRÆ. ET. CASTISSIMÆ.

Didon, dans Virgile, laiſſe entendre que

[a] Duo ipſi Pontifici Maximo matrimonia iterare non licet. *Tertull. Exhort. ad caſtit. cap.* 13. Pontifex Maximus nubit ſemel. *Id. de Monog. cap.* 17.

AN. R. 457. AV. J.C. 295. que ce ſeroit un crime contre la foi qu'elle a jurée à ſon premier mari, que d'en épouſer un autre, & elle paroit diſpoſée à mourir, plutôt que de ſe deshonorer par une action ſi honteuſe.

Æneid. IV. 24. *&c.*

Sec mihi vel tellus optem priùs ima dehiſcat...
Antè pudor quàm te violem, aut tua jura reſolvam.
Ille meos, primus qui me ſibi junxit, amores
Abſtulit: ille habeat ſecum, ſevetque ſepulcro.

[a] Plutarque, en parlant des Romains, dit que les premiéres noces étoient fort en honneur parmi eux, & les ſecondes fort décriées: & [b] Valére Maxime dit que la couronne de la chaſteté n'étoit accordée qu'aux femmes qui s'étoient contentées d'un ſeul mariage.

Levit. XXI. 13. 14. Chez les Juifs, la Loi de Moyſe défendoit au Grand Prêtre d'épouſer une veuve. Saint Paul eſt bien éloigné de condanner les ſecondes noces: mais

[a] *Ζηλωτὸς γὰρ ὁ πρῶτος γαμος, ὁ δὲ δεύτερος ἀνεπιτήδειος.* Deteſtandæ.

[b] Quæ uno contentæ matrimonio fuerant, corona pudicitiæ honorabantur. *Val. Max. l.* 1.

is il met parmi les qualités néceſ- AN. R. 457. AV. J.C. 295.
res à un Evêque celle de n'avoir é marié qu'une ſeule fois : *unius uxo- : vir.* Les *bigames* n'étoient point ad- is aux Ordres Sacrés. Retournons à iſtoire. *Tit.* I. 6.

La même année, les deux Ediles Cu- ules appellérent en jugement quelques ſuriers, qui furent condannés à des a- iendes aſſez conſidérables. On emploia es ſommes à divers ornemens des tem- les, & à des ouvrages publics. Uſuriers condannés à des amendes.

Les deux Conſuls Fabius & Décius ui entroient dans l'exercice de leur harge, étoient alors Collégues pour la roiſiéme fois dans le Conſulat, & 'avoient auſſi été dans la Cenſure. Ils 'étoient rendu célébres, non ſeule- nent par la gloire de leurs actions ui étoit grande, mais par l'union parfaite qui avoit toujours régné en- tr'eux. Cette union fut un peu troublée dans la circonſtance préſente par une diſpute qui ſurvint, moins de leur part, que de celle des deux différens Corps dont ils étoient. Les Patriciens vou- loient que Fabius eût par privilége l'Etrurie pour département : les Plé- beïens, s'intéreſſant pour Décius, de- man- Légére diſpute entre les deux Conſuls au ſujet de l'Etrurie, qui eſt décernée à Fabius. Il s'y rend. *Liv.* X. 23-29.

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

mandoient que les provinces fuſſent tirées au ſort ſelon la coutume ordinaire. Fabius aiant eu l'avantage dans le Sénat, l'affaire fut portée au Peuple. Comme la diſpute étoit entre des militaires, plus accoutumés à agir qu'à parler, les plaidoiers ne furent pas longs. Fabius dit, »Qu'il n'étoit pas raiſonnable qu'un au»tre vînt cueillir les fruits d'un arbre, »que lui ſeul avoit planté. Qu'on ſa»voit que c'étoit lui qui le premier avoit »pénétré dans la forêt Ciminienne, & »avoit ouvert un chemin aux armées »Romaines dans un pays juſques-là »inacceſſible. Pourquoi, dans un âge »avancé comme le ſien, l'avoit-on tiré »preſque à force de ſon repos, ſi l'on »vouloit faire la guerre ſous un autre »Chef? Il feſoit même un reproche »modeſte à ſon Collégue, ſur ce qu'aiant »compté ſe donner en lui un aide & un »aſſocié au commandement, il avoit »trouvé un adverſaire. Que Décius ſem»bloit ſe repentir de l'union qu'ils a»voient juſques-là conſervée entre eux. »Que pour lui il ſe bornoit à demander »qu'on l'envoiât en Etrurie, ſi on l'en »jugeoit digne. Qu'au reſte, comme »il s'en étoit raporté au jugement du »Sé-

Sénat, il ſe ſoumettroit de même à celui du Peuple. AN. R. 457. AV. J.C. 295.

P. Décius commença par ſe plaindre le l'injuſtice du Sénat. *Les Sénateurs*, lit-il, *ont lontems emploié tous leurs efforts pour fermer aux Plébeïens toute entrée aux grandes charges. Depuis que la Vertu a forcé les barriéres, & s'eſt fait rendre, indépendamment des races & de la naiſſance, les honneurs qui lui ſont dûs, on cherche un moien de rendre vains & inutiles, non ſeulement les ſuffrages du Peuple, mais les faveurs même de la fortune, en les réduiſant au pouvoir d'un petit nombre de perſonnes. Tous les Conſuls, avant moi, ont tiré au ſort les provinces: maintenant, par un privilége ſpécial contraire à tous les uſages, le Sénat veut accorder l'Etrurie à Fabius. Si c'eſt pour récompenſer ſon mérite, Fabius m'a rendu à moi perſonnellement, & à toute la République en général, de ſi grands ſervices, que je me ferai toujours un devoir & un plaiſir de favoriſer ſa gloire, tant qu'elle ne tournera point à mon propre deshonneur. Mais eſt-il douteux, lorſqu'il n'y a qu'une ſeule guerre difficile & hazardeuſe, & qu'on en confie le ſoin à un des Conſuls ſans tirer au ſort, qu'on*

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

qu'on regarde l'autre Conſul comme inutile & de nul uſage? Fabius ſe glorifie, non ſans fondement, des belles actions qu'il a faites en Etrurie: & moi j'aſpire à la même gloire. Qui ſait ſi ce feu, que Fabius a laiſſé couvert ſous la cendre, & qui ſe rallume ſi promptement & ſi fréquemment, je ne réuſſirai pas peut-être à l'éteindre totalement & pour toujours? Quand il ne s'agira que d'honneurs & de récompenſes, je les céderai de bon cœur à mon Collégue par reſpect peur ſon âge & pour ſon mérite: mais quand il ſera queſtion de dangers & de combats à ſoutenir pour le ſalut de la République, je ne croi pas pouvoir en honneur lui céder. Après tout il eſt utile pour l'exemple, & glorieux pour le Peuple Romain, d'avoir en place des hommes, auxquels on puiſſe indifféremment confier le ſoin d'une guerre auſſi importante qu'eſt celle d'Etrurie.

Fabius, ſans autre réplique, ſe contenta de prier le Peuple de vouloir bien, avant qu'on appellât les Tribus aux ſuffrages, ſe faire lire la Lettre d'Ap. Claudius Préteur qu'on avoit apportée d'Etrurie: après quoi il ſe retira de l'Aſſemblée. Le Peuple ne ſe déclara

déclara pas avec moins d'empreſſement & d'ardeur pour Fabius, qu'avoit fait le Sénat: l'Etrurie lui fut décernée pour province, ſans tirer au ſort. AN. R. 457. AV. J.C. 295.

La Jeuneſſe courut en foule s'enrôler, tant on deſiroit ſervir ſous Fabius. Il ſe contenta de quatre mille hommes d'Infanterie, & de ſix cens chevaux. Il part avec cette armée peu nombreuſe, mais qui avoit d'autant plus de confiance qu'elle voioit que ſon Général n'avoit pas cru avoir beſoin d'un plus grand nombre de troupes pour remporter la victoire. Il arrive à la ville d'Aharna, qui n'étoit pas loin des ennemis, & s'avance vers le camp du Préteur Appius. Un détachement, aiant vû les Licteurs, & appris que c'étoit Fabius, court à ſa rencontre. Officiers & ſoldats, pénétrés de joie, rendent graces aux dieux & aux hommes de leur avoir envoié un tel Général. Fabius leur aiant demandé où ils alloient, ils répondirent qu'ils alloient chercher du bois. *Eſt-ce que votre camp n'eſt pas retranché? Il a deux bons retranchemens, & un foſſé très-profond*, répliquérent-ils; *& cependant toute l'armée eſt dans une*

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

grande crainte. Le Conſul leur ordonna d'arracher les palliſſades, & ils le firent ſur le champ; ce qui augmenta encore la fraieur des ſoldats qui étoient dans le camp, & ſur tout d'Appius. Comme cette opération les jetta tous dans la derniére ſurpriſe, les travailleurs n'avoient autre choſe à dire, ſinon qu'ils exécutoient les ordres du Conſul Fabius. Il décampa le lendemain, & renvoia le Préteur Appius à Rome. Depuis ſon départ les Romains n'eurent plus de camp fixe & arrété. Il prétendoit qu'il n'étoit pas avantageux à une armée de demeurer toujours ou lontems dans un même lieu: que les marches & le changement la rendoient plus propre au mouvement, & contribuoient à la ſanté des ſoldats. Les marches n'étoient pas longues, & ne duroient qu'autant que le pouvoit permettre la ſaiſon de l'hiver qui n'étoit pas encore fini.

Fabius eſt rappellé à Rome, puis renvoié en Etrurie avec Décius &

Au commencement du printems, aiant laiſſé la ſeconde Légion à Cluſium ville des Camertes peuple d'Ombrie, & donné le Commandement du camp au Propréteur L. Scipion, il reprit le chemin de Rome, ſoit que

ce

ce fût de ſon propre mouvement, pour prendre avec le Sénat des meſures ſur une guerre dont il avoit mieux connu de près l'importance; ſoit, & c'eſt ce qui paroit le plus vraiſemblable, qu'il eût été mandé par le Sénat, peutêtre ſur les remontrances d'Appius. Car c'étoit un de ces Généraux, qui, faute d'expérience & de courage, n'enviſagent que les difficultés, exagérent les dangers, ſe laiſſent aiſément effraier, & communiquent bientôt leur peur aux autres. Il ne ceſſoit de repréſenter dans le Sénat, »qu'un ſeul »Général & une ſeule armée ne ſuffi»roient pas contre quatre peuples. Que »s'ils ſe réuniſſoient tous enſemble, »ils ne manqueroient pas de l'acca»bler par leur nombre; &, s'ils agiſ»ſoient ſéparément, il ne pourroit pas »ſeul s'oppoſer par tout à tant d'en»nemis. Que lui, lorſqu'il étoit par»ti, n'y avoit laiſſé que deux Légions »Romaines: & que les troupes qu'a»voit amené avec lui Fabius, ne mon»toient pas à cinq mille hommes, tant »Infanterie que Cavalerie. Qu'il étoit »d'avis qu'on fit partir au premier jour »le Conſul P. Décius pour aller joindre

AN. R. 457. AV. J.C. 295. de nouvelles troupes.

AN. R. 457. AV. J. C. 295.

»ſon Collégue en Etrurie, & qu'on »donnât le Commandement des trou»pes du Samnium à L. Volumnius. »Que, ſi le Conſul aimoit mieux al»ler dans ſa province, il faloit envoier »Volumnius en Etrurie avec un nom»bre de troupes raiſonnable, & une »armée Conſulaire.

Comme une grande partie du Sénat paroiſſoit touchée des réflexions du Préteur, Décius repréſenta que dans une affaire de cette importance on ne pouvoit honnêtement rien décider ſans avoir pris auparavant l'avis de Fabius : qu'ainſi il convenoit d'attendre, ou qu'il vînt lui-même en perſonne, ſi l'état préſent des affaires le permettoit ; ou qu'il envoiât quelqu'un de ſes Lieutenans, pour informer le Sénat de tout ce qui regardoit la guerre d'Etrurie, & le mettre en état d'ordonner avec connoiſſance de cauſe tout ce qui ſeroit néceſſaire pour le ſuccès de cette entrepriſe. Ce fut apparemment ſur cet avis que Fabius fut mandé.

Quand il fut arrivé à Rome, il rendit compte au Sénat & au Peuple de l'état des affaires en Etrurie. Il le fit d'une maniére ſimple & naturelle, ſans rien diſſimuler, ſans augmenter ou dimi-

diminuer le péril. Il expoſa les choſes telles qu'elles étoient; &, s'il conſentit à recevoir avec lui un ſecond Général, ce fut plutôt par condeſcendance pour la diſpoſition de crainte & de fraieur où il vit les eſprits, que par perſuaſion que la République ou lui en euſſent beſoin. On le laiſſa maître abſolu du choix. Il n'héſita point, & ſe détermina pour Décius, qui de ſon côté ne délibéra pas davantage, & ſe crut fort honoré d'un tel choix. La joie fut générale, quand on vit une ſi parfaite union entre ces deux grands hommes, & de ce moment on commença à compter ſur une victoire aſſurée. AN. R. 457. AV. J. C. 295.

Tite-Live remarque que les Auteurs varient dans le récit de pluſieurs des circonſtances qui ont été raportées juſqu'ici, mais qu'ils conviennent davantage dans celles qui ſuivent.

Au reſte, l'abſence de Fabius couta cher à l'armée. La Légion qu'il avoit laiſſée à Cluſium fut ſurpriſe par les Gaulois, & taillée entiérement en piéces.

Les deux Conſuls partirent de Rome avec quatre Légions, & une nombreuſe Cavalerie Romaine, ſans comp-

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

ter celle des Campaniens, qui étoit de mille chevaux d'élite. Les troupes des Alliés montoient encore à un plus grand nombre. Il y avoit outre cela deux autres armées, oppoſées auſſi à l'Etrurie, toutes deux près de Rome, l'une dans les terres de Faléries, l'autre tout près de Rome dans la plaine du Vatican: elles étoient commandées par Cn. Fulvius & L. Poſtumius Mégellus Propréteurs.

Célébre bataille contre les Samnites & les Gaulois en Etrurie. Décius s'y dévoue. Les Romains remportent la victoire.

Les Conſuls, aiant paſſé l'Apennin, arrivérent dans les terres de Sentines, & campérent à quatre milles des ennemis. C'eſt là qu'ils apprirent par leurs propres yeux la triſte nouvelle de la défaite de la Légion Romaine, voiant des Cavaliers Gaulois qui portoient des têtes de Romains au bout de leurs lances, & ſuſpendues devant le poitrail de leurs chevaux.

Les ennemis, aiant tenu conſeil de guerre, convinrent qu'ils ne devoient point ſe renfermer tous dans un ſeul camp, ni ſe préſenter tous enſemble au combat. Les Gaulois ſe joignirent aux Samnites, les Ombriens aux Etruſques. On marqua un jour pour le combat: les Samnites & les Gaulois furent chargés de le livrer. Les Etruſques & les

les Ombriens eurent ordre d'attaquer le camp des Romains dans le feu & l'ardeur de l'action. Ces meſures furent dérangées, parce que les Conſuls en furent inſtruits. Trois transfuges de Cluſium vinrent leur donner cet avis important. Ils en furent bien récompenſés, & on les renvoia avec ordre de s'informer de tout très-exactement, & d'en venir rendre un bon compte. Cependant les Conſuls mandérent à Fulvius & à Poſtumius d'amener leurs armées près de Cluſium, & de ravager tout le pays ennemi : ce qu'ils firent ſans perdre de tems. Sur la nouvelle de ce ravage, les Etruſques quittérent le pays de Sentines, pour aller défendre leurs terres. AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Ce fut une raiſon pour les Conſuls de hâter le combat. Les deux premiers jours ſe paſſérent de part & d'autre en de légéres eſcarmouches pour ſe tâter mutuellement. Le troiſiéme, les deux armées ſe mirent tout de bon en mouvement. Pendant qu'elles étoient rangées en bataille, une biche pourſuivie par un loup les traverſa. Les deux bêtes ſe partagérent chacune de leur côté, la biche vers les Gaulois, le loup vers les Romains. Ceux-ci ouvrirent un

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

passage au loup entre leurs rangs; les Gaulois percérent la biche. Alors un soldat Romain qui étoit à l'avant-garde, s'écria: *La fuite & la défaite sont le partage de ceux qui viennent de tuer l'animal consacré à Diane. Le loup, protégé par Mars, vainqueur & demeuré sans blessure, nous fait souvenir de notre Fondateur, & nous avertit que nous sommes une race martiale.* On sait que dans ces tems reculés les faits se trouvent souvent embellis par le merveilleux.

Les Gaulois étoient à l'aile droite, les Samnites à la gauche. Fabius à la droite contre les Samnites, à la tête des premiére & troisiéme Légions; Décius à la gauche contre les Gaulois, avec la cinquiéme & la sixiéme. Le premier choc se soutint de part & d'autre avec tant d'égalité, que, si les Etrusques & les Ombriens se fussent trouvés au combat, ou pendant l'action eussent attaqué le camp comme ils en étoient d'abord convenus, ils auroient immanquablement fait souffrir aux Romains quelque perte considérable.

Au reste, quoique l'avantage fût encore égal de part & d'autre, & qu'on ne pût pas juger lequel des deux partis au-

auroit la victoire, les deux aîles des Romains se battoient d'une maniére toute différente. Du côté de Fabius on étoit plus occupé à repousser l'attaque des ennemis, qu'à les attaquer avec force; ce qui fit que le combat fut traîné en longueur presque jusques à la nuit. La [a] raison du Consul étoit, que les Samnites & les Gaulois n'avoient que le premier choc de rude, dont il suffisoit de soutenir l'effort: qu'à proportion que le combat se prolongeoit, les forces & le courage des Samnites alloient toujours en diminuant: que le corps même des Gaulois, incapable de supporter la fatigue & la chaleur, s'affoiblissoit insensiblement, & perdoit toute sa vigueur; & que comme au commencement du combat ils étoient plus que des hommes, à la fin ils étoient moins que des femmes. Fabius réservoit donc la force & la vivacité de ses soldats pour le tems, où celles des ennemis

AN. R. 457. AV. J. C. 295.

[a] Ita persuasum erat Duci, & Samnites & Gallos primo impetu feroces esse, quos sustineri satis sit. Longiore certamine sensim residere Samnitium animos: Gallorum quidem etiam corpora intolerantissima laboris atque æstus fluere, primaque eorum pœlia plusquam virorum, postrema minus quàm feminarum esse. *Liv.*

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

nemis commenceroient à s'amortir. (Je ne ſai pas ſi les Gaulois de l'ancien tems étoient tels que les décrit ici Tite-Live. Certainement les François leurs ſucceſſeurs ne leur reſſemblent guéres maintenant: j'en appelle à témoin les derniéres campagnes d'Italie & d'Allemagne.)

Il n'en étoit pas ainſi à l'aile gauche où commandoit Décius. Comme ſon âge & ſon caractére le rendoient plus vif, il mit en œuvre toutes ſes forces dès le commencement de l'action. Et comme l'Infanterie lui paroiſſoit agir trop lentement, & ne pas ſeconder avec aſſez de vivacité ſon ardeur, il fait avancer la Cavalerie, & ſe mettant à la tête de l'Eſcadron le plus brave, il prie cette jeune Nobleſſe de tomber avec lui ſur les ennemis, leur repréſentant, «Qu'ils »auroient une double gloire, ſi la victoi»re commençoit & par l'aile gauche, »& par la Cavalerie.» Ils mirent deux fois en deſordre la Cavalerie Gauloiſe. Mais les pouſſant trop loin, & ſe trouvant engagés au milieu de tous les eſcadrons ennemis, un nouveau genre de combat les troubla. Des Cavaliers montés ſur des chars de différentes eſpéces,

Eſſedis, carnilque.

du

du haut desquels ils combattoient, vinrent fondre tout d'un coup sur eux. Le hannissement des chevaux, & le bruit des roues, auxquels les Chevaux Romains n'étoient point accoutumés, les épouvantent & les effarouchent. Une espéce de terreur panique saisit la Cavalerie un moment auparavant victorieuse, la dissipe de côté & d'autre, met en fuite & fait périr Cavaliers & chevaux. Le desordre passa aussi dans l'Infanterie: plusieurs de ceux qui étoient à l'avant-garde furent écrasés par les chevaux & les chars. Le corps de bataille des Gaulois voiant le desordre parmi les ennemis, ne leur laissa pas le tems de respirer, & les poussa vivement. AN. R. 457. AV. J. C. 295.

Ce fut dans ce moment que Décius, ne pouvant arréter la fuite de ses troupes, s'adressa à son pére Décius, en l'appellant par son nom. *Pourquoi*, s'écria-t-il, *me refuser plus longtems à ma destinée. Il est donné à notre famille de se sacrifier volontairement pour expier la colére des dieux, & détourner les malheurs publics. Je vais dans le moment me dévouer moi & les Légions des ennemis, pour être immolés à la déesse de la*

AN. R. 457. AV. J. C. 295.

Terre, & aux dieux Manes. Après avoir ainſi parlé, il ordonne au Pontife M. Livius, de qui il s'étoit fait ſuivre dans le combat, de prononcer avant lui les paroles par leſquelles il devoit ſe dévouer avec les Légions des ennemis en faveur de l'armée du Peuple Romain. Il ſe dévoue donc, ſans perdre un moment, dans les mêmes termes, & avec la même ſorte d'habillement, qu'avoit fait ſon pére dans la guerre contre les Latins à la bataille de Véſéris. Il ajouta, après avoir prononcé la formule preſcrite, «Qu'il feſoit marcher devant lui la fraieur, la fuite, le meurtre, le carnage, la colére des dieux du ciel & de l'enfer: Qu'il alloit charger d'imprécations funébres les drapeaux, les traits, les armes des ennemis; & que le même lieu ſeroit témoin de ſa mort, & de la perte des Gaulois & des Samnites.» Aiant prononcé ces exécrations contre lui-même & contre les ennemis, il pouſſe ſon cheval à toute bride dans l'endroit où les Gaulois étoient le plus ſerrés, & ſe jettant tête baiſſée à travers les traits, il en eſt bientôt percé, & tombe mort.

Après cela, dit Tite-Live, tout ſe paſſa

paſſa dans le combat d'une maniére qui n'avoit rien d'humain. Les Romains, après avoir perdu leur Général, accident qui a coutume de jetter la conſternation dans une armée, s'arrêtent tout court dans leur fuite, & ne reſpirent plus que le combat. Les Gaulois au contraire qui environnoient le corps du Conſul, aiant comme l'eſprit aliéné, & ne ſe connoiſſant plus, jettent vainement des traits inutiles & ſans force. Quelques-uns même demeurent immobiles, ne ſongeant ni à combattre ni à fuir. D'un autre côté le Pontife Livius, à qui Décius avoit donné ſes Licteurs, & qu'il avoit nommé Propréteur, s'écrie, «Que »les Romains ont vaincu: que la mort »du Conſul a appaiſé la colére céleſte. »Que les Gaulois & les Samnites ap»partiennent maintenant à la déeſſe de »la Terre, & aux dieux Manes. Que »Décius entraîne à ſoi & appelle l'ar»mée qu'il a dévouée en ſe dévouant »lui-même: enfin que les Furies & la »Terreur troublent & agitent toutes »leurs troupes.

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Il n'eſt pas étonnant que l'imagination échaufée par le ſpectacle d'un Con-

AN. R. 457. AV J.C. 295. Conſul qui ſe dévoue lui-même à la mort, par la vûe des cérémonies lugubres & affreuſes emploiées dans le Dévouement, par les terribles exécrations qu'un Prêtre revétu des habits pontificaux prononce à haute voix contre les ennemis en préſence de l'armée, enfin par le reſpect naturel à tous les hommes pour la religion & la Divinité, faſſe une impreſſion extraordinaire ſur l'eſprit des ſoldats, & les change tout d'un coup en d'autres hommes.

Pendant qu'ils rétabliſſoient le combat avec une ardeur inconcevable, ſurviennent L. Cornélius Scipion & C. Marcius, que le Conſul Fabius avoit envoiés de l'arriére-garde avec le corps de réſerve au ſecours de ſon Collégue. Ils apprennent en arrivant la mort de Décius. Ce fut pour eux un puiſſant motif de ne pas épargner leurs vies. Les Gaulois ſe tenant fort ſerrés entre eux, & demeurant couverts de leurs boucliers, il n'étoit pas aiſé de combattre de près homme à homme, ni d'en venir aux mains. Les Romains donc, par l'ordre des Lieutenans, ramaſſent les javelots qui étoient par terre au milieu

milieu des deux armées, les lancent avec force contre les Gaulois, percent leurs boucliers & pénétrent juſqu'à la chair, ſéparent cette eſpéce de tortue, & renverſent ce rempart qu'on oppoſoit à leur attaque, de ſorte que la plupart tout étonnés, ſans même avoir reçu de bleſſures, tomboient par terre. Tel étoit le ſort de l'aile gauche. AN. R. 457. AV. J. C. 295.

Nous avons déja dit que Fabius, à l'aile droite, avoit d'abord traîné le combat en longueur, pour laiſſer épuiſer aux ennemis par ces premiers efforts leur courage, & jetter tout leur feu. Quand il s'aperçut que ni leurs cris, ni les traits qu'ils lançoient, ni en général leur attaque, n'avoient plus la même force qu'auparavant, il donna ordre aux Officiers de la Cavalerie de faire filer leurs eſcadrons le long des deux ailes des Samnites, & de ſe tenir en état de les attaquer le plus vivement qu'ils pourroient par les flancs dans le moment qu'il leur en donneroit le ſignal. Puis il fait inſenſiblement avancer ſes troupes contre le corps de bataille des ennemis pour les mettre en deſordre. Quand il vit qu'ils ne réſiſtoient plus que mollement, & qu'ils étoient épuiſés de laſſitude, ramaſſant

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

maſſant tous les corps de réſerve qu'il avoit deſtinés pour ce moment, il mit en mouvement ſes Légions, & donna à ſa Cavalerie le ſignal pour attaquer les ennemis. Les Samnites ne purent ſoutenir un choc ſi rude, & laiſſant les Gaulois dans le danger, ils ſe retirent dans leur camp par une fuite précipitée.

Cependant les Gaulois, aiant fait une tortue par la jonction de leurs boucliers, ſe tenoient fort ſerrés entr'eux. Fabius aiant alors appris la mort de ſon Collégue, détache de l'armée un corps de Cavalerie Campanienne d'environ cinq cens maîtres, avec ordre d'aller attaquer les Gaulois en queue. Il le fait ſuivre des Princes de la troiſiéme Légion, à qui il ordonne, lorſqu'ils verront que la Cavalerie aura mis le trouble parmi les ennemis, de les pouſſer vivement, & de ne leur point faire de quartier. Lui-même, après avoir voué à Jupiter Vainqueur un temple, avec les dépouilles qu'il remporteroit, il s'avança vers le camp des Samnites, où ſe retiroit en deſordre toute la multitude. Là, ſous les retranchemens mêmes, ceux que la trop grande foule empéchoit d'entrer dans le camp, dont les portes

portes étoient trop étroites pour les recevoir tous à la fois, tentérent le combat. Gellius Egnatius, le Général des Samnites, y fut tué. On pouſſa enſuite les Samnites dans les retranchemens. Le camp fut pris ſans peine, & les Gaulois envelopés par les derriéres. Il y eut, ce jour-là, vingt-cinq mille hommes de tués, & huit mille de pris. La victoire fut ſanglante auſſi pour les Romains. Car, de l'armée de Décius, ſept mille hommes demeurérent ſur la place, & douze cens de celle de Fabius. Pendant qu'il feſoit chercher le corps de ſon Collégue, il brula, en l'honneur de Jupiter Vainqueur, les dépouilles des ennemis, qu'il avoit fait amaſſer en monceaux. On ne put pas trouver ce jour-là le corps du Conſul, parce qu'il étoit couvert de ceux des Gaulois. Il fut trouvé le lendemain, & raporté avec un grand deuil de toute l'armée. Enſuite, tous autres ſoins ceſſant, Fabius célébra ſes funérailles avec toute la magnificence poſſible, & rendit à ſon rare mérite & à ſes grandes qualités un juſte hommage de louanges. AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Dans le même tems, les armes de Cn. Fulvius Propréteur eurent auſſi un heu- Les Etruſques reçoi-

AN. R. 457. AV. J.C. 295. vent un leger échec de Fulvius. *Liv.* X. 30.

heureux ſuccès dans l'Etrurie. Outre les ravages conſidérables qui ruinérent tout le pays ennemi, il remporta une victoire, où il y eut plus de trois mille habitans de Pérouſe & de Cluſium de tués, & vingt drapeaux de pris. Les Samnites prenant la fuite par le pays des Péligniens, furent envelopés par une armée de ces peuples, & de cinq mille qu'ils étoient, il y en eut mille de tués.

Triomphe de Fabius.

Fabius, laiſſant dans l'Etrurie l'armée de Décius, retourna à Rome avec ſes Légions, & triompha des Gaulois, des Etruſques, & des Samnites. Ses ſoldats accompagnérent ſon triomphe. Ils célébrérent dans leurs chanſons militaires, c'eſt-à-dire ſimples & ſans art, non ſeulement la victoire de Fabius, mais du moins autant encore la glorieuſe mort de Décius, rappellant une pareille action de ſon pére, qui les rendoit tous deux également illuſtres, & véritablement dignes l'un de l'autre. On diſtribua du butin fait ſur les ennemis à chaque ſoldat quatre livres deux ſols, (*Æris octogeni bini.* Supple, *nummi librales*, ſive *aſſes*, qui paſſent un peu le prix d'une once d'argent.)

Mal-

Malgré toutes les défaites dont j'ai parlé, & dont quelques Auteurs font monter la perte pour les ennemis des Romains encore plus haut, il n'y eut de paix ni de la part des Samnites, ni de celle des Etruſques. Ces deux peuples furent encore vaincus : les premiers ſur tout qui perdirent dans une ſeule bataille dans le pays des Stellates plus de ſeize mille hommes. On a peine à comprendre comment les Samnites pouvoient ſuffire à des levées d'hommes ſi nombreuſes & ſi fréquentes, & comment ils ne perdoient point courage. Ils ſoutenoient la guerre contre les Romains depuis quarante ſept ans, preſque ſans avoir eu le tems de reſpirer. Sans parler de tant d'autres défaites, combien, à ne compter que de cette année où nous ſommes, ont-ils ſouffert de pertes conſidérables, dans les terres de Sentines, chez les Pélignes, à Tiferne, dans une action contre Volumnius ſur le territoire des Stellates? Ils ont été vaincus & défaits par quatre armées & quatre Généraux Romains. Ils ont perdu le plus habile Général de leur nation, tué dans une bataille. Ils ont vû les Etruſques, les Ombriens, les Gau-

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Acharnement des Samnites à continuer la guerre. *Liv. X.* 31.

AN. R. 457. AV. J.C. 295. Gaulois, leurs Alliés, ſubir le même ſort qu'eux. Ils ne peuvent plus ſe ſoutenir ni par leurs propres forces, ni par les forces étrangéres. Cependant ils ne ſauroient gagner ſur eux de renoncer ſérieuſement & de bonne foi à la guerre, quoique tout les invite à prendre ce parti, & ſemble preſque les y forcer. Un tel acharnement nous montre que ce peuple ſentoit qu'il n'étoit point né pour la ſervitude, & que l'amour de la liberté lui étoit naturel, puiſqu'il [a] n'y a rien qu'il ne ſoit prêt d'entreprendre pour s'y conſerver ou s'y rétablir, que les plus mauvais ſuccès ne ſont pas capables de lui faire mettre bas les armes, & qu'il aime mieux être vaincu, que de ne pas tenter la victoire.

Au [b] reſte, ces guerres preſque anniverſaires, qui ne rebutoient point les Samnites, fatiguent extrêmement, & l'Auteur qui en compoſe l'hiſtoire, & le Lecteur aux yeux duquel on préſente tou-

[a] Bello non abſtinebant, adeo ne infeliciter quidem defenſæ libertatis tædebat, & vinci, quàm non tentare victoriam, malebant.

[b] Quinam ſit ille, quem non pigeat longinquitatis bellorum ſcribendo legendoque, quæ gerentes non fatigaverunt? *Liv. X.* 31.

toujours les mêmes objets, des levées de troupes, des ravages de terres, des siéges de villes, des combats, des défaites, des Traités de paix, suivis de près de manques de paroles, & de ruptures ouvertes. J'ai fait ce que j'ai pu pour en abréger le récit, quand les faits ne m'ont pas paru nécessaires, ou importans. AN R. 457. AV. J.C. 295.

Dans l'année dont nous parlons, Q. Fabius Gurges, fils du Consul, appella en jugement devant le Peuple quelques Dames Romaines accusées d'adultére. Elles furent condannées à des amendes, qu'on emploia à bâtir un temple de Vénus.

L. POSTUMIUS MEGELLUS.
M. ATILIUS REGULUS. AN. R. 458. AV. J.C. 294.

Ces deux Consuls eurent ordre de conduire leurs troupes dans le Samnium. Une incommodité retint quelque tems Postumius à Rome: l'autre partit sur le champ, & arriva bientôt en présence des ennemis. Ceux-ci, profitant d'un brouillard épais, oférent attaquer son camp, & le prirent d'abord en partie, puis en furent repoussés. Ils le tenoient cependant toujours fort serré. Ce ne fut que

Nouvelle guerre contre les Samnites, & en Etrurie. *Liv. X.* 32-37.

AN. R. 458. AV. J.C. 294.

que l'arrivée de ſon Collégue qui les obligea de ſe retirer entiérement. Les deux Conſuls aiant joint enſemble leurs troupes, prirent pluſieurs villes, qui furent la plupart abandonnées auparavant par leurs habitans.

Atilius marche au ſecours de Lucérie, attaquée par les Samnites. Ceux-ci vont à ſa rencontre. Le combat ſe donne. Il fut douteux, mais plus triſte pour les Romains, qui ſe retirérent entiérement découragés, de ſorte que ſi l'ennemi les eût pourſuivis dans leur camp, il s'en ſeroit rendu maître ſans difficulté. On s'attendoit qu'il l'attaqueroit le lendemain matin, & les ſoldats tremblans paſſérent la nuit dans une cruelle inquiétude. Heureuſement les Samnites n'étoient pas plus aſſurés qu'eux, & ils ſe mirent en chemin le lendemain pour ſe retirer. Mais leur route les conduiſit près du camp des Romains. Ceux-ci crurent qu'on venoit les attaquer. L'allarme fut extrême. Le Conſul tâcha de ranimer les ſoldats, emploiant les motifs les plus preſſans, l'honneur, la honte, la crainte, l'eſpérance; & leur déclarant qu'il mourroit plutôt au milieu des ennemis, que de ſe laiſſer aſſiéger dans ſon camp. Il eut beau-

beaucoup de peine à les en tirer. Les Samnites tremblérent à leur tour, lorſqu'ils les virent ſortir du camp, croiant qu'ils venoient leur diſputer le paſſage, ce qu'ils avoient fort appréhendé. Quand les deux armées furent venues en préſence, elles demeurérent du tems à ſe regarder ſans faire aucun mouvement, parce que ni de part ni d'autre elles n'avoient le courage de commencer le combat. Enfin il s'engagea, aſſez languiſſamment d'abord des deux côtés. Les Samnites pourtant dans la ſuite pouſſérent vivement les Romains, & les mirent en fuite. Le Conſul au deſeſpoir s'avance à toute bride à la porte du camp, y place un petit corps de Cavalerie, avec ordre de traiter comme ennemi & de tuer quiconque, Romain ou Samnite, approchera des retranchemens; ce qu'ils firent. Il falut tourner face. Cependant le Conſul, tendant les mains au ciel, voue un temple à Jupiter Stator, s'il arréte la fuite de ſes troupes. La religion étoit d'un grand poids ſur l'eſprit des Romains. La force leur revient avec le courage. Le combat recommence. Il fut fort opiniâtré & fort ſanglant. Il y eut quatre mille huit cens Samnites de

AN R. 458. AV. J.C. 294.

tués;

AN. R. 458. AV. J. C. 294.

tués, ſept mille trois cens de pris, qui furent tous paſſés ſous le joug. La victoire couta cher aux Romains. Ils perdirent, dans les deux journées, ſept mille trois cens hommes.

Pendant que ceci ſe paſſoit dans l'Apulie, un autre corps de Samnites avoit attaqué Interamna, Colonie Romaine dans la voie Latine. N'aiant pu s'en rendre maîtres, ils emportérent beaucoup de butin. Le Conſul, à leur retour, les rencontra, & leur enleva toutes leurs dépouilles après les avoir vaincus & défaits. Il fut rappellé à Rome, pour préſider à l'élection des Magiſtrats de l'année ſuivante.

L'autre Conſul étoit paſſé en Etrurie avec ſon armée. Il y eut de fort heureux ſuccès. Il ravagea le pays des Volſiniens, & ſe rendit maître de Ruſella, où il tua près de deux mille citoiens autour des murailles, & en fit deux mille priſonniers. Mais ce qu'il y eut de plus glorieux pour lui, & de plus avantageux pour la République, c'eſt que trois des plus puiſſantes villes de l'Etrurie, Volſinies, Pérouſe, Arrétium, demandérent à traiter de paix. Etant convenus avec le Conſul de fournir

fournir l'armée d'habits & de blé, ils eurent permiſſion d'envoier des Députés à Rome, & ils obtinrent une tréve de quarante ans. Chacune de ces villes, pour le préſent, fut condannée à paier au Peuple Romain cinq cens mille as, c'eſt-à-dire vingt-cinq mille livres. Le Sénat refuſa le triomphe au Conſul, comme il l'avoit refuſé auparavant à ſon Collégue. Soutenu de la faveur du Peuple, il triompha malgré le Sénat. AN. R. 459. AV. J.C. 294.

L. PAPIRIUS CURSOR. SP. CARVILIUS.

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

Cette année nous préſente un Conſul illuſtre, Papirius Curſor, qui ſoutint par ſa propre gloire celle que ſon pére lui avoit laiſſée. Nous y verrons auſſi une guerre conſidérable de la part des Samnites, & la plus grande victoire qui juſqu'ici eût été remportée ſur eux, excepté celle de Papirius pére du Conſul. Tout fut ſemblable entre ces deux guerres : les efforts & les préparatifs extraordinaires qu'on y emploia ; l'éclat frapant des armes brillantes ; l'appareil effraiant dont on uſa pour ſe rendre les dieux favorables, & pour initier en quel-

Terribles préparatifs de guerre de la part des Samnites. *Liv.* X. 38-46.

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

que ſorte les ſoldats par une formule antique de ſerment; enfin les levées générales faites dans toute l'étenduë du Samnium ſous une nouvelle formule, qui dévouoit à Jupiter & chargeoit d'exécrations la tête de quiconque, parmi les Jeunes gens, ne ſe préſenteroit pas à l'ordre du Général, ou qui ſe retireroit du ſervice ſans ſa permiſſion.

Le rendez-vous de l'armée fut indiqué à Aquilonie. Toutes les Troupes s'y rendirent au tems marqué. Elles montoient à quarante mille hommes. C'étoit l'élite & comme la fleur de toutes les forces du Samnium. Là on prépara au milieu du camp une enceinte formée de claies & de planches, couverte de voiles de lin, de deux cens piés en quarré. Dans cette enceinte, on offrit un ſacrifice ſelon les cérémonies preſcrites dans un ancien Livre de lin. Celui qui l'offrit étoit un Prêtre nommé Ovius Paccius, fort âgé, qui aſſuroit avoir tiré les rits de ce ſacrifice des plus anciens monumens de la religion des Samnites, dont leurs ancêtres avoient fait uſage, dans le tems qu'ils formérent la réſolution clandeſtine d'enlever Capoue aux Etruſques. Le ſacrifice achevé, le Général mandoit par un Huiſſier

Huiſſier les plus qualifiés & les plus conſidérables de la Nation. On les introduiſoit un à un ſéparément. Outre l'appareil de cette cérémonie merveilleuſement propre à remplir l'eſprit d'un religieux tremblement, il y avoit, dans le milieu de cette enceinte couverte de tous côtés, des autels environnés de victimes qu'on y avoit égorgées, & de Centurions l'épée nue à la main. On feſoit approcher des autels le ſoldat, plutôt comme une victime lui-même, que comme devant prendre part au ſacrifice; & on lui feſoit préter ſerment qu'il ne déclareroit rien de ce qu'il auroit vû ou entendu dans ce lieu. Enſuite on lui feſoit prononcer avec jurement une formule d'exécration contre ſa propre tête & ſa perſonne, contre ſa famille, contre toute ſa race, s'il n'alloit dans les combats où les Généraux le conduiroient, ſi ou lui-même fuioit du combat, ou même s'il ne tuoit pas ſur le champ quiconque il verroit prendre la fuite. Comme quelques-uns d'abord refuſoient de préter ce ſerment, ils furent égorgés dans le moment même autour de l'autel. Couchés enſuite par terre au milieu des victimes ſanglantes, ils étoient une terrible

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

leçon aux autres de ne point faire un pareil refus. Quand on eut fait ſubir cette cérémonie, & prononcer ces exécrations aux principaux des Samnites, le Général en nomma dix, qu'il chargea de choiſir un homme chacun des plus braves qu'ils connuſſent, ceux-là enſuite de même, juſqu'à ce que le nombre de ſeize mille fût rempli. Cette Légion fut appellée *La Légion du Lin*, à cauſe des voiles de lin dont étoit tendue l'enceinte où ils avoient prêté ſerment. On leur donna des armes éclatantes, & des caſques rehauſſés d'aigrettes, afin qu'on les diſtinguât de tous les autres. Le reſte de l'armée étoit compoſé d'un peu plus de vingt mille hommes, qui ne différoient guéres de ceux-ci, ni pour la grandeur de la taille, ni pour l'appareil extérieur, ni pour la réputation de bravoure. Telle étoit l'armée campée à Aquilonie.

Pendant que Carvilius aſſiége Cominium, Papirius donne une célé-

Les Conſuls, de leur côté, étoient entrés dans le Samnium, & y avoient déja pris quelques * villes, pendant que les ennemis s'occupoient à leurs noires & effraiantes cérémonies. Après avoir ravagé le pays, ils s'arrêtérent, Carvilius

* *Amiternum, Duronia.*

lius à Cominium, Papirius à Aquilonie, où étoit le gros de la guerre. Après quelques jours de repos, Papirius, aiant pris toutes ſes meſures, envoie un courier à ſon Collégue, qui étoit à vingt milles de là, lui faire ſavoir qu'il eſt réſolu de donner la bataille le lendemain, ſi les auſpices le lui permettent; que pour cela il eſt néceſſaire qu'il preſſe plus vivement que jamais l'attaque de Cominium, afin d'ôter tout lieu aux Samnites d'envoier du ſecours à Aquilonie. Dès que le courier fut parti, le Conſul convoque l'Aſſemblée pour prévenir les ſoldats au ſujet des armes & de la parure des Samnites. Il leur dit, »Que ce ne ſont pas les aigrettes flo»tantes ſur les caſques qui ſont des bleſ»ſures: que le javelot Romain perce à »travers les boucliers peints & dorés: »que l'éclat brillant des tuniques blan»ches, quand on en vient aux mains, »eſt bientôt terni & gâté par le ſang »qui coule des plaies. Qu'autrefois une »pareille armée de Samnites, toute é»clatante d'or & d'argent, avoit été »taillée en piéces par ſon pére. Que »cet or & cet argent avoient fait plus »d'honneur à l'ennemi vainqueur dont »ils

AN. R. 459. AV. J. C. 293. bre bataille près d'Aquilonie, où les Samnites ſont taillés en pieces.

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

»ils étoient devenus la proie, qu'aux »Samnites, entre les mains desquels »ç'avoient été des armes inutiles. Que »c'étoit apparemment le privilége de »son nom & de sa famille de fournir »des Généraux contre les efforts extra»ordinaires de ces peuples, & de rem»porter sur eux des dépouilles propres »à décorer même les lieux publics de »Rome. Que les dieux immortels al»loient venger les Traités demandés »tant de fois, & tant de fois violés »par les Samnites. [a] Que s'il étoit per»mis d'entrer dans les secrets des dieux, »il osoit dire qu'ils n'avoient jamais »été plus indignés contre aucune ar»mée que contre celle des Samnites, la»quelle, souillée du sang des hommes »& des bêtes répandu confusément dans »un sacrifice impie, dévouée double»ment & de quelque maniére qu'elle »agît à la juste colére du ciel, aiant à »crain-

[a] Si qua conjectura mentis divinæ sit, nulli unquam exercitui fuisse infestiores, quàm qui nefando sacro mistâ hominum pecudumque cæde respersus, ancipiti deûm iræ devotus, hinc fœderum cum Romanis ictorum testes deos, hinc jurisjurandi adversùs fœdera susceptî execrationes horrens, invitus juraverit, oderit sacramentum, uno tempore, deos, cives, hostes metuat. *Liv.*

»craindre d'une part les dieux témoins AN. R.
»des Traités conclus avec les Romains, 459.
»& de l'autre les imprécations dont avoit AV. J. C.
»été accompagné le ſerment fait au mé- 293.
»pris de ces mêmes Traités, avoit juré
»malgré elle, déteſtoit le ſerment qu'on
»avoit arraché de ſa bouche, & redou-
»toit en même tems les dieux, les ci-
»toiens, les ennemis.

Papirius avoit appris toutes ces circonſtances par le raport des transfuges. Après qu'il les eut expoſées aux ſoldats, qui étoient déja par eux-mêmes pleins de colére contre les Samnites, animés de nouveau par tous les motifs divins & humains d'eſpérance, il ne font tous enſemble qu'un cri pour demander le combat : ils ſouffrent avec peine qu'il ſoit differé au lendemain : la nuit leur paroit trop longue, & le retour de la lumiére trop lent : dans l'impatience où ils ſont, les momens leur coutent.

A la troiſiéme veille de la nuit, c'eſt-à-dire à minuit, le courier étant revenu & aiant raporté la réponſe de Carvilius, le Conſul Papirius ſe leve ſans faire de bruit, & envoie les Officiers chargés de nourrir les poulets

AN. R. 459. AV. J. C. 293.

(*Pullarios*) prendre les auſpices. Il n'y avoit nulle eſpéce d'hommes dans le camp qui fût indifférente ſur le combat: grands, petits, tous le deſiroient impatiemment. Cette ardeur avoit paſſé juſqu'à ces miniſtres ſubalternes des auſpices. Comme les poulets ne mangeoient point, l'Officier prit ſur lui d'aſſurer au Conſul qu'ils avoient fort bien mangé. Papirius, pénétré de joie, annonce publiquement que les auſpices ſont heureux, & que les dieux ſeront favorables; & en même tems il donne le ſignal.

Comme il ſortoit pour donner la bataille, un tranſfuge vient lui dire que vingt Cohortes des Samnites chacune de quatre cens hommes, étoient parties pour Cominium. Papirius, ſur le champ, envoie porter cette nouvelle à ſon Collégue, afin qu'il ne fût pas ſurpris. En même tems il fait avancer ſes troupes, & les range en bataille. Il avoit déja diſpoſé les corps de réſerve, & marqué les Officiers qui devoient les commander. Il chargea de l'aile droite de la bataille L. Volumnius, L. Scipion de la gauche. Cédicius & Trébonius devoient commander la Cavalerie. Il ordonne à Sp. Nau-

Nautius de conduite promtement par un détour les mulets, après leur avoir ôté leurs bâts, & un certain nombre de Cohortes des Alliés, ſur une montagne qui étoit fort expoſée à la vûe ; & enſuite, quand on ſeroit dans l'ardeur du combat, de les faire paroître en excitant le plus de pouſſiére qu'il ſeroit poſſible. AN. R. 459. AV. J. C. 293.

Pendant que le Général donnoit ces ordres, il s'éleva une diſpute entre les Officiers commis à la garde des poulets au ſujet des auſpices de ce jour, laquelle fut entendue par quelques Cavaliers Romains. Ils ne crurent pas que cet incident fût à négliger, & en avertirent Sp. Papirius neveu du Conſul. Le jeune [a] Romain, né dans un ſiécle où l'on ne connoiſſoit pas encore cette dangereuſe Philoſophie qui apprend à mépriſer les dieux, s'informe exactement du fait pour ne point parler au hazard, & en fait le raport à ſon Oncle. Le Conſul, après l'avoir oui : *Je loue*, lui dit-il, *vôtre zêle ſcrupuleux. Mais, ſi celui qui a prêté ſon miniſtére pour les auſpices m'a annoncé quelque choſe de faux, c'eſt lui ſeul qui en répond. Pour moi, je m'en*

[a] Juvenis ante doctrinam deos ſpernentem natus.

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

tiens à ce qu'il m'a dit, & qui eſt l'auſpice le plus favorable pour le Peuple Romain & pour l'armée. Il ordonna enſuite aux Centurions de placer ces Pouletiers à la tête de l'armée. Les Samnites font avancer auſſi leurs drapeaux, qui ſont ſuivis de leurs troupes parées & armées de maniére à former un magnifique ſpectacle, même pour des ennemis, à qui il devoit naturellement être terrible. Avant qu'on jettât les cris ordinaires, & qu'on en vînt aux mains, le Pouletier, frapé par un javelot lancé au hazard ſelon Tite-Live, mais bien plus vraiſemblablement par l'ordre du Conſul, tomba mort par terre. Quand on en eut porté la nouvelle au Conſul: *Bon*, s'écria-t-il: *Les dieux ſe manifeſtent: le coupable eſt puni.* Pendant qu'il parloit ainſi, un Corbeau fit entendre ſa voix vis-à-vis de lui. Le Conſul, ravi de joie à cet augure, & aſſurant que les dieux n'étoient jamais intervenus aux événemens humains d'une maniére ſi ſenſible, fait donner le ſignal, & pouſſer les cris ordinaires. Qui ne voit qu'une partie de ce récit eſt inventée à plaiſir, & accommodée au théatre?

Le

Le combat ſe donne donc, & il fut fort opiniâtre : mais les diſpoſitions étoient bien différentes dans les deux armées. L'eſpérance, le courage, la colére, le deſir de la vengeance entraînent au combat les Romains avides du ſang des ennemis : les Samnites, pour la plupart, ſont forcés par la néceſſité, & par un motif de religion mal entendu, plutôt à ſe défendre malgré eux, qu'à attaquer. Et, accoutumés comme ils étoient depuis ſi lontems à être vaincus, ils n'auroient point ſans doute ſoutenu les premiers cris & le premier choc des Romains, ſi une crainte plus forte qui s'étoit ſaiſie d'eux, ne les eût empéchés de fuir. Ils avoient devant les yeux l'appareil redoutable de ce ſacrifice clandeſtin, des Prêtres armés de poignards, des corps morts d'hommes & de bêtes mélés & confondus enſemble, des autels couverts d'un ſang impur, & ces formules infernales d'imprécations qu'on les avoit forcés de prononcer contre leurs plus proches, & contre leurs familles entiéres. Voila les liens qui retenoient leur fuite. Ils craignoient plus leurs propres citoiens, que les ennemis. Les Romains les preſ- AN. R. 459. AV. J. C. 293.

AN. R. 459. AV. J. C. 293.

ſent en même tems de tous les côtés, à l'aile droite, à l'aile gauche, au corps de bataille; & les trouvant dans une ſorte d'étonnement & d'étourdiſſement cauſé par une fraieur qui ne les laiſſoit pas dans leur aſſiéte naturelle, ils en font un grand carnage, ſans trouver beaucoup de réſiſtance.

Déja la premiére ligne étoit preſque défaite, lorſque tout d'un coup on aperçoit venir de côté une grande pouſſiére, qui paroiſſoit excitée comme par la marche d'une nombreuſe armée. C'étoit l'exécution des ordres qu'avoit donné Papirius à un Officier. Des valets d'armée montés ſur des mulets, traînoient par terre des branches d'arbres. Comme on ne les voioit que de fort loin à travers une lumiére ſombre & trouble, on s'imaginoit voir des armes & des drapeaux. Puis la pouſſiére s'élevant toujours & s'épaiſſiſſant de plus en plus, on ſe perſuade que c'étoient des Cavaliers qui rangeoient leurs eſcadrons en bataille. Ce ne furent pas les Samnites ſeuls qui crurent que c'étoient de nouvelles troupes qui arrivoient contre eux, les Romains y furent auſſi trompés; & le Conſul les fortifia dans leur erreur, en

en criant à la tête des troupes, de ſorte qu'il pouvoit être entendu des ennemis: *Que Cominium étoit pris; que c'étoit ſon Collégue qui venoit le joindre; qu'ils fiſſent tous leurs efforts pour vaincre, avant qu'une autre armée vint leur enlever l'honneur de la victoire.* Il étoit à cheval en prononçant ces paroles. Auſſitôt après il donne ordre aux Centurions & aux Tribuns d'ouvrir des paſſages pour les Chevaux. Il avoit averti auparavant Trébonius & Cédicius de pouſſer la Cavalerie le plus fortement qu'ils pourroient contre les ennemis, dès qu'ils lui verroient élever ſon javelot, & le remuer de côté & d'autre la pointe en haut. Tout s'exécute au moment & de la maniére dont on étoit convenu. On ouvre des paſſages entre les rangs de l'Infanterie. La Cavalerie accourt à toutes brides, donne lances baiſſées contre le corps de bataille, & enfonce les rangs par tout où elle ſe porte. Volumnius & Scipion les ſecondent & les ſoutiennent avec leur Infanterie, & achévent de mettre par tout le deſordre. Pour lors la déroute devient générale. On oublie les engagemens qu'on a pris, les ſacrifices, les ſermens, les imprécations. On ne comp-

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

AN. R. 459. AV. J. C. 293.

compte pour rien les dieux : on ne craint que les ennemis.

Ce qui reſta de leur Infanterie après la bataille, fut pouſſé juſqu'au camp près d'Aquilonie. La Nobleſſe & la Cavalerie ſe retirérent à Boviane. Le camp fut pris d'abord par Volumnius: Scipion trouva plus de réſiſtance dans la ville (d'Aquilonie :) non que les vaincus euſſent plus de courage, mais parce que des murs défendent mieux que des retranchemens. Il la prit enfin par eſcalade : mais comme le jour finiſſoit, il tint ſes troupes en repos. Les ennemis abandonnérent la place pendant la nuit. Il y eut ce jour-là plus de trente mille hommes de tués, près de quatre mille faits priſonniers, & quatre-vingts-dix-ſept drapeaux pris.

La ville de Cominium eſt priſe.

Le ſuccès du ſiége de Cominium ne fut pas moins heureux. Le Conſul Carvilius attaquoit fortement la place, lorſqu'il reçût par ſon Collégue la nouvelle des vingt cohortes qui marchoient au ſecours de la place. Il fit partir ſur le champ un détachement conſidérable, avec ordre d'aller à la rencontre de ce ſecours, & de l'empécher, à quelque prix que ce fût, d'approcher de Cominium.

nium. Cependant il fait des efforts extraordinaires pour faire réuſſir l'aſſaut. On eſcalade les murs, on enfonce les portes. Les aſſiégés, perdant toute eſpérance, ſe retirent tous dans la place publique, & après une courte & foible défenſe mettent bas les armes, & ſe rendent à diſcrétion au Conſul au nombre de plus de quinze mille hommes: il y en avoit eu plus de quatre mille de tués. AN. R. 459. AV. J.C. 293.

Ainſi ſe terminérent, d'un côté la bataille d'Aquilonie, de l'autre le ſiége de Cominium. Dans l'intervalle entre ces deux places, où l'on s'attendoit qu'il y auroit une action entre le détachement & le ſecours, on ne rencontra point les ennemis. Lorſqu'ils étoient à ſept milles de Cominium, (environ deux lieues & demie) ils avoient été contremandés, & étoient retournés ſur leurs pas. Il étoit preſque nuit fermée, lorſqu'ils arrivérent près du camp & d'Aquilonie. Un cri pareil qui venoit de l'un & de l'autre endroit les fit d'abord arréter. La flamme qu'ils virent bientôt après ſortir du camp, où les Romains avoient mis le feu, leur annonça un malheur certain. Ils n'allérent pas plus loin, & ſe couchant par terre tout armés, ils paſſérent là

AN R. 459. AV. J.C. 293.

là le reſte de la nuit, dans une triſte & cruelle attente du jour. Dès qu'il commença à poindre, comme ils avoient été aperçus par les Romains, ils prirent promtement la fuite, ſans qu'un détachement de l'Infanterie qui les pourſuivoit pût les atteindre. Il y en eut ſeulement environ trois cens de l'arriére-garde tués par la Cavalerie. Le reſte arriva ſans autre perte à Boviane. Outre beaucoup d'armes que la fraieur leur fit jetter bas, ils laiſſérent dix-huit drapeaux.

La joie de chacune des deux armées pour ſa propre victoire fut beaucoup augmentée par le ſuccès de l'autre également heureux. Les Conſuls, de concert, abandonnérent au pillage les deux villes qu'ils avoient priſes; & après qu'on eut vuidé les maiſons, ils y firent mettre le feu. Ainſi Aquilonie & Cominium furent entiérement brulées en un ſeul & même jour. Après cela, ils réunirent leurs camps, & à la vûe des deux armées louérent & récompenſérent des Officiers, des ſoldats, & des corps entiers qui s'étoient diſtingués d'une maniére particuliére. Ils tinrent enſuite conſeil, pour ſavoir

s'ils

s'ils devoient retirer du Samnium les deux armées, ou n'en emmener qu'une. Ils prirent un troiſiéme parti, qui fut de les y laiſſer toutes deux, pour terminer abſolument la guerre de ce côté-là, & livrer aux Conſuls leurs ſucceſſeurs le Samnium parfaitement ſoumis & domté. Et comme il ne reſtoit point d'armée aux ennemis qui les mît en état de livrer des batailles, ils jugérent que l'unique maniére qui leur reſtoit de faire la guerre étoit d'attaquer les places : moien ſûr, & d'enrichir les ſoldats par le butin qu'ils y trouveroient, & d'achever de détruire les Samnites, qui ſe trouveroient obligés de combattre pour leurs autels & pour leurs dieux Pénates. Les Conſuls donc, après avoir rendu compte au Sénat & au Peuple Romain de tout ce qu'ils avoient fait juſques-là, & du parti qu'ils prenoient, ſe ſéparérent, & conduiſirent leurs Légions, Papirius à Sépine, & Carvilius à Volane. AN. R. 459. AV. J.C. 293.

Les lettres des Conſuls, dont on fit la lecture dans le Sénat & dans l'Aſſemblée du Peuple, y répandirent une grande joie; & l'on ordonna des priéres Grande joie à Rome pour les victoires remportées

AN. R. 459. AV. J. C. 293.

tées ſur les ennemis.

Les Etruſques ſe révoltent.

Carvilius marche contre eux.

res publiques & des actions de graces ſolennelles pendant quatre jours. Cette agréable nouvelle fit d'autant plus de plaiſir, qu'on apprit dans le même tems que les Etruſques s'étoient révoltés. La guerre contre le Samnium, dont ils voioient Rome entiérement occupée, & où elle avoit envoié ſes deux Conſuls avec toutes ſes forces, avoit été pour eux une occaſion de reprendre les armes, On ſe repréſentoit donc le danger où la guerre d'Etrurie auroit expoſé Rome, ſi celle du Samnium avoit mal réuſſi, & qu'on y eût reçu quelque échec. Les Députés des Alliés, que le Préteur M. Atilius envoia, aiant eu audience du Sénat, ſe plaignirent que leurs terres étoient brulées & ſaccagées par les Etruſques de leur voiſinage, parce qu'ils ne vouloient pas quitter le parti des Romains, & demandérent avec inſtance qu'on les mît en ſureté contre la violence & les entrepriſes de ces ennemis communs. On répondit à ces Députés, »que le »Sénat pourvoiroit à ce que les Alliés »n'euſſent pas lieu de ſe repentir de »leur fidéle attachement au Peuple »Romain. Que les Etruſques auroient

»au

»au premier jour le même ſort qu'a- AN. R. 459. AV. J.C. 293.
»voient eu les Samnites.

On ne ſe ſeroit pas néanmoins hâté de leur envoier du ſecours, ſi l'on n'avoit appris que les Faliſques, anciens amis du Peuple Romain, s'étoient joints aux Etruſques. La proximité de ce Peuple donna de l'inquiétude au Sénat, & le porta à envoier des Féciaux aux Faliſques, pour y porter leurs plaintes. Sur le refus qu'ils firent de donner ſatisfaction, la guerre leur fut déclarée dans les formes, & les Conſuls eurent ordre de tirer entr'eux au ſort lequel paſſeroit du Samnium en Etrurie avec ſon armée.

Carvilius avoit déja pris ſur les Samnites Volane, Palumbine, Herculanée en fort peu de jours; & il y avoit eu environ dix mille hommes tués ou pris dans l'attaque de ces trois places. Le ſort fit tomber ſur lui la commiſſion de paſſer en Etrurie. Ses ſoldats en furent fort aiſes, parce qu'ils commençoient déja à ſouffrir avec peine la rigueur du froid dans le Samnium. Papirius trouva plus de réſiſtance à Sépine, mais enfin il en vint à bout. Il y eut dans ce ſiége, & dans les actions qui l'accompagné-

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

gnérent, plus de ſept mille hommes de tués, & près de trois mille faits priſonniers. Le butin fut accordé tout entier aux ſoldats; & il étoit fort conſidérable, parce que les Samnites avoient mis leurs meilleurs effets dans un petit nombre de places, qu'ils croioient les plus capables de réſiſter à l'attaque des ennemis.

Papirius retourne à Rome, & eſt honoré du triomphe.

Tout le pays étoit déja couvert de néges, & l'on ne pouvoit plus tenir la campagne: le Conſul retira donc ſes troupes du Samnium. Il entra à Rome en triomphe. Les ſoldats l'accompagnérent avec tous les dons militaires, toutes les couronnes, toutes les marques d'honneur dont on avoit récompenſé leur bravoure. On fut ſur tout attentif aux dépouilles des Samnites, & on les comparoit pour l'éclat & la beauté avec celles que le pére du Triomphateur avoit autrefois remportées ſur le même peuple, leſquelles étoient fort connuës, parce que la plupart des lieux publics de Rome en étoient décorés. On y conduiſit quelques priſonniers conſidérables, fort connus par leurs belles actions, & par celles de leurs péres. La monnoie d'airain, que le Conſul fit paſſer ſous les yeux

yeux du peuple, montoit, ſelon le texte de Tite-Live, à des ſommes immenſes: c'eſt ce qui fait croire qu'il y a faute dans ce texte. On diſoit que cette ſomme provenoit de la vente des priſonniers. L'argent, qui avoit été pris dans les villes, montoit à plus de deux mille ſoixante & dix-huit de nos marcs. Le tout fut porté au Tréſor public, ſans qu'on en accordât aucune part aux ſoldats: ce qui fit beaucoup de peine au peuple, parce qu'on exigea de lui l'impôt ordinaire pour la paie de l'armée: au lieu que, ſi le Conſul n'avoit pas eu la vanité de faire parade dans ſon triomphe des ſommes deſtinées pour le Tréſor, on auroit pu en gratifier les ſoldats d'une partie, & du reſte en paier ce qui leur étoit dû pour leur ſolde. Papirius Conſul fit la Dédicace du temple de Quirinus, que ſon pére, pendant ſa Dictature, avoit voué à ce dieu, & il l'orna des dépouilles des ennemis, leſquelles ſe trouvérent en ſi grand nombre, qu'outre ce qui en fut placé dans le temple & dans la grande place, on en fit part encore aux Alliés & aux Colonies du voiſinage, pour orner leurs temples & leurs places publiques. Quand le triomphe fut achevé, Papi-

AN. R. 459. AV. J. C. 293.

AN. R. 459. AV. J.C. 293. Papirius mena ſon armée en quartier d'hiver dans le territoire de Veſcia, parce que ce pays étoit expoſé aux courſes des Samnites.

Carvilius triomphe auſſi après avoir vaincu les Etruſques. Pendant l'intervalle de tems dont je viens de parler, Carvilius prit en Etrurie Troïlium, & quelques places fortes. Les Faliſques demandérent la paix: on leur accorda ſeulement une tréve d'un an, pour laquelle on exigea d'eux une ſomme qui montoit à cent cinquante ſix de nos marcs d'argent, & la paie de l'armée pour cette campagne. A ſon retour à Rome, il reçut l'honneur du triomphe. La ſomme qu'il fit porter dans le Tréſor public, montoit à ſix cens neuf de nos marcs d'argent, & quelque choſe de plus. Du reſte, il fit bâtir un temple à la Fortune; & il diſtribua aux ſoldats du butin pour chacun * cent deux as, & le double aux Centurions & aux Cavaliers: libéralité qui leur fit d'autant plus de plaiſir, que ſon Collégue s'étoit montré fort reſſerré à l'égard de ſes ſoldats.

Fortis Fortunæ.

Liv. X. 47. Cette année on fit la clôture du Dénombrement ſous la Cenſure de P. Cornélius Arvina, & de C. Marcius Rutilus. Le nombre des Citoiens ſe trouva monter

* *Cent deux ſols, en ſuppoſant le denier à dix ſols.*

monter à deux cens ſoixante-deux mille trois cens vingt-deux. Ce fut ici le dix-neuviéme Luſtre depuis l'établiſſement des premiers Cenſeurs. AN. R. 459. AV. J.C. 293.

Cette même année l'uſage s'introduiſit pour la premiére fois, que les citoiens, en aſſiſtant aux Jeux & aux Spectacles, portaſſent des couronnes ſur leurs têtes en témoignage de joie & de triomphe pour les victoires remportées ſur les ennemis.

Papirius préſida aux Aſſemblées pour l'élection des Conſuls. On nomma pour Conſuls Q. Fabius Gurges fils de Fabius Maximus, & D. Junius Brutus Scæva.

La peſte, qui ravagea également la ville & la campagne, fit bientôt oublier tous les heureux ſuccès de cette année. On conſulta les Livres Sibyllins, pour ſavoir quel reméde on y pouvoit apporter. On trouva dans ces Livres qu'il faloit faire venir Eſculape d'Epidaure à Rome : ce qui ne put pas s'exécuter cette année, parce que les deux Conſuls étoient occupés à la guerre. On ſe contenta d'indiquer un jour de priéres ſolemnelles, pour invoquer la protection de ce dieu.

Ici

AN R. 459. AV. J.C. 293.

Ici finit la premiére Décade de Tite-Live, c'eſt-à-dire le dixiéme Livre de ſon Hiſtoire. L'ouvrage entier renfermoit cent quarante, ou cent quarante-deux Livres. Il ne nous en reſte que trente-cinq, encore les derniers ne ſont-ils pas entiers. C'eſt une perte qui ne peut être aſſez regrettée, & qui, ſelon toutes les apparences, ne ſera jamais réparée. Un illuſtre Savant d'Allemagne, nommé *Freinshemius*, a ramaſſé avec un travail infini, & un diſcernement merveilleux, tout ce qui ſe trouve épars de côté & d'autre dans les anciens Auteurs tant Grecs que Latins ſur les endroits de l'Hiſtoire Romaine qui ne ſe trouvent plus dans Tite-Live, & en a rempli * preſque toutes les Lacunes, c'eſt-à-dire les vuides; & par là a remplacé, autant qu'il lui étoit poſſible, ce que nous avons perdu. On peut conſulter le peu que j'en ai dit dans l'Hiſtoire ancienne en parlant de Tite-Live. Il m'épargnera une grande peine, en m'indiquant les endroits d'où je puis tirer ce qui manque dans cet excellent Hiſtorien, & ſouvent

* *Il n'a pas rempli les Lacunes des cinq derniers Livres.*

ſouvent en me fourniſſant les matériaux tout préparés. Comme les paſſages des Auteurs qu'il cite ſont quelquefois fort courts, & par cette raiſon en grand nombre, pour éviter la confuſion que de ſi fréquentes citations pourroient cauſer, ſouvent je ne citerai que Freinshemius ſeul, où l'on pourra les chercher. La ſeconde Décade de Tite-Live (on appelle ainſi dix Livres réunis enſemble) eſt du nombre de celles qui nous manquent. Elle renfermoit l'eſpace de ſoixante & treize ans, depuis l'an de Rome 460 juſqu'à 533.

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

§. II.

Les Samnites reprennent les armes, & défont l'armée de Fabius Gurges. Il eſt accuſé. Son pére obtient ſa grace, & va ſervir ſous lui en qualité de Lieutenant. Les Romains remportent une célébre victoire. L. Poſtumius étant Interroi, ſe fait nommer lui-même Conſul. La peſte continue à Rome. On y améne d'Epidaure un ſerpent, que l'on diſoit être Eſculape ſous la figure de ce ſerpent. La maladie ceſſe. On lui fait bâtir un temple dans l'Iſle du Tibre. Diſ-

pute entre Poſtumius & Fabius Conſul de l'année précédente. Poſtumius prend pluſieurs places. Colonie de vingt mille hommes établie à Vénouſe, & aux environs. Fabius triomphe des Samnites. Poſtumius, au ſortir du Conſulat, eſt accuſé, & condanné. Les Samnites & & les Sabins ſont forcés à demander la paix. Trois nouvelles Colonies. Juges des affaires criminelles. Dénombrement. Fabius, Prince du Sénat. Diſſenſions domeſtiques au ſujet des dettes. Loix favorables au Peuple. Guerres contre les Volſiniens & les Lucaniens.

AN. R. 460. AV. J.C. 292.

QUINTUS FABIUS GURGES.
D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

Les Samnites repren-nent les armes, & remportent une grande victoire ſur Fabius.

Les Samnites avoient été vaincus & taillés en piéces tant de fois, ils avoient fait des pertes ſi conſidérables ſur tout dans la derniére campagne, & ils étoient réduits à un tel état de foibleſſe, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'ils duſſent ſonger, au moins ſi tôt, à reprendre des armes qui leur avoient toujours ſi mal réuſſi. Mais les défaites réitérées qu'ils avoient ſouffertes, loin de leur abattre le courage par la crainte, ne ſervoient qu'à

Freinshemius l. XI. c. 1-9. Zonaras

allu-

rallumer en eux, par une ſorte de deſeſ- AN. R.
poir, le deſir de ſe venger d'un peuple 460.
qui leur avoit fait ſouffrir tant de maux, AV. J. C.
& contre lequel ils avoient conçu une 292.
haine qui alloit juſqu'à la fureur & à la rage. A peine Papirius avoit-il retiré ſon armée du Samnium pour la faire entrer avec lui dans Rome en triomphe, qu'ils firent de nouvelles levées plus nombreuſes que ne ſembloit le permettre leur deſaſtre paſſé, & qui étoit encore tout récent. La nouvelle de la peſte qui feſoit de grands ravages dans la ville de Rome & dans tous les environs, le peu d'expérience & de réputation des Conſuls qu'on venoit de nommer, remplirent les Samnites d'une confiance aveugle & d'une hardieſſe téméraire, qui ne leur montroient que des victoires & des triomphes. Ils commencérent par ravager les terres des Campaniens, qu'ils regardoient comme les premiers auteurs de leurs maux.

Rome ne laiſſa pas ſes Alliés ſans ſecours & ſans défenſe. Le Conſul Fabius fut chargé de cette guerre. Il partit avec les Légions, plein de toute l'ardeur & de tout le courage que lui inſpiroient ſon nom & la gloire de ſon pére,

AN. R. 460. AV. J.C. 292.

& en même tems plein de mépris & d'indignation pour un ennemi tant de fois vaincu, & toujours prêt à ſe révolter. Il étoit perſuadé que pour peu qu'on fît d'effort contre un peuple affoibli au point que l'étoient les Samnites, il étoit aiſé de s'en délivrer pour toujours; & il eſpéroit avoir la gloire de terminer ſans retour, & ſans beaucoup de peine, une guerre qui inquiétoit depuis ſi lontems les Romains. Il arriva en Campanie avec ces penſées, & ſe hâta d'approcher du camp des Samnites. Leur Général avoit détaché un parti pour reconnoitre les ennemis. Dès que les Romains parurent, le détachement ſe retira. Fabius crut que c'étoit l'armée entiére qui fuioit devant lui; & comme ſi la victoire n'eût dépendu que de la promtitude, il s'avance, encore en deſordre, ſans donner à ſes troupes le tems de reſpirer, ſans reconnoitre les lieux, ſans prendre aucune précaution, & donne le ſignal du combat. Le Général des Samnites s'étoit conduit en vrai Romain. Il s'étoit poſté dans un lieu très favorable, avoit rangé à loiſir ſes troupes en bataille, & les avoit exhortées par

les

les motifs les plus puiſſans à ſe montrer gens de courage. Le ſuccès du combat fut tel qu'on devoit l'attendre. Les Samnites qui étoient tout frais, & attendoient l'ennemi de pié ferme, n'eurent pas de peine à repouſſer & à enfoncer les Romains, qui fatigués déja d'une longue marche, étoient accourus avec rapidité, comptant plûtôt venir à un pillage qu'à un combat. Trois mille des Romains demeurérent ſur la place; & il y en eut un plus grand nombre de bleſſés. La nuit ſeule, qui ſurvint fort à propos pour eux, ſauva le reſte de l'armée, & l'empécha d'être entiérement taillée en piéces. Elle ſe retira dans un lieu plus favorable, & ſongea à s'y fortifier. AN. R. 460. AV. J.C. 292.

Elle ſe trouvoit dans la ſituation la plus triſte & la plus fâcheuſe qu'il ſoit poſſible d'imaginer, ſans vivres pour les troupes, ſans remédes pour les malades & les bleſſés, ſans aucun moien de prendre du repos dont elle avoit un ſi grand beſoin. Le bagage étoit reſté dans le premier camp qu'elle avoit abandonné, les ſoldats n'aiant emporté avec eux que leurs armes. *Zonar.*

AN. R. 460. AV. J. C. 292.

Tout leur manquoit, le courage encore plus que le reſte. La nuit ſe paſſa au milieu des gémiſſemens des mourans, & des plaintes de ceux qui leur ſurvivoient, tous attendant avec fraieur & deſeſpoir l'arrivée du jour, qu'ils comptoient devoir être le dernier pour eux. En effet, ils ne pouvoient pas s'attendre, affoiblis par une perte auſſi conſidérable, accablés d'ailleurs de fatigues, de bleſſures, de douleur, de deſeſpoir, à être en état de réſiſter à des ennemis dont la victoire avoit redoublé les forces & le courage. Dans cet état où tout étoit deſeſpéré, leur ſalut vint des Samnites mêmes, dont l'erreur les tira de l'extrémité où ils ſe trouvoient. Ils crurent, on ne ſait pas ſurquoi fondés, que l'armée de l'autre Conſul étoit proche; &, dans la crainte d'être pris en queue par des troupes nouvellement arrivées s'ils s'arrêtoient à attaquer le camp de Fabius, ils ſe retirérent, contens de l'heureux ſuccès de leur entrepriſe.

C'étoient ces heureux ſuccès même, & ces avantages que les Samnites remportoient de tems en tems, qui devenoient la ſource de leurs malheurs, &

& qui, après les plus ſanglantes défaites, leur remettoient toujours les armes à la main dans l'eſpérance de l'emporter enfin ſur les Romains : ſemblables en quelque ſorte, s'il étoit permis d'uſer de cette comparaiſon, à ces hommes poſſédés de la fureur du jeu, à qui, malgré un malheur journalier, le gain le plus léger fait toujours renaître l'eſpérance de réparer toutes leurs pertes paſſées par quelque heureux coup de dé. AN. R. 460. AV. J.C. 292.

Pendant que les Samnites ſe livroient tout entiers à la joie d'une ſi glorieuſe victoire, Rome étoit dans le deuil & l'affliction. Moins ſenſible à toutes les autres pertes qu'à celle de ſa gloire & de ſa réputation, elle voioit avec peine que dans le moment même que la guerre la plus longue & la plus opiniâtre qu'euſſent eu les Romains alloit être terminée pour toujours, la témérité du Conſul la rallumoit de nouveau, & la rendoit plus animée & plus terrible qu'elle n'avoit jamais été, en rempliſſant les Samnites de courage, de confiance, & de hardieſſe. Ce n'étoient pas ſeulement les Tribuns, accoutumés depuis lontems à profiter de pareils é-

AN. R. 460. AV. J.C. 292.

vénemens pour irriter le Peuple contre la Nobleſſe, qui feſoient entendre ces plaintes: le mécontentement éclata avec encore plus de violence dans le Sénat même. Après de longues & de vives délibérations, il fut ordonné que le Conſul Fabius ſe rendroit à Rome un certain jour, pour y rendre compte de ſa conduite.

Fabius eſt accuſé. Son pére obtient ſa grace, & va ſervir ſous lui en qualité de Lieutenant.

Dès qu'il y fut arrivé, une foule d'accuſateurs ſe déclara contre lui, & l'appella en jugement devant le Peuple. Il n'étoit pas poſſible d'excuſer en aucune maniére ni de couvrir la mauvaiſe conduite qu'il avoit tenue dans le combat. La conſidération du vieillard Fabius, qui paroiſſoit la ſeule choſe qui pût lui être favorable, ſe tournoit contre lui dans la conjoncture préſente, & ne ſervoit qu'à aggraver ſa faute. En effet, que le fils d'un ſi grand homme, nourri & élevé au milieu des triomphes de ſon pére, eût non ſeulement terni la gloire du nom Romain, mais deshonoré ſa propre maiſon, & flétri les lauriers de ſes ancêtres par une honteuſe défaite qui ne pouvoit être attribuée qu'à ſon imprudence, on trouvoit que c'étoit un crime impardonnable.

Les

Les eſprits du Peuple, généralement aigris & ulcérés contre le Conſul, paroiſſoient déterminés à ne pas même vouloir écouter ſa défenſe. Mais quand Fabius le pére ſe fut préſenté comme ſuppliant, la vûe de ce vénérable Vieillard, autour duquel on croioit voir les victoires & les triomphes qu'il avoit remportés, changea tout d'un coup la diſpoſition des eſprits. Il ne ſongea point à excuſer la conduite de ſon fils, ni à diminuer ſa faute: mais raportant d'un air & d'un ton modeſtes les ſervices de ſes ancêtres & les ſiens, il ſupplioit qu'on lui épargnât un affront ſi ſenſible à un pére âgé comme il étoit, & ſi flétriſſant pour toute ſa maiſon. Il ajouta, «qu'il ne demandoit pas néanmoins qu'en faveur »des Fabius qui preſque dès l'origine »de Rome n'avoient pas peu contribué »à ſa grandeur par leur courage & »leur prudence, ou par reconnoiſſance »pour ces trois cens Fabius qui avoient »défendu la République au prix de leur »ſang, & de la ruine preſque totale »de leur nom, on fît grace à ſon fils, »ſi ſa faute étoit ſans reméde, & qu'il »fût plus avantageux à l'Etat de le

AN. R. 460. AV. J.C. 292.

AN. R. 460. AV. J. C. 292.

»punir que de lui pardonner.» *Car*, dit-il, *j'ai appris depuis lontems à préférer l'intérêt public à tout autre motif, & je crois avoir donné pendant toute ma vie d'aſſez bonnes preuves de la diſpoſition où je ſuis à cet égard. Or maintenant pour ce qui regarde mon fils, ſa faute eſt grande, je l'avouë: mais elle peut lui devenir infiniment utile, auſſi bien qu'à la République. Quoiqu'il ne convienne pas à un pére de louer ſon fils, je ne puis me diſſimuler que le mien a de bonnes qualités. J'ai tâché de les cultiver par mes ſoins, par mes conſeils, & par une éducation digne du nom qu'il porte. La témérité naturelle à ſon âge, & le trop de confiance en lui-même, l'ont pouſſé dans le précipice. La honte à laquelle il ſe trouve expoſé, en ſera le reméde. En lui procurant une maturité d'eſprit avancée, elle ne vous laiſſera plus rien à craindre de la légéreté d'une jeuneſſe inconſidérée. Hélas! il ſemble, Romains, que je prévoiois ce malheur, lorſque, dans votre Aſſemblée, je fis tant d'inſtances pour empêcher que mon fils ne fût nommé Conſul. Aujourdhui je vous fais une priére toute oppoſée, & je vous demande pour lui le Conſulat. Car ce ſera le créer de nouveau Conſul,*

que

que de lui pardonner ſa faute, & de le mettre en état de la réparer. Il la réparera avantageuſement, & je veux bien être ſa caution auprès de vous. Pour cet effet, je m'offre à ſervir ſous lui en qualité de Lieutenant. J'ai encore aſſez de vigueur, pour ſoutenir les fatigues militaires, & faire mon devoir dans une bataille. Le ſouvenir de ce que les ennemis m'ont vû faire autrefois dans les combats, pourra encore les intimider. Mais, ce qui eſt ici le capital, j'oſe vous promettre que l'ardeur martiale du fils, conduite & modérée par les conſeils du pére, effacera bientôt par une glorieuſe victoire la honte que ſa jeuneſſe ſeule lui a attirée.

AN. R. 460. AV. J.C. 292.

L'offre de Fabius fut reçue avec un applaudiſſement général, & ſur le champ il fut nommé Lieutenant de ſon fils. Le Conſul ſe mit bientôt en campagne, autant chéri & accompagné de vœux auſſi empreſſés & d'auſſi heureuſes eſpérances de la part du Peuple à ſon départ, qu'il en avoit été mal reçu à ſon retour. Dans la marche, & enſuite dans le camp, tout ſe paſſa ſelon les régles de la plus exacte diſcipline. Les Alliés, qui étoient pleins d'eſtime pour le courage & la prudence de Q. Fabius le

Les Romains remportent une célébre victoire.

AN. R. 460. AV. J. C. 292.

pére dont ils avoient été ſouvent témoins, & de reconnoiſſance pour les bienfaits qu'ils en avoient reçûs, exécutoient avec joie & promtitude tous les ordres qu'on leur donnoit. En général tous les ſoldats, impatiens d'effacer l'ignominie de leur défaite, & ſe promettant tout d'un Chef ſous la conduite duquel eux & leurs péres avoient tant de fois battu & défait les Samnites, demandoient avec inſtance qu'on les menât contre l'ennemi. Les Samnites de leur côté, fiers de la victoire qu'ils avoient remportée, ne ſouhaitoient pas le combat avec moins d'empreſſement. Ainſi, les uns deſirant de conſerver la gloire qu'ils s'étoient acquiſe, les autres de réparer leur honte, on en vint aux mains avec une égale ardeur de part & d'autre.

L'armée Romaine commençoit à être ébranlée, & Pontius Hérennius Général des Samnites envelopoit le Conſul avec une troupe choiſie, lorſque Fabius, apercevant le danger de ſon fils, pouſſe ſon cheval dans le gros des ennemis. Un corps de Cavaliers le ſuit, ſe repréſentant les uns aux autres quelle honte ce ſeroit pour eux, ſi de jeunes

nes combattans dans la fleur de l'âge comme ils étoient, ſe laiſſoient ſurpaſſer par un vieillard en vigueur & en courage. Cette attaque décida du ſort de l'action. Les Légions Romaines, animées par l'exemple de la Cavalerie, ſoutinrent d'abord l'ennemi, & bientôt après l'enfoncérent. Hérennius, qui s'acquitta dans cette action de tous les devoirs d'un habile Général & d'un brave ſoldat, fit inutilement tous les efforts poſſibles pour rétablir les rangs, arréter les fuiards, repouſſer les ennemis: il ne put empécher les ſiens de fuir, & perdit l'occaſion de ſe ſauver lui-même. Il y eut quatre mille Samnites faits priſonniers avec leur Général; & vingt mille qui périrent ou dans le combat, ou dans la fuite. Le camp des ennemis fut pris avec un butin conſidérable, qui fut encore enſuite beaucoup augmenté par le ravage des terres, & par la priſe ou la reddition volontaire de pluſieurs places. AN. R. 460. AV. J. C. 292.

Un ſeul homme cauſa tout ce changement, & fit qu'une armée, peu de jours auparavant victorieuſe, fut taillée en piéces par les troupes mêmes qu'elle avoit vaincues: & que le Conſul emmena

AN. R. 460. AV. J. C. 292. mena prisonnier le Général qui l'avoit mis en fuite; agréable spectacle pour le peuple, & magnifique ornement du triomphe qu'il remportera l'année suivante, lorsqu'il sera de retour à Rome.

Freinsh. XI. 10-14. *Zonar.* Pendant que les choses se passoient ainsi dans le Samnium, D. Brutus l'autre Consul eut aussi d'heureux succès contre les Etrusques & les Falisques.

L. Postumius se nomme lui-même Consul. *Liv.* XXVII. 6. L'Interroi L. Postumius Mégellus, dans l'Assemblée où il présidoit, se nomme Consul lui-même; ce qui étoit sans exemple, excepté Appius Claudius, dont la conduite en ce point avoit été généralement desapprouvée.

Liv. III. 35. AN. R. 461. AV. J. C. 291. *Dionys. apud Valesc.*

L. POSTUMIUS III.
C. JUNIUS BRUTUS.

Postumius étoit un homme fier, & qui, si l'on en croit Tite-Live, avoit déja fait preuve de hauteur en se décernant à lui-même le triomphe malgré le Sénat, & sans l'agrément du Peuple. Il soutint son caractére dans ce troisiéme Consulat, & commença par témoigner un grand mépris pour son Collégue. Celui-ci, qui étoit Plébeïen, & d'ailleurs homme modeste

& doux, lui céda le département du Samnium, ſans ſe prévaloir de l'uſage conſtant, qui vouloit que les provinces fuſſent tirées au ſort. AN. R. 461. AV. J.C. 291.

Cependant la peſte continuoit toujours à Rome : c'étoit la troiſiéme année qu'elle y feſoit de grands ravages, ſans qu'aucun ſecours ni humain ni divin en diminuât la violence. Nous avons vû auparavant que le Sénat, après avoir conſulté les Livres Sibyllins, avoit réſolu de faire venir à Rome le dieu Eſculape ; ce qui n'avoit pû être exécuté à cauſe des guerres dont la République étoit pour lors occupée. On fit partir cette année dix Ambaſſadeurs, pour amener ce dieu d'Epidaure à Rome : Epidaure étoit une ville du Péloponnéſe, qui paſſoit pour être le lieu de ſa naiſſance. Il y avoit à cinq milles de la ville un temple fort célébre, élevé en l'honneur de ce dieu, rempli de riches préſens envoiés par ceux qui croioient devoir à Eſculape le rétabliſſement de leur ſanté. Les Ambaſſadeurs y furent conduits. Pendant qu'ils admiroient une ſtatue de marbre d'une grandeur extraordinaire, ouvrage de Thraſyméde célébre ſtatuaire de Paros,

La peſte continue à Rome. On y améne d'Epidaure le dieu Eſculape, ſous la figure d'un ſerpent. *Liv. Epit.* XI. *Val. Max.* 1. 8. 2. *Ovid. Metam.* XV. *Auctor. de viris illuſtr.* 22.

AN. R. 461. AV. J.C. 291.

ros, un grand ſepent, ſorti tout-à-coup du fond du temple, ſaiſit tous les ſpectateurs d'étonnement & d'une fraieur religieuſe. Les Prêtres d'un air & d'un ton reſpectueux s'écriérent que le dieu réſidoit dans ce ſerpent, & qu'il ſe montroit de tems en tems ſous cette forme, mais toujours pour le bien des mortels. Il ſe laiſſa voir pendant deux jours dans le temple, puis diſparut. Le troiſiéme, paſſant à travers une foule de ſpectateurs ſaiſis d'admiration & de reſpect, il s'avance droit vers le port où étoit la galére Romaine, & y étant entré, il s'arréte dans la chambre de Q. Ogulnius le plus conſidérable des Ambaſſadeurs, & s'y établit, après avoir fait pluſieurs tours, pluſieurs plis & replis de ſa queue.

Les Romains, fort contens du ſuccès de leur voiage, & comptant avoir avec eux le dieu préſent, mettent à la voile, & en peu de jours arrivent heureuſement à Antium. Là, comme la mer furieuſement agitée par un gros tems qui ſurvint tout d'un coup, ne permettoit pas de paſſer outre, le ſerpent, qui pendant tout le voiage s'étoit tenu à la même place tranquille & ſans faire aucun

aucun mouvement, ſe gliſſe juſqu'au veſtibule d'un temple fort célébre qui étoit dans cette ville. L'endroit étoit planté de myrtes & de palmiers. Il entortilla l'un de ces arbres des longs replis de ſa queue, & s'y tint attaché pendant trois jours. L'allarme fut grande parmi les Romains, dans la crainte qu'on ne pût l'arracher de ce lieu, parce que pendant tout ce tems il avoit refuſé de prendre ſa nourriture ordinaire. Mais il les tira bientôt d'inquiétude en rentrant dans la galére, & enfin il arriva à Rome. La joie fut univerſelle. On accourt avec empreſſement de tous les quartiers de la ville à un ſpectacle tout nouveau, & qu'on a peine à concevoir. On érige des autels ſur le bord du Tibre par où il paſſoit, on brule des parfums, on immole des victimes. Quand on fut arrivé à l'endroit où le Tibre, ſe partageant en deux branches, forme une Ile, le ſerpent quitte le vaiſſeau, paſſe dans cette Ile à la nâge; & depuis on ne le vit plus. Les Sénateurs, concluant que le dieu avoit choiſi ce lieu pour y établir ſa demeure, ordonnérent qu'on y bâtit un temple à Eſculape: & dans le moment, dit-on,

AN. R. 461. AV. J.C. 291.

La maladie ceſſe. On fait bâtir un temple à Eſculape dans l'Ile du Tibre.

AN. R. 461. AV. J. C. 291.

on, la maladie ceſſa. Ce temple, depuis, devint fort célébre, & les magnifiques préſens dont il fut enrichi, marquoient, dirai-je, la reconnoiſſance, ou la ſtupide crédulité de ceux qui prétendoient avoir été guéris par l'invocation du dieu Médecin? Je laiſſe au Lecteur à conjecturer les ſupercheries qui purent être emploiées dans ce voiage d'un ſerpent accompagné de tant de merveilles. Mr. l'Abbé de Tillemont, dans la vie de Marc Auréle, parle d'un Impoſteur qui apprivoiſoit des ſerpens, Sa vie eſt décrite au long dans Lucien.

In philopſeud.

Diſpute entre Poſtumius & Fabius.

Freinsh. XI. 15. Dionyſ. & Dio apud Valeſ.

Le Conſul Poſtumius porta dans la province la même fierté qu'il avoit fait paroitre dans la ville à l'égard de ſon Collégue. Fabius Gurges, qui avoit été Conſul l'année précédente, commandoit actuellement dans le Samnium par ordre du Sénat en qualité de Proconſul. Poſtumius lui écrivit «qu'il eut à ſortir au plutôt de ſa »province: qu'il ſuffiſoit pour y faire la guerre, & qu'il n'avoit pas »beſoin d'aide.» Fabius lui répondit «qu'il le prioit de faire réflexion, »qu'aiant reçu ſes pouvoirs du Sénat, »il ne pouvoit pas quitter la province

»ſans

»ſans ſon ordre.« Cette réponſe ne ſatisfit point le Conſul. Quand on fut inſtruit à Rome de ce qui ſe paſſoit, on craignit que cette meſintelligence entre les Commandans ne devînt nuiſible au bien public. On envoia des Députés au Conſul, pour lui déclarer que l'intention du Sénat étoit que Fabius reſtât dans le Samnium avec ſon armée. Loin de ſe rendre à cet ordre, on dit que Poſtumius s'expliqua en des termes qu'on a peine à croire. Il oſa dire, *Que tant qu'il ſeroit Conſul, ce n'étoit point à lui à obéir au Sénat, mais au Sénat à lui être ſoumis.* Et pour ſoutenir ſes diſcours par les effets, aiant renvoyé les Députés, il marche auſſitôt avec ſon armée vers Cominium, que Fabius aſſiégeoit actuellement, déterminé à emploier la voie des armes contre lui, s'il ne pouvoit autrement l'obliger à quitter priſe. AN. R. 461. AV. J.C. 291.

Les armées Romaines auroient donné un fâcheux ſpectacle aux ennemis, ſi Fabius eût voulu ſe défendre de la même maniére dont il étoit attaqué. Mais porté par ſon propre naturel, & par les ſalutaires avis de ſon pére, à la douceur & à la modération, après avoir

AN. R. 461. AV. J.C. 291. avoir déclaré qu'il cédoit, non à la fureur du Conſul, mais à l'utilité publique, il ſortit de la province. Peu de jours après, Poſtumius ſe rendit maître de Cominium. De là, il mena ſon armée à Vénouſe, & la prit auſſi. Il en fit autant de pluſieurs autres places, qui furent enlevées de vive force, ou qui ſe rendirent par capitulation. Il y eut, dans cette expédition, dix mille hommes de tués du côté des ennemis, & plus de ſix mille, qui ſe livrérent au vainqueur après avoir mis bas les armes.

Poſtumius prend pluſieurs places.

Les exploits du Conſul étoient certainement grands & importans, mais il les gâtoit par une fierté & par un entêtement portés juſqu'au ridicule. Il écrivit au Sénat pour lui rendre compte de tout ce qu'il avoit fait dans le Samnium, & lui manda que Vénouſe & les terres adjacentes lui paroiſſoient un lieu fort propre pour y envoier une Colonie. Sa propoſition fut agréée, mais l'exécution en fut confiée à d'autres, ſans qu'on fit aucune mention du Conſul. On y fit conduire une Colonie de vingt mille hommes, nombre qui paroitroit peu vraiſemblable, ſi ce n'eſt que chez des peu-

Colonie de vingt mille hommes établie à Venouſe & aux environs.

peuples indomtables, & toujours prêts à ſe révolter, le Sénat pouvoit juger qu'il étoit néceſſaire d'y envoier un nombre conſidérable de citoiens pour les tenir en bride, & les empécher de remuer. AN. R. 461. AV. J.C. 291.

Au reſte, comme l'humeur bizarre & dure de Poſtumius avoit beaucoup contribué à le rendre odieux généralement à tous les corps de l'Etat, d'un autre côté elle ne ſervit pas peu, par contre-coup, à les rendre favorables à Fabius. Quand il fut revenu à Rome, & qu'il eut rendu compte du ſuccès de ſes campagnes, on lui accorda fort volontiers le triomphe ſur les Samnites ſurnommés *Pentri*. Ce [a] qui en fit le plus bel ornement, fut Fabius le pére, ce reſpectable vieillard, qui ſuivoit à cheval le char de ſon fils, pénétré d'une joie plus ſenſible de le voir en cet état au milieu des acclamations & des applaudiſſemens du Peuple, que lorſque lui-même, entrant à Rome en triomphe après ſes glorieuſes & éclatantes victoires, il menoit à ſon côté ſur

Fabius triomphe des Samnites. *Freinsh.* XI. 18.

[a] Idem triumphantis currum, equo inſidens, ſequi quem ipſe parvulum triumphis ſuis geſtaverat, in maxima voluptate poſuit: nec acceſſor glorioſæ illius pompæ, ſed auctor ſpectatus eſt. *Val. Max.* V. 7.

AN. R. 461. AV. J.C. 291.

ſur le char ce même Fabius encore enfant, & ſembloit lui faire faire un apprentiſſage de ſa future grandeur. Le Conſul diſtribua la moitié du butin aux ſoldats, & fit porter le reſte au Tréſor. Caïus Pontius Général des Samnites fut mené dans le triomphe les mains liées derriére le dos, puis exécuté & mis à mort. C'étoit un grand Capitaine, qui avoit lontems tenu tête aux Romains, & qui leur avoit fait ſouffrir l'horrible affront des fourches Caudines. Il rendoit un illuſtre témoignage au deſintéreſſement des Romains de ſon ſiécle, en diſant « [a] que s'il étoit né dans des tems »où les Romains euſſent appris à rece»cevoir des preſens, il les auroit bien »empéchés d'étendre, comme ils fe»ſoient, les bornes de leur domaine.

Poſtumius, au ſortir du Conſulat, eſt accuſé devant le Peuple, & condanné.

Poſtumius, autant irrité des honneurs qu'on avoit accordés à Fabius, que du refus de ceux qu'il avoit inutilement demandés, ſembloit prendre à tâche d'aigrir de plus en plus l'eſprit des Sénateurs. S'emportant avec outrage contre

Dionyſ. apud Valeſ.

[a] Si in ea tempora natus eſſet, quibus munera accipere Romani didiciſſent, ſe illos diutius imperare non fuiſſe paſſurum. *Cic. de Offic.* II. 22.

contre ſes ennemis, & déchirant indifféremment les deux corps de l'Etat, pour faire peine au Sénat il diſtribua tout le butin aux ſoldats, & licentia ſon armée avant qu'on eût pu lui envoier un ſucceſſeur. On croit, & il y a aſſez d'apparence, qu'il faut placer ici ce que nous avons raporté de Poſtumius ſous ſon ſecond Conſulat, qu'il avoit triomphé malgré les Sénateurs. Quoiqu'il en ſoit, dès qu'il fut ſorti du Conſulat, deux Tribuns l'appellérent en jugement devant le Peuple. Outre les autres griefs dont nous avons parlé, on l'accuſoit «d'avoir em-„ploié dans ſes terres, avant que de ſe „mettre en campagne, deux mille ſol-„dats Légionaires, oubliant que c'é-„toient des ſoldats, non ſes eſclaves; „& qu'on les lui avoit confiés, non „pour améliorer ſes terres, mais pour „en acquérir de nouvelles au public.» Toutes les Tribus ſe déclarérent généralement contre lui, & le condannérent à une amende de 500000. as, qui peuvent être eſtimés vingt-cinq mille livres de notre monnoie.

AN. R. 461. AV. J.C. 291.

Liv. X. 37.

P. COR-

AN. R. 462. AV. J. C. 290. P. CORNELIUS RUFINUS. M. CURIUS DENTATUS.

Les Samnites & les Sabins ſont forces à demander la paix.

Sous ces Conſuls, les Samnites, forcés par le ravage de leurs terres, envoiérent demander la paix à Curius, qui leur permit d'envoier leurs Députés à Rome. Il obligea auſſi les Sabins, qui avoient pris les armes, de recourir à la clémence du Peuple Romain. Non ſeulement on renouvella avec eux l'ancien Traité : on les gratifia encore du droit de bourgeoiſie, mais ſans droit de ſuffrage. Curius remporta un double triomphe, après quoi il retourna à ſa métairie.

Liv. Epit. 11. *Florus* 1. 15. *Velleius* 1. 14.

Ce fut [a] pour lors que les Samnites, qui avoient pris Curius pour leur Patron & leur protecteur, députérent vers lui les principaux de leur nation, & lui firent offrir des préſens conſidérables, pour l'engager à les aider de ſon crédit dans le Sénat, & à leur faire obtenir de favorables conditions de paix. Ils le trouvérent à la campagne dans

[a] M. Curius, exactiſſima norma Romanæ frugalitatis, idemque fortitudinis perfectiſſimum ſpecimen, Samnitium Legatis agreſti ſe in ſcamno aſſidentem foco, atque ligneo catillo cœnantem (quales epulas apparatus indicio eſt) ſpectandum præbuit. &c. *Val. Max.* IV. 1.

dans ſa petite maiſon auprès de ſon foier, AN. R. 462. AV. J.C. 290. aſſis ſur un eſcabeau, qui prenoit ſon repas dans un plat de bois. Tout cet appareil fait aſſez connoitre dequoi le repas étoit compoſé. Il n'y [a] avoit d'admirable dans cette maiſon que le Maître. Après lui avoir expoſé le ſujet de leur députation, ils lui préſentérent l'or & l'argent que leur République les avoit chargés de lui remettre entre les mains. Ils connoiſſoient bien peu Curius. Il leur répondit d'une maniére gracieuſe, mais refuſa conſtamment leurs offres, & ajouta avec une nobleſſe digne d'un véritable Romain, *Qu'il trouvoit beau, non d'avoir ſoi-même de l'or, mais de commander à ceux qui en poſſédoient beaucoup.* Tel [b] étoit alors le caràctére des Romains. Dans le particulier, ils portoient la ſimplicité & la modeſtie juſqu'à ne pas rougir, diſons mieux, juſqu'à faire

Curio ad focum ſedenti magnum auri pondus Samnites cùm attuliſſent, repudiari ab eo ſunt. Non enim aurum habere præclarum ſibi videri dixit, ſed iis qui haberent aurum imperare. *Cic. de Senect.* 55.

[a] Qui domum intraverit, nos potiùs miretur, quàm ſupellectilem noſtram. *Senec. Epiſt.* V.

[b] Hæc ratio ac magnitudo animorum in majoribus noſtris fuit, ut cùm in privatis rebus ſuiſque ſumptibus, mi-

AN. R. 462. AV. J.C. 290.

faire gloire de la pauvreté: en public, ils ſoutenoient l'honneur du Commandement avec une dignité, & même avec une hauteur, qui ſembloit annoncer les maîtres futurs de l'Univers. Ce grand homme, la terreur des ennemis de ſa patrie, & l'admiration de ſon ſiécle, avoit pour tout bien une métairie, apparemment de ſept arpens de terre: car [a] il n'avoit pas craint de dire en pleine Aſſemblée, qu'un citoien qui ne ſe contentoit pas de ſept arpens, étoit un citoien pernicieux. Oſeroit-on comparer les palais magnifiques de ces grands Seigneurs, en qui ſouvent l'on ne voit rien de grand que leur faſte & leur vanité, avec la cabane de Curius? car on peut bien ce me ſemble appeller ainſi ſa petite & pauvre habitation. Caton [b] alloit exprès viſiter cette maiſon, ſituée chez les Sabins, & voiſine

nimo contenti, tenuiſſimo cultu viverent; in imperio atque in publica dignitate omnia ad gloriam ſplendoremque revocarent. Quæritur enim in re domeſtica continentiæ laus; in publica, dignitatis. *Cic. pro Flacco*, n. 28.

[a] Manii quidem Curii, poſt triumphos immenſumque terrarum adjectum imperio, nota concio eſt, *Pernicioſum intelligi civem, cui ſeptem jugera non eſſent ſatis.* Plin. nat. XVIII. 2.

[b] In hac vita M. Curius, cùm de Samnitibus, de Sabinis, de Pyrrho triumphaſſet, conſumpſit extremum tem-

voiſine de ſa terre, & ne ſe laſſoit point de la contempler avec une admiration mélée de reſpect, & d'un vif deſir d'en imiter le maître.

M. VALERIUS CORVINUS.
Q. CÆDICIUS NOCTUA.

AN. R. 463. AV. J.C. 289.

Trois villes reçoivent des Colonies: Caſtrum, * Adria qui a donné ſon nom à la mer Adriatique, & Séna dans le territoire des Gaules. D'autres rejettent l'établiſſement de ces Colonies à des tems poſtérieurs.

Trois nouvelles Colonies. *Liv. Epit.* 11. *Vell.* I. 14.

On établit trois Officiers pour juger des affaires criminelles, & pour préſider aux ſupplices, appellés *Triumviri Capitales*.

Juges des affaires criminelles.

Dans le Dénombrement qu'on fit cette année, il ſe trouva deux cens ſoixante & treize mille citoiens.

Dénombrement

Q. Fabius Maximus eſt choiſi pour Prince du Sénat. Son pére Fabius Ambuſtus

Fabius, Prince du Sénat. *Plin. Hiſt. Nat.* VII. 41.

pus ætatis. Cujus quidem villam ego contemplans, (abeſt enim non longe à mea) admirari ſatis non poſſum vel hominis ipſius continentiam, vel temporum diſciplinam. Cicer. de Senec. 55.

* *On doute ſi c'eſt cette* Adria *ſituée dans le Picéne, ou une autre qui eſt dans le pays des Vénétes, qui a donné ſon nom à la mer Adriatique.*

AN. R. 463. AV.J.C. 289. buſtus avoit eu le même bonheur, & ſon fils Fabius Gurges en jouit auſſi : diſtinction rare, & remarquée par l'hiſtoire dans cette illuſtre maiſon, qui donna ainſi trois Princes du Sénat conſécutivement de pére en fils.

AN. R. 464. AV.J.C. 288.

Q. MARCIUS FREMULUS II.
P. CORNELIUS ARVINA II.

Diſſenſions domeſtiques au ſujet des dettes. *Liv.Epit.* 11. *Zonar.*

Tout étoit aſſez tranquille au dehors; mais de violens troubles commencérent à s'élever au dedans, au ſujet des dettes. (Je traiterai cette matiére à la fin de ce paragraphe.) Appius Claudius, qui eut depuis le ſurnom de *Cæcus*, fut nommé Dictateur pour y apporter quelque reméde. Ces troubles éclatérent principalement l'année ſuivante.

AN. R. 465. AV.J.C. 287.

M. CLAUDIUS MARCELLUS.
C. NAUTIUS.

Freinsh. XI. 24-30. *Val.Max.* VI. 1. *Dionyſ. apud Valeſ.* *Liv.Epit.* 11.

La cruauté & l'horrible débauche d'un particulier donnérent lieu à l'éclat qui arriva ſous ces Conſuls. Véturius, fils du Conſul de même nom qui avoit été livré aux Samnites après le Traité des Fourches Caudines, réduit par la miſére où il ſe trouvoit à faire des emprunts

à

à gros intérêts, ſe trouva hors d'état de paier ſon créancier: c'étoit C. Plotius. Il lui fut abandonné, ſelon la barbare coutume de ces tems-là, ſouvent condamnée par les Loix, mais toujours ſans effet. Cet infame uſurier, non content d'exiger du fils d'un Conſul tous les ſervices qu'on tire d'un eſclave, voulut lui faire violence. Le jeune Romain, ſe refuſant avec horreur à ſes honteuſes ſollicitations, fut cruellement battu de verges: mais ayant trouvé le moien de ſe dérober de ſa priſon, il va ſe préſenter au tribunal des Conſuls accompagné d'une foule de peuple que le triſte état où il ſe trouvoit avoit attirée après lui. On voioit ſur ſon dos les marques encore récentes des coups de fouet qu'il avoit reçus. Les Conſuls, touchés d'un ſi triſte ſpectacle, en firent ſur le champ leur raport au Sénat, qui fit mener en priſon Plotius, & ordonna que tous ceux qui étoient arrêtés pour dette ſeroient délivrés. Il étoit déja arrivé quelque choſe de pareil pluſieurs années auparavant. AN. R. 465. AV. J.C. 287. *Liv.* VIII. 28.

Le Peuple, voiant qu'on s'en tenoit à une ſi légére punition pour des excès ſi crians, ne fut pas content, & murmura hautement contre le Sénat, qui ne ſon-

AN. R. 465. AV. J.C. 287. geoit point à guérir le mal dans ſa racine: il vouloit une abolition générale des dettes. Animé par ſes Tribuns, il prit le parti de ſe faire juſtice lui-même, quitta la ville, & ſe retira ſur le Janicule, déterminé à ne point rentrer dans Rome, qu'on ne lui eût donné ſatisfaction.

AN. R. 466. AV. J.C. 286.

M. VALERIUS POTITUS.
C. ÆLIUS PÆTUS.

Loix favorables au Peuple.

Comme on comptoit peu ſur les nouveaux Conſuls, on eut recours au remède emploié ordinairement dans les derniéres extrémités, c'eſt-à-dire à un Dictateur. Le choix tomba ſur Q. Hortenſius. C'étoit un homme qui ſavoit adoucir la rigide autorité de ſa charge par tous les tempéramens qu'inſpire une ſage condeſcendance. Il ſavoit qu'un des principaux ſujets de mécontentement du Peuple étoit le violement de la Loi Publilia portée l'an de Rome 416, & le mépris ouvert qu'on feſoit de ſes Ordonnances. Quelque réſiſtance qu'il trouvât dans le Sénat, il fit paſſer une nouvelle Loi confirmative de celle dont on vient de parler, qui portoit, *Que toute la République ſeroit tenue d obſerver les*

les Ordonnances faites dans les Aſſemblées plébeïennes. (Une pareille Loi avoit déja été publiée deux fois, mais avoit toujours été violée.) Quoique ce fut peu de choſe, le Peuple s'en contenta & revint dans la ville, ſans avoir, pour le préſent, rien exigé par rapport aux débiteurs. AN. R. 466. AV. J.C. 266. *Voiez Tite-Live* III. 56. *&* VIII. 12.

La concorde étant ainſi rétablie, le Dictateur, attaqué d'une ſubite & violente maladie, cauſée, ſelon toutes les apparences, par l'accablement de ſoins & d'inquiétudes que lui avoit couté la réunion des deux Ordres de l'Etat, mourut dans l'exercice de ſa charge, ce qui juſques-là étoit ſans exemple.

On croit que vers le tems où nous ſommes on porta auſſi une Loi touchant les ſuffrages. Anciennement, les Ordonnances du Peuple n'avoient point force de Loi, qu'elles n'euſſent été approuvées & confirmées par le Sénat. L'année de Rome 416, il fut ordonné par la Loi Publilia, qu'avant que le Peuple allât aux ſuffrages, le Sénat donneroit préalablement ſa ratification & ſon conſentement à tout ce qui pourroit être ſtatué. Apparemment que l'inobſervation de cette Loi obligea de *Liv.* VIII. 12.

AN. R. 466. AV. J.C. 286. la renouveller dans le tems dont il s'agit ici. Ce fut le Tribun Mænius qui la propoſa, & la fit paſſer. Elle augmenta beaucoup le pouvoir du Peuple, mais porta un coup mortel à l'autorité du Sénat & en même tems à la ſageſſe du gouvernement, & au bien public.

Guerre contre les Volſiniens & les Lucaniens. *Liv. Epit.* 11.

Il ſurvint aſſez à propos une guerre, d'abord contre les Volſiniens peuple d'Etrurie, qui ſervit à aſſoupir entiérement les reſtes de la diſſenſion qui avoit troublé la tranquillité de Rome: puis contre les Lucaniens. Voici ce qui donna lieu à la derniére. Ces peuples, dont le pouvoir & le peu de reſpect pour les Loix & la juſtice rendoient le voiſinage dangereux, obligérent par beaucoup de mauvais traitemens les habitans de Thuries, ville bâtie des ruines & dans le voiſinage de l'ancienne Sybaris, d'avoir recours à la protection des Romains. La guerre leur fut déclarée. On conjecture que le ſuccès en fut heureux pour ceux de Thuries, puiſqu'ils érigérent une ſtatue au Tribun C. Ælius, qui avoit engagé le Peuple à prendre leur défenſe.

§. III.

§. III.

Guerre importante contre les Sénonois. Meurtre des Ambaſſadeurs Romains. Armée de Cécilius défaite par les Sénonois. Ruine de ce peuple. Samnites vaincus. Guerre contre les Tarentins : ce qui y donna occaſion. Inſultes qu'ils font aux Romains. Romains inſultés de nouveau par les Tarentins. La guerre leur eſt déclarée. Ils appellent à leur ſecours Pyrrhus Roi d'Epire, qui leur envoie quelques troupes. Bientôt après il paſſe lui-même à Tarente, après avoir eſſuié une rude tempête. Il y fait ceſſer la vie oiſive & voluptueuſe qu'on y menoit. Meurtre horrible de tous les citoiens de Régium. Bataille du Conſul Lévinus contre Pyrrhus. Celui-ci remporte la victoire par le moien de ſes éléphans. On envoie de nouvelles troupes à Lévinus. Pyrrhus s'approche de Rome : il eſt obligé de retourner ſur ſes pas. Caractére de ce Prince. Rome envoie à Pyrrhus des Ambaſſadeurs au ſujet des priſonniers. Au lieu d'un ſimple échange, le Roi propoſe de faire la paix. Son entretien particulier avec Fabricius. Repas donné aux Ambaſſadeurs. Ils retournent à Rome. Pyr-

rhus y envoye Cinéas, pour traiter de la paix. Le Sénat délibére ſur les offres de Pyrrhus. Appius Claudius empêche que la paix ne ſoit conclue. Fiére & noble réponſe du Sénat. Retour de Cinéas à Tarente.

AN. R. 467. AV. J. C. 285. C. CLAUDIUS CANINA.
M. ÆMILIUS LEPIDUS.

AN. R. 468. AV. J. C. 284. C. SERVILIUS TUCCA.
L. CÆCILIUS METELLUS.

Guerre importante contre les Sénonois.

Une guerre importante ſe préparoit : c'étoit contre les Sénonois, peuple Gaulois établi ſur la côte de la mer Adriatique. Il y avoit dix ans qu'ils étoient en paix avec les Romains, depuis la bataille où Décius ſe dévoua, & où ils furent vaincus : ſi ce n'eſt qu'ils ſouffroient que les Etruſques levaſſent ſous main des troupes chez eux.

Polyb. II. 109.

AN. R. 469. AV. J. C. 283. P. CORNELIUS DOLABELLA.
CN. DOMITIUS CALVINUS.

Freinsh. XII. 1.

Ces deux Conſuls furent envoiés, le premier contre les Volſiniens, l'autre dans la Lucanie. C'eſt cette année que les Gaulois ſe déclarérent ouvertement. Ils paſſérent en Etrurie avec des troupes plus nombreuſes que jamais, & formérent

rent

rent le siége d'Arrétium. Les habitans de cette ville avoient un traité avec les Romains. Ils s'adressérent à eux contre un ennemi commun. Le nom des Gaulois avoit laissé dans Rome une forte impression de terreur, & nulle guerre qui venoit de leur part n'étoit négligée. Les Députés remportérent donc une réponse favorable, & l'assurance d'un promt secours. AN. R. 469. AV. J. C. 283.

Mais les Romains, pour n'avoir rien à se reprocher, commencérent par envoier des Ambassadeurs aux Gaulois, leur représenter »que les Arrétins é»toient sous la protection de Rome; & »que les Gaulois étant liés par un Traité »avec le Peuple Romain, la justice de»mandoit qu'ils n'emploiassent point »leurs troupes pour attaquer ses amis & »ses alliés.« Pendant que les Ambassadeurs parcouroient les bourgs des Sénonois, un certain Britomaris de la maison Roiale, jeune Prince brusque & violent, dont le pére avoit été tué par les Romains dans un combat où il portoit du secours aux Etrusques, animé par un desir effréné de vengeance, arréta les Ambassadeurs, les tua, coupa en piéces leurs membres, & aiant même déchiré en lam- Meurtre des Ambassadeurs Romains, vengé par la ruine entiére de la nation.

AN. R. 469. AV. J. C. 283.

beaux leurs ornemens & les marques de leur dignité, il les diſperſa dans la campagne. C'étoit là une affreuſe déclaration de guerre.

On n'avoit pas jugé d'abord à propos de rappeller les Conſuls de leurs provinces, & l'on avoit chargé Métellus, Conſul de l'année précédente, & alors Préteur, du ſoin de porter du ſecours aux Arrétins. Mais quand la nouvelle du barbare traitement que les Gaulois avoient fait aux Ambaſſadeurs eut été portée, d'un côté dans la ville, de l'autre dans le camp du Conſul Dolabella, une eſpéce de fureur ſaiſit tous les eſprits. Dolabella, laiſſant là les Etruſques, s'avança à grandes journées avec ſon armée à travers les terres des Sabins & du Picéne vers les frontiéres des Sénonois. Ceux-ci, qui ne s'attendoient pas à cette irruption, & qui n'avoient pas encore raſſemblé toutes leurs troupes, étant allés à la rencontre de Dolabella en petit nombre & ſans ordre, furent bientôt défaits & taillés en piéces. Le Conſul ne laiſſa pas aux ennemis le tems de reſpirer. Il brule les bourgs, détruit les maiſons, ravage les terres, fait paſſer au fil de l'épée tous ceux qui étoient

étoient en âge de porter les armes, emméne les femmes, les enfans, les vieillards, & réduit preſque tout le pays en une affreuſe ſolitude. Britomaris n'échapa point à la juſte vengeance qu'exigeoit ſa barbare cruauté. On lui fit ſouffrir mille tortures, en attendant que mené en triomphe, il fût enſuite mis à mort. AN. R. 469. AV. J.C. 283.

Armée de Cecilius defaite par les Senonois.

Le ſort des armes fut bien différent devant Arrétium. Le Préteur Cécilius aiant donné un combat contre les Sénois & les Etruſques, ſon armée fut taillée en piéces, lui-même demeura ſur la place avec ſept Tribuns Légionaires, & beaucoup d'autres braves Officiers, & l'on perdit dans cette action plus de treize mille Hommes.

Nouvelle défaite des Senonois.

Cette victoire, quelque conſidérable qu'elle fût, ne conſola point les Gaulois du ravage & de la déſolation de leur pays, réduit preſque en ſolitude par l'irruption des Romains. Tranſportés de fureur & de rage, après avoir ramaſſé tout ce qu'ils avoient de troupes répandues dans l'Etrurie, ils partent comme des forcenés pour aller aſſiéger Rome, dans l'eſpérance de la ſurprendre, & de la traiter comme avoient fait autrefois leurs ancêtres, partis de Cluſium

ville

AN. R. 469. AV. J.C. 283.

ville de l'Etrurie auſſi bien qu'Arrétium. Heureuſement pour Rome, comme ils avoient à traverſer tous pays ennemis, les obſtacles qu'ils y trouvoient arrétérent beaucoup la rapidité de leur courſe, & donnérent aux Romains le tems de prendre les meſures néceſſaires pour les bien recevoir.

Mais ils n'allérent pas juſqu'à Rome. Aiant rencontré ſur leur route le Conſul Domitius, ils lui livrérent bataille, & furent entiérement défaits. Ceux qui avoient échapé au carnage, devenus furieux tournérent contr'eux-mêmes leurs propres armes, & ſe donnérent la mort. Ainſi fut vengé le meurtre impie & barbare des Ambaſſadeurs Romains, par l'extinction & la ruine totale d'une nation peu de tems auparavant ſi nombreuſe & ſi puiſſante. Car les triſtes reſtes des Sénonois, qui s'étoient retirés en aſſez petit nombre chez les Boïens leurs voiſins, & Gaulois comme eux, furent cette même année taillés en piéces par le Conſul Dolabella dans un combat qui ſe donna près du Lac de Vadimone contre les Boïens & les Etruſques, que les Sénonois avoit engagés à entrer dans leur querelle, & à prendre les armes.

armes. Ces peuples, c'eſt-à-dire les Boïens & les Etruſques, furent encore vaincus l'année ſuivante. AN. R. 479. AV. J.C. 283.

Il paroit aſſez vraiſemblable que ce fut vers ce tems-ci, lorſque les Romains devinrent maîtres de tout le pays occupé ci-devant par les Sénonois, & où le nom de cette nation fut preſque entiérement éteint dans cette partie de l'Italie, que ſe fit l'établiſſement d'une Colonie à Séna ville des Gaulois, appellée autrement *Senogallia*.

Q. ÆMILIUS.
C. FABRICIUS.

AN. R. 470. AV. J.C. 282.

Les Samnites, ſoutenus par les Lucaniens & les Brutiens, recommencent encore la guerre. Ils ſont pleinement défaits dans un combat, où les Romains crurent que le dieu Mars en perſonne les avoit aidés. On dit qu'il y périt vingt mille hommes des ennemis, & qu'il y en eut cinq mille de pris, avec le Général, & vingt drapeaux. Samnites pleinement defaits. *Val. Max.* I. 8.

Les habitans de Tarente, juſqu'ici, ne s'étoient point déclarés ouvertement contre les Romains, quoiqu'ils viſſent avec beaucoup de crainte & d'inquié-

AN. R. 470. AV. J.C. 282. quiétude leur puiſſance prendre tous les jours de nouveaux accroiſſemens, & s'étendre juſqu'à eux. Ils ſe contentoient d'aider ſous main leurs ennemis, en permettant des levées de troupes, ſur leſquelles ils fermoient les yeux.

Guerre contre les Tarentins : ce qui y donna occaſion.

Tarente étoit une Colonie Grecque, fondée anciennement par les Lacédémoniens, & étoit regardée comme la ville principale de la Calabre, de l'Apulie, & de la Lucanie. Située au fond d'un golfe qui portoit ſon nom, elle exerçoit ſon commerce dans toutes les mers voiſines, & avoit un accès libre dans l'Iſtrie, l'Illyrie, l'Epire, l'Achaïe, l'Afrique, la Sicile. Elle avoit amaſſé des richeſſes infinies, qui furent la ſource, comme c'eſt l'ordinaire, d'un luxe, d'une molleſſe, & d'un déréglement de mœurs incroiables. Un Auteur d'un grand ſens & d'une grande autorité, dit qu'il y avoit dans cette ville plus de fêtes, de Jeux ſolennels, & de feſtins, que de jours dans l'année. Les bâtimens y étoient d'une magnificence extraordinaire, ſur tout un vaſte Théatre, ſitué près du port, & qui avoit vûe ſur la mer. Ce fut ce Théa-

Liv. Epit. 12. *Flor.* I. 18. *Zonar.* *Strab.* VI. 280.

Théatre qui donna lieu en quelque façon à la ruine de la puiſſance de Tarente, par un événement fortuit, d'où naquit la guerre contre les Romains. AN. R. 470. AV. J.C. 282.

Les Tarentins célébroient des Jeux dans ce grand Théatre, lorſque L. Valérius, Commandant de la flote Romaine, (*Duumvir navalis*) ſe préſente avec dix vaiſſeaux pour entrer dans le port. On le prit d'abord, ou plutôt on feignit de le prendre pour ennemi. Philocharis, fort puiſſant dans la ville, mais ſi décrié pour ſes mœurs qu'on lui avoit donné le ſurnom de *Thaïs* fameuſe Courtiſane, ſe diſtingua dans cette occaſion. Raportant je ne ſai quel ancien Traité, par lequel il prétendoit qu'il étoit défendu aux Romains de naviger au delà du promontoire *Lacinien*, il s'écrie »qu'il faut »s'oppoſer fortement à une telle en»trepriſe, & rabbatre la fierté inſo»lente de ces barbares.» La multitude, toujours dans les feſtins, toujours ivre, & incapable d'une délibération de ſang-froid, applaudit à ce diſcours, & agit en conformité. On met ſur le champ des vaiſſeaux en mer. Les Romains, qui ne s'attendoient

Inſultes faites aux Romains. *Appian apud Fulv. Urſin.*

AN. R. 470. AV. J. C. 282. doient à rien moins qu'à un combat, prennent la fuite. Cinq de leurs galéres ſe dérobent à la pourſuite des Tarentins; les cinq autres, envelopées de toutes parts, ſont pouſſées dans le port. Quatre de ces galéres ſont coulées à fond avec le Commandant, & la cinquiéme eſt priſe. On égorge tous ceux qui étoient capables de porter les armes: le reſte eſt vendu & réduit en eſclavage.

Emportés par la même fureur, ils s'avancent contre les habitans de Thuries, les accuſant d'avoir fait venir les Romains, & leur feſant un crime d'Etat, »de ce qu'étant Grecs d'o»rigine, ils avoient mieux aimé ap»peller à leur ſecours une nation bar»bare, que les Tarentins, à qui ils »te noient par la proximité du lieu & »celle du ſang.« La ville eſt priſe, & livrée au pillage; on en chaſſe les principaux habitans; & l'on renvoie la garniſon Romaine en lui laiſſant la vie ſauve, comme on en étoit convenu dans la capitulation.

Romains inſultés de nouveau par les Tarentins.

Quand on eut appris ces nouvelles à Rome, quoique l'indignation fut proportionnée à la grandeur de l'inſulte que l'on venoit de recevoir, ce-

pen-

pendant, pour ne rien précipiter, & ne pas s'engager légérement dans une nouvelle guerre, on jugea à propos d'envoier des Ambaſſadeurs porter les plaintes de la République aux Tarentins, & demander «qu'on rendit les priſonniers; »qu'on reſtituât aux habitans de Thu»ries ce qu'on leur avoit pris, ou du »moins l'équivalent ſelon l'eſtimation »qui en ſeroit faite de bonne foi; que les »exilés fuſſent rappellés; & qu'on li»vrât aux Romains les auteurs de tous »ces troubles.» Les Tarentins, ſelon ce qui ſe pratiquoit chez les Grecs, avoient coutume de tenir leur Aſſemblée dans le Théatre. On eut bien de la peine à y admettre les Ambaſſadeurs. Quand ils y furent entrés, ils trouvérent preſque toute la multitude dans une joie folle, effet du vin & de la débauche: car c'étoit un jour de fête & de feſtin. Dès que Poſtumius, le Chef de l'Ambaſſade, eut ouvert la bouche pour parler, toute l'Aſſemblée ſe mit à rire d'une maniére indécente, & daignoit à peine l'entendre. Que s'il lui échapoit par hazard quelque expreſſion qui ne fût pas bien Grecque, ce qui ne devoit pas paroître étonnant dans un étran-

AN. R. 470. AV. J.C. 282.

AN. R. 470. AV. J.C. 282.

étranger, il s'élevoit de tous côtés de nouveaux éclats de rire: on le traitoit d'ignorant & de barbare: enfin l'insolence fut portée à un tel excès, que, sans avoir aucun égard au droit des gens, ils chassérent ignominieusement du Théatre les Ambassadeurs. Leur frénésie ne s'en tint pas là. Comme les Romains se retiroient à travers une nombreuse populace qui s'étoit amassée aux portes du Théatre, un Comédien, un boufon, appellé Philonides, (car son nom s'est conservé comme d'un homme important, pendant qu'on ignore ceux des premiers de Tarente) s'approchant d'eux, eut le front de souiller d'urine leurs habits: à quoi tout le Théatre applaudit. *Riez maintenant*, s'écria Postumius: *vos ris se changeront bientôt en pleurs, & ce sera dans votre sang que seront lavées les taches de nos vêtemens.* Ils retournérent à Rome sans autre réponse. Quand ils y arrivérent, les nouveaux Consuls étoient déja entrés en charge.

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

L. ÆMILIUS BARBULA.
Q. MARCIUS PHILIPPUS.

Guerre

Sur le raport qui fut fait, d'abord devant

vant le Sénat, puis devant le Peuple, de la maniére outrageante dont les Ambaſſadeurs avoient été traités par les Tarentins, la guerre leur eſt déclarée, & l'on donne ordre au Conſul Emilius, qui étoit déja parti pour le Samnium, de tourner ſa marche contre les Tarentins toute autre affaire ceſſante, &, s'ils ne donnoient une promte & pleine ſatisfaction, de leur faire la guerre à toute outrance. Tarente, pour lors, ſortit comme d'une longue ivreſſe & d'un profond ſommeil. L'ennemi étoit en marche avec de bonnes & nombreuſes troupes. Il faloit ſe déclarer, & prendre ſon parti ſur le champ: c'eſt-à-dire, ou ſe réſoudre à la guerre contre un ennemi puiſſant & irrité, à quoi l'on voioit de grands inconvéniens, d'autant plus qu'on ne s'y étoit point du tout préparé; ou faire les ſatisfactions exigées, ce qui ſeroit extrêmement honteux & humiliant. On délibéra, on héſita lontems entre ces deux partis, car il n'y en avoit point un troiſiéme, ſans pouvoir ſe déterminer à aucun, parce qu'on voioit de part & d'autre des difficultés inſurmontables. Enfin, quelqu'un de l'Aſſemblée ſe levant, repréſenta «qu'on

An. R. 471. Av. J.C. 281. déclarée aux Tarentins. *Freinsh.* XII. 10-26.

Les Tarentins appellent à leur ſecours Pyrrhus Roi d'Epire.

xper-

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

„perdoit mal à propos le tems en de vaines délibérations ſans rien conclure. „Qu'il étoit clair, à moins qu'on ne „voulût s'aveugler ſoi-même & renoncer à tout honneur, que la paix, telle „que la propoſoient les Romains, devoit être regardée comme une honteuſe ſervitude, à laquelle la mort même étoit préférable. Qu'il ne reſtoit „donc qu'un ſeul parti à prendre, qui „étoit celui de la guerre. Qu'à la vérité „on ne pouvoit ſe diſſimuler qu'on manquoit d'un Chef capable de tenir tête „à des ennemis tels que les Romains, & „de conduire une entrepriſe ſi importante, ſans quoi l'on ne pouvoit s'en „promettre un heureux ſuccès: mais que „la choſe n'étoit point ſans reméde. „Qu'il faloit chercher au dehors, ce qui „manquoit au dedans. Que leurs ancêtres, dans de pareils beſoins, avoient „appellé à leur ſecours du Péloponnéſe „ou de la Sicile en différens tems, Archidamus fils d'Agéſilas, Cléonyme, „Agathocle, & en dernier lieu Alexandre d'Epire. Que ce dernier pays ſembloit leur offrir un Chef tel qu'ils „pouvoient le ſouhaiter, dans la perſonne de Pyrrhus, Prince très-puiſſant, „cou-

Plut. in Pyrrho, pag. 390. 391.

„courageux, aguerri, & toujours prêt à „ſecourir ceux qui avoient recours à lui. „Qu'il ſeroit d'autant plus diſpoſé à leur „faire plaiſir, qu'eux-mêmes, depuis „peu, l'avoient aidé d'une flote conſi-„dérable contre les Corcyréens.„ Cet avis plut fort à l'Aſſemblée. Il y avoit dans la ville un homme de bon eſprit & d'un grand ſens, appellé Méton. Sur le bruit de ce qui ſe paſſoit au Théatre, il y vint, une couronne de fleurs fanées ſur la tête & un flambeau à la main, à la maniére de ceux qui ſont en débauche, &. accompagné d'une Ménétriére. Les Tarentins auſſitôt ſe mettent les uns à battre des mains, les autres à rire de toute leur force. Ils ordonnent à la Ménétriére de jouer de ſa flute, & à Méton de chanter, en s'avançant au milieu de l'Aſſemblée. Un ſeul trait, comme celui-ci, fait connoitre le génie d'une nation. Dès qu'on eut fait ſilence, Méton, au lieu de chanter, éleva la voix, & dit: *Hommes de Tarente, vous faites fort bien de ne pas empêcher ceux qui veulent ſe réjouir & aller en maſque pendant qu'ils le peuvent encore. Et vous mêmes, ſi vous étiez ſages, vous vous réjouiriez auſſi, & vous vous hâteriez de jouir d'une liberté, qui*

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

Plut. in Pyrrho, pag. 390.

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

qui ſera de peu de durée. Car je vous avertis que dès que Pyrrhus ſera ici, vous aurez bien d'autres affaires. Il faudra changer de maniéres & de mœurs, & mener une autre vie. Ceux qui craignoient d'être livrés aux Romains ſi la paix venoit à ſe faire, voiant que ce diſcours feſoit impreſſion ſur les eſprits, ſe jettérent tous ſur Méton, & le chaſſérent de l'Aſſemblée. Le Décret paſſa. On réſolut d'un commun conſentement d'appeller Pyrrhus, & ſur le champ on nomma des Ambaſſadeurs pour lui en aller faire la propoſition au nom des Tarentins, & de pluſieurs autres peuples des environs.

Pyrrhus, Roi d'Epire, étoit le Prince de ſon ſiécle le plus habile dans le métier de la guerre, & le plus hardi à former des entrepriſes. Il auroit pu vivre heureux & tranquille dans ſes Etats: mais un caractére vif & impétueux tel que le ſien, & une ambition toujours avide & inquiéte, ne pouvoient ſouffrir le repos, & il faloit qu'il fût toujours en mouvement, & qu'il y mît les autres. Les Ambaſſadeurs, envoiés non ſeulement par les Tarentins, mais par tous les Grecs de l'Italie, arrivérent en Epire avec de magnifi-

magnifiques préſens pour Pyrrhus. Ils avoient ordre de lui dire qu'ils n'avoient beſoin que d'un Capitaine ſage, expérimenté, & de réputation : qu'ils ne manquoient pas de bonnes troupes : & qu'en raſſemblant ſeulement les forces des Lucaniens, des Meſſapiens, des Samnites, & des Tarentins, ils mettroient ſur pié une armée de vingt mille chevaux, & de trois cens cinquante mille hommes de pié. On juge aiſément combien une telle propoſition flata Pyrrhus ; qui déja ſe promettoit la conquête du pays, au ſecours duquel on l'appelloit. Mais, pour mieux cacher ſes deſſeins ambitieux, il uſa de ruſe & de diſſimulation. Aiant fait beaucoup d'honneur aux Ambaſſadeurs, il reçut froidement leur propoſition ; inſiſta fortement ſur les inconvéniens qu'il trouvoit à quitter ſes Etats, & témoigna la douleur où il étoit de ne pouvoir rendre ce ſervice aux Tarentins ſes amis & ſes alliés, de qui lui-même, quelque tems auparavant, en avoit reçu un pareil. Cette réponſe conſterna les Ambaſſadeurs. Ils redoublérent leurs inſtances, & le preſſérent encore plus vivement qu'ils n'avoient fait. Il ſe laiſſa vaincre, & con-

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

AN. R. 471. AV. J. C. 281. conclut le Traité, exigeant, entre autres conditions, qu'on ne le retiendroit en Italie que le moins de tems qu'il ſeroit poſſible. Les Epirotes ſecondérent volontiers le nouveau projet de leur Prince, & conçurent un vif deſir & une violente paſſion de marcher à cette guerre.

Cic. de Divin. II. 116. Si le Poéte Ennius en doit être cru, Pyrrhus, avant que de s'engager dans la guerre contre les Romains, conſulta l'Oracle de Delphes, pour ſavoir quel en ſeroit le ſuccès. Il fut trompé par l'ambiguité de la réponſe, qui ſignifioit également que Pyrrhus pouvoit vaincre les Romains, & les Romains Pyrrhus:

Aio te, Æacida, Romanos vincere poſſe.

Cicéron prouve aſſez bien que cette réponſe eſt ſuppoſée; & il ajoute que de ſon tems l'Oracle de Delphes étoit tombé dans un ſouverain mépris.

Pendant ce tems-là le Conſul Romain arrive. Comme les Tarentins ne feſoient vers lui aucune démarche pour la paix, & qu'il ſavoit au contraire qu'ils avoient envoié un Ambaſſade à Pyrrhus, il commence à ravager leurs terres, leur enléve pluſieurs places,

ces, & répand par tout la terreur. On fit sortir de Tarente des troupes pour s'opposer aux entrepriſes des Romains. Elles furent battues pluſieurs fois, & repouſſées avec perte dans la ville. Le ravage des terres recommença de nouveau. Tout fut mis à feu & à ſang, & l'on voioit de tous côtés dans la campagne la fumée des maiſons conſumées par le feu. La déſolation étoit extrême dans Tarente; & comme, autant que la multitude eſt fiére & inſolente dans la proſpérité, autant dans l'adverſité devient-elle baſſe & tremblante, elle donna le commandement à Agis, qui avoit toujours été d'avis qu'on s'accommodât avec les Romains. Quelques-uns des principaux de Tarente, qui avoient été faits priſonniers, & que le Conſul avoit renvoiés, racontant la maniére pleine de bonté dont les Romains les avoient traités, eux & les autres priſonniers, augmentérent le deſir & l'eſpérance qu'on avoit d'obtenir d'eux une paix favorable; & toute la ville panchoit vers ce ſentiment. AN. R. 471. AV. J.C. 281.

L'arrivée de Cinéas diſſipa & fit évanouir toutes ces penſées de paix & d'accommodement. C'étoit l'homme de confiance de Pyrrhus, ſon conſeil, ſon Pyrrhus envoye quelques troupes

AN. R. 471. AV. J.C. 281. aux Tarentins. *Plut. p.* 391. *Hiſt. ancienne Tome 7.*

ſon principal Miniſtre, & qui, ſur le bonheur & la tranquillité où il pouvoit vivre dans ſes Etats, avoit eu avec lui cette fameuſe converſation, connue de tout le monde. Je l'ai raportée ailleurs. Pyrrhus, en conſéquence du Traité qu'il venoit de conclure, l'envoia aux Tarentins avec trois mille hommes de pié. Dès qu'il fut arrivé, on ôta le Commandement à Agis, & on le donna à l'un de ceux qui avoient été envoiés en Ambaſſade vers Pyrrhus.

Peu de tems après, le Roi envoia Milon à Tarente, qui mit une bonne garniſon dans la Citadelle, & offrit de ſe charger de la garde des murs; ce que la multitude accepta avec une grande joie, charmée que des étrangers la déchargeaſſent de tout ſoin & de toute peine. Il fut ordonné qu'on paieroit largement les ſoldats, & qu'on fourniroit au Roi toutes les ſommes dont il auroit beſoin.

Le Conſul aiant appris l'arrivée des troupes d'outre-mer, ſongea à faire paſſer les ſiennes dans la Lucanie, pour y établir leurs quartiers d'hiver. On ne pouvoit les y conduire autrement que par un chemin fort étroit, bordé d'un côté de la mer, & de l'autre de rochers eſcar-

eſcarpés & inacceſſibles. Les Tarentins, informés de ſon deſſein, avoient envoié ſur les côtes de la Mer des vaiſſeaux remplis de balliſtes, de ſcorpions, & d'autres machines de guerre, par le moien deſquelles ils feſoient tomber une grêle de pierres & de traits ſur les ſoldats à meſure qu'ils paſſoient, ſans qu'il leur fût poſſible de s'en défendre. Le Conſul ne trouva qu'un reméde à ce fâcheux inconvénient: ce fut de ranger ſur les flancs de ſon armée du côté de la mer les priſonniers qu'il emmenoit avec lui, & qu'il avoit placés auparavant à l'arriére-garde. Les Tarentins, pour ne point faire périr leurs compatriotes avec les ennemis, ceſſérent de tirer contr'eux, & ſe retirérent. Voila à peu près ce qui ſe paſſa dans le Tarentin. An. R. 471. Av. J.C. 281.

On travailla à Rome avec grand ſoin aux levées de l'année ſuivante, où la République devoit avoir ſur pié pluſieurs armées, & pour cela on commença pour la premiére fois à enrôler ceux des citoiens qui compoſant la derniére Centurie, & n'aiant point de revenu, étoient exemts de porter les armes: on les appelloit *proletarii*.

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

Mais toutes ces précautions n'auroient point préſervé Rome du malheur dont elle étoit menacée, ſi la Providence n'avoit réſervé pour ces tems de grands hommes, & l'on pourroit peut-être dire les plus grands que jamais Rome ait portés dans ſon ſein, les Curius, les Fabricius, les Coruncanius: grands, non par l'éclat de la naiſſance, des richeſſes, ou du faſte, mais par une extrême habileté dans la ſcience militaire, & encore plus par une probité à l'épreuve de tout. En effet, contre un Prince qui ſavoit faire également uſage & du fer pour vaincre ſes ennemis, & de l'or pour les corrompre & les gagner, il faloit des hommes qui fuſſent d'un courage invincible, & qui portaſſent le déſintéreſſement juſqu'au mépris des richeſſes & même juſqu'à l'amour de la pauvreté.

Pyrrhus paſſe à Tarente, après avoir eſſuié une rude tempête. *Plut. p.* 392.

Tarente, de ſon côté, ne s'endormoit pas. Elle fit paſſer dans l'Epire quantité de vaiſſeaux plats, de galéres & toutes ſortes de bâtimens de tranſport. Pyrrhus y embarqua vingt éléphans, trois mille chevaux, vingt mille hommes d'infanterie peſamment armée, deux mille archers, & cinq cens frondeurs. Il n'attendit pas le prin-

printems pour partir. Quand tout fut prêt, il fit voile. Dès qu'il eut gagné la pleine mer, il s'éleva une horrible tempête, qui diſſipa ſa flotte de côté & d'autre, & qui tourmenta lontems le vaiſſeau qu'il montoit. Enfin, après avoir eſſuié de violentes ſecouſſes pendant preſque toute la nuit, le vent étant fort baiſſé, il arriva le matin ſur la côte des Meſſapiens, qui accoururent pour lui donner tous les ſecours qui étoient en leur pouvoir. Ils allérent auſſi au-devant de quelques-uns de ſes vaiſſeaux qui avoient réſiſté à la tempête, & dans leſquels il ſe trouva peu de Cavalerie, & ſeulement deux mille hommes de pié, & deux éléphans. Pyrrhus les aiant raſſemblés, marcha avec eux vers Tarente.

AN. R. 471. AV J.C. 281.

La mer Ionienne.

Dès que Cinéas fut averti de ſon arrivée, il ſortit au-devant de lui avec ſes troupes. Pyrrhus, arrivé dans Tarente, fut étrangement ſurpris d'en trouver les habitans uniquement occupés de leurs plaiſirs, auxquels ils étoient accoutumés de ſe livrer ſans ménagement & ſans interruption. Ils comptoient que, pendant qu'il combattroit pour eux, ils demeureroient tranquille-

Pyrrhus fait ceſſer la vie oiſive & voluptueuſe que l'on menoit à Tarente.

AN. R. 471. AV. J. C. 281.

ment dans leurs maiſons, ne s'occupant qu'à prendre le bain, à uſer des parfums les plus exquis, à faire bonne chére, & à ſe divertir. Pyrrhus diſſimula quelque tems, & quoique la ſuprême autorité lui eût été déférée par le peuple, il ne voulut rien faire d'abord par la force & malgré les Tarentins, juſqu'à ce qu'il eut des nouvelles que ſes vaiſſeaux étoient ſauvés, & que la plus grande partie de ſon armée l'eût rejoint. Alors, ſe voiant en état de ſe faire obéir, il parla & agit en maître. Il leur ôta leurs feſtins, leurs ſpectacles, & leurs aſſemblées de Nouvelliſtes. Il leur fit prendre les armes, & [a] recommanda à ceux qui étoient chargés de faire les levées, de choiſir de beaux & grands hommes; que pour lui il ſe chargeoit d'en faire des ſoldats. Il les incorporoit dans ſes troupes, pour leur ôter lieu de cabaler s'ils étoient réunis enſemble, & pour les former aux mêmes exercices. Dans les montres & les revûes il ſe rendit ſévére & inexorable pour tous ceux qui y manquoient: de ſorte qu'il y en eut plu-

[a] Grandes eligerent, ſe eos fortes redditurum. *Frontin. ſtratag.* IV. 1.

plusieurs, qui n'étant pas accoutumés à une discipline si exacte, quittérent la ville, traitant de servitude insuportable un état où il ne leur étoit plus permis de vivre dans les délices. AN. R. 471. AV. J.C. 281.

Toute la ville retentissoit de plaintes amères contre Pyrrhus. Dans les cercles & dans les repas on ne parloit que de la dureté tyrannique de ce Prince. De [a] jeunes Tarentins, dans la chaleur & la liberté du vin, s'étant dit confidemment tout ce qu'ils pensoient de Pyrrhus, & le lendemain se voiant trahis, & obligés de rendre compte à Pyrrhus même de leur entretien, qu'ils ne pouvoient nier ni excuser, se sauvérent par une plaisanterie qui leur vint fort à propos dans l'esprit. Car l'un d'eux prenant la parole : *Vraiment, Seigneur*, dit-il, *si notre bouteille ne nous eût manqué, nous eus-* *Quintil.* VI. 3.

T 5 *sions*

[a] Exemplo sunt juvenes Tarentini, qui multa de Pyrrho rege securiùs inter cœnam locuti, cùm rationem facti reposcerentur, & neque negari res neque defendi posset, risu sunt & opportuno joco elapsi. Namque unus ex iis; *Imo*, inquit, *nisi lagena defeciſſet, occidiſſemus e.* Eaque urbanitate tota est invidia criminis dissoluta. *Quinct.*

Tam urbana crapulæ excusatio, tamque simplex veritatis confessio, iram regis convertit in risum. *Val. Max.* V. 1.

AN. R. 471. AV. J. C. 281.

ſions bien fait pis; Nous vous aurions tué.

Il arriva, dans le tems dont nous parlons, un événement qui pouvoit rendre les Romains extrêmement odieux, quoiqu'ils n'y euſſent aucune part. Les habitans de Rhége, ville Grecque ſituée à l'extrêmité de l'Italie vis-à-vis de la Sicile, dont elle n'eſt ſéparée que par le détroit, effraiés par le voiſinage d'un Prince auſſi puiſſant que Pyrrhus, & par les flotes Carthaginoiſes qui croiſoient ſur ces mers, avoient eu recours aux Romains. Ceux-ci leur avoient envoié quatre mille hommes, tirés des Colonies que les Romains avoient envoiées dans la Campagnie, ſous la conduite de Décius Jubellius Tribun Légionaire. Cette garniſon prit bientôt les mœurs des habitans qui étoient plongés dans les plaiſirs & les délices, comme toutes les autres villes de cette contrée. Elle ſongea auſſi à prendre leur place, & à s'emparer de leur ville & de tous leurs biens: deſſein cruel, que ces perfides exécutérent d'une maniére encore plus barbare, en égorgeant tous les citoiens, dont ils avoient invité les principaux à des feſtins, & obligeant enſuite les femmes & les filles d'épouſer les meurtriers de

Meurtre horrible de tous les citoiens de Rhége. *Dio & Diodor. apud Valeſ.*

de leurs maris ou de leurs péres. Un attentat ſi criant ne demeura pas impuni, comme on le verra dans la ſuite. Les guerres importantes que les Romains avoient ſur les bras, les empéchérent ſans doute d'en tirer dès lors une juſte vengeance. Ce ſoin les occupoit tout entiers. Pour en ſortir avec honneur, ils nommérent deux Conſuls, tous deux d'une grande réputation. AN. R. 471. AV. J. C. 281.

P. VALERIUS LEVINUS.
TIBERIUS CORUNCANIUS. AN. R. 472. AV. J. C. 280.

Dans le partage qu'on fit des provinces entre les Conſuls, le ſort fit échoir la guerre contre Pyrrhus & contre les Tarentins à Lévinus, & l'Etrurie à Coruncanius. Bataille du Conſul Levinus contre Pyrrhus.

Lévinus partit ſans perdre de tems, & alla chercher l'ennemi. Pyrrhus apprit bientôt que le Conſul étoit dans la Lucanie, où il bruloit & ſaccageoit tout. Quoiqu'il n'eut pas encore reçu les ſecours de ſes Alliés, comme il trouvoit très-honteux de ſouffrir que les ennemis s'approchaſſent davantage, & vinſſent faire le dégât preſque juſques ſous ſes yeux, il ſe mit en campagne *Zonaras, Plut. p. 392. 393.*

AN. R. 473. AV. J.C. 280.

avec le peu de troupes qu'il avoit. Mais il envoya devant lui un Héraut aux Romains, pour leur demander s'ils ne voudroient pas, avant que de commencer la guerre, consentir à terminer à l'amiable les différens qu'ils avoient avec les Grecs d'Italie, en le prenant pour arbitre & pour juge. Le Consul Lévinus répondit au Héraut, *Que les Romains ne prenoient point Pyrrhus pour arbitre, & ne le craignoient point pour ennemi.* La réponse est fiére.

Après que le Roi l'eut reçue, il s'avança avec ses troupes, alla camper dans la plaine qui est entre les villes de Pandosie d'Héraclée; & sur l'avis que les Romains étoient fort près de lui, & qu'ils étoient campés de l'autre côté de la riviére de Siris, il monta à cheval, & s'approcha de la rive pour reconnoitre leur situation. Quand il vit la contenance de leurs troupes, leurs gardes avancées, le bel ordre qui régnoit par tout, & la bonne assiette de leur camp, il en fut surpris; & s'adressant à un de ses amis qui se trouva près de lui; (car c'est ainsi que l'on parloit dans l'antiquité, & les Rois avoient des amis:) *Mégaclès*, lui dit-il, *l'ordonnance de ces Bar-*

Barbares n'eſt nullement barbare; nous verrons ſi le reſte y répondra. AN. R. 472. AV.J.C. 280.

Cette vûe du bon état de l'armée Romaine, & l'aſſurance de Lévinus qui avoit renvoié des eſpions ſurpris dans le camp, après leur avoir dit qu'il avoit un autre corps de troupes encore plus nombreux; tout cela donna de l'inquiétude à Pyrrhus. Il réſolut de ne point hâter le combat, & de traîner en longueur le plus qu'il pourroit, pour laiſſer aux Alliés le tems d'arriver, & de joindre leurs troupes aux ſiennes; outre que les Romains étant en pays ennemi, un long délai pouvoit les incommoder conſidérablement, en leur feſant conſumer leurs vivres & leurs fourages. Il ſe contenta donc d'envoier un gros détachement pour diſputer aux Romains le paſſage de la riviére, ſuppoſé qu'ils oſaſſent le tenter.

C'étoit un grand avantage pour Pyrrhus, dans le deſſein où il étoit de différer le combat, d'avoir le Siris entre les Romains & lui. Car rien n'eſt plus difficile que de paſſer une riviére à la vûe des ennemis, & l'on ne peut guéres y réuſſir qu'en les trompant par des marches dérobées, & paſſant la riviére par des endroits qui ne ſont point gardés.

Un

AN. R. 472. AV.J.C. 280.

Un moien preſque ſur de parer à cet inconvénient, auroit été de partager ce gros détachement dont il a été parlé, en pluſieurs petits corps, & de les placer ſur le rivage d'eſpace en eſpace, enſorte qu'au premier ſignal ils puſſent ſe réunir. C'eſt à quoi l'on manqua ici, & j'ai remarqué que c'eſt une faute très-ordinaire. Le Conſul voiant bien que Pyrrus fuioit le combat, parut ſe borner, en attendant qu'il pût l'y forcer, à faire le dégât des terres ennemies, & détache pour cela toute ſa Cavalerie, qui ravage, ſans trouver de réſiſtance, tout le plat pays. Quand elle fut fort loin du camp, elle tourna tout d'un coup du côté de la riviére, la paſſa à gué, & tomba bruſquement ſur le détachement de Pyrrhus, qui ne s'attendant à rien moins prit la fuite, regagna avec précipitation le gros de l'armée, & laiſſa le paſſage libre au reſte des troupes.

A cette nouvelle, Pyrrhus tout troublé ordonne aux Capitaines de ſon Infanterie de mettre promtement leurs troupes en bataille, & d'attendre ſes ordres ſous les armes; & lui, avec toute ſa Cavalerie qui étoit d'environ trois mille chevaux, il s'avance en diligence, eſpé-

eſpérant qu'il ſurprendroit encore les Romains embarraſſés au paſſage, & diſperſés çà & là ſans aucun ordre. Mais quand il vit en deça de la riviére briller quantité de boucliers Romains, & leur Cavalerie marcher contre lui en belle ordonnance, alors il ſerra ſes rangs, & commença l'attaque. On le reconnut bientôt à la beauté & à l'éclat de ſes armes qui étoient très-riches, mais plus encore à ſon courage & à ſon intrépidité. Il fit connoitre par ſes actions que la réputation qu'il avoit acquiſe n'étoit pas au-deſſus de ſon mérite. Il ſe livroit au combat ſans s'épargner, & renverſoit tout ce qu'il trouvoit devant lui: mais il ne perdoit pas de vûe les fonctions de Général, & au milieu des plus grands dangers il conſervoit tout ſon ſang froid, donnoit ſes ordres comme s'il eût été loin du péril, & couroit de tous côtés pour rétablir les affaires, & pour ſoutenir ceux qui étoient les plus preſſés. AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Dans le fort de la mélée, un Cavalier Italien, la pique à la main, s'attachant à Pyrrhus ſeul, le ſuivoit par tout plein d'ardeur, & régloit tous ſes mouvemens ſur ceux du Roi. Aiant trou-

AN. R. 472. AV.J.C. 280.

trouvé un moment favorable, il lui porta un grand coup, qui ne bleſſa que ſon cheval. En même tems Léonat de Macédoine perça de ſa pique le cheval du Cavalier. Les deux chevaux étant tombés, Pyrrhus fut d'abord environné d'une foule de ſes amis qui l'enlevérent, & tuérent le Cavalier Italien, qui combattit avec beaucoup de courage. Cette avanture apprit à Pyrrhus à ſe précautionner plus qu'il ne feſoit, & à prendre garde de plus près à ſa perſonne: devoir eſſentiel pour un Général, du ſort de qui dépend celui de toute une armée.

Le Roi voiant ſa Cavalerie qui plioit, envoia ordre à ſon Infanterie d'avancer, & la mit promtement en bataille. Il paroit que juſqu'ici elle n'avoit point encore agi. De plus, averti par le danger auquel il venoit d'être expoſé pour s'être trop fait connoitre aux ennemis par ſon armure diſtinguée, il donna ſa caſaque roiale & ſes armes à Mégaclès l'un de ſes amis, & s'étant déguiſé ſous les ſiennes, il chargea vivement les Romains. Ceux-ci le reçurent avec beaucoup de courage. Le combat fut très opiniâtre, & la victoire lontems douteuſe. On dit que les uns & les autres

plié-

pliérent juſqu'à ſept fois, & revinrent autant de fois à la charge. An. R. 472. Av. J.C. 280.

Le changement d'armes de Pyrrhus fut fait fort à propos pour lui ſauver la vie : mais, d'un autre côté, il penſa lui être funeſte, & lui arracher des mains la victoire. Les ennemis ſe jettérent en foule ſur Mégaclès qu'ils prenoient pour le Roi. Un Cavalier qui le bleſſa, & qui le jetta par terre, après lui avoir arraché cet armet & cette caſaque, pouſſa à toute bride vers le conſul Lévinus, & les lui montra, en lui criant qu'il avoit tué Pyrrhus. Ces dépouilles étant portées dans tous les rangs comme en triomphe, remplirent toute l'armée des Romains d'une joie inexprimable. Tout y retentit de cris de victoire ; & dans l'armée des Grecs ce fut une conſternation générale, & un découragement univerſel.

Pyrrhus remporte la victoire par le moien de ſes Elephans.

Pyrrhus qui s'aperçut du terrible effet de cette mépriſe, parcourt diligemment toutes les lignes la tête nue, tendant la main à ſes ſoldats, & ſe faſant connoitre à ſa voix & à ſon geſte. Le combat étant rétabli, ce furent enfin les éléphans qui décidérent principalement du gain de la bataille. Pyrrhus *Plut.* *p.* 394.

les

AN.R. 472. AV.J.C. 280.

les avoit exprès réſervés pour la fin. C'étoit la premiére fois que les Romains voioient de ces ſortes d'animaux ; & l'on ſait que [a] les choſes qui frapent les ſens d'une maniére ſubite & imprévûe, jettent le trouble & l'effroi dans l'eſprit, parce qu'elles ne laiſſent pas le loiſir de les examiner de ſang froid. Leur figure extraordinaire, leur hauteur énorme, ces tours chargées de combattans qu'ils portoient ſur leurs dos, tout les glaçoit de crainte. Les chevaux en étoient encore plus effraiés, & ne pouvant en ſouffrir l'odeur toute nouvelle pour eux, ils s'agitoient, regimboient, entraînoient leurs Cavaliers avec eux dans la fuite, ou les jettoient par terre. Ces éléphans pouſſés impétueuſement dans les rangs des Romains, portoient par tout la terreur, & écraſoient tout ce qui ſe préſentoit devant eux. Pyrrhus les voiant dans cet état, mena promtement contr'eux ſa Cavalerie Theſſalienne, acheva de les mettre en deſordre, & les obligea enfin de prendre la fuite après en avoir fait un grand carnage.

On

[a] Videntur omnia repentina graviora. *Tuſc.* III. 28.

On convient que Pyrrhus auroit pu les tailler entiérement en piéces, s'il les avoit pourſuivis plus vivement. Mais ſa coutume n'étoit pas de pouſſer les ennemis vaincus à toute outrance, de peur que dans un autre combat le deſeſpoir ne leur tint lieu de courage, & ne les empéchât de fuir ou de ſe rendre. D'ailleurs, la nuit qui ſurvint arréta la pourſuite, & mit en ſureté les fuiards. AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Denys d'Halicarnaſſe écrit, ſelon Plutarque, qu'il y eut dans cette bataille près de quinze mille hommes de tués de la part des Romains, & treize mille du côté de Pyrrhus. D'autres Hiſtoriens diminuent la perte de part & d'autre. Ce qui eſt certain, c'eſt que Pyrrhus y perdit la fleur de ſes troupes. Auſſi, comme à ſon retour à Tarente on lui feſoit des complimens ſur cette victoire: *Je ſuis perdu ſans reſſource*, dit-il, *ſi j'en remporte encore une pareille.* Le lendemain, comme il conſidéroit ſur le champ de bataille les corps des Romains qu'il avoit donné ordre qu'on enterrât pour ſe faire une réputation de bonté & de clémence, étonné de voir qu'ils avoient tous le viſage tourné vers l'ennemi, & étoient morts

AN. R. 472. AV.J.C. 280. morts de bleſſures glorieuſes, il s'écria : *O qu'il me ſeroit facile, avec de tels ſoldats, de faire la conquête du Monde !* Il fit ce qu'il put pour engager ceux qu'il avoit fait priſonniers à prendre parti dans ſes troupes. Il n'y put réuſſir : mais il ne les en eſtima pas moins, & il les traita avec une humanité ſinguliére, défendant qu'on les mit dans les chaines, ou qu'on exerçat ſur eux les autres duretés auxquelles ſont expoſés d'ordinaire les priſonniers.

Pyrrhus s'empara du camp des Romains qu'il trouva abandonné, retira pluſieurs villes de leur alliance, ravagea les terres des peuples qui leur demeurérent fidéles, & s'approcha de Rome juſqu'à trois cens ſtades, c'eſt-à-dire juſqu'à quinze lieues.

Les Lucaniens & les Samnites l'aiant joint après le combat, il leur fit de vifs reproches ſur leur retardement. Mais on voioit bien à ſon air que dans le fond il étoit ravi d'avoir défait avec ſes ſeules troupes & celles des Tarentins, ſans le ſecours des Alliés, cette armée de Romains ſi nombreuſe & ſi aguerrie.

Pendant que Pyrrhus travailloit à tirer

tirer de ſa victoire tous les avantages qu'il pouvoit en eſpérer, Lévinus de ſon côté ſongeoit à ſe mettre en état de réparer au plutôt la perte qu'il venoit de faire. Il viſitoit les bleſſés, & en prenoit un ſoin particulier. Il ramaſſoit ceux que la fuite avoit diſperſés. Il conſoloit tous les ſoldats, en louant le courage qu'ils avoient fait paroitre dans l'action; attribuant leur défaite uniquement à des eſpéces de monſtres inconnus, contre l'attaque deſquels ils n'avoient pas pu ſe préparer; enfin en leur faiſant eſpérer de rendre courte la joie des ennemis, & de laver bientôt dans leur ſang la tache du dernier combat, où du reſte la perte avoit été égale des deux côtés. AN. R. 472. AV J.C. 280.

On envoie de nouvelles troupes à Lévinus.

La nouvelle de cette défaite affligea Rome, mais n'abbattit point ſon courage. Quelques-uns, dans le Sénat, en rejettoient la cauſe ſur le Conſul. Fabricius dit *qu'il ne comptoit pas que les Romains euſſent été vaincus par les Epirotes, mais Lévinus par Pyrrhus.* Bien loin pourtant qu'on ſongeât à le rappeller, il fut ordonné qu'on lui enverroit au plutôt de nouvelles troupes. Les levées ſe firent avec un empreſ- *Plut. p. 394.*

AN R. 472. AV. J. C. 280.

preſſement incroiable, & le nombre des deux Légions fut bientôt rempli. Elles partirent ſans perdre de tems.

Le Conſul, encouragé par un renfort ſi conſidérable, ſuivoit Pyrrhus à la piſte, & ne perdant aucune occaſion de harceller ſon arriére-garde, il incommodoit fort ſon armée. Aiant appris que ce Prince ſongeoit à ſe rendre maître de Capoue, il le prévint par une marche forcée, & lui ôta tout moien de mettre ſon deſſein à exécution. Pyrrhus tourna ſes vûes ſur Néapolis. Mais voiant ſes eſpérances fruſtrées pareillement de ce côté-là, il chercha à ſe conſoler & à ſe dédommager par une entrepriſe infiniment au-deſſus de toutes les autres : ce fut d'aller attaquer Rome même. Et il ne perdit point de tems. Aiant pris en paſſant Frégelles, & traverſé les terres d'Anagnie & des Herniques, il étoit déja arrivé à Préneſte, qui n'étoit qu'à vingt milles, c'eſt-à-dire à ſept lieues à peu près de Rome. On n'y prit point l'allarme. Les Magiſtrats avoient dès auparavant pourvû à la ſureté de la Ville. Mais un autre renfort plus conſidérable lui ſurvint fort

Pyrrhus s'approche de Rome: il eſt obligé de retourner ſur ſes pas.

fort à propos, & la mit dans une pleine sécurité. Coruncanius l'autre Consul, après avoir pacifié l'Etrurie, avoit été rappellé au secours de sa patrie, & il étoit tout près de Rome avec son armée victorieuse. Pyrrhus aiant tenté inutilement de soulever les Etrusques, & se voiant entre deux armées Consulaires, sentit bien qu'il n'y avoit point de sureté pour lui, & rebroussant chemin rapidement, il retourna dans la Campanie. An. R. 472. Av. J.C. 280.

Caractére de Pyrrhus.

Cette expédition du Roi des Epirotes peut nous servir comme d'un léger craion, pour nous donner quelque idée de son génie & de son caractére. On ne peut nier qu'il n'eut de grandes qualités: une noblesse & une grandeur d'ame véritablement roiales, une attention particuliére à s'attacher des gens de mérite en tout genre, un courage, une hardiesse, une intrépidité que rien n'étonnoit, & qui lui laissoient pourtant, comme nous l'avons déja remarqué, toute sa tête & toute sa présence d'esprit dans les plus grands périls, & dans le feu même le plus vif de la mélée. Il passoit sans contredit pour le plus habile des Capitaines de son tems dans ce qui regarde la maniére de ranger une armée

AN. R. 472. AV. J. C. 280.

mée en bataille, l'art des campemens, l'adreſſe à bien prendre ſes poſtes, enfin dans tout ce qui a raport à la ſcience & à la diſcipline militaire. Mais c'étoit un Prince d'une légéreté inconcevable; livré à ſon imagination; plein de projets; toujours prêt à former de nouvelles entrepriſes, & prêt auſſi à les quitter; ne manquant jamais de ſe flater d'un heureux ſuccès, ſans que l'expérience du paſſé le rendît plus précautionné pour l'avenir; &, pour tout dire en un mot, le jouet perpétuel d'une ambition inquiéte, qui l'entraînoit de projet en projet, de contrée en contrée, en lui montrant toujours un phantôme de grandeur & de puiſſance, qu'il ſe croioit prêt à chaque moment de ſaiſir, mais qui lui échapoit toujours, ſans jamais pourtant le détromper, ni le rebuter.

Quand Pyrrhus, de retour en Campanie, vit le Conſul Lévinus à la tête d'une armée beaucoup plus nombreuſe qu'elle n'étoit avant ſa défaite; ſa ſurpriſe fut extrême. Il avoit ſongé à lui livrer dès lors une ſeconde bataille: mais la vûe des troupes ennemies ſi conſi-

considérablement augmentées le fit changer de dessein. Il reprit le chemin de Tarente. AN. R. 472. AV. J. C. 280.

Cependant on délibéra dans le Sénat sur le parti qu'il faloit prendre par rapport aux soldats qui avoient été faits prisonniers dans le dernier combat. C'étoit une maxime de politique à Rome, à laquelle on ne donna point d'atteinte dans les tems même les plus fâcheux, comme on le verra après la bataille de Cannes, de ne point racheter les soldats qui s'étoient rendus aux ennemis par lâcheté. Mais ici le cas étoit différent. La plupart des prisonniers dont il s'agit étoient des Cavaliers qui avoient donné dans le combat des preuves d'une bravoure extrême, mais que leurs chevaux, effraiés par la vûe, le bruit, & l'odeur extraordinaire des éléphans, avoient jetté par terre, & mis hors de défense. Il fut donc conclu qu'on les racheteroit, & l'on nomma à cet effet pour Députés trois des principaux du Sénat, P. Cornélius Dolabella célébre par la défaite des Sénonois, C. Fabricius Luscinus, & Q. Æmilius Papus, qui avoient été Consuls ensemble deux ans auparavant.

Rome envoie à Pyrrhus des Ambassadeurs au sujet des prisonniers. *Plut.* p. 395.

AN. R. 472. AV.J.C. 280. *Plut.* 395-397. *Dionyſ. Halicarn. Excerpt. Legat. pag.* 744-748.

Pyrrhus, informé qu'on lui avoit député des hommes de cette importance, crut qu'ils venoient ſans doute pour traiter de paix; & il la ſouhaitoit extrêmement. Il envoia par honneur au-devant d'eux juſqu'aux frontiéres du pays des Tarentins un détachement aſſez conſidérable pour leur ſervir d'eſcorte; & quand il ſut qu'ils approchoient, il alla lui-même en perſonne juſques hors les portes de la ville avec une Cavalerie leſtement équipée, & les conduiſit dans ſon palais, où ils furent traités avec toute la diſtinction & toute la magnificence poſſibles. Après les complimens ordinaires, ils expoſérent au Roi le ſujet de leur Députation, & lui dirent qu'ils venoient pour traiter du rachat des priſonniers, ſoit en paiant une certaine ſomme par tête, ſoit par voie d'échange.

Pyrrhus avoit coutume de ne conclure aucune affaire importante, ſans l'avoir auparavant communiquée à ſon Conſeil. Il l'aſſembla donc en cette occaſion. Milon fut d'avis »de ne point »rendre les priſonniers, de tirer de la »victoire qu'on avoit remportée tout »le fruit qu'on avoit lieu d'en atten-

»dre,

»dre, & de ne point poſer les armes »que les Romains ne fuſſent entiére- »ment domtés & aſſujettis.» Cinéas penſa bien diverſement. *Grand Roi*, dit-il en s'adreſſant à Pyrrhus, *c'eſt mal connoitre les Romains, que de ſe flater que l'échec qu'ils ont reçu les ait rendu plus timides & plus traitables. Ils ne font jamais paroitre plus de fermeté & de grandeur d'ame que dans l'adverſité. Le meilleur conſeil donc que je penſe pouvoir vous donner, c'eſt de faire uſage ici de votre généroſité ordinaire, de leur rendre leurs priſonniers ſans rançon; puis de leur envoier au plutôt des Ambaſſadeurs avec de magnifiques préſens, pour traiter avec eux de la paix. Vous la pouvez faire maintenant avec honneur, & à des conditions avantageuſes. Mais, Seigneur, permettez-moi de vous le dire, vous êtes homme, & les choſes peuvent changer: ne laiſſez point échaper une occaſion ſi favorable, & peut-être unique.* Tout le Conſeil applaudit à un avis ſi ſage, & le Roi s'y rendit. AN. R. 472. AV. J. C. 280.

Il fit entrer les députés, & leur dit: *Vous me demandez, Romains, de vous renvoier vos priſonniers. Mais ce ſeroit vous mettre en main des armes contre* Au lieu d'un ſimple échange le Roi

AR. R. 472. AV. J. C. 280. propoſe de faire la paix.

moi-même, que de vous rendre de ſi braves ſoldats. Il eſt une autre voie plus courte & plus ſûre: c'eſt de faire enſemble une bonne paix. Alors je vous les renvoie tous ſans rançon. Je ne ſouhaite rien plus que de faire alliance & amitié avec un peuple ſi digne d'eſtime & de reſpect. Il parla ainſi en commun aux Députés: puis il tira à part Fabricius, pour s'entretenir avec lui à loiſir & librement.

Entretien particulier du Roi avec Fabricius.

Quand ils furent ſeuls, le Roi lui parla de la ſorte. *Sur le récit qu'on m'a fait de vos grandes qualités, Fabricius, je deſire extrêmement de vous avoir pour ami. J'apprens que vous êtes un grand Capitaine; que la juſtice & la tempérance font votre caractére; & que vous paſſez pour un homme accompli dans toutes les vertus. Mais je ſai auſſi que vous êtes ſans biens, & qu'en cela ſeul la Fortune vous a mal partagé, en vous réduiſant pour les commodités de la vie à l'état des plus pauvres Sénateurs. Pour ſuppléer à ce qui vous manque de ce côté-là, je ſuis prêt à vous donner autant d'or & d'argent qu'il en faut pour vous mettre au deſſus des plus opulens de Rome. Ne croiez pas que je m'imagine vous faire en cela une grace: c'eſt moi qui la recevrai, ſi vous daignez accepter mes offres.*

JE

JE SUIS PERSUADE' QU'IL N'EST POINT DE DE'PENSE QUI FASSE PLUS D'HONNEUR A UN PRINCE, QUE DE SOULAGER LES GRANDS HOMMES QUI SONT REDUITS PAR LA PAUVRETE' A UN E'TAT INDIGNE DE LEUR VERTU, ET QUE C'EST LA LE PLUS NOBLE EMPLOI QU'UN ROI PUISSE FAIRE DE SES RICHESSES. AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Au reſte je ſuis bien éloigné d'exiger de vous pour reconnoiſſance aucun ſervice injuſte & capable de vous deshonorer. Ce que je vous demande ne peut que vous faire honneur, & augmenter votre pouvoir dans votre patrie. Je vous conjure d'abord de m'aider de tout votre crédit à fairer entrer votre Sénat dans mes vûes, que je croi juſtes & raiſonnables. Repréſentez-lui, je vous prie, que j'ai donné ma parole de ſecourir les Tarentins & les autres Grecs qui habitent cette côte de l'Italie, & que je ne puis en honneur les abandonner, ſur tout me trouvant à la tête d'une puiſſante armée qui m'a déja fait gagner une bataille. Cependant il m'eſt ſurvenu quelques affaires preſſantes qui me rappellent dans mes Etats; & c'eſt ce qui me fait deſirer encore plus ardemment la paix. J'ai peine, d'ailleurs, à ſoutenir le perſonnage que je fais ici, & à me voir obligé de regarder comme

AN. R. 471. AV.J.C. 280.

ennemi un peuple ſi digne d'être aimé. Qu'il change cette qualité en celle d'ami. Il trouvera en moi un fidéle Allié. Que ſi ma qualité de Roi me rend ſuſpect au Sénat, parce que pluſieurs qui portent ce nom n'ont pas fait difficulté de violer ouvertement la foi des Traités & des Alliances, devenez vous-même mon garant, & joignez-vous à moi pour m'aider de vos conſeils dans toutes mes entrepriſes, & pour commander mes armées ſous moi. J'ai beſoin d'un homme vertueux, & d'un ami fidéle: vous, de vôtre côté, vous avez beſoin d'un Prince qui par ſes libéralités vous mette en état de donner un plus grand champ à votre inclination bienfeſante. Ne refuſons point de nous aider l'un l'autre, & de nous préter un mutuel ſecours.

Pyrrhus aiant ainſi parlé, Fabricius, après un moment de ſilence, lui répondit en ces termes. *Puiſque vous êtes déja prévenu d'une idée ſi avantageuſe en ma faveur, ſoit par raport à ma conduite perſonnelle, ſoit par raport à l'adminiſtration des affaires publiques, il eſt inutile que je vous en parle. A l'égard de ma pauvreté, vous me paroiſſez auſſi la connoitre aſſez, pour que je ne ſois point obligé de vous dire que je n'ai ni argent que je faſſe profiter, ni eſclaves qui me*

produiſent des revenus : que tout mon bien conſiſte dans une maiſon de peu d'apparence, & dans un petit champ qui fournit à mon entretien. Si vous croiez néanmoins que la pauvreté rende ma condition inférieure à celle de tout autre Romain, & que rempliſſant les devoirs d'un honnête homme je ſois moins conſidéré, parce que je ne ſuis pas du nombre des riches : permettez-moi de vous dire que l'idée que vous avez de moi n'eſt pas juſte & vous trompe, ſoit qu'on vous ait inſpiré ces ſentimens, ſoit que vous en jugiez ainſi par vous-même. Si je ne poſſéde pas de grands biens, je n'ai jamais cru, & ne crois pas encore, que mon indigence m'ait jamais fait aucun tort, ni dans les fonctions publiques, ni dans ma vie privée. AN. R. 472. AV. J. C. 280.

Ma patrie, à cauſe de ma pauvreté, m'a-t-elle jamais éloigné de ces glorieux emplois qui ſont le plus noble objet de l'émulation de tous les grands cœurs ? Je ſuis revêtu des plus grandes dignités. On me met à la tête des plus illuſtres Ambaſſades. On me confe les plus ſaintes fonctions du culte divin. Quand il s'agit de délibérer ſur les affaires les plus importantes, je tiens mon rang dans les conſeils, & j'y donne mon avis. Je marche de pair avec

AN. R. 472. AV. J. C. 280.

les plus riches & les plus puiſſans ; & ſi j'ai à me plaindre, c'eſt d'être trop loué & trop honoré. Pour remplir tous ces emplois, je ne dépenſe rien du mien, non plus que tous les autres Romains. Rome ne ruine point ſes citoiens en les élevant à la magiſtrature. C'eſt elle qui donne tous les ſecours néceſſaires à ceux qui ſont dans les charges, & qui les leur fournit avec libéralité & magnificence. Car[a] *il n'en eſt pas de notre ville comme de beaucoup d'autres, où le public eſt très-pauvre, tandis que les particuliers poſſédent des richeſſes immenſes. Nous ſommes tous riches, dès que la République l'eſt, parce qu'elle l'eſt pour nous. En admettant également aux emplois publics le riche & le pauvre ſelon qu'elle les en juge dignes, elle égale tous ſes citoiens, & ne reconnoit entr'eux d'autre différence que celle du mérite & de la vertu.*

Pour ce qui regarde mes affaires particuliéres, loin de plaindre mon ſort, je m'eſtime le plus heureux de tous les hommes lorſque je me compare aux riches, & je ſens en moi-même dans cet état une ſorte de complaiſance, & même de fierté. Mon petit

[a] Privatus illis cenſus erat brevis,
Commune magnum. *Horat.*

petit champ, quelque maigre qu'il ſoit, me fournit tout ce qui m'eſt néceſſaire, pourvû que j'aie ſoin de le bien cultiver, & d'en conſerver les fruits. M'en faut-il davantage? Tout aliment m'eſt agréable, quand il eſt aſſaiſonné par la faim. Je boi avec délices, quand j'ai grande ſoif. Je goute toute la douceur du ſommeil, quand j'ai bien fatigué. Je me contente d'un habit qui me mette à couvert des rigueurs du froid: & entre tous les meubles qui peuvent ſervir à un même uſage, le plus vil eſt celui qui m'accommode le mieux. Je ſerois déraiſonnable & injuſte, ſi j'accuſois la fortune. Elle me fournit tout ce que demande la nature. Quant au ſuperflu, elle ne me l'a point donné: mais en même tems j'ai appris à ne le pas deſirer. C'eſt une grande richeſſe, que d'avoir peu de beſoin. De quoi puis-je donc me plaindre? Il eſt vrai que faute de cette abondance, je me voi hors d'état de ſoulager ceux qui ſont dans le beſoin: avantage unique qu'on pourroit envier aux riches. Mais, du moment que je fais part & à la République & à mes amis du peu que je poſſéde, que je rends à mes citoiens tous les ſervices dont je ſuis capable, & qu'enfin je fais tout ce qui dépend de moi, que dois-je

AN. R. 472. AV. J. C. 280.

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

me reprocher ? Jamais la penſée de m'enrichir ne m'eſt venue dans l'eſprit. Emploié depuis lontems dans l'adminiſtration de la République, j'ai eu mille occaſions d'amaſſer de grandes ſommes d'argent ſans aucun reproche. En peut-on deſirer une plus favorable que celle qui ſe préſenta il y a quelques années ? Revétu de la dignité Conſulaire je fus envoié contre les Samnites, les Lucaniens, les Brutiens à la tête d'une nombreuſe armée. Je ravageai une grande étendue de pays, je vainquis l'ennemi dans pluſieurs batailles, j'emportai d'aſſaut pluſieurs villes pleines de butin & d'opulence, j'enrichis toute l'armée de leurs dépouilles, je dédommageai chaque citoien de ce qu'il avoit fourni pour les frais de la guerre, & aiant reçu l'honneur du triomphe je mis encore quatre cens talens dans le tréſor public. Après avoir négligé un butin ſi conſidérable dont je pouvois prendre tout ce que j'aurois voulu, après avoir mépriſé des richeſſes ſi juſtement acquiſes, & ſacrifié à l'amour de la gloire les dépouilles de l'ennemi, à l'exemple de Valérius Publicola, & de pluſieurs autres grands perſonnages qui par leur généreux deſintéreſſement ont porté ſi haut la puiſſance de Rome ; me conviendroit-il d'ac-

Quatre cens mille écus.

d accepter l'or & l'argent que vous m'offrez? Quelle idée auroit-on de moi? Quel exemple donnerois-je à mes citoiens? De retour à Rome comment ſoutiendrois-je leurs reproches, & même leur vûe ſeule? Nos Cenſeurs, ces Magiſtrats prépoſés à veiller ſur la diſcipline & ſur les mœurs, ne m'obligeroient-ils pas de rendre compte devant tout le monde des préſens que vous voulez me faire accepter? Vous garderez, s'il vous plait, vos richeſſes; & moi, ma pauvreté & ma réputation.

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Je croi bien que Denys d'Halicarnaſſe a prété ces diſcours à Pyrrhus & à Fabricius: mais il n'a fait qu'exprimer & mettre dans un plus grand jour leurs ſentimens, ſur tout du dernier. Car tel étoit le caractére des Romains dans ces beaux ſiécles de la République. [a] Fabricius étoit véritablement perſuadé qu'il y avoit plus de gloire & de grandeur à pouvoir mépriſer tout l'or du Roi, qu'à régner.

Combien ſommes-nous éloignés de ces nobles ſentimens? Ce ſeroit [b] groſ-

[a] Fabricius Pyrrhi regis aurum repulit, majuſque regno judicavit regias opes poſſe contemnere. *Senec. Epiſt.* 120.

[b] Jam ruſticitatis & miſeriæ eſt, velle quantum ſatis eſt. *Senec. Epiſt.* 90.

AN. R. 472. AV. J. C. 280.

siéreté & rusticité selon nous, ce seroit se réduire soi-même à un état de bassesse & de misére, que de se contenter de si peu, & de ne porter pas même ses desirs au dela du plus simple nécessaire. L'ignorance [a] où nous sommes de la vraie grandeur, fait que nous ne trouvons rien de grand que dans le luxe & dans les richesses. Ces illustres Romains réservoient toute leur estime & leur admiration aux actions vertueuses.

Le lendemain Pyrrhus voulut surprendre l'Ambassadeur Romain qui n'avoit jamais vu d'éléphant, & voir s'il étoit aussi intrépide que desintéressé. Et parce que c'est dans les premiers mouvemens de la surprise que la constance ou la foiblesse paroit principalement, il ordonna au Capitaine de ses éléphans d'en armer le plus grand, de le mener dans le lieu où il devoit être en conversation avec Fabricius, & de le tenir là derriére une tapisserie pour le faire paroitre quand il l'ordonneroit. Cela étant exécuté, & le signal donné, on retira la tapisserie, & cet animal énorme parut tout à coup, levant

[a] Profecto omnes mortales in admirationem sui raperet, (*il parle de la sagesse*) relictis his quæ nunc magna, magnorum ignorantia, credimus. *Id Epist.* 89.

levant ſa trompe ſur la tête de Fabricius, & jettant un cri horrible & épouvantable. Fabricius s'étant tourné tranquillement, ſans témoigner ni ſurpriſe ni crainte, dit à Pyrrhus en ſouriant : *Ni vôtre or ne m'émut hier, ni vôtre éléphant ne m'étonne aujourdhui.* An. R. 472. Av. J.C. 280.

Le ſoir, quand on fut à table, on parla de beaucoup de choſes : on s'entretint des affaires de la Gréce : on fit paſſer en revûe les différentes ſectes des Philoſophes. Cinéas inſiſta particuliérement ſur Epicure, & détailla ce que les Epicuriens penſent des dieux, & de l'éloignement que le ſage, ſelon eux, doit avoir de l'adminiſtration des affaires publiques, & du gouvernement des Etats. Il dit »qu'ils feſoient conſiſter la derniére fin »& le ſouverain bien de l'homme dans »la volupté; qu'ils fuioient les dignités & »les charges comme la ruine & le poiſon »de cete douce indolence, dans laquelle »ils feſoient conſiſter le bonheur; qu'ils »ne donnoient à la Divinité ni amour, »ni haine, ni colére; qu'ils ſoutenoient «qu'elle ne prenoit aucun ſoin des hom»mes, & qu'ils la releguoient dans une vie »tranquille, où elle paſſoit tous les ſié»cles ſans affaires, & plongée dans tou»tes

Repas donné aux Ambaſſadeurs.

AN. R. 472. AV.J.C. 280.

»tes ſortes de délices & de voluptés.« Il y a bien de l'apparence que la vie molle & voluptueuſe des Tarentins donna lieu à cet entretien. Pendant [a] que Cinéas parloit encore, Fabricius, pour qui cette doctrine étoit toute nouvelle, & qui ne concevoit pas comment un homme qui débitoit de telles maximes oſoit ſe donner pour ſage, & cela dans la ville la plus remplie de ſcience & d'eſprit, s'écria de toute ſa force : *O grand Hercule, puiſſent les Samnites & Pyrrhus ſuivre cette doctrine pendant qu'ils feront la guerre aux Romains !*

Qui ſe ſapientem profiteretur.

Qui de nous, à juger des mœurs anciennes par les nôtres, s'attendroit à voir rouler les propos de table parmi de grands guerriers, non ſeulement ſur des affaires de politique, mais ſur des matiéres de

[a] Sæpe audivi à majoribus natu... mirari ſolitum C. Fabricium, quòd cùm apud regem Pyrrhum legatus eſſet, audiſſet à Theſſalo Cynea, eſſe quemdam Athenis qui ſe ſapientem profiteretur: eumque dicere omnia quæ faceremus ad voluptatem eſſe referenda. Quod ex eo audientes M. Curium & T. Coruncanium optare ſolitos, ut id Samnitibus ipſique Pyrrho perſuaderetur, quo facilliùs vinci poſſent, cùm ſe voluptatibus dedidiſſent. *Sic. de Senect.* 43.

de ſcience & de morale ? De tels entretiens, aſſaiſonnés de réflexions & de reparties ſpirituelles, ne valent-ils pas bien des converſations, qui ſouvent, depuis le commencement du repas juſqu'à la fin, ſans beaucoup de dépenſe d'eſprit, ſe paſſent preſque à louer, à exalter, par des exclamations dignes d'Epicuriens, la bonté des mêts, la fineſſe des ragoûts, l'excellence des vins & des liqueurs ? AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Pyrrhus, admirant la grandeur d'ame de l'Ambaſſadeur Romain, & charmé de ſa prudence & de ſa ſageſſe, deſira encore avec plus de paſſion de faire amitié & alliance avec ſa République, au lieu de lui faire la guerre. Et le prenant en particulier il le conjura encore une fois de vouloir bien, après qu'il auroit moienné un accommodement entre les deux Etats, s'attacher à lui, & vivre dans ſa Cour, où il auroit la premiére place parmi tous ſes amis & tous ſes Capitaines. *Je ne vous le conſeillerois pas*, repartit Fabricius en lui parlant à l'oreille, & en ſouriant. *Vous entendez peu vos intérêts. Car, ceux qui vous honorent & qui vous admirent préſentement, s'ils m'avoient une fois connu, m'aimeroient mieux pour leur Roi que vous.* Le Prince loin Retour des Ambaſſadeurs à Rome.

de

AN. R. 472. AV. J.C 280.

de ſe fâcher de cette réponſe, n'en fit que rire, & l'en conſidéra encore davantage. Il lui confia deux cens des priſonniers, à condition que, ſi le Sénat ne vouloit pas lui accorder la paix, ils lui ſeroient renvoiés. Il permit même aux autres qui voudroient aller embraſſer leurs parens & leurs amis, & célébrer avec eux la fête des ſaturnales, de les ſuivre aux mêmes conditions.

Pyrrhus envoye à Rome Cinéas pour traiter de la paix.

Quelques jours après le départ des Ambaſſadeurs Romains, Pyrrhus fit partir les ſiens. Ils avoient à leur tête Cinéas. Nous avons dit que c'étoit ſon Conſeil, & ſon homme de confiance. Il en feſoit grand cas connoiſſant tout ſon mérite, & diſoit ſouvent *qu'il avoit gagné plus de villes par l'éloquence de Cinéas, que par ſes propres armes.* Cinéas arriva à Rome avec un équipage magnifique, & il y fut reçu & traité avec une diſtinction particuliére. Il s'aboucha avec les premiers de la ville, & leur envoia à tous, & à leurs femmes, des préſent de la part du Roi. Il n'y en eut pas un ſeul qui les reçût. Ils répondirent tous, & leurs femmes de même, que quand Pyrrhus ſeroit devenu par un Traité ſolennel ami & allié de Rome, il auroit

roit tout lieu d'être content de chacun des Romains. AN. R. 472. AV. J. C. 280.

Dans le peu de ſéjour qu'il fit à Rome, il eut grand ſoin, en homme ſenſé & en habile négociateur, de s'informer des mœurs & des coutumes des Romains, & ſur tout du caractére de ceux qui parmi eux avoient le plus de crédit & de réputation; d'examiner leur conduite tant publique que particuliére; d'étudier la forme de leur gouvernement; & de s'informer, dans le plus grand détail qu'il put, des forces & des revenus de la République.

Le Sénat délibére ſur les offres de Pyrrhus.

Quand Cinéas eut été introduit dans le Sénat, il expoſa les propoſitions de ſon Maître, qui offroit de rendre ſans rançon aux Romains leurs priſonniers, qui promettoit de leur aider à conquerir toute l'Italie, & qui ne demandoit autre choſe que leur amitié, & une entiére ſureté pour les Tarentins. Il ne manqua pas de faire uſage de toute ſon éloquence dans une occaſion ſi importante, pour marquer le deſir vif & ſincére que témoignoit Pyrrhus de faire alliance avec une République ſi puiſſante & ſi remplie de grands hommes; & en même tems pour mettre dans tout leur jour les raiſons

AN R. 472. AV. J. C. 280.

raiſons preſſantes qui l'obligeoient de s'intéreſſer, comme il feſoit, pour les habitans de Tarente.

Pluſieurs, dans le Sénat, touchés par le diſcours de Cinéas, paroiſſoient incliner à faire la paix avec Pyrrhus, la regardant comme néceſſaire, ou du moins comme fort avantageuſe à l'Etat: & cette penſée n'étoit point ſans fondement ni ſans raiſon. Les Romains venoient d'être vaincus dans une grande bataille: ils étoient à la veille d'en livrer une ſeconde. On avoit tout lieu de craindre, les forces de Pyrrhus étant conſidérablement augmentées par la jonction de pluſieurs peuples d'Italie ſes confédérés. C'étoit le Vainqueur lui-même qui demandoit la paix avec autant d'empreſſement, que s'il avoit été vaincu: & par conſéquent l'honneur de Rome étoit à couvert. La délibération dura pluſieurs jours; & comme rien ne tranſpiroit au-dehors, elle tenoit Cinéas dans une grande inquiétude.

Appius Claudius empêche que la paix ne ſoit conclue.

Le courage des Romains eut beſoin, dans ces circonſtances, d'être ranimé par le célébre Appius Claudius, Sénateur illuſtre, que ſon grand âge, & la perte de la vûe, avoient obligé de ſe retirer des affaires, & de ſe

ſe renfermer dans ſa maiſon, qui étoit pour lui une petite République. Il [a] avoit quatre fils hommes faits, & cinq filles, ſans compter un grand nombre de Cliens qui étoient ſous ſa protection. Tout aveugle & avancé en âge qu'il étoit, il gouvernoit cette nombreuſe famille avec un ordre merveilleux. Il avoit toujours l'eſprit tendu comme un arc, ne ſe laiſſoit point abattre par la vieilleſſe, & ne s'abandonnoit point à une molle langueur. Il étoit craint par ſes domeſtiques, reſpecté par ſes enfans, chéri de tout le monde. Il avoit ſû ſe conſerver dans ſa maiſon toute l'autorité du commandement: elle étoit regardée comme une école de vertu & d'amour de la patrie, où les régles & les coutumes anciennes étoient religieuſement obſervées. An. R. 472. Av. J.C. 280.

Tel étoit Appius. Sur [b] le bruit ſourd qui

[a] Quatuor robuſtos filios, quinque filias, tantam domum, tantas clientelas Appius regebat & ſenex, & cæcus Intentum enim animum, tanquam arcum, habebat; nec langueſcens ſuccumbebat ſenectuti. Tenebat non modò auctoritatem, ſed etiam imperium in ſuos. Metuebant eum ſervi, verebantur liberi, carum omnes habebant. Vigebat in illa domo patrius mos, & diſciplina. *Cic. de Senect.* 37.

[b] Ad Appii Claudii ſenectutem accedebat etiam ut cæcus eſſet. Tamen is, cùm ſententia Senatûs inclinaret

AN. R. 472. AV. J. C. 280.

qui couroit dans la ville, que le Sénat étoit disposé à accepter les offres de Pyrrhus, il se fit porter dans l'Assemblée, où l'on garda un profond silence dès qu'on le vit paroitre. Là, ce vénérable Vieillard, à qui le zêle pour l'honneur de sa patrie sembloit avoir rendu toute son ancienne vigueur, montra par des raisons également fortes & sensibles qu'on alloit détruire par un honteux Traité toute la gloire que Rome jusques-là s'étoit acquise. Puis, transporté d'une noble indignation: *Que sont donc devenus*, leur dit-il, *ces discours si fiers que vous teniez, & qui ont retenti par toute la terre, que si cet Alexandre le Grand étoit venu en Italie du tems de notre jeunesse, & de la vigueur de l'âge de nos péres, il n'auroit point acquis la réputation d'invincible; mais que par sa fuite, ou par sa mort, il auroit ajouté un nouveau lustre à la gloire de Rome? Quoi! vous tremblez maintenant au seul nom d'un Pyrrhus, qui a passé sa vie à faire la cour à un des Gardes*

Ptolomée.

ad pacem, & fœdus faciendum cum Pyrrho, non dubitavit dicere illa quæ versibus persecutus est Ennius:

Quò vobis mentes, rectæ quæ stare solebant
Antehac, dementes se se flexere viai?
Cic. de Senect. 16.

des de ce même Alexandre ; qui erre comme un avanturier de contrée en contrée, pour fuir les ennemis qu'il a dans son pays; & qui a l'insolence de vous promettre la conquête de l'Italie avec ces mêmes troupes, qui n'ont pu le mettre en état de conserver une petite partie de la Macédoine? Il dit beaucoup d'autres choses pareilles, qui ranimérent la générosité Romaine, & dissipérent toutes les craintes du Sénat. An. R. 472. Av. J.C. 280.

[a] Caton, ou plutôt Cicéron, emploie cet exemple d'Appius, pour montrer que le grand âge ne met point les vieillards hors d'état d'être utiles à leur patrie. Ce n'est point par la force ni par l'agilité du corps, que se font les grandes affaires, mais par le bon sens, par la droite raison, par de sages conseils fondés sur une longue expérience: avantages

[a] Nihil afferunt, qui in re gerenda versari senectutem negant, similesque sunt, ut si qui gubernatorem in navigando agere nihil dicant, cùm alii malos scandant, alii per foros cursitent, alii sentinam exhauriant: ille autem clavum tenens sedeat in puppi quietus. Non faciat ea quæ juvenes: at verò multo majora & meliora facit. Non viribus.. aut celeritate corporis res magnæ geruntur, sed consilio, auctoritate, & sententia: quibus non modò non orbari, sed etiam augeri senectus solet. *Cic. de Senect.* 17.

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

tages que la vieilleſſe augmente & fortifie, loin d'y donner aucune atteinte. A qui doit-on la bonne conduite d'un vaiſſeau? eſt-ce aux mouſſes qui courent, qui montent, qui deſcendent, & ſont toujours en mouvement; ou à l'habileté du Pilote, qui tranquille ſur ſon ſiége manie le gouvernail? C'eſt ce que fit Appius dans l'occaſion dont il s'agit. Son autorité entraîna tout le Sénat.

Fiére & noble réponſe du Sénat.

D'un commun accord & d'une voix unanime on fit cette réponſe à Cinéas: *Que Pyrrhus commençât par ſortir de l'Italie. Qu'alors, s'il vouloit, il envoiât demander la paix. Mais, que tant qu'il ſeroit en armes dans leur pays, les Romains lui feroient la guerre de toutes leurs forces, quand même il auroit battu mille Lévinus.*

Voila de ces grands traits qui caractériſent le Peuple Romain, & de ces grands principes de politique, qui l'ont élevé à un ſi haut point de réputation & de puiſſance; *De ne céder jamais à l'ennemi dans l'adverſité, & de faire paroitre alors plus de courage & de fierté que jamais!*

Retour de Cinéas à Tarente.

Cinéas avoit reçu ordre de ſortir de Rome ce jour-là même, & il le fit.

La

La Réponſe du Sénat jetta Pyrrhus dans une étrange ſurpriſe. Une fermeté ſi étonnante, & à laquelle il étoit bien éloigné de s'attendre, lui montra qu'il connoiſſoit mal le Peuple Romain, & qu'on lui en avoit donné une fauſſe idée, en le flatant que ſa défaite l'avoit entiérement découragé. Comme il demandoit à Cinéas ce qu'il avoit penſé du Sénat & de Rome dans le ſéjour qu'il y avoit fait, ce ſage Miniſtre, qui n'étoit point accoutumé à flater, & qui avoit le bonheur d'avoir affaire à un maître qui ne demandoit point à l'être, lui répondit : *Que la Ville lui avoit paru un temple, & le Sénat une aſſemblée de Rois.* Noble & juſte idée de l'une & de l'autre ! tant les dieux étoient généralement reſpectés dans Rome, & tant les délibérations de cet auguſte Corps avoient de dignité & de grandeur. Et ſur la quantité d'habitans dont il avoit vû leurs villes & leurs campagnes peuplées, Cinéas lui dit, *Qu'il craignoit beaucoup que Pyrrhus ne combattît contre une Hydre de Lerne, capable de s'accroitre & de ſe multiplier par ſes propres pertes.* AN. R. 472. AV. J.C. 280.

§. IV.

§. IV.

Dénombrement des citoiens de Rome. Seconde bataille contre Pyrrhus près d'Asculum. Fabricius Conſul avertit Pyrrhus que ſon médecin veut l'empoiſonner. Pyrrhus paſſe en Sicile au ſecours des Syracuſains contre les Carthaginois. Ceux-ci renouvellent le Traité avec les Romains. Téméraire entrepriſe des nouveaux Conſuls. Rufinus prend Crotone & Locres. Pyrrhus quitte la Sicile, & revient en Italie. Citoien puni pour avoir refuſé de s'enrôler. Troiſiéme & dernier combat contre Pyrrhus: victoire remportée par Curius. Célébre triomphe de ce Conſul. Pyrrhus trompe ſes Alliés, & ſe dérobe de l'Italie. Cenſure remarquable par de grands traits de ſévérité.

AN. R. 472. AV. J.C. 280. Dénombrement des citoiens de Rome.

CETTE ANNE'E la clôture du Dénombrement ſe fit par un Cenſeur de race Plébeïenne pour la premiére fois. On compta deux cens ſoixante & dix-huit mille deux cens vingt-deux citoiens. Cette cérémonie ſe feſoit avec pompe & religion. Le miniſtre en étoit l'un des

des Censeurs, pour qui c'étoit une prérogative d'honneur & de distinction sur son Collégue. Quoiqu'il y eût déja soixante-huit ans que les Plébeïens eussent été admis à la Censure, aucun Censeur Plébeïen n'avoit encore fait la fonction dont il s'agit ici. AN. R. 472. AV. J.C. 280.

On peut placer dans ce tems-ci le projet prétendu formé par Pyrrhus, de jetter un pont sur la mer entre Otrente & Apollonie, pour faciliter le trajet & le commerce entre l'Epire & l'Italie. Le trajet, selon Pline, étoit de cinquante milles, c'est-à-dire de plus de seize lieues. L'entrepriſe étoit absurde, mais assez du caractére de Pyrrhus, qui aimoit, aussi bien que Néron, les projets hardis & extraordinaires : *incredibilium cupitor.* *Plin.* III. 11. *Tacit. Annal.* XV. 42.

P. SULPICIUS SAVERRIO.
P. DECIUS MUS.

AN. R. 473. AV. J.C. 279.

Pyrrhus, dès le commencement du printems, s'étoit mis en campagne, & étoit venu en Apulie, où il avoit déja pris quelques villes. Les nouveaux Consuls y arrivérent bientôt après avec deux armées Consulaires, & s'arrêtérent à Asculum près de l'ennemi. Tout an- Seconde bataille contre Pyrrhus près d'Asculum. *Freinsh.* XIII. 36-52.

AN. R. 473. AV. J.C. 279. *Zonar.* VII. 5.

nonçoit une prochaine bataille, & l'on s'y préparoit de part & d'autre. Les armées n'étoient ſéparées que par une riviére. Le bruit s'étoit répandu que le Conſul Décius devoit, à l'exemple de ſon pére & de ſon grand-pére ſe dévouer pour ſa patrie; ce qui avoit effraié l'armée de Pyrrhus. Il raſſura ſes ſoldats, & leur dit que ce n'étoit point en ſe dévouant, mais en combattant courageuſement, qu'on remportoit la victoire. Et pour leur ôter tout ſujet de crainte, après les avoir inſtruits de la maniére dont le Conſul ſeroit revétu ſuppoſé qu'il ſe dévoûât, il les avertit de ne point lancer contre lui de traits, mais de le prendre vivant. Zonaras ajoute que Pyrrhus fit dire à Décius qu'il ne s'aviſât pas de ſe dévouer: qu'il pourroit s'en trouver mal.

Les Conſuls pour être en état de donner la bataille, firent demander à Pyrrhus s'il vouloit paſſer la riviére, ou les attendre de ſon côté. Il choiſit le dernier parti. Les deux armées étoient égales & pour le nombre, & pour le courage: elles étoient compoſées chacune de quarante mille hommes. Le combat ſe donna, & fut très-opiniâtré. Les Romains ſoutinrent avec beaucoup de cou-

rage

rage la Phalange de Pyrrhus, qui étoit la partie de ſon armée la plus terrible. Les éléphans, qui n'étoient plus nouveaux pour eux, les incommodérent moins. Des deux côtés l'ardeur & la fermeté furent grandes. Les deux armées eurent beaucoup de peine à ſe ſéparer, & elles ne le firent qu'après que la nuit fut venue, que Pyrrhus eut été bleſſé au bras d'une javeline, & que ſon bagage eut été pillé par les Apuliens. On ne peut rien dire de certain ſur le ſuccès, tant les Auteurs varient ſur ce ſujet. Le ſentiment le plus vraiſemblable eſt que la perte fut grande de part & d'autre, & à peu près égale. On ne ſait point ſi Décius ſe dévoua, ou non. Cicéron, en plus d'un endroit, affirme le premier. La perte des livres de Tite-Live, où les matiéres dont nous parlons étoient traitées au long, cauſe ici une grande incertitude, & une grande obſcurité. Quel que fut l'événement de cette bataille près d'Aſculum, il n'y eut plus d'action le reſte de cette année. Cependant on nomma de nouveaux Conſuls à Rome.

An. R. 473. Av. J. C. 279.

Tuſc. I. 37. *De Fin.* II. 19.

AN. R. 474. AV. J.C. 278. C. FABRICIUS LUSCINUS II.
Q. ÆMILIUS PAPUS II.

Fabricius avertit Pyrrhus que ſon Medecin ſonge à l'empoiſonner.

Ces deux illuſtres Conſuls avoient déja été Collégues dans cette charge. Pendant qu'ils étoient dans leur camp, un inconnu vint trouver Fabricius, & lui rendit une Lettre du Médecin du Roi, qui lui offroit d'empoiſonner Pyrrhus, ſi les Romains lui promettoient une récompenſe proportionnée au grand ſervice qu'il leur rendroit en terminant une ſi forte guerre ſans aucun danger pour eux. Fabricius, conſervant toujours le même fond de probité & de juſtice au milieu de la guerre qui fournit tant de prétextes pour y donner atteinte, & ſachant qu'il y a des droits inviolables à l'égard même des ennemis, fut frapé d'une juſte horreur à une telle propoſition. Comme il ne s'étoit point laiſſé vaincre à l'or du Roi, il crut auſſi qu'il lui ſeroit honteux de vaincre le Roi par le poiſon. Après en avoir conféré avec ſon Collégue Emilius, il écrivit promtement à Pyrrhus, pour l'avertir de ſe précautionner contre cette noire perfidie. Sa Lettre étoit conçue en ces termes.

CAIUS

Caius Fabricius et Quintus Æmilius Coss. au Roi Pyrrhus SALUT.

An. R. 474. Av. J. C. 278.

Il paroit que vous vous connoissez mal en amis & en ennemis; & vous en tomberez d'accord, quand vous aurez lu la Lettre qu'on nous a écrite. Car vous verrez que vous faites la guerre à des gens de bien & d'honneur, & que vous donnez toute votre confiance à des méchans & à des perfides. Ce n'est pas seulement pour l'amour de vous que nous vous donnons cet avis, mais pour l'amour de nous-mêmes, afin que votre mort ne donne point une occasion de nous calomnier, & que l'on ne croie pas que nous avons eu recours à la trahison, parce que nous desespérions de terminer heureusement cette guerre par notre courage.

Pyrrhus aïant reçu cette Lettre, s'écria, plein d'admiration: *Je*[a] *reconnois Fabricius. Il seroit plus facile de détourner le soleil de sa route ordinaire, que de détourner ce Romain du sentier de la juſ-*

[a] Hic est ille Fabricius qui difficiliùs ab itinere justi & honesti, quàm à cursu suo sol averti possit. *Eutrop.*

AN. R. 474. AV. J.C. 278.

tice & de la probité. Quand il eut bien avéré le fait énoncé dans la Lettre, il fit punir du dernier ſupplice ſon Médecin. Et pour témoigner à Fabricius & aux Romains ſa reconnoiſſance, il renvoia au Conſul tous les priſonniers ſans rançon, & lui députa encore Cinéas, pour tâcher de convenir de la paix avec lui. Les Romains, qui ne vouloient point accepter ni une grace de leur ennemi, ni une récompenſe pour n'avoir pas commis contre lui la plus abominable des injuſtices, ne refuſérent pas les priſonniers, mais ils lui renvoiérent un pareil nombre de Tarentins & de Samnites. Et pour ce qui regarde le Traité d'amitié & de paix, ils s'en tinrent à la premiére réponſe du Sénat.

Sénéque, en comparant l'action de Fabricius dont nous venons de parler avec le noble deſintéreſſement qui lui avoit fait refuſer les offres de Pyrrhus, & le [a] repréſentant comme un homme véritablement digne d'admiration, qui ſe tenoit inviolablement attaché aux principes de probité, qui ſe montroit juſte

[a] Admirati ſumus ingentem virum ... boni exempli tenacem; quod difficillimum eſt, in bello innocentem; qui aliquod eſſe crederet etiam in hoſte nefas. *Senec. Epiſt.* 120.

juſte & vertueux au milieu de la licence des guerres, & qui ſavoit qu'il y a des régles d'honneur, même à l'égard des ennemis, qu'on ne peut violer ſans crime : Sénéque, dis-je, avoit raiſon de conclure, Que de ne point ſe laiſſer vaincre par l'or, & ne vouloir point vaincre par le poiſon, ſont deux actions qui partent d'un même fond, & d'une même grandeur d'ame. *Ejuſdem animi fuit, auro non vinci, veneno non vincere.* An. R. 474. Av. J. C. 278.

Le [a] même Sénéque demande ſi cet illuſtre Romain eſt bien malheureux & bien à plaindre, de cultiver lui-même ſon champ quand la République ne l'occupe point, de faire la guerre autant aux richeſſes qu'à Pyrrhus, & de ſe contenter pour tous mêts de légumes que ſa main triomphante a arroſés & fait croître dans ſon jardin ?

Il fait une pareille queſtion à peu près au ſujet de Curius. [b] Croions-nous, dit-il, que notre Dictateur, qui donnoit au-

[a] Infelix eſt Fabricius, quòd rus ſuum, quantum à Republica vacavit, fodit ? quòd bellum tam cum Pyrrho, quàm cum divitiis gerit ? quòd ad focum cœnat illas ipſas radices & herbas, quas in agro repurgando triumphalis ſenex vulſit. *Senec. de Provid. cap. 3.*

[b] Scilicet minùs beatè vivebat Dictator no-

AN. R. 474. AV. J.C. 278.

dience aux Députés des Samnites pendant qu'il préparoit & tournoit lui-même ſur le feu ſes légumes avec cette même main qui avoit tant de fois mis en fuite l'ennemi, & dépoſé dans le ſein de Jupiter Capitolin le laurier triomphal, menât une vie moins heureuſe que ne feſoit de notre tems le fameux Apicius, qui s'étant érigé en maître & docteur des bons morceaux & des vins délicats, a infecté & corrompu tout le ſiécle par ſa funeſte habileté.

L'antiquité avoit grand ſoin de faire valoir ces actions véritablement eſtimables, & d'en perpétuer la mémoire. Il n'en eſt pas ainſi parmi nous, & ſouvent les faits les plus mémorables demeurent enſevelis dans l'obſcurité. *Comin.* IV. 13. Louis XI. fit avertir le Duc de Bourgogne Charles le Hardi ſon ennemi perpétuel de la trahiſon de Campobaſſo Italien.

Je

ſter, qui Samnitum legatos audit, cùm viliſſimum cibum in foro ipſe manu ſuâ verſaret, illâ qua jam ſæpe hoſtem percuſſerat, laureamque in Capitolini Jovis gremio repoſuerat; quàm Apicius noſtra memoria vixit! qui ... ſcientiam popinæ profeſſus, diſciplina ſua ſeculum infecit. *Senec. de Conſol. ad Helviam, cap.* 10.

Je reviens à Pyrrhus. Il étoit dans un grand embarras. Aiant perdu, dans la derniére bataille, ſes meilleures troupes & ſes plus braves Officiers, il ſentoit bien qu'il ne pouvoit pas remettre ſur pié une nouvelle armée comme les Romains, qui a tiroient de leurs défaites mêmes de nouvelles forces & une nouvelle ardeur pour continuer la guerre. Pendant qu'il s'occupoit de ces triſtes penſées, ne voiant preſque aucune reſſource pour lui, ni aucune voie honorable de ſe tirer d'une entrepriſe à laquelle il s'étoit engagé trop légérement, un raion d'eſpérance & de bonne fortune ranima ſon courage. D'un côté, il arrive des Députés de Sicile, qui viennent lui remettre entre les mains Syracuſe, Agrigente, & la ville des Léontins, & implorer ſon ſecours contre les Carthaginois. D'un autre, des couriers de Gréce viennent lui donner avis que la Macédoine ſembloit lui tendre les mains, & lui offrir ſon trône. Il ſe détermine pour la Sicile, & ſans perdre de tems, il envoie devant lui Cinéas pour traiter avec les peuples qui l'appelloient, & les aſſurer qu'il alloit inceſſamment paſſer dans

AN. R. 474. AV. J. C. 278.

Pyrrhus paſſe en Sicile au ſecours des Syracuſains contre les Carthaginois.

a Ab ipſo Ducit opes animumque ferro. *Horat.*

Rom. R. 474. Av. J.C. 278.

leur Ile en perſonne. Puis, aiant laiſſé dans Tarente une groſſe garniſon malgré les habitans, qui voioient avec peine que Pyrrhus les abandonnoit, & les retenoit néanmoins en ſervitude, il leur promet, en cas qu'ils fuſſent preſſés par les Romains, d'accourir promtement à leur ſecours, ce qui lui ſeroit facile étant tout près d'eux. Après ces diſcours, il ſe met en mer. Il avoit été deux ans & quatre mois en Italie.

Juſtin. XVIII. 2. *Val. Max.* III. 7.

Outre l'eſpérance de ſe rendre maître d'une Ile ſi puiſſance, il deſiroit auſſi ſe venger des Carthaginois, qui s'étoient déclarés ouvertement contre lui. Ils avoient envoié Magon avec ſix vingts galéres offrir aux Romains ſes ſervices & ceux de ſa flote contre Pyrrhus, marquant que contre un ennemi étranger des ſecours étrangers ſembloient aſſéz leur convenir. Leurs offres ne furent point acceptées : le Sénat répondit que Rome n'entreprenoit point de guerre qu'elle ne fût en état de terminer avec ſes propres forces. On renouvella néanmoins le Traité entre les deux peuples : c'étoit le quatriéme. On ajouta aux articles des précédens : *Que, ſoit que les Romains ou les Carthaginois fiſſent*

Traité renouvellé entre les Carthaginois & les Romains.

Polyb. III.

ſent un Traité avec Pyrrhus, il y ſeroit nommément exprimé que ces deux peuples pourroient s'entr'aider mutuellement lorſqu'un d'eux ſeroit attaqué : qu'en ce cas, les Carthaginois fourniroient des vaiſſeaux; que chaque peuple ſtipendieroit ſes troupes: que celles des Carthaginois aideroient les Romains par mer, mais qu'elles ne ſeroient point obligées de ſortir malgré elles des vaiſſeaux, Les Carthaginois avoient offert un ſecours ſi puiſſant aux Romains, non pas tant par conſidération pour eux, que pour mettre Pyrrhus hors d'état de paſſer en Sicile, & de l'empêcher d'y troubler leurs conquêtes. An. R. 474. Av. J.C. 278.

L'abſence de Pyrrhus donna lieu aux Conſuls de remporter quelques avantages ſur les Etruſques, les Lucaniens, les Brutiens, & les Samnites.

P. Cornelius Rufinus II.
C. Junius Brutus II. An. R. 475. Av. J.C. 277.

Rufinus étoit généralement eſtimé pour ſon mérite guerrier, mais auſſi généralement décrié pour ſon avidité & ſon ardeur de s'enrichir, qui lui faiſoit commettre mille injuſtices, & avoit rendu Fabricius, ce grand amateur de la Conſulat de Rufinus. *Cic. de Orat.* II. 268. *Aul. Gell.* IV. 8.

An. R. 475. Av. J.C. 277.

la pauvreté, ſon ennemi déclaré. Ce fut néanmoins ce même Fabricius, qui, par ſon crédit, le fit nommer Conſul, parce que dans la conjoncture préſente la République avoit beſoin d'un bon Général d'armée, & qu'aucun de ceux qui ſe préſentoient pour cette charge, ne lui paroiſſoit en avoir les talens. Comme [a] Rufinus vint l'en remercier, tout étonné d'une protection à laquelle il ne s'étoit pas attendu : *C'eſt que*, lui dit Fabricius, *j'aime mieux être pillé par le Conſul, qu'emmené captif par l'ennemi.*

Téméraire entrepriſe des Conſuls. *Freinsh.* XIV. 1.

Les Conſuls laiſſérent quelque tems en repos les Tarentins, pour s'attacher aux Samnites. Ceux-ci voiant que tout l'effort de la guerre tomboit ſur eux, que leurs terres étoient ravagées, & qu'ils ne pouvoient réſiſter à des troupes ſi nombreuſes, prirent le parti de ſe réfugier avec leurs femmes & leurs enfans, & tout ce qu'ils avoient de plus précieux, ſur des montagnes fort hautes &

[a] Cùm Fabricio P. Cornelius, homo, ut exiſtimabatur, avarus & furax, ſed egregiè fortis & bonus imperator, gratias ageret quòd ſe homo inimicus Conſulem feciſſet, bello præſertim magno & gravi : *Nihil eſt quo mihi gratias agas*, inquit, *ſi malui compilari, quàm venire*. Cic. 2. de Orat. 268. Aul. Gell. IV. 8.

& fort eſcarpées. Les Romains, pleins de mépris pour des ennemis qui fuioient devant eux, entreprirent de les y attaquer, mais ſans garder aucun ordre, & ſans prendre aucune meſure. Leur témérité leur couta cher. Les Samnites les pourſuivant à coups de traits & de pierres dans des endroits difficiles, en tuérent un aſſez grand nombre. Pluſieurs tombérent dans des précipices, où ils furent miſérablement écraſés. D'autres, qui ne pouvoient ni ſe ſauver, ni ſe défendre, furent pris vivans. La perte fut grande, & la honte encore plus. Les Conſuls mécontens l'un de l'autre, & attribuant chacun à ſon Collégue le deſavantage qu'ils venoient de recevoir, ſe ſéparérent, dans l'eſpérance de mieux réuſſir quand ils agiroient ſéparément & en leur propre nom. Brutus demeura avec ſes Légions dans le Samnium, Rufinus s'avança ſur les terres des Lucaniens & des Brutiens. Il y fit d'abord le dégât: puis ſongea à une entrepriſe plus importante. C'étoit le ſiége de Crotone, ville très-grande & très-riche, ſituée à l'extrémité de l'Italie, près du promontoire Lucinium, & traverſée par la riviére d'Eſare. Il ne

An. R. 475. Av. J. C. 277.

Rufinus prend Crotone & Locres.

An. R. 475. Av. J. C. 277. ne comptoit pas la prendre de vive force, mais par une intelligence, comme on le lui avoit fait eſpérer, parce que les habitans étoient fort mécontens de Pyrrhus. Il s'en ſeroit rendu maître ſans doute, mais les Crotoniates, ſoit qu'ils ſe doutaſſent de quelque choſe, ou qu'ils euſſent été avertis de la conſpiration, avoient fait venir du ſecours de Tarente. Rufinus, qui n'en étoit point averti, s'étant approché avec trop de confiance des murailles de la ville, ce nouveau renfort de Lucaniens commandé par Nicomaque, & ſoutenu par la garniſon, fit une terrible ſortie ſur le Conſul, le mit en deſordre, & lui tua beaucoup de monde. Il quitta le ſiége, & fit plier bagage, pour partir ſur le champ. La nouvelle s'en répandit bientôt à Crotone. Dans le moment arrive un priſonnier, qui s'étoit ſauvé du camp des ennemis, qui annonce que Rufinus ſongeoit à attaquer Locres, ſur la promeſſe qu'on lui avoit faite de lui ouvrir les portes de la ville. Il en ſurvient bientôt après un ſecond, qui ajoute que l'armée ennemie eſt en marche. Et en effet on voioit de loin les drapeaux, & les troupes qui s'avançoient par le chemin

qui

qui conduiſoit à Locres. On ne perdit point de tems. Nicomaque, avec ſes Lucaniens, part pour aller ſecourir Locres par des routes détournées. La marche de Rufinus n'étoit qu'une feinte. Il revient ſur ſes pas, tombe bruſquement ſur Crotone, s'en rend maitre avant preſque qu'on ſût qu'il étoit de retour, tant étoit épais un brouillard qui ſe leva fort à propos pour lui. Nicomaque ne reconnut ſon aveugle crédulité, que lorſqu'il n'étoit plus en état de la réparer. Pour comble de malheur, lorſqu'il retournoit à Tarente, il fut attaqué par Rufinus, perdit une partie de ſes troupes, & eut bien de la peine à ſe ſauver lui-même. Sur ces nouvelles, les habitans de Locres, qui ſouffroient impatiemment le joug de Pyrrhus, ſe rendirent aux Romains. Rufinus, de retour à Rome, reçut l'honneur du triomphe. AN. R. 475. AV. J. C. 277.

Q. FABIUS MAXIMUS GURGES II.
C. GENUCIUS CLESPINA. AN. R. 476. AV. J. C. 276.

Les Samnites, les Lucaniens, les Brutiens, furent vivement preſſés par ces deux Conſuls. Réduits dans un état fâcheux, ils députérent à Pyrrhus, & lui firent

Pyrrhus quitte la Sicile, & revient en Italie.

AN. R. 476. AV. J. C. 276.

firent ſavoir que s'il ne les ſecouroit promtement, ils étoient perdus: qu'ils ne pouvoient plus ſoutenir les Romains, & que pour prévenir leur ruine entiére, ils ſeroient obligés de ſe rendre à eux. Cette députation arriva fort à propos pour le tirer de l'embarras où il ſe trouvoit. Tout lui avoit réuſſi d'abord en Sicile au delà de ce qu'il pouvoit eſpérer. Ces heureux ſuccès n'étoient pas moins le fruit de ſa bonté, de ſa généroſité, de ſa douceur, que de ſon courage & de ſon habileté dans le métier de la guerre. Une grande proſpérité, eſt une grande tentation. Elle corrompit entiérement en lui ces qualités ſi aimables, & les fit dégénérer en hauteur, en dureté, & même en cruauté, & le rendit odieux & inſupportable aux peuples de Sicile. En conſéquence de cette aliénation des eſprits, tout ſe diſpoſoit à une révolution qui ne devoit pas lui être favorable. Il fut donc ravi de trouver un honnête prétexte de ſortir de Sicile. En la quittant, & feſant réflexion en lui-même ſur l'heureuſe ſituation de l'Ile, & ſur la richeſſe des villes: *O mes amis*, dit-il à ceux qui l'environnoient: *quel champ de bataille nous laiſſons aux Romains & aux Carthaginois!*

Dans

Dans ſon paſſage il fut attaqué & vaincu par les Carthaginois, puis par les Mamertins, battu par une rude tempête qui fit périr une partie de ſa flote; & ce ne fut qu'après avoir eſſuié une infinité de malheurs & de contretems qu'il arriva à Tarente avec vingt mille hommes de pié, & trois mille chevaux. An. R. 476. Av. J.C. 276.

Cependant Rome étoit affligée d'une peſte qui l'incommodoit fort depuis quelque tems. Pour l'en délivrer, on emploia une cérémonie dont il a été parlé auparavant, qui étoit d'attacher un clou au Capitole; & pour cet effet l'on nomma exprès un Dictateur, qui fut, à ce qu'on croit, Cornélius Rufinus.

M. Curius Dentatus II.
L. Cornelius Lentulus. An. R. 477. Av. J.C. 275.

La guerre étoit un autre fleau, qui duroit depuis pluſieurs années, & dont on étoit bien las; de ſorte que Curius voulant faire les levées à l'ordinaire dans le Capitole, & feſant appeller par leur nom, ſelon l'uſage, les citoiens qu'il jugeoit à propos d'enrôler, aucun ne répondit. Il crut que pour arrêter ce deſordre, le bien public demandoit qu'on fît un exemple. Il fit mettre dans une urne les noms de tou-

Citoien puni pour avoir refuſé de s'enrôler. *Val. Max.* VI. 3.

AN. R. 477. AV. J.C. 275. toutes les Tribus: & le ſort étant tombé ſur la Tribu Pollia, & enſuite, par une ſeconde opération ſemblable à la premiére, ſur un certain citoien de cette Tribu, il le fit citer à pluſieurs repriſes. Comme il ne ſe préſentoit point, il ordonna qu'on vendît ſes biens. Il accourut auſſitôt, & en appella aux Tribuns, qui n'eurent aucun égard à ſon appel. Alors le Conſul aiant déclaré que la République n'avoit pas beſoin d'un citoien qui refuſoit d'obéir, vendit ſes biens & ſa perſonne même. La choſe depuis tourna en coutume. Cette ſévérité fut utile. Les levées ſe firent promtement. Les Conſuls partirent, Lentulus pour la Lucanie, Curius pour le Samnium.

Pyrrhus auſſitôt ſortit de Tarente, & ſe mit en campagne pour venir attaquer Curius. Les Samnites conſervoient un ſecret reſſentiment de ce qu'il les avoit abandonnés pour courir en Sicile, & ils eurent peine d'abord à lui fournir les troupes qu'il demandoit. Mais leur propre intérêt, & le péril où ils ſe trouvoient, les y déterminérent. Il partagea ſon armée en deux corps. Il en envoia un dans la Lucanie, pour s'oppoſer à Lentulus qui y étoit, & l'em-

l'empêcher de venir au ſecours de ſon Collégue. Pour lui, avec le ſecond corps, il marcha contre M. Curius, qui s'étoit retranché dans un lieu avantageux près de la ville de Bénévent, pour attendre le ſecours qui devoit lui venir de la Lucanie. An. R. 477. Av. J. C. 275.

Troiſiéme & dernier combat contre Pyrrhus. Victoire remportée par Curius.

Par cette raiſon-là même Pyrrhus ſe hâta de l'attaquer. Il choiſit ce qu'il avoit de meilleur dans ſes troupes, & ſes éléphans les mieux dreſſés & les plus aguerris, & ſe mit en marche ſur la brune pour le ſurprendre dans ſon camp. Mais le lendemain matin, les ennemis l'aperçurent comme il deſcendoit des montagnes, où la nuit & la difficulté des chemins l'avoient retenu plus lontems qu'il n'avoit compté. Curius ſortit de ſes retranchemens avec quelques troupes, & tomba ſur les premiers qu'il rencontra. Les aiant renverſés & mis en fuite, il jetta la terreur parmi tous les autres. Il y en eut beaucoup de tués, & quelques éléphans de pris.

Ce ſuccès donna au Conſul la hardieſſe de ſortir avec toute ſon armée du poſte qu'il occupoit, pour combattre en pleine campagne. La bataille étant donc engagée, il eut d'abord de l'avantage

AN. R. 477. AV. J.C. 275. tage à l'une de ſes ailes, & mit en deſordre les ennemis. Pyrrhus alors eut recours à ſes éléphans, ébranla par leur moien l'autre aile, & la pouſſa juſqu'au corps de réſerve. Il y trouva de bonnes troupes en armes, & toutes fraîches. Elles avoient appris dans le dernier combat que ce n'étoit pas ſeulement par le fer, mais encore plus par le feu, qu'il faloit repouſſer les éléphans. On avoit inventé pour cet effet une machine reſſemblante à une fléche, mais dont le fer creux étoit rempli & environné de matiéres combuſtibles, poix, étoupes, & autres ſemblables. A l'extrêmité étoit une pointe, afin que la machine pût s'accrocher. Ils lançoient ces eſpéces de brulots tout allumés contre le dos ou contre les tours des éléphans; & ſoit qu'ils s'attachaſſent à la peau ou à la tour, ils y mettoient le feu, & tourmentoient étrangement ces animaux. D'autres les perçoient à coups de piques & de dards. Tous-enſemble forcérent les éléphans à tourner le dos, & à ſe renverſer ſur leurs propres bataillons: ce qui y cauſa une telle confuſion & un ſi grand deſordre, que les Romains remportérent enfin une victoire complette.

Les

Les Romains tuérent dans cette bataille vingt-ſix mille des ennemis, en prirent treize cens, avec huit éléphans. Pyrrhus ſe ſauva à Tarente avec un petit nombre de Cavaliers. Son camp fut pris. On en admira la diſpoſition, & l'on en fit uſage dans la ſuite. [a] Anciennement les Romains & les autres peuples d'Italie, n'avoient point de camp tracé, & chacun dreſſoit ſa tente, à la maniére des bergers, ſans obſerver d'allignement, & ſans autre précaution que de ne pas trop s'éloigner de ſes compagnons. Pyrrhus fut le premier qui leur donna l'exemple de renfermer toute l'armée dans l'enceinte d'un même camp; la place de chaque corps étant marquée en des endroits fixes avec un ordre merveilleux. Les Romains, dans la ſuite des tems, ont porté à une entiére perfection cette partie de la ſcience militaire qui regarde la conſtruction des camps. AN. R. 477. AV. J.C. 275.

On peut dire en un ſens que cette derniére victoire remportée ſur Pyrrhus valut

[a] Caſtra antiquitus Romani ceteræque gentes paſſim per corpora cohortium velut mapalia conſtituere ſoliti erant, cùm ſolos urbium muros noſſet antiquitas. Pyrrhus Epirotarum rex, primus totum exercitum ſub eodem vallo continere inſtituit. *Frontin.* IV. 1.

An. R. 477. Av. J.C 275. lut aux Romains la conquête de toutes les nations, ou du moins qu'elle y contribua beaucoup. Car le courage qu'ils témoignérent dans cette journée, & les grandes choſes qu'ils avoient faites dans les autres combats, aiant en tête un ennemi tel que Pyrrhus, augmentérent infiniment leur réputation, leurs forces, leur confiance, & les firent regarder comme des hommes invincibles. Par la victoire ſur Pyrrhus, ils devinrent les maîtres inconteſtables de toute l'Italie entre les deux mers. La Sicile ſuivit de près, où commencérent les guerres contre Carthage; & après qu'ils eurent abbattu cette puiſſante rivale, ils ne trouvérent plus rien qui pût leur réſiſter.

Cenſure célébre par la ſévére exactitude qui y fut obſervée.

Liv. Epit. XIV. Aul. Gel. XVII. 21.

Cette année, ſi glorieuſe au dehors par d'heureux ſuccès dans la guerre, fut illuſtrée auſſi au dedans par la ſévérité & le zêle pour le maintien de la diſcipline & des bonnes mœurs dans la ville. Fabricius Luſcinus & Æmilius Papus exercérent enſemble la Cenſure dans une grande union. Ils dégradérent pluſieurs Chevaliers & pluſieurs Sénateurs. Mais ce qu'il y eut de plus frapant, fut la note dont ils flétrirent Cornélius Rufinus. Il avoit été deux fois Conſul, & une fois Dictateur. Les

Cenſeurs l'exclurent du Sénat, & apportérent pour raiſon qu'ils étoient inſtruits *qu'il avoit en vaiſſelle d'argent pour ſa table un peu plus de quinze marcs.* An. R. 477. Av. J.C. 275.

Sa famille ſe reſſentit lontems de cette ignominie, & ne s'en releva parfaitement qu'en la perſonne de Sylla, qui le premier des deſcendans de Rufinus parvint au Conſulat. A [a] peine, peut-on croire, dit un Auteur, que dans l'enceinte d'une même ville, ce qui devoit un jour être regardé comme une vaiſſelle pauvre & ignoble, ait été condanné comme un excès de luxe : tant la ſimplicité & la frugalité étoient en honneur dans ces heureux ſiécles. Après qu'on eut achevé le Dénombrement, on en fit la clôture. Il ſe trouva deux cens ſoixante & onze mille deux cens vingt-quatre citoiens.

Sur la fin de l'année les deux Conſuls entrérent dans la ville en triomphe. Curius reçut le premier cet honneur. Son triomphe fut le plus célébre, ſoit par la grandeur des événemens, ſoit par la joie que cauſa une guerre ſi importante termi-

[a] Vix credibile eſt, intra idem pomœrium decem pondo argenti & invidioſum fuiſſe cenſum, & inopiam haberi contemptiſſimam. *Val. Max.* II. 9.

An. R. 477. Av. J.C. 275. terminée ſi heureuſement, ſoit même par la pompe & l'éclat du ſpectacle. Juſqu'ici, comme on n'avoit encore triomphé que des peuples voiſins la plupart aſſez pauvres, il ne s'étoit preſque trouvé pour tout appareil que des drapeaux, des armes briſées, des chariots de Gaulois; & pour tout butin, des troupeaux de gros & de menu bétail. Mais ici, la diverſité des peuples dont les captifs étoient à la tête de la marche, la beauté & la magnificence des dépouilles, relevoient extrêmement ce triomphe. Les Epirotes, les Theſſaliens, les Macédoniens, les Apuliens, les Lucaniens, les Brutiens, étoient menés chargés de chaînes devant le Char du Vainqueur. On portoit expoſés à la vûe de tout le monde les tableaux, les ſtatues, les piéces les plus eſtimées des Ouvriers les plus fameux; l'or, l'argent, la pourpre, les autres raretés d'outre-mer, & tous les inſtrumens du luxe des Tarentins. Mais ce qui frapa le plus les ſpectateurs, & attira davantage leur attention, étoient quatre éléphans de huit qu'on avoit pris. Les autres étoient morts

morts de leurs bleſſures. La groſſeur de ces animaux, leur hauteur, leur figure, cette trompe mobile de tous côtés & qui leur tient lieu de main, ces peſantes tours impoſées ſur leur dos, tout étonnoit & effraioit preſque encore. Il eſt [a] certain que le Peuple Romain ne regarda rien avec tant de plaiſir que ces beufs de Lucanie qu'il avoit tant appréhendés, (c'étoit le nom que la ſimplicité des Romains de ce tems-là donnoit aux Eléphans) leſquels ſuivant les chevaux vainqueurs la tête baiſſée, ſembloient reſſentir leur captivité. An. R. 477. Av. J.C. 275.

Le triomphe de l'autre Conſul ſuivit de quelques ſemaines. Il ne fut pas, à beaucoup près, auſſi éclatant que le précédent: mais cependant il eſt digne de mémoire. Lentulus avoit vaincu les Samnites & les Lucaniens, & avoit pris beaucoup de villes. Le mérite ne lui manquoit pas, l'occaſion ſeule lui avoit manqué; & la gloire trop brillante de ſon Collégue obſcurcit un peu la ſienne.

[a] Nihil libentiùs Populus Romanus aſpexit, quàm illas, quas timuerat, cum turribus ſuis belluas: quæ, non ſine ſenſu captivitatis, ſummiſſis cervicibus victores equos ſequebantur. *Flor.* L. 18.

AN. R. 477. AV. J. C. 275.

Tout étoit dans la joie à Rome. Les peuples d'Italie, & Pyrrhus lui-même, étoient dans des diſpoſitions bien différentes. Les premiers ſouffroient avec peine depuis lontems la domination du Roi, ſur la bonne foi & le ſecours duquel ils ne croioient plus pouvoir compter. La perte de la derniére bataille avoit mis le comble à leur mécontentement, & dans l'eſpéce de deſeſpoir où ils étoient, mille penſées violentes leur rouloient dans la tête. Pyrrhus ne l'ignoroit pas, & il ne ſongeoit plus qu'à ſe tirer de l'Italie, & à en trouver, s'il pouvoit, un prétexte plauſible, pour couvrir ſon honneur. Plus il s'occupoit de ce deſſein, moins il le ſeſoit paroitre, pour ſe mettre en état de l'exécuter plus ſûrement & plus promtement.

Il voioit ſes Alliés plongés dans la triſteſſe & l'abbattement. Il tâchoit de les conſoler, & les exhortoit à ne point ſe décourager pour un ſeul accident fâcheux. Il leur repréſentoit, «que leur »perte dans la derniére bataille n'étoit »pas plus grande que celle qu'avoient »ſouffert les Romains dans la premiére: »Que ce peuple cependant, quelque »avantageuſes conditions qu'on lui pro-

»poſât,

»poſât, n'avoit jamais voulu entendre »à la paix. Que s'ils vouloient imiter »ſa conſtance, & ſe réſerver pour de »meilleurs tems, ils pouvoient tout »eſpérer. Qu'ils avoient des troupes »aſſez nombreuſes pour être en état de »ſoutenir encore une longue guerre. »Que pour lui il comptoit ſur de puiſ»ſans amis qu'il avoit en Gréce, de »qui il attendoit des ſecours certains & »conſidérables.» Il parloit ainſi, non qu'il ſe mît beaucoup en peine de leurs intérêts, ni qu'il ſongeât à demeurer plus lontems en Italie, car ſon parti étoit pris d'en ſortir au plutôt, mais pour les retenir dans le devoir, & leur cacher ſon deſſein. Pour le mieux couvrir, il envoia des Députés à différens Princes, demander aux uns de l'argent, aux autres des troupes, l'un & l'autre à Antigone, qui pour lors étoit maître en Macédoine. An. R. 477. Av. J. C. 275.

Cette eſpérance adoucit pour quelque tems l'eſprit des Alliés. Cependant il préparoit tout fort ſecrettement pour ſon départ. Dans cet intervalle ſon Député lui raporte la réponſe d'Antigone. Mais, au lieu de la véritable, il en fabriqua lui-même une à ſa façon,

An. R. 477. Av. J.C. 275. dont il fit lecture aux principaux de ſes Alliés. Elle promettoit de grands & promts ſecours. Les Alliés ſont tous trompés, les Romains même qui étoient dans le voiſinage, & chez qui l'on répandit exprès ce bruit. La nuit ſuivante il fait voile, & aborde en Epire. Quel nom donneroit-on à une pareille conduite entre particuliers? Il laiſſa Milon dans la Citadelle, & emmena avec lui huit mille hommes de pié, & cinq cens chevaux.

Telle fut l'iſſue de l'entrepriſe de Pyrrhus contre l'Italie, qui avoit duré ſix ans. Il en forma encore de pareilles: car, pour le bien définir, c'étoit un véritable avanturier, qui ſe tiroit ſouvent aux dépens de la bonne foi des mauvais pas où ſa légéreté inconſidérée l'avoit engagé. Il périt enfin miſérablement dans Argos deux ou trois ans après.

An. R. 478. Av. J.C. 274.

M. Curius Dentatus III. Ser. Cornelius Merenda.

Comme on comptoit à Rome ſur la continuation de la guerre contre Pyrrhus, on crut devoir auſſi continuer dans le Conſulat Curius. La retraite,

ou

ou plutôt la fuite de ce Prince déroba peutêtre à cet illuſtre Romain l'honneur d'une nouvelle victoire, mais elle ne lui enleva pas la gloire de l'avoir chaſſé pour toujours de l'Italie par la grande victoire qu'il avoit remportée ſur lui, car ce fut Curius qui y contribua le plus. On avoit même lieu de croire que Pyrrhus n'avoit pas voulu ſe meſurer une ſeconde fois avec ce Conſul. An. R. 478. Av. J. C. 274.

Il faut avouer que les derniéres années, dont nous avons vû l'hiſtoire, ont été des années bien fécondes en grands hommes & en grandes actions. Je n'entens pas ſeulement par là les victoires remportées ſur les ennemis, les limites de l'Etat conſidérablement reculés, le courage & l'intrépidité dans les combats accompagnés d'un ſang froid qui voit & péſe tout le danger ſans en être ému, la connoiſſance de l'art militaire conduite preſque à ſa perfection en tout genre, en un mot tout ce qui fait les grands Capitaines, & ce qu'on appelle le mérite guerrier. Je parle principalement d'un autre mérite, qui ſoutenu & annobli par le premier, a fait à l'Empire Romain un honneur, qui lui eſt unique & particulier, & qui depuis n'a été imité dans

An. R. 478. Av. J.C. 274.

aucune autre nation : je veux dire la simplicité, la modeſtie, la tempérance, la ſobriété, & ſur tout un deſintéreſſement porté juſqu'à l'eſtime & juſqu'à l'amour de la pauvreté : & cela dans les plus grands hommes de l'Etat, & dans les Généraux les plus eſtimés. Je dis que c'eſt ce mérite qui a fait le plus d'honneur à l'Empire Romain : honneur, dont l'éclat n'a pu encore être terni par la longue ſuite des ſiécles qui ſe ſont écoulés depuis. Car nous pouvons preſque nous écrier encore avec Lélius : [a] Qui de nous entend parler de Curius & de Fabricius, ſans ſe ſentir touché d'une ſorte d'amitié & de tendreſſe pour eux, & ſans être pénétré d'admiration pour leurs nobles ſentimens, en leur voiant mépriſer des choſes que le reſte des mortels recherche avec une ardeur inſatiable ? Heureux, s'ils avoient connu ce qui manquoit à leurs bonnes qualités, & ce qui pouvoit les rendre véritablement vertueux !

§. V.

[a] Quis eſt qui C. Fabricii, Man. Curii non cum caritate aliqua & benevolentia memoriam uſurpet, quos nunquam viderit? quòd eas res ſpernunt & negligunt, ad quas plerique inflammati aviditate rapiuntur. *De Amicit. n.* 28. *Offic.* II. 38.

§. V.

Ambaſſade de Ptolémée Philadelphe aux Romains. Veſtale punie de mort. Nouvelles Colonies. Tarente ſe rend aux Romains. Guerre des Samnites entiérement terminée. Ambaſſadeurs Romains de retour d'Egypte. Cenſure de Curius. Les ennemis vaincus ſont privés d'une partie de leurs terres. Sévére vengeance que tire Rome de la Légion qui avoit égorgé les habitans de Rhége. On commence à battre de la monnoie d'argent à Rome. Nouvelles Colonies. Guerre contre les Picentins heureuſement terminée. L'Italie entiérement pacifiée par la ſoumiſſion des Sallentins & des Ombriens. Les Apolloniates, puis les Volſiniens, implorent le ſecours de Rome. Réglement ſur les Cenſeurs. Nombre des Queſteurs doublé, & porté juſqu'à huit.

C. FABIUS DORSO. — AN. R. 479. AV. J.C. 273.
C. CLAUDIUS CANINA II.

PTOLEME'E Philadelphe Roi d'Egypte, aiant appris la fuite de Pyrrhus, envoia à Rome en faire des complimens, & demander l'alliance Ambaſſade de Ptolémée Philadelphe

AN. R. 479. AV. J. C. 273. aux Romains. *Freinsh.* IV. 38-49.

du Peuple Romain. Une Ambaſſade d'un Prince ſi puiſſant & ſi éloigné fit beaucoup de plaiſir à la République. Elle lui envoia de ſon côté quatre Ambaſſadeurs des principaux de Rome pour l'en remercier, & pour conclure avec lui l'alliance.

Les Conſuls remportent pluſieurs avantages ſur les Lucaniens, les Samnites, & les Brutiens, que la néceſſité & le deſeſpoir retenoient encore ſous les armes.

Veſtale punie de mort.

La Veſtale Sextilie, convaincue d'avoir violé ſon vœu, eſt punie de mort, & enfouie toute vivante.

Nouvelles Colonies.

Colonies conduites à Coſe chez les Volſciens, & à Peſte, appellée autrement Poſidonie, dans la Lucanie.

AN. R. 480. AV. J. C. 272.

L. PAPIRIUS CURSOR II.
SP. CARVILIUS II.

Ce fut cette année que Pyrrhus périr dans Argos.

Tarente ſe rend aux Romains.

La mort de ce Prince ne laiſſoit aucune eſpérance ni aucune reſſource aux peuples d'Italie: ceux qui étoient en liberté de prendre le parti qui leur convenoit s'accommodoient avec les Romains aux meilleures conditions qu'ils pouvoient. Mais pour les Tarentins, la

la garniſon que Pyrrhus avoit laiſſée dans leur Citadelle, les tenoit en bride. Ils étoient entiérement brouillés avec Milon, qui la commandoit, & ſe trouvoient dans une véritable ſervitude. Tourmentés au-dedans par le Gouverneur, aiant à craindre au-dehors les Romains, ils s'adreſſent aux Carthaginois, & implorent leur ſecours. Ceux-ci, ſans perdre de tems, accourent avec leur flote, en apparence pour chaſſer Milon de Tarente, en effet pour la défendre contre les Romains, & s'en rendre maîtres eux-mêmes. Etant en poſſeſſion d'une bonne partie de la Sicile, ils avoient grand intérêt de s'aſſurer auſſi des côtes maritimes de l'Italie, & de les enlever aux Romains. Cependant le Conſul Papirius arrive. Ainſi Tarente ſe trouve enfermée de tous côtés, les Romains aſſiégeant par terre la ville, & les Carthaginois la Citadelle par mer. Papirius fut plus habile que ceux-ci, & s'y prit avec plus d'adreſſe. Il fit preſſentir Milon: il lui offrit pour lui & pour les habitans des conditions avantageuſes, & lui donna toutes les aſſurances poſſibles. Milon ne voiant rien de mieux à faire, & n'en-

AN. R. 480. AV. J.C. 272.

AN. R. 480. AV. J.C. 272.

n'enviſageant aucune autre reſſource, engage les Tarentins à livrer au Conſul la ville & la Citadelle. Ce coup ſurprit & affligea beaucoup les Carthaginois. C'étoit en quelque ſorte violer le Traité avec les Romains, que de ſe déclarer contr'eux en faveur de Tarente. Ce mécontentement préparoit déja à une rupture ouverte.

Guerre des Samnites entiérement terminée.

Carvilius l'autre Conſul travailla auſſi beaucoup de ſon côté à ſoumettre les Samnites. Ils ſe rendirent, mais de meilleure foi qu'ils n'avoient fait juſques-là; & acceptérent de bon cœur les conditions qu'il plut aux Romains de leur impoſer. Ainſi fut terminée enfin d'une maniére heureuſe une guerre qui avoit duré environ ſoixante & dix ans, en comptant quelques interruptions aſſez courtes, qui de tems en tems avoient ſuſpendu les actes d'hoſtilité.

Les Lucaniens & les Brutiens furent battus pluſieurs fois, & obligés de demander auſſi la paix. Elle leur fut accordée.

Les deux Conſuls avoient eu une part égale à des événemens ſi avantageux; en agiſſant de concert & ſouvent même enſemble, & s'aidant l'un l'autre mu-

mutuellement de leurs troupes ſelon le beſoin. Auſſi triomphérent-ils tous deux enſemble. AN. R. 480. AV. J. C. 272.

Les Ambaſſadeurs étant revenus d'Egypte, rendirent compte dans le Sénat de leur commiſſion. Ils dirent »que le »Roi les avoit reçus de la maniére du »monde la plus gracieuſe & la plus ho»norable. Qu'à leur arrivée il leur avoit »envoié des préſens magnifiques: mais »qu'ils avoient jugé plus honorable pour »la République de donner en cette oc»caſion un exemple de la modération & »du deſintéreſſement dont elle fait gloi»re, & qu'ils avoient prié modeſtement »le Prince de vouloir bien les diſpenſer »de recevoir ces préſens. Que dans un »repas ſolennel, qui précédoit le jour de »leur départ, le Roi leur avoit fait don»ner des couronnes d'or, qu'ils avoient »toutes miſes ſur ſes ſtatues le lende»main. Qu'enfin, le jour même de leur »départ, le Roi leur avoit donné des »préſens beaucoup plus magnifiques »que les premiers, en leur feſant des re»proches obligeans de ce qu'ils ne les »avoient pas reçus. Que pour ne point »bleſſer par un refus réitéré un Prince »d'une ſi grande bonté, ils les avoient »ac- Ambaſſadeurs Romains de retour d'Egypte.

AN. R. 480. AV. J.C. 272.

»acceptés avec le plus profond reſpect ; »& que la premiére choſe qu'ils avoient »faite en rentrant dans Rome, ç'avoit »été de les dépoſer dans le Tréſor pu»blic.» Ils expoſérent enſuite avec quelles marques de joie & de reconnoiſſance Ptolémée avoit reçu l'Alliance du Peuple Romain.

Ce raport fit un extrême plaiſir au Sénat. Il approuva généralement tout ce qui y étoit contenu, & remercia les Ambaſſadeurs de ce que ſur tout *ils avoient, par leur ſincére & parfait deſintéreſſement, rendu les mœurs Romaines reſpectables même aux nations étrangéres.* Il ordonna qu'on leur rendît les préſens qu'ils avoient portés au Tréſor public. Le Peuple ne témoigna pas moins de contentement & d'admiration qu'avoit fait le Sénat.

Tout [a] eſt complet ici, & l'on ne ſait ce que l'on doit le plus louer : la libéralité du Roi, le deſintéreſſement des Ambaſſadeurs, l'équité du Sénat & du Peuple. Heureux Etat, heureux gouvernement, où la vertu eſt ainſi généra-

[a] Ita in iiſdem Ptolemæi liberalitas, Legatorum abſtinentia, Senatûs ac Populi Romani æquitas debitam probabilis facti portionem obtinuit. *Val. Max.* IV. 3.

ralement en eſtime & en honneur, & où l'on en connoit tout le prix ! Je ne parle pas de ces vertus brillantes, qui ſe donnent en ſpectacle, qui attirent les yeux, & marchent à grand bruit: mais, pour ne point ſortir de mon ſujet, d'une vertu ſimple, modeſte, ſans faſte, qui ne ſe laiſſe point éblouir à l'éclat de l'or & de l'argent, qui mépriſe ce que preſque tout le monde recherche avidement, & à qui cependant tout le monde applaudit. An. R. 480. Av. J. C. 272.

Mais le principe ſur lequel étoit fondée la conduite de ces Ambaſſadeurs, marque en eux une nobleſſe de ſentiment, qui devroit faire le caractére dominant de tous ceux qui ſont en place. Ils étoient perſuadés qu'un homme chargé d'un miniſtére public n'y doit chercher que la gloire & la douce ſatisfaction de s'en être fidélement acquitté : c'eſt-à-dire qu'il n'y doit avoir en vûe que le bien public. *De publico ſcilicet miniſterio nihil cuiquam præter laudem bene adminiſtrati officii accedere debere judicantes.* Val. Max. IV. 3.

Je ne croi pas devoir laiſſer ignorer à mes Lecteurs les noms de ces quatre illuſtres Romains : il me ſemble que ce ſeroit les fruſtrer d'une juſtice & d'un hon-

AN. R. 460. AV. J.C. 292. honneur qui leur ſont légitimement acquis. Ils s'appelloient Q. Fabius Gurges, C. Pabius Pictor, Numer. Fabius Pictor, Q. Ogulnius. Le premier, qui étoit Q. Fabius, & qui étoit à la tête de l'Ambaſſade, fut choiſi par les Cenſeurs pour Prince du Sénat. Il avoit été deux fois Conſul, & avoit triomphé deux fois.

Cenſure de Curius. Ce fut dans l'année dont nous parlons que le Cenſeur M. Curius fit conſtruire un Aquéduc pour conduire les eaux de l'Anio (du Téveron) dans la ville, emploiant à cet ouvrage l'argent qui provenoit des dépouilles priſes par lui ſur les ennemis. Curius a été un des plus grands hommes de la République Romaine, à laquelle, comme nous l'avons déja obſervé, il n'a pas fait moins d'honneur par ſa frugalité, ſa ſimplicité, ſon deſintéreſſement porté juſqu'au mépris ſincére des richeſſes & juſqu'à l'amour de la pauvreté, que par ſes vertus guerriéres & ſes glorieux triomphes.

Aucl. de Vir. illuſtr. Un particulier aiant eu le front de l'accuſer d'avoir interverti, du butin fait ſur les ennemis, des ſommes conſidérables, il jura qu'il n'en avoit fait en-

entrer dans sa maison qu'un vase de bois dont il se servoit pour les sacrifices, & qu'il produisit en public. On ne peut s'empécher de sentir de l'indignation contre une entreprise si bizarre & si perverse. Mais [a] dans une République, jalouse de sa liberté jusqu'à l'excès, on souffre volontiers les accusateurs, parce qu'on peut absoudre un homme de bien accusé injustement, & qu'on ne peut point condanner un coupable s'il n'est accusé. Or il vaut mieux, disoit-on, que l'homme de bien soit exposé à ce desagrément qui ne peut lui nuire, que de laisser aux méchans l'espérance de voir leurs crimes impunis, parce que personne n'oseroit les traduire devant les Juges. AN. R. 480. AV. J. C. 272.

Tous les ennemis de la République étant subjugués, il s'agit dans le Sénat de délibérer sur la maniére dont on devoit user de la victoire. Il y a lieu de juger par la conduite que les Romains avoient coutume de tenir à l'égard

Les ennemis vaincus sont privés d'une partie de leurs terres. *Freinsh.* XV. 17.

[a] Quare facilè omnes patimur esse quàm plurimos accusatores; quòd innocens, si accusatus sit, absolvi potest; nocens, nisi accusatus fuerit, condemnari non potest. Utilius est absolvi innocentem, quàm nocentem causam non dicere. *Cic. pro Rosc. Amer. n.* 56.

An. R. 4 c. Av. J.C. 272. gard des peuples vaincus, qu'ils privérent d'une partie de leurs terres les Samnites, les Lucaniens, & tous les autres qui avoient porté les armes contre Rome. L'hiſtoire nous a conſervé quelque détail ſur la maniére dont les Tarentins furent traités. Ils eurent ordre de livrer leurs armes & leurs vaiſſeaux, on abbattit leurs murs, on leur impoſa un tribut : on leur accorda ſeulement la paix & la liberté.

Sévére vengeance que tire Rome de la Legion qui avoit égorgé les habitans de Rhéges.

Quand tout fut pacifié dans l'Italie, le premier ſoin fut de venger la perfidie de la Légion Romaine qui aiant égorgé les habitans de Rhége, s'étoit maintenue en poſſeſſion de leur ville depuis dix ans, & jouiſſoit impunément de ſon crime. Comme ils voioient que les armes des Romains proſpéroient de jour en jour, il s'attendoient bien qu'on ne les laiſſeroit pas lontems en repos; & ils ſe préparérent à faire une vigoureuſe réſiſtance.

Outre la férocité qui leur étoit devenue comme naturelle, ils comptoient beaucoup ſur l'amitié des Mamertins, & ſur les heureux ſuccès qu'ils avoient eus contre les Carthaginois & Pyrrhus, à qui ils avoient fait perdre le deſſein d'atta-

d'attaquer leur place. Ils portérent l'eſprit de rébellion à un tel excès, qu'étant entrés dans Crotone par le ſecours de quelques traitres, ils oſérent égorger la garniſon Romaine, & renverſer la ville. AN. R. 480 AV. J. C. 272.

L. GENUCIUS.
C. QUINTIUS. AN. R. 481. AV. J. C. 271.

L. Génucius, l'un des nouveaux Conſuls, fut chargé du ſoin d'aller attaquer ces rebelles. Les aiant repouſſés dans leur ville, il les y aſſiégea en forme. Ils s'y défendirent avec un courage de lions, comme des deſeſpérés, qui n'avoient que le dernier ſupplice à attendre. Ils remportérent même quelques avantages ſur le Conſul, & le réduiſirent au point de manquer de vivres, ſi Hiéron ne lui eût envoié du blé. Ce Prince feſoit une guerre perpétuelle aux Mamertins leurs Alliés, & coupables du même crime à Meſſine, que ceux-ci avoient commis à Rhége. Ainſi, autant par inclination, que pour faire ſa cour aux Romains, il ſe fit un devoir & un plaiſir d'aider le Conſul dans une con-

jon-

AN. R. 487. AV. J.C. 271. jonćture ſi importante. A la fin, les aſſiégés, réduits à la derniére extrémité, furent obligés de ſe rendre à diſcrétion. Il n'y eut que trois cens ſoldats Romains qui tombérent vivans entre les mains du Conſul. Les autres, ou étoient morts avant ce tems-là, ou pour éviter la honte du ſupplice, s'étoient fait tuer en combattant comme des furieux. Génucius envoia ſur le champ au ſupplice les transfuges & les voleurs qui s'étoient retirés à Rhége en grand nombre comme dans un aſyle. Pour les ſoldats Légionaires, il les mena avec lui à Rome, afin que le Sénat décidât de leur ſort.

Le jugement fut ſévére & répondit à l'atrocité du crime. On commença par les faire conduire en priſon, & ils furent tous condannés à être battus de verges, & à perdre la tête. M. Fulvius Flaccus Tribun du Peuple forma oppoſition à l'arrêt du Sénat. On paſſa outre, & les coupables furent punis. Mais pour ne pas effraier la multitude ſi on les exécutoit tous en un même tems, on en mena au ſupplice cinquante par jour. Le Sénat défendit qu'on les enſevelît, & qu'on en fît le deuil.

La

La Providence divine, qui ne laiſſe guére échaper à ſa juſte colére les grands ſcélérats, & qui ſouvent exerce ſur eux, dès cette vie, une vengence publique & éclatante pour intimider les méchans, avoit puni Décius Jubellius, auteur & chef de la noire trahiſon qui fit périr les habitans de Rhége, peu de tems après qu'il eut commis cet horrible crime. Chaſſé de cette ville par ceux même qui avoient été ſes complices, il ſe réfugia à Meſſine, où il ne jouit pas lóntems en paix du bon accueil qu'on lui fit. Il fut affligé d'un mal d'yeux fort douloureux. Il y avoit dans la ville un célébre Médecin, qui s'y étoit établi depuis un grand nombre d'années. On avoit ignoré, ou plutôt oublié, qu'il étoit de Rhége: car certainement ſi Jubellius en eût eu le plus léger ſoupçon, il ne ſe ſeroit pas mis entre ſes mains. Il le fit donc venir. Le Médecin, ravi de trouver une ſi belle occaſion de venger ſa patrie, lui dit qu'il avoit un remede, dont le ſuccès étoit promt & infaillible, mais qui étoit fort violent, & qui demandoit de la patience. L'eſpérance de guérir fit que le malade conſentit à tout. Le Médecin appli-

An. R. 481. Av. J.C. 271.

Punition exemplaire de Décius Jubellius. *Appian. apud Valeſ. p.* 554. *Diod. Eclog.* XXII.

AN. R. 481. AV. J.C. 271.

applique donc ſur ſes yeux ſon médicament, où il avoit fait entrer du ſuc de Cantharides qui eſt extrêmement acre & corroſif, & lui recommande ſur tout de ne point lever cet appareil qu'il ne ſoit revenu; & il ſe retire auſſitôt de Meſſine. Le malade ſentit bientôt de vives & cruelles douleurs, comme s'il eût eu dans les yeux des charbons ardens, qui le bruloient, le déchiroient, & lui feſoient ſouffrir des tourmens indicibles. Après avoir lontems attendu le retour du Médecin, il arrache lui-même le funeſte appareil, dont l'effet fut de lui faire perdre entiérement la vûe, & de lui laiſſer, pour tout le reſte de ſa vie, d'inſupportables douleurs.

On rendit la ville de Rhége à ſes anciens habitans, autant qu'on en put raſſembler, avec leur liberté & leurs loix. Cette exécution ſanglante, dont le bruit ſe répandit au loin, augmenta beaucoup l'idée que l'on avoit déja de la juſtice des Romains, & elle contribua autant à les faire aimer de tous les peuples d'Italie, que leurs armes avoient ſervi à les en faire craindre.

C. GE-

AN. R. 482. AV. J. C. 270.

C. GENUCIUS.
CN. CORNELIUS.

Il y eut une guerre contre les Sarſinates, peuple de l'Ombrie, qui habite l'Apennin. On n'en ſait aucune circonſtance.

Rome ſe reſſentit cette année d'un rude hiver. Il y eut dans la grande place des néges d'une hauteur extraordinaire pendant quarante jours de ſuite. *Aug. de Civ Dei, III. 17.*

AN. R. 483. AV. J. C. 269.

Q. OGULNIUS GALLUS.
C. FABIUS PICTOR.

On commença cette année-ci à battre dans Rome de la monnoie d'argent, au lieu que juſqu'ici il n'y en avoit eu que de cuivre. Ce n'eſt pas que l'on n'eût dès lontems auparavant connu à Rome la monnoie d'or & d'argent: mais elle étoit étrangére, amenée du dehors, & priſe pour l'ordinaire ſur les ennemis, comme les quarante talens d'argent ramaſſés des dépouilles de Pométies, dont parle Tite-Live dans ſon premier Livre. Mais on n'avoit encore battu à Rome que de la monnoie d'airain. L'opulence où la République étoit parve- *On commence à battre de la monnoie d'argent à Rome.* *Liv. I. 51-53.*

An. R. 483. Av. J.C. 269. venue fit qu'on ſongea auſſi à en fraper d'argent.

An. R. 484. Av. J.C. 268.

P. Sempronius Sophus.
Ap. Claudius Crassus.

Nouvelles Colonies. On envoie une Colonie à Ariminum, ville du pays des Gaulois Sénonois dans le Picenum : une autre dans le Samnium à *Malévent*, nom de mauvais augure, qui pour lors fut changé en celui de *Bénévent*.

On avoit accordé, il y a quelques années, aux Sabins le droit de bourgeoiſie : on y ajoute maintenant celui de ſuffrage.

Guerre contre les Picentes heureuſement terminée. La guerre contre les Picentes, peuple du Picenum, après un aſſez rude combat, & la priſe des principales villes, fut terminée par la ſoumiſſion entiére de toute la nation. Ce fut un grand avantage & un accroiſſement de forces très-conſidérable pour la République, puiſque, ſelon Pline le Naturaliſte, trois cens ſoixante mille Picentes entrérent ſous la domination du Peuple Romain. Pour perpétuer la mémoire d'un événement ſimémorable, on en grava la repréſentation ſur la monnoie d'argent qui fut frapée cette année-ci.

Plin. III. 25.

M. Ati-

M. ATILIUS REGULUS.
L. JULIUS LIBO.

AN. R. 485. AV. J. C. 267.

L'Italie entiérement pacifiée par la ſoumiſſion des Sallentins & des Ombriens.

Pour mettre fin à la conquête de l'Italie entiére, il ne reſtoit plus à domter que les Sallentins, qui en occupoient la partie la plus orientale, ſur les côtes de la mer, aſſez près de Tarente. On porta la guerre dans leur pays, ſous prétexte qu'ils avoient reçu Pyrrhus dans leurs ports & dans leurs places. La commodité du port de Brunduſe, qui donne un libre accès dans toutes les contrées voiſines, en fut la principale cauſe. Ils ne furent ſoumis que l'année ſuivante.

Brindes.

NUMERIUS FABIUS.
D. JUNIUS.

AN. R. 486. AV. J. C. 266.

Ce fut à ces Conſuls que ſe rendirent, d'un côté les Ombriens, de l'autre les Sallentins : ce qui leur procura l'honneur du triomphe ; & l'Italie entiére fut ainſi réduite & pacifiée.

Rome juſqu'ici, avoit luté pendant près de cinq cens ans contre les différens peuples qui habitoient dans l'Italie, & n'avoit pu encore en paſſer les bornes, ni por-

AN R. 486. AV. J. C. 266.

porter plus loin ſes conquêtes. Quelle apparence y avoit-il qu'un peuple, retenu malgré lui pendant tant d'années dans une ſi étroite enceinte, dût un jour, & dans un aſſez court eſpace de tems, ſe rendre maître preſque du monde entier? Qu'eſt-ce que l'Italie, en comparaiſon de cette vaſte étendue de provinces & de roiaumes qui lui étoient deſtinés dans l'Afrique, dans l'Aſie, dans l'Europe; & dont il devoit faire ſucceſſivement la conquête? C'eſt à quoi il ſe préparoit ſans le ſavoir par toutes les guerres qu'il a ſoutenues juſqu'ici: ou, pour parler plus juſte, c'eſt à quoi Dieu lui-même le diſpoſoit, comme il avoit préparé Cyrus & Alexandre aux grandes conquêtes qu'il leur avoit deſtinées, & qu'il avoit fait prédire clairement pas ſes Prophétes, auſſi bien que celles des Romains. Il avoit marqué des bornes fixes pour la durée des Roiaumes des ſucceſſeurs d'Alexandre. Juſques-là les Romains ne pourront rien ſur ces Roiaumes. Mais quand le terme préfix ſera arrivé, ils viendront tous ſe ſoumettre, chacun dans leur tems, à la domination de Rome. Nous ſommes heureux, que cette conduи-

conduite & cette attention particuliére de Dieu ſur les Roiaumes de la terre, qui ne commencent & ne finiſſent que quand il lui plait, nous ait été révélée dans les Ecritures. AN. R. 486. AV. J.C. 266.

Les Romains, victorieux de tous les ennemis qui les ont ſi lontems exercés dans l'enceinte de l'Italie, vont deſormais devenir l'aſyle ou la terreur des villes & des Etats du voiſinage, & employer leurs armes pour ſoutenir les foibles opprimés, & pour s'oppoſer à la violence des oppreſſeurs. Noble & digne uſage du pouvoir que Dieu accorde aux Princes & aux Etats, & qui feroit un honneur infini à un peuple puiſſant & redouté, ſi, fortement établi dans la réſolution de ſe rendre le protecteur de l'innocence & de la juſtice, ce qui eſt en quelque ſorte tenir la place de Dieu ſur la terre, il n'écoutoit point les ſuggeſtions d'une ambitieuſe politique, comme le feront bientôt les Romains, & ne devenoit point enfin lui-même un injuſte & violent uſurpateur!

Les Apolloniates furent les premiers qui eurent recours au Peuple Romain. Apollonie eſt une ville ſur la côte orientale de la mer Adriatique, recommanda- Les Apolloniates, puis les Volſiniens implo-

AN. R. 486. AV. J. C. 266. rent le secours de Rome.

dable sur tout par son port, qui est l'abord le plus commode & le plus voisin pour passer de Brunduse dans la Gréce. Elle est située entre les peuples de l'Illyrie & de la Macédoine, contre lesquels elle n'étoit point en état de défendre sa liberté. Le Sénat reçut très-favorablement l'Ambassade qu'elle envoia à Rome, pour demander l'amitié & la protection de la République. Mais un événement fâcheux & imprévû auroit pu faire grand tort à la réputation de Rome dans l'esprit des peuples voisins. De jeunes Sénateurs, dans une dispute, s'emportérent jusqu'à maltraiter les Ambassadeurs. Le Sénat comprit bien de quelle conséquence & de quelle nécessité il étoit de réprimer une telle violence. Il se souvenoit de ce qu'il en avoit couté à la République pour avoir laissé impuni le violement du droit des gens par raport aux Gaulois. Il livra tous les coupables aux Ambassadeurs, sans avoir égard à leur naissance, à leur rang, ni même à leur dignité, car l'un d'eux étoit Edile. Ils furent conduits à Apollonie: mais les habitans, uniquement attentifs à la grace qu'ils venoient de recevoir du Peuple Romain, les renvoiérent après les

les avoir comblés de toutes sortes d'honnêtetés. AN. R. 486. AV. J.C. 266.

Q. FABIUS GURGES III.
L. MAMILIUS VITULUS. AN. R. 487. AV. J.C. 265.

Un autre peuple plus voisin de Rome que les Apolloniates, & gémissant sous une oppression également cruelle & infame, implora cette année l'assistance des Romains. C'étoient les Volsiniens, peuple d'Etrurie, qui par une conduite tout-à-fait bizarre, & forcés apparemment par le mauvais état de leurs affaires, avoient, quelques années auparavant, non seulement accordé la liberté & donné des armes à leurs esclaves, mais les avoient même admis dans le Sénat. Ces étranges Sénateurs se rendirent bientôt maîtres de la Compagnie, & même de l'Etat, & exercérent dans toute la ville contre hommes & femmes des violences & des cruautés qu'on a peine à croire. Les Volsiniens, ne pouvant plus supporter le joug d'une si dure & si honteuse servitude, envoiérent sous main quelques-uns d'entr'eux à Rome, qui priérent le Sénat de vouloir bien leur don-

AN. R. 487. AV. J. C. 265.

ner audience dans une maiſon particuliére pour tenir ſecret le ſujet de leur voiage. Le récit de tout ce qu'ils avoient ſouffert toucha de compaſſion les Sénateurs, qui leur promirent un promt & puiſſant ſecours. Malheureuſement un ami du maître de la maiſon où s'étoit tenue l'Aſſemblée, reſté malade dans une chambre voiſine, avoit entendu tout ce qui y avoit été réſolu, & en avoit donné auſſitôt avis à Volſinies. Dès que les Députés y furent de retour, eux & pluſieurs des principaux furent égorgés. Ce fut une nouvelle raiſon de hâter le ſecours. Q. Fabius Conſul y arriva avec ſon armée. Les rebelles oſérent aller à ſa rencontre. Ils furent repouſſés avec grande perte juſques dans la ville, où le Conſul les aſſiégea dans les formes. Ils s'y défendirent vigoureuſement, & firent pluſieurs ſorties très-vives, dans l'une deſquelles Fabius reçut une bleſſure dont il mourut. Mais le courage des Romains ne périt pas avec lui, & n'en devint que plus furieux. Ils continuérent le ſiége, leur coupérent les vivres avec tant d'exactitude, & les preſſérent ſi vivement,

ment, que l'année ſuivante, où le Sénat envoia M. Fulvius l'un des Conſuls pour terminer cette entrepriſe, réduits à une diſette totale, & ne pouvant plus réſiſter à la famine, ils ſe rendirent à diſcrétion. On leur fit ſouffrir les ſupplices les plus cruels. La ville fut détruite, & l'on aſſigna d'autres demeures à ce qui étoit reſté de Volſiniens, & d'eſclaves fidéles à leurs maîtres. Cette expédition valut le triomphe au Conſul. AN. R. 487. AV. J.C. 265.

On nomma, l'année 487, pour Cenſeurs Cn. Cornélius Blaſio, & C. Marcius Rutilus, celui-ci pour la ſeconde fois. Il aſſembla le Peuple auſſitôt, & lui fit de vifs reproches de ce qu'il l'avoit nommé Cenſeur pour une ſeconde fois, après que leurs péres avoient abrégé de plus de deux tiers la durée de cette charge, parce que l'autorité en étoit trop grande. La modération qu'il montra dans cette occaſion, lui fit donner le ſurnom de Cenſorinus. On fit un réglement qui défendoit de conferer deux fois à une même perſonne la charge de Cenſeur. Réglement ſur les Cenſeurs.

On doubla, cette même année, le Nombre

AN. R. 487. AV J.C. 265. des Queſteurs doublé, & porté juſqu'à huit.

le nombre des Queſteurs ou Tréſoriers. Juſqu'ici il n'y en avoit eu que quatre : deux pour la ville, autant pour l'armée. Mais comme les revenus publics s'étoient beaucoup accrus à proportion des nouveaux accroiſſemens qu'avoit pris le domaine de l'Etat, on fut obligé d'en nommer juſqu'à huit.

Fin du troiſiéme Tome.

TABLE

TABLE

DU TROISIEME VOLUME.

SUITE

DE L'HISTOIRE ROMAINE.

AVANT-PROPOS. page j

ARTICLE PREMIER.

DEscription ſommaire des fonctions de l'Edilité. Ibid.

ARTICLE SECOND. xxxiij

§. I. *Des grands chemins.* xxxiv
§. II. *Des Aqueducs.* xl
§. III. *Des Cloaques, des Egouts.* xlvj

ARTICLE TROISIEME.

Courte Diſſertation ſur le dur traitement des créanciers à l'égard de leurs débiteurs. lij

TABLE.

LIVRE HUITIEME.

§. I. *Manlius eſt obligé de ſe démettre de la Dictature. Accuſé par les Tribuns, il eſt ſauvé par ſon fils. Tribuns des Légions nommés par le Peuple. M. Curtius ſe dévoue aux dieux Manes, & ſe jette dans un abyme. Malheureux ſuccès du premier Conſul Plébeïen. Herniques défaits par le Dictateur Appius Claudius. Victoire ſignalée du jeune Manlius ſur un Gaulois. Alliance renouvellée avec les Latins. Nouvelle défaite des Gaulois par le Dictateur Sulpicius. Loi qui régle les intérêts de l'argent prété, à un pour cent. Autre Loi portée dans le camp, pour impoſer un nouveau droit ſur l'affranchiſſement des eſclaves. Défenſe d'aſſembler le Peuple hors de la ville. Licinius Stolon condamné par ſa propre Loi. Dictateur tiré du Peuple pour la premiére fois. Deux Conſuls Patriciens. Vengeance tirée des habitans de Tarquinies. Le Peuple Romain pardonne à la ville de Céré. Les Plébeïens remis en poſſeſſion du Conſulat. Affaire des dettes terminée.* pag. 1

§. II

§. II. *Cenſeur tiré du Peuple. Guerre contre les Gaulois & des Pirates de Gréce. Valére tue un Gaulois dans un combat ſingulier, & eſt ſurnommé Corvus. Il eſt créé Conſul à vingt-trois ans. Les Pirates ſe retirent. Peſte à Rome. Traité avec les Carthaginois. Intérêt réduit à la moitié de ce qu'il étoit. Volſques, Antiates, Aurunces vaincus. Temple érigé à Junon Monéta. Les Romains, à la priére des habitans de Capoue, portent leurs armes contre les Samnites, nouveaux & formidables ennemis. Ils remportent ſur eux une victoire conſidérable ſous la conduite du Conſul Valére. L'autre armée, par l'imprudence du Conſul Cornélius, eſt expoſée à un extrême danger, dont le courage de Décius Tribun Légionaire la délivre heureuſement. Les Samnites ſont entiérement défaits. Valére gagne une nouvelle bataille.* pag. 44

§. III. *Les ſoldats Romains envoiés en quartier d'hiver à Capoue, trament une conſpiration contre les habitans. Elle eſt découverte. Ils ſe révoltent contre la République même. Valérius Corvus Dictateur appaiſe la ſédition. Les Samnites demandent la paix. Les Latins*

tins demandent avec hauteur aux Romains qu'ils leur accordent une des deux places de Conſul. La guerre leur eſt déclarée. Songe des deux Conſuls. Manlius Torquatus fait mourir ſon fils, parce qu'il avoit combattu contre ſa défenſe. Décius, l'autre Conſul, ſe dévoue pour l'armée, qui remporte une célébre victoire ſur les Latins. Réflexions ſur l'action de Torquatus. On pourſuit la guerre contre les Latins. On porte trois loix fort contraires au Sénat. Tous les peuples Latins ſont vaincus, entiérement ſoumis à la domination Romaine. Veſtale condannée. La Préture accordée à un Plébeïen. Dames Romaines convaincues d'empoiſonnement, & punies. pag. 84

§. IV. *Siége de Priverne. La ville eſt priſe. Guerre déclarée à la ville de Palépolis. Diſpute au ſujet d'une création de Dictateur prétendue vicieuſe. Mort d'Alexandre Roi d'Epire. La guerre ſe renouvelle avec les Samnites. Priſe de Palépolis. Réglement contre les Créanciers. Guerre déclarée aux Veſtins. Ils ſont vaincus. Papirius Curſor eſt nommé Dictateur contre les Samnites. Sa diſpute avec Q. Fabius Maître de la*

Ca-

Cavalerie, qui avoit combattu malgré ſa défenſe, & qu'il veut faire mourir. Enfin il lui pardonne à la priére du Peuple. Les troupes indiſpoſées contre le Dictateur, témoignent leur mécontentement dans une bataille. Il ſe les réconcilie. Les Samnites ſont vaincus, & obtiennent une tréve d'un an. pag. 140

LIVRE NEUVIEME.

§. I. *LEs Samnites rompent la tréve, & ſont entiérement défaits. Ils font leurs ſoumiſſions. La paix leur eſt durement refuſée. Pontius Général des Samnites leur rend le courage, & leur fait prendre les armes. Il dreſſe une embuſcade aux Romains près de Caudium: ceux-ci y donnent tête baiſſée. Leurs armées ſe trouvent enfermées entre deux défilés. Pontius rejette les ſages avis d'Hérennius ſon pére. Les Romains ſont forcés par la néceſſité d'accepter les triſtes conditions qu'on leur impoſe. Pontius les fait paſſer ſous le joug, après quoi il les renvoie, retenant ſix cens Cavaliers pour otages de la convention faite avec les Conſuls. Profonde triſteſſe des ſol-*

ſoldats lorſqu'ils paſſent par Capoue, & qu'enſuite ils rentrent dans Rome. Le Sénat s'aſſemble. La convention eſt déclarée nulle, conformément à l'avis de Poſtumius qui l'avoit lui-même conclue & ſignée comme Conſul. Lui, ſon Collégue, & tous les Officiers qui avoient ſigné la convention, ſont renvoiés à Pontius, qui refuſe de les recevoir. Les Samnites perdent deux batailles. On les fait paſſer ſous le joug. Lucérie eſt priſe, & les ſix cens otages qui y étoient renfermés, rendus aux Romains. Eloge de Papirius Curſor. pag. 175

§. II. *Digreſſion, où Tite-Live examine ce qui ſeroit arrivé, ſi Alexandre le Grand, après la conquête de l'Aſie, eût tourné ſes armes contre les Romains. Différentes guerres contre les Samnites. Magiſtrat envoié de Rome pour gouverner Capoue. Etabliſſement de deux nouvelles Tribus. Le Dictateur Ménius, attaqué par des reproches comme coupable du même crime dont il informoit actuellement, abdique la Dictature, & ſe juſtifie devant les Juges. Célébre Cenſure d'Appius & de Plautius. Voie Appia: Aqueduc. Famille des Potitiens éteinte. Tribuns des Légions nommés par*

par le Peuple, auſſi bien que les Duumvirs pour la flote. Les Joueurs de flute rétablis dans leurs droits. Samnites vaincus. Guerre contre les Etruſques: victoires conſidérables remportées par les Romains. Ils accordent aux Etruſques une tréve pour trente ans. Combat ſanglant entre les Romains & les Samnites, qui oblige de nommer un Dictateur. Le Conſul Fabius choiſit Papirius Curſor. Celui-ci marche contre les ennemis. Nouvelle victoire remportée par Fabius ſur les Etruſques. Appareil extraordinaire des Samnites. Ils ſont vaincus. Nouvelle défaite des Etruſques & des Samnites. Les Ombriens menacent d'aller attaquer Rome. Ils ſont défaits par Fabius. Les Eques ſont vaincus, & preſque entiérement détruits. C. Flavius Greffier, & fils d'Affranchi, eſt fait Edile Curule. Il rend publics les faſtes dont les Pontifes ſeuls étoient les maîtres. Il dédie un temple malgré eux. En butte aux Nobles, il les mortifie. Fabius renferme tout le menu peuple dans quatre Tribus ſeulement. Revûe ſolennelle des Chevaliers. pag. 220

§. III. *Etabliſſement de deux nouvelles Colonies. Eques réprimés. Flote Grecque*

que repouſſée. Guerres contre les Mar ſes & les Etruſques aiſément terminée: Les Plébeïens ſont admis aux dignité de Pontifes & d'Augures. Loi ſur l'ap pel au Peuple renouvellée. Deux Tri bus ajoutées aux anciennes. Les Etruſ ques engagent les Gaulois à ſe joindre eux. Ceux-ci, après avoir reçu les ſom mes convenues, refuſent leur ſervice Guerre contre les Etruſques & contr les Samnites. Fabius eſt nommé Conſu malgré lui: on lui donne pour Collégu Décius Mus. Ils portent la guerre con tre les Samnites, remportent ſur eux d grands avantages, & ravagent tout l pays. Ap. Claudius & L. Volumniu ſont faits Conſuls. Décius, à qui le com mandement avoit été prorogé pour ſi mois, défait l'armée des Samnites, & l'o blige de quitter le pays. Elle va ſe joindr aux Etruſques. Décius prend pluſieur places dans le Samnium. Volumnius conduit ſon armée, & Appius la ſienn dans l'Etrurie, où il a peu de ſuccès Volumnius paſſe en Etrurie avec ſon ar mée. Il eſt fort mal reçu par ſon Collé gue. Les troupes l'obligent de demeu rer. Les deux Conſuls remportent un victoire conſidérable ſur les Etruſques

à qui les Samnites s'étoient joints. Volumnius retourne dans le Samnium. Il y défait les Samnites, & leur enléve le butin qu'ils avoient fait dans la Campanie. On reçoit des nouvelles d'Etrurie, qui cauſent beaucoup de fraieur. La défaite des Samnites diminue l'allarme. On envoie deux Colonies dans le Samnium. pag. 285

LIVRE DIXIEME.

§. I. *SUr les bruits d'une terrible guerre qui ſe préparoit dans l'Etrurie, on nomme pour Conſuls Q. Fabius, & P. Décius. Nouvel autel établi à la Chaſteté Plébéienne. Uſuriers condamnés à des amendes. Légére diſpute entre les deux Conſuls au ſujet de l'Etrurie, qui eſt décernée à Fabius. Il s'y rend. Quelque tems après il eſt rappellé à Rome, puis renvoié en Etrurie avec Décius & de nouvelles troupes. Célébre bataille contre les Samnites & les Gaulois en Etrurie. Décius s'y dévoue. Les Romains remportent la victoire. Triomphe de Fabius. Guerre contre les Samnites, & en Etrurie. Terribles*

ribles préparatifs de guerre de la part des Samnites. Pendant que Carvilius aſſiége Cominium, Papirius donne une célébre bataille près d'Aquilonie, où les Samnites ſont taillés en piéces. La ville de Cominium eſt priſe. Grande joie à Rome pour ces victoires. Les Etruſques ſe révoltent. Carvilius marche contr'eux. Papirius retourne à Rome, & eſt honoré du triomphe. Carvilius triomphe auſſi, après avoir vaincu les Etruſques. Luſtre clos. La peſte cauſe d'horribles ravages à Rome. p. 324

§. II. *Les Samnites reprennent les armes, & défont l'armée de Fabius Gurges. Il eſt accuſé. Son pére obtient ſa grace, & va ſervir ſous lui en qualité de Lieutenant. Les Romains remportent une célébre victoire. L. Poſtumius étant Interroi, ſe fait nommer lui-même Conſul. La peſte continue à Rome. On y améne d'Epidaure un ſerpent, que l'on diſoit être Eſculape ſous la figure de ce ſerpent. La maladie ceſſe. On lui fait bâtir un temple dans l'Iſle du Tibre. Diſpute entre Poſtumius & Fabius Conſul de l'année précédente. Poſtumius prend pluſieurs places. Colonie de vingt mille hommes établie à Vénouſe, & aux environs.*

rons. Fabius triomphe des Samnites. Poſtumius, au ſortir du Conſulat, eſt accuſé, & condanné. Les Samnites & les Sabins ſont forcés à demander la paix. Trois nouvelles Colonies. Juges des affaires criminelles. Dénombrement. Fabius, Prince du Sénat. Diſſenſions domeſtiques au ſujet des dettes. Loix favorables au Peuple. Guerres contre les Volſiniens & les Lucaniens. p. 385

§. III. *Guerre importante contre les Sénonois. Meurtre des Ambaſſadeurs Romains. Armée de Cécilius défaite par les Sénonois. Ruine de ce peuple. Samnites vaincus. Guerre contre les Tarentins: ce qui y donna occaſion. Inſultes qu'ils font aux Romains. Romains inſultés de nouveau par les Tarentins. La guerre leur eſt déclarée. Ils appellent à leur ſecours Pyrrhus Roi d'Epire, qui leur envoie quelques troupes. Bientôt après il paſſe lui-même à Tarente, après avoir eſſuié une rude tempête. Il y fait ceſſer la vie oiſive & voluptueuſe qu'on y menoit. Meurtre horrible de tous les citoiens de Rhégium. Bataille du Conſul Lévinus contre Pyrrhus. Celui-ci remporte la victoire par le moien de ſes éléphans. On envoie de nouvelles troupes à Lévinus. Pyrrhus s'ap-*

s'approche de Rome : il eſt obligé de retourner ſur ſes pas. Caractére de ce Prince. Rome envoie à Pyrrhus des Ambaſſadeurs au ſujet des priſonniers. Au lieu d'un ſimple échange, le Roi propoſe de faire la paix. Son entretien particulier avec Fabricius. Repas donné aux Ambaſſadeurs. Ils retournent à Rome. Pyrrhus y envoye Cinéas, pour traiter de la paix. Le Sénat délibére ſur les offres de Pyrrhus. Appius Claudius empêche que la paix ne ſoit conclue. Fiére & noble réponſe du Sénat. Retour de Cinéas à Tarente. pag. 417

§. IV. *Dénombrement des citoiens de Rome. Seconde bataille contre Pyrrhus près d'Aſculum. Fabricius Conſul avertit Pyrrhus que ſon médecin veut l'empoiſonner. Pyrrhus paſſe en Sicile au ſecours des Syracuſains contre les Carthaginois. Ceux-ci renouvellent le Traité avec les Romains. Téméraire entrepriſe des nouveaux Conſuls. Rufinus prend Crotone & Locres. Pyrrhus quitte la Sicile, & revient en Italie. Citoien puni pour avoir refuſé de s'enrôler. Troiſiéme & dernier combat contre Pyrrhus : victoire remportée par Curius. Célébre triomphe de ce Con-*

Conſul. Pyrrhus trompe ſes Alliés, & ſe dérobe de l'Italie. Cenſure remarquable par de grands traits de ſévérité. pag. 480

§. V. *Ambaſſade de Ptolémée Philadelphe aux Romains. Veſtale punie de mort. Nouvelles Colonies. Tarente ſe rend aux Romains. Guerre des Samnites entiérement terminée. Ambaſſadeurs Romains de retour d'Egypte. Cenſure de Curius. Les ennemis vaincus ſont privés d'une partie de leurs terres. Sévére vengeance que tire Rome de la Légion qui avoit égorgé les habitans de Rhége. On commence à battre de la monnoie d'argent à Rome. Nouvelles Colonies. Guerre contre les Picentins heureuſement terminée. L'Italie entiérement pacifiée par la ſoumiſſion des Sallentins & des Ombriens. Les Apolloniates, puis les Volſiniens, implorent le ſecours de Rome. Réglemens ſur les Cenſeurs. Nombre des Queſteurs doublé, & porté juſqu'à huit.* 511

Fin de la Table.

AOS 14712893

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, le troiſieme Tome de l'*Hiſtoire Romaine*, *par Monſieur Rollin*; & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, ce 25. de Mai 1739.

SECOUSSE.